
Digitized by Google







DESCRIPTION
DE PARIS,
DE VERSAILLES, DE MARLY, DE MEUDON, DE S. CLOUD, DE FONTAINEBLEAU,

Et de toutes les autres belles Maisons & Châteaux des Environs de Paris.

Par M. PIGANIOL DE LA FORCE.

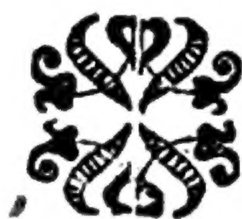
TOME SECOND.

CONTENANT

LES QUARTIERS DE SAINT JACQUES de la Boucherie, de Sainte Oportune, du Louvre, du Palais Royal & de Montmartre.

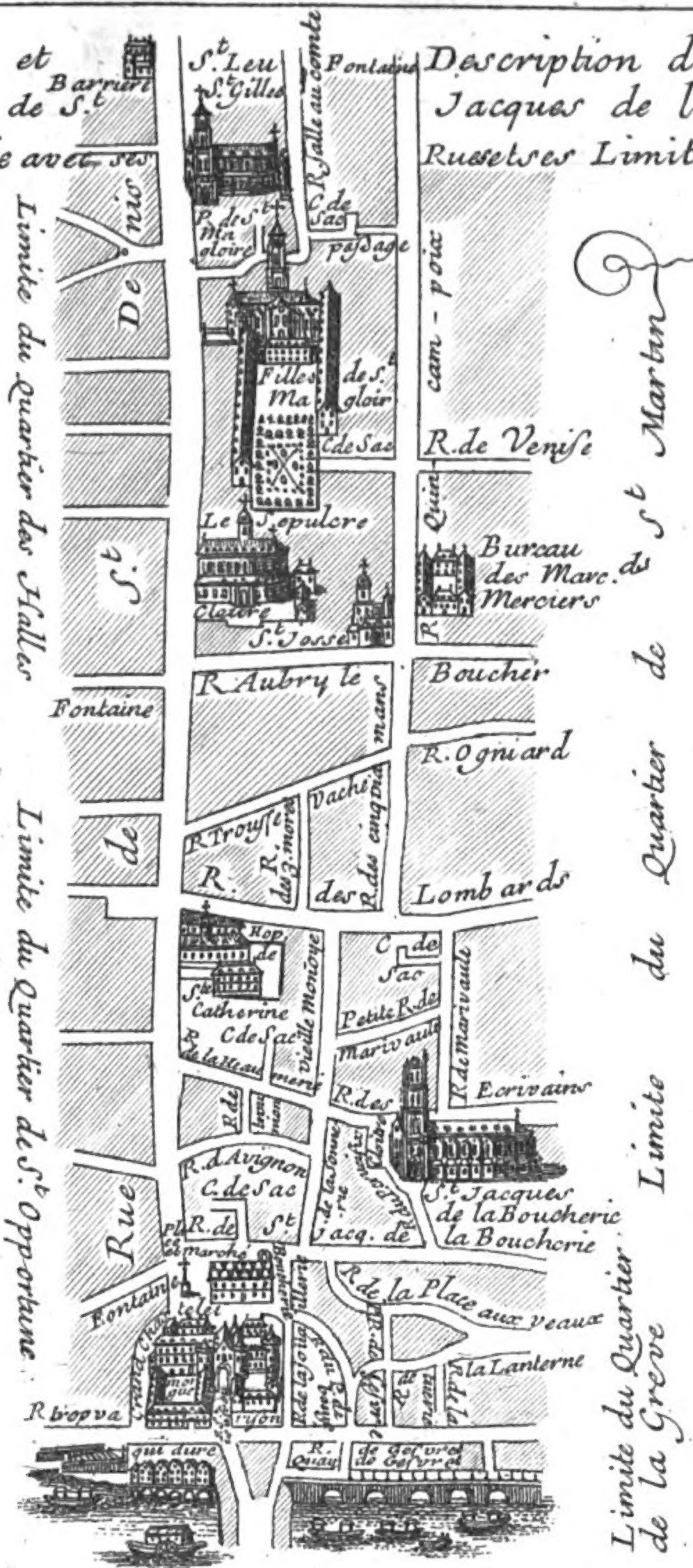
Avec des Figures en Taille-douce.

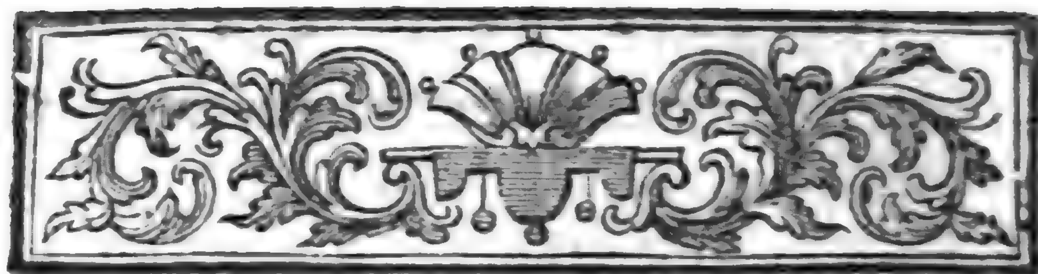
Nouvelle Edition.



A PARIS,
Chez CHARLES-NICOLAS POIRION, ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë des Noyers, à l'Empereur.

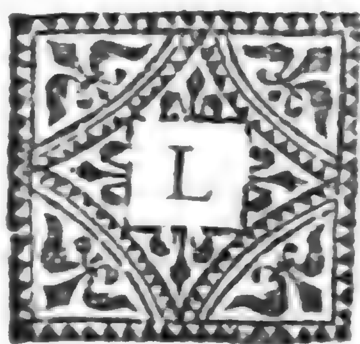
M. DCC. XLII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.


Plan et Description du
Quartier de S.t Jacques de la
Boucherie avec ses Rues et ses Limites
Barriere
S.t Leu S.t Gilles
Fontaine
R. Salle au comte
C. de Sac
P. de S.t Maglore
passage
cam-poix
Filles de S.t Magloir
C de Sac
R. de Venise
Le Sepulcre
Cloitre
S.t Josse
Quinc
Bureau des Marc.ds Merciers
Limite du Quartier des Halles
Rue S.t Denis
Fontaine
R. Aubry le Boucher
R. Ogniard
R. Trousse
R. des 3. mores
R. des cinq diamans
Vache
R.
des Lombards
Hop. de S.te Catherine
C de Sac
C. de Sac
Petite R. de Marivault
R. de Marivault
vieille monoye
R. de la Heaumerie
R. des Ecrivains
R. d'Avignon
C. de Sac
R. de S.t Jacq. de la Boucherie
S.t Jacques de la Boucherie
Limite du Quartier de S.t Martin
Limite du Quartier de S.te Opportune
Fontaine
Place marché
Grand Chatelet
R. de la Place aux veaux
la Lanterne
R. Sain...
Quay de Gesvres
de Gesvres
R. de Gesvres
Limite du Quartier de la Greve
B. Scotin Sculp.



DESCRIPTION DE PARIS ET DE SES ENVIRONS.

II. *Le Quartier de S. Jacques de la Boucherie.*



E Quartier de S. Jacques de la Boucherie est borné à l'Orient par les rues Planche-Mibray, des Arcis, & de S. Martin exclusivement ; au Septentrion par la rue aux Oues exclusivement ; à l'Occident, par la rue S. Denis, depuis le coin de la rue aux Oues, jusqu'à la rue de Gévres, y compris le Marché de la porte de Paris, & le grand Châtelet inclusivement ; & au Midi, par la rue & le Quay de Gévres aussi inclusivement. L'on y compte cinquante-cinq rues.

L'Eglise de *S. Jacques de la Boucherie* a donné son nom à ce Quartier. Elle a pris le sien de la Boucherie de la porte de Paris, & n'étoit anciennement qu'une Chapelle bâtie vers l'an 954. sous l'invocation de sainte Anne. On dit qu'elle devint Paroissiale sous le Regne de Philippe-Auguste l'an 1200. & l'on commença à la rebâtir & à l'agrandir en 1340. La Tour qui est estimée pour être la plus haute de Paris, fut élevée sous le Roi Jean, ou sous Charles V. son fils. Cette Eglise ne fut entierement achevée que sous François I. en 1520. La Cure de cette Eglise est à la nomination du Prieur & des Religieux de S. Martin des Champs. Ils conferent aussi trois Chapelles de la même Eglise, alternativement avec l'Archevêque de Paris, depuis le Concordat qu'ils passerent en 1331. S'il est vrai que dès l'an 1123. l'Evêque *Estienne* ait, à l'exemple de ses prédécesseurs, fait don au Prieur de S. Martin de la moitié du casuel de cette Cure, il faut qu'elle soit plus ancienne qu'on ne dit. Ce partage ne plût point à *Gui*, qui, au commencement du treiziéme siécle, étoit Archiprêtre de Paris, &

Curé de S. Jacques de la Boucherie. Pour s'en délivrer, il s'adressa au Pape Innocent III. qui en 1207. délégua pour Juges l'Abbé de S. Jean en Vallée, le Chantre, & l'Archidiacre de Chartres, qui donnerent gain de cause au Prieur de saint Martin. Le Curé recourut encore au Pape, & en obtint de nouveaux Juges, le Prieur de saint Victor, l'Archiprêtre de saint Severin, & Pierre Pulvereau Chanoine de Nôtre-Dame, qui confirmerent la décision des premiers Juges, & le Pape y ajoûta la sienne par sa Bulle du 20. Décembre 1209. Toutes ces décisions n'en imposerent point à sept des Curés successeurs de Gui, mais ils ne furent pas plus heureux que lui. Enfin, qui le croiroit! cette contestation fut portée au *Concile de Bâle*, & les Peres qui le composoient en prirent connoissance, & déciderent en faveur des Religieux. Le Parlement de Paris jugea de même en 1626. en laissant cependant le choix au Curé de donner tous les ans cinq cens livres, avec la moitié des cires, ou de donner la moitié du casuel.

Le Crucifix qui est sur la porte du Chœur est de bois, & fait par *Jacques Sarrazin* fameux Sculpteur.

Mahaut, veuve de *Jean de Dampmartin*, fonda dans cette Eglise une Chapelle l'an 1347. & la dota de vingt-cinq livres tournois de rente annuelle. L'an 1390. *Simon de Dampmartin* & Marguerite sa femme, fonderent la Chapelle de *S. Michel*, auprès de l'Autel de laquelle il y a une Tombe de cuivre sur laquelle ils sont représentés, & où l'on lit ces Epitaphes :

CY GIST

MARGUERITE, *femme de Simon*
de Dampmartin,
qui trépassa le cinquiéme jour
du mois de Juin de l'an 1394.
Priez Dieu pour l'ame d'icelle.

CY GIST

SIMON DE DAMPMARTIN,
Valet de Chambre du Roy
nôtre Sire,
Changeur, & *Bourgeois de Paris*,
qui trépassa le cinquiéme jour de Juillet,
l'an de grace 1399.

Dans la Chapelle de *S. Nicolas* il y a un Tombeau de marbre engagé dans le mur, sur lequel sont couchées deux figures, dont l'une est celle de *Nico-*

las Boulart; & l'autre, celle de *Jeanne Dupuis* ſa femme. L'Epitaphe qui ſuit, eſt gravée ſur ce Tombeau :

CY GIST
Noble homme, & ſage
NICOLAS BOULART,
Ecuyer de Cuiſine du Roy nôtre Sire,
qui trépaſſa l'an 1399.
le Lundi vingt-huitiéme jour de Juillet.
Priez Dieu pour lui.

Bien des gens croyent que *Flamel*, & *Peronelle* ſa femme ont été inhumés en cette Egliſe; mais après avoir examiné le pour & le contre, je crois qu'il l'a été ſous les Charniers des Saints Innocens qui étoient le Cimetiere public : à la vérité ils ſont repreſentés l'un & l'autre ſur le petit Portail qui conduit dans la rue Marivault, mais cette raiſon n'eſt pas concluante, car elle prouveroit auſſi que Flamel auroit été inhumé à ſainte Geneviéve des Ardens, & ſous les Charniers Saints Innocens. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que Flamel avoit ſa maiſon au coin de ladite rue Marivault; & quoique cette maiſon ait été pluſieurs fois rebâtie depuis, l'on pré-

tend qu'il y reste encore sur les gros jambages des Inscriptions & des figures, qui, selon les Hermétiques renferment de grands mysteres. adde. p. 626.

Jean Fernel, Médecin d'Henri II. duquel on disoit qu'il pensoit comme Aristote, & parloit comme Ciceron, eut aussi sa sépulture dans cette Eglise, derriere le Chœur de laquelle il y a une lame de cuivre attachée à un pilier, & où il est écrit:

DEO OPT. MAX.
& Chisto Jesu hominum Salvatori
Sacrum.
JOANNI FERNELIO *Ambianensi*
HENRICI II.
Galliarum Regis Consiliario,
& Primo Medico, Nobilissimo,
atque optimo reconditarum,
& penitus abditarum rerum Scrutatori,
& Explicatori subtilissimo;
multorum salutarium Medicamentorum
Inventori;
veræ, Germanæque Medicinæ
Restitutori;
summo ingenio, exquisitaque Doctrina;
Mathematico;
in omni genere Philosophiæ Claro;

omnibus ingenuis Artibus Instructo;
temperatissimis, sanctissimisque
moribus Prædito.
Socero suo pientissimo Philibertus
Barjotius,
supplicum Libellorum in Regia
Magister,
Magnique Regis Consilii Præses,
affinitate Gener, pietate Filius,
mœrens posuit anno
à Salute Mortalibus restituta 1558.
26. *Aprilis. Vixit annos* 52.

Le Maire a remarqué que *Fernel* étoit mort fort riche, & qu'outre trente mille écus d'or qu'on trouva après sa mort, dans son Cabinet, il avoit laissé trente-six mille livres de rente à ses deux filles, dont l'une nommée *Marie* épousa *Philibert Barjot*, Maître des Requêtes, & Président au Grand-Conseil. L'autre nommée *Madeleine* fut mariée à *Gilles de Riant* Seigneur de Villeray au Perche, & Président à Mortier au Parlement de Paris, qui mourut l'an 1597. Madeleine Fernel sa femme lui survêquit 45. ans, car elle ne mourut qu'au mois de Mars de l'an 1642. âgée de 94. ans. Guy Patin a eu raison de re-

prendre celui qui, dans la vie de Fernel, de l'Edition d'Utreck, a dit que ce grand Médecin étoit âgé de 72. ans, quand il mourut, au lieu de dire 52.

Auprès du Tombeau de *Fernel* est celui d'un Procureur d'un mérite rare en tout sens, & dont voici l'Epitaphe:

CY GIST

CLAUDE HARDY *Sieur de la Censive, & l'Estourville en Beauce, Procureur au Châtelet de Paris, lequel est décédé le 6. jour d'Août 1615. l'an 85e de son âge, après s'être dignement acquité de sa Charge durant l'espace de 61. années, dans laquelle il a acquis la réputation du plus judicieux, & plus sçavant Praticien qui ait oncques été; aussi avoit-il à commendement les Lettres Grecques & Latines, & étoit bien versé en la Jurisprudence.*

Il a vêcu en chasteté en loyal mariage avec Dame MARGUERITE ALLAIRE *sa Femme cinquante-deux ans, & a vu issu de lui, & des siens 97. enfans. Elle est décédée le Mardi 20. jour de Mars 1617.*

On lit auſſi dans la même Egliſe pluſieurs Epitaphes des l'*Eſcalopier*, & des *Doublet*.

La charité Chrétienne eſt ſi ingénieuſe, qu'il n'y a rien dont elle ne s'aviſe, pour contribuer au Salut du Prochain. La ſingularité de l'Inſcription qui eſt attachée à un des piliers à droite, dans la Nef de cette Egliſe, en eſt une preuve. Voici ce qu'on y lit :

HONORABLE DAME
MARGUERITE MOUSSET
Femme du Sr JACQUES AUBERT
Maître d'Hôtel des Filles de

MADAME,

& meuë de pitié, & de charité
pour les pauvres Ames délaiſſées,
& particulierement pour celles
des SUPPLICIE'S, *a fondé en cette Egliſe*
à la Chapelle S. Léonard
à leurs intentions une Meſſe Baſſe
qui ſe doit dire entre onze & douze par
chacun jour de l'année à perpétuité,
à commencer au jour de ſon déceds,
ſuivant le Contract de cette Fondation
qu'elle a paſſé avec les Marguilliers de
cette Egliſe pardevant Doyen,

AV

& le Monſnier Notaires au Châtelet de Paris, le 19. jour de Mars 1658.

PASSANT

qui lis cette Epitaphe,
donne à la Fondatrice un De profundis.

La Confrerie de *ſaint Charles* y eſt célébre, & fut inſtituée le 29. de Mars 1617. La Reine Anne, & la Reine Marie-Thérese d'Autriche, étoient de cette Confrerie. M. le Dauphin, fils de cette derniere, en étoit auſſi.

La rue *Quinquampoix* eſt dans ce Quartier, & s'appelloit anciennement la rue *Quiquempoiſt*, *Quiquampoiſt*, *Quiquempoit*, *Quiquampoit*, *Quiquampois*, *Quinquempouel*, mais ſon véritable nom eſt celui de *Quinquampoix* qu'elle a pris d'un Seigneur qui y a demeuré, & duquel M. Petau Conſeiller au Parlement a rapporté les Armes dans ſon Armorial, comme auſſi le Pere Labbe dans le Catalogue alphabétique des Blaſons de pluſieurs nobles & anciennes Familles. *Sauval* ajoûte que c'eſt une erreur de croire qu'elle ait été ainſi nommée *à quinque Campanis*, à cauſe

que cinq Paroisses s'étendent jusques-là, car outre, dit-il, que cette étimologie est ridicule, c'est qu'elle portoit le nom de *Quinquampoix* bien avant que *saint Josse*, qui est une de ces cinq Paroisses, fût érigée en Eglise Paroissiale. Cette rue sera à jamais fameuse dans nôtre Histoire, par la quantité de personnes qui, en 1719. & 1720. y accouroient de toutes les Parties de l'Europe, pour y échanger leur or & leur argent, contre des Papiers, dont la valeur étoit imaginaire. Effet funeste de l'avarice & de la cupidité, qui a pensé ruiner la France, & sur-tout Paris. Au reste je ne sçai où *Brice* a pris qu'il y a eu *plusieurs centaines de milliars de ce papier*, c'est-à-dire, de Billets de *la Banque Royale, & d'Actions de la Compagnie des Indes*? Il n'y en a jamais eu plus de *sept milliars*, & c'étoit encore trop pour le malheur de la France.

Rue bien fréquentée en 1719. & 1720.

La rue Aubry-Boucher est à un des bouts de la rue *Quinquampoix*; & est nommée dans de vieux Papiers Terriers *Vicus Alberici Carnificis*: sans qu'on sçache, si *Albericus* étoit le nom de Batême de celui qui a donné le nom à cette rue, ou si c'étoit son

ſurnom. Quoiqu'il en ſoit, le Peuple qui abrége tant qu'il peut, & qui eſtropie preſque toujours les noms, la nomme *la rue Briboucher.* l'Egliſe Paroiſſiale de *ſaint Joſſe* eſt dans cette rue.

C'étoit originairement une Chapelle bâtie dans le même lieu où ſaint Joſſe avoit logé autrefois, en paſſant à Paris, & qui étoit de la Paroiſſe de ſaint Laurent. Philippe-Auguſte ayant fait faire une nouvelle enceinte de la Ville, la Chapelle de ſaint Joſſe s'y trouva renfermée, de même qu'une partie des Paroiſſiens de ſaint Laurent, qui demanderent l'érection de cette Chapelle en Egliſe Paroiſſiale. On leur accorda ce qu'ils demandoient l'an 1260. à condition, que la moitié des Offrandes qui ſe feront à ſaint Joſſe, aux Fêtes de ſaint Joſſe, & de ſaint Laurent, depuis les premieres Vêpres de la veille, juſqu'à la fin du jour ſuivant, & les deux tiers des cierges qui ſeront offerts, à la Purification de la Vierge, appartiendront au Prieur, & à la Communauté de ſaint Martin des Champs. Il fut de plus ſtipulé, & convenu, que le Curé de ſaint Joſſe payeroit au Curé de ſaint

Laurent dix livres Parisis, chaque année, par maniere de dommagement du démembrement qu'on faisoit de sa Paroisse, pour composer celle de saint Josse. Le Curé de saint Josse doit de plus, après son installation, faire serment au Prieur, & Communauté de saint Martin des Champs, comme le Curé de saint Laurent a accoutumé de le faire. L'Eglise de saint Josse d'aujourd'hui fut commencée en 1679. sur les desseins de *Gabriel le Duc*, Architecte estimé, qui éleva le Portail jusqu'à la premiere corniche; mais on ne les suivit point pour le reste de ce bâtiment, qu'on a fait moins long, & moins haut, que cet Architecte ne l'avoit projetté. On voit dans cette Eglise un *saint Sebastien* peint par *Martin Freminet*, qui est fort estimé des connoisseurs. La Cure est desservie par un Ecclésiastique de la Congrégation des *Eudistes*, & est à la nomination du Prieur de saint Martin des Champs.

La rue *Troussevache* a pris son nom ou de l'enseigne de la Vache troussée, qui s'y voit depuis plusieurs siécles, ou d'*Oudard Troussevache*, dont les Régistres du Temple parlent en 1261. Sauval.

& de qui, peut-être, descendoit *Denis Troussevache* connu en 1426. & 1441. par les Régistres du Châtelet. Elle va de la rue des cinq Diamans, à la rue saint Denis, vis-à-vis la rue de la Ferronerie.

Nous ne sçavons pas d'où est venu le nom de la rue d'*Avignon*; apparamment que c'est de quelque enseigne, ou de quelque Particulier de ce nom-là qui y demeuroit. En 1300. elle n'avoit pas encore de nom. En 1386. 1425. & 1552. on la nommoit la rue *Jean le Comte*.

La rue *Vitrognon* se nommoit en 1300. la rue *Court-Pierre-la pie*, & la *rue qui chiet en la Savonerie*. Aujourd'hui on la nomme la rue *Trouignon*.

S. Leu S. Gilles ne fut dans son commencement, qu'une Chapelle succursale, que l'Abbé & les Moines de saint Magloire permirent de bâtir en 1235. aux Paroissiens de saint Barthelemi qui demeuroient au-delà du Pont. Elle fut dédiée sous l'invocation de saint Leu & de saint Gilles, à cause d'une Chapelle de l'Eglise de saint Magloire, qui portoit les noms de ces deux Saints, & où lesdits Paroissiens faisoient dire la Messe, & cé-

lébrer l'Office Divin. Cette nouvelle Chapelle fut ensuite unie à la Cure de saint Barthelemi, parcequ'il ne s'y trouva pas assez d'Habitans, pour avoir un Pasteur résidant à saint Leu, saint Gilles; mais enfin le nombre des Habitans devint si considérable, qu'on fût obligé en 1617. de dèsunir cette Chapelle d'avec saint Barthelemi, & de l'ériger en Eglise Paroissiale. Ce fut par cette érection, que Henri de Gondi Cardinal & Evêque de Paris, termina un Procès qui s'étoit formé pour la Cure de saint Barthelemi, entre *Louis Rumet* Chanoine de l'Eglise de Paris, & *Michel de Rennes* Chanoine de saint Honoré, car il donna la Cure de saint Barthelemi au Sieur de Rennes, & celle de saint Leu, saint Gilles au Sieur Rumet.

Cette Eglise a trois Patrons: *saint Leu*, Archevêque de Sens qui vivoit sous le Regne* de Clotaire, & dont on célébre la Fête le premier jour du mois de Septembre: *saint Gilles* est le second Patron; il étoit d'Athénes, d'une Famille illustre, & vivoit dans le sixiéme siécle. Il quitta sa Patrie étant fort jeune, & vint aborder à un Cap, où est aujourd'hui la Ville

de S. Gilles en Languedoc. Il fut deux ans ſous la conduite de *Céſaire* Archevêque d'Arles, puis ſe cacha dans une Forêt qui porte aujourd'hui ſon nom, où il ſe nourriſſoit, dit-on, du lait d'une Biche qui ſe retiroit dans la même grote que lui. Childebert Roi de France, chaſſant un jour dans cette Foreſt, ſes Piqueurs pourſuivirent cette Biche juſques dans la Caverne du Saint, & tirerent même une fléche à travers des buiſſons qui l'environnoient, dont ſaint Gilles fut fort bleſſé. Le Roi le fit penſer, & lui offrit pluſieurs préſens que le Saint refuſa; mais il l'obligea de ſouffrir qu'on lui bâtît un Monaſtere dont il fut Abbé. L'on ſolemniſe ſa Fête le premier Dimanche d'après celle de ſaint Leu.

Sainte Cordule, Vierge & Martyre, & qu'on dit être une des Compagnes de ſainte Urſule, eſt auſſi Patrone de cette Egliſe, où l'on garde ſon Chef enchâſſé en une Image d'argent, autour de laquelle eſt cette Inſcription:

Una ex Virginibus, quarum fuit
Urſula Princeps,
Clauditur hoc felix Cordula Scriniolo.

Saint Leu fit pendant sa vie plusieurs guérisons miraculeuses, ayant reçu de Dieu ce que saint Paul appelle, *Gratia Sanitatum*, c'est-à-dire, le don de guérir les Malades. Depuis qu'il est dans la Gloire, il a toujours continué d'être le Protecteur des Malades qui ont recours à son intercession; ce qui attire depuis long-tems dans cette Eglise un concours continuel de personnes, de l'un & de l'autre sexe, qui viennent implorer l'assistance de ce Saint. Lorsque nos Rois parviennent à la Couronne, c'est un usage de cette Eglise de faire des prieres pendant neuf jours, pour demander à Dieu la conservation de leur Personne Sacrée. Le 14. d'Octobre de l'an 1716. la Duchesse de Ventadour, Gouvernante du Roi Louis XV. assista dans cette Eglise à la Messe qui terminoit la neuvaine qui avoit été faite pour la continuation de la bonne santé de sa Majesté.

Le Bâtiment de cette Eglise fut réparé en 1611. & encore depuis pendant que Claude *du Saussay*, qui fut ensuite Evêque de Toul, en étoit Curé. Le Chœur, & les Chapelles des deux côtez furent alors rebâties. En

1727. on y fit encore des réparations plus considerables, car on changea presque entierement les dedans, en sorte que cette Eglise est aujourd'hui une des plus propres de Paris. Le 8. & le 10. d'Octobre de cette même année, *Guillaume Guerin*, l'aîné, Charpentier habile, transporta en entier la Charpente du Clocher de l'horloge de la Tour, sur laquelle elle étoit, & qui menaçoit ruine, sur une autre Tour nouvellement bâtie à la même hauteur, qui est de douze toises, & à la distance de vingt - quatre pieds. Cette manœuvre se fit heureusement par le moyen d'un grand échafaud, sur lequel on fit rouler le Clocher de sept pieds & demi de diamêtre, sur trente-cinq d'élévation, avec la grosse Cloche de l'horloge qui pése au moins deux mille livres, & sans toucher au plomb de la couverture, ni aux plattes bandes de fer, &c.

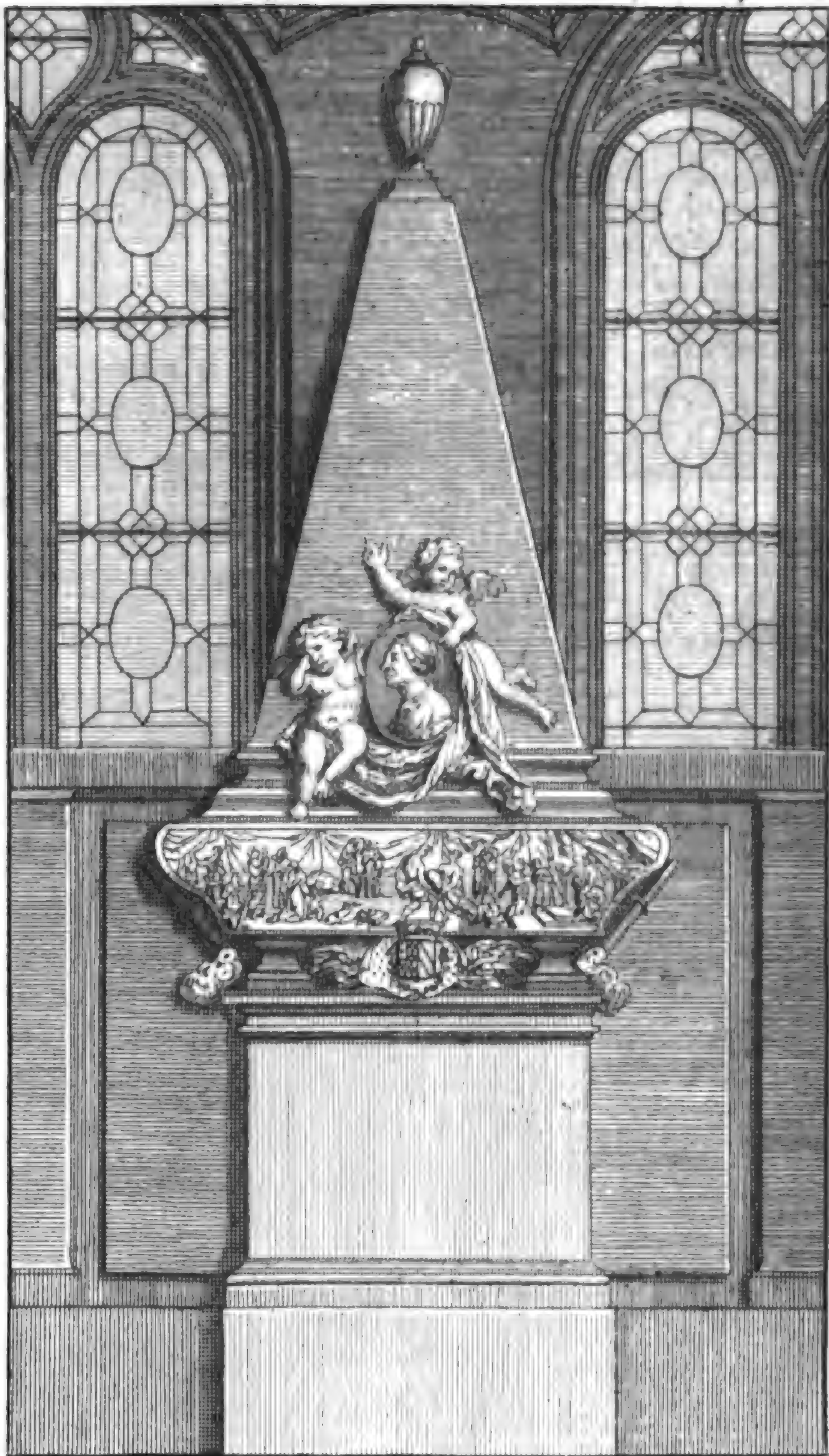
Le dedans de l'Eglise a été reblanchi & décoré d'une fort belle Menuiserie qui est de l'ouvrage d'un nommé l'*Aigu*; & de Sculptures qui sont de *Guillaumet* Sculpteur en bois. Dans le tems qu'on a fait ces réparations, on a détruit une Pierre Bize

qui étoit au ſecond pilier, à droite, en entrant dans la Nef. Sur cette pierre, étoient les Armes, & l'Epitaphe en Vers Latins de *Jean Louchart*, & de *Marie de Brix* ſa femme. Cette Epitaphe étoit ſi peu intelligible, qu'on n'y voyoit que du blanc, du noir, & du louche, juſques dans les Armoiries, malgré l'étoile dont la face étoit chargée. Ce Jean Louchard étoit un des plus déterminés Ligueurs, & un de ceux qui eurent le plus de part à la mort du Préſident Briſſon, de Claude Larcher, & de Jean Tardif. Sa cruauté fut punie dès ce monde; car il fut un des cinq, que le Duc de Mayenne fit pendre publiquement, dans la Sale baſſe du Louvre le 4. Décembre 1591. La mémoire d'un tel homme mérite d'être déteſtée, & l'on a fort bien fait, de détruire l'éloge que les Ligueurs lui avoient conſacré dans cette Egliſe.

Chaque pilier, tant de la Nef que du Chœur, eſt orné d'un Tableau, parmi leſquels on diſtingue la Nativité, par *Oudry*, l'Aſcenſion, par *Bertin*; le Crucifiement, par *Courlieu*; le Chriſt ſur la Croix, par *Merelle*. Dans le Chœur, à main droite, en y entrant, on remarque un grand

Tableau, où l'on voit le Roi Louis XV. la Duchesse de Ventadour sa Gouvernante, le Duc d'Orleans Régent du Royaume, le Duc de Bourbon, le Maréchal de Villeroy qui fut ensuite Gouverneur de sa Majesté, &c. qui tous prient saint Leu pour la conservation du Roi. Les Portraits du Roi, & de ceux qui sont à sa suite, ont été peints d'après nature, par *Justinar* Peintre, de l'Académie des Maîtres Peintres de Paris. Vis-à-vis de ce Vœu du Roi, est un grand Tableau qui représente *saint Gilles* en habit de Benedictin, & ayant auprès de lui la Biche qui le nourrissoit dans la Caverne où il s'étoit retiré, & le Chien qui le fit découvrir. Ce Tableau a été peint par *Oudry*. Au-dessus du Maître-Autel, est un Tableau qui a onze pieds de hauteur, sur treize de largeur, & qui représente *la Céne*. Ce Tableau est le Chef-d'œuvre de *François Porbus*. Le Poussin disoit que c'étoit un des plus beaux qu'il eût jamais vû. La Tête du Christ a toute la majesté que les hommes peuvent donner à un Dieu fait homme; & celles des Apôtres y sont fidellement, & vivement caractérisées. *Judas* se leve de table, & n'a d'attention qu'à sa bourse, sur laquelle il

Tome 2. p. 21.



TOMBEAU DE M.^E DE LAMOIGNON.

a f^r Lee

porte la main. Il n'y a pas jusqu'à la Nappe, où il paroît une vérité, & une patience qui font voir que le Peintre est descendu dans le détail Mécanique du Tisserant.* Les plus fins connoisseurs ne trouvent que deux choses à reprendre dans ce Tableau; l'une, que le Peintre ait représenté *Jesus-Christ* assis, & non pas couché; & l'autre, qu'il ait donné des mains trop tendres aux Apôtres. En 1729. on annonça que ce Tableau seroit mis en vente le 6. de Décembre de cette même année; mais apparamment que quelqu'un remontra aux Marguilliers le tort qu'ils avoient, de vouloir priver cette Eglise, d'un si précieux morceau; en sorte que cette annonce n'a point eu d'effet.

* Sauval.

Dans une Chapelle qui est à côté du Chœur, à main droite, est un Tombeau de marbre blanc, derriere lequel s'éléve une Pyramide de marbre jaspé, terminée par une Urne de marbre blanc. Au milieu sont deux enfans, dont l'un tient d'une main le Portrait d'une femme, & de l'autre, essuye ses larmes; l'autre enfant semble voler, & montre l'Eternité; audessous est un bas-relief excellent qui

représente des Pauvres, dont les uns creusent une Fosse, les autres enlevent un Corps, & les autres versent des larmes. Sur le piédestal est cette Inscription :

D. O. M.

MARIÆ DE LANDES
CHRISIANI DE LAMOIGNON
SENATUS PRÆSIDIS
UXORI.
Religionis, Modestiæ, Fidei in Conjugem,
Charitatis in Liberos, Liberalitatis in Pauperes, singulari exemplo.
GUILLELMUS DE LAMOIGNON
Senatûs Princeps optimæ Parenti P.
Vivere cœperat XXVIII. *Decemb.* M. D. LXXVI.
Desiit XXXI. *Decemb.* M. D. C. L. I.
Tumulo alibi designato
Pauperes hoc loco raptim condidere.

EJUSDEM

GUILLELMI DE LAMOIGNON *Cor*,
ejus jussu pedibus Charissimæ Matris appositum hîc quiescit.
ANNO M.DC.LXXVII. X. *Decembris*.

CHRISTIANUS FRANCISCUS
DE LAMOIGNON
GUILLELMI FILIUS, MARCHIO
DE BASVILLE
Baro de ſaint Yon
in Senatu Pariſienſi per XXV. *annos*
Orator Regius,
per VIII. *Præſes infulatus;*
Litium inter Magnates quotidie rogatus
domi Arbiter.
Æqui ſtudio, dicendi facundia,
maturitate conſilii, morum comitate,
pietate in Deum inſignis.
Obiit VII. *Aug.* M. DCCIX.
ætat. LXV.
Corpus huc ſuum à Pauperibus deſſerri
juſſit.

MARIA VOISIN
Uxor Cariſſima, lecto ſibi eodem Tumulo
mœrens poſuit.

Ce magnifique Monument eſt de Girardon, & l'Epitaphe de Marie *de Landes* eſt de Guillaume de Lamoignon Premier Préſident du Parlement de Paris, ſon fils. Pour entendre la repréſentation du bas-relief, & même l'Inſcription, il faut dire ici que *Ma-*

rie de Landes avoit ordonné qu'on l'inhumât aux Recolets de saint Denis; mais que son Corps ayant été déposé dans l'Eglise de saint Leu, saint Gilles, pour être ensuite transporté en ce Couvent, les Pauvres de cette Paroisse ne voulant pas qu'on leur enlevât les précieux Restes de celle qu'ils avoient toujours regardée comme leur Mere, firent eux-mêmes une fosse, & l'enterrerent, pendant que le Clergé & ses Parens étoient allés dîner.

Chrétien-François de Lamoignon, fils aîné du Premier Président de ce nom, & Président à Mortier au Parlement, fut ici inhumé aux pieds de son ayeule au mois d'Août de l'an 1709. ainsi qu'il l'avoit ordonné, & qu'il est dit dans la derniere Inscription apposée au bas de celle de Marie de Landes.

Il y a dans cette Eglise une Confrerie de l'*Ange-Gardien*, instituée par Henri de Gondi Cardinal de Retz, Evêque de Paris, & approuvée par le Pape Paul V. qui l'a enrichie d'Indulgences à perpétuité.

Les Filles Repenties, ou *Pénitentes*, ou de *saint Magloire*, furent instituées l'an 1492. par *Jean Tisseran* Cordelier,

Cordelier, qui par ses prédications vives & touchantes, convertit un grand nombre de femmes qui vivoient dans la débauche & dans la prostitution, & dont celles qui étoient filles ou veuves, prirent la résolution de faire pénitence de leurs dereglemens passés, & de s'enfermer pour le reste de leur vie. Le P. *Tisseran* en assembla plus de deux cens, qui volontairement se livrerent ainsi à la clôture & à la pénitence. Le Roi Charles VIII. autorisa cet Etablissement par ses Lettres Patentes du 14. Septembre 1496. & le Pape Alexandre VI. l'approuva & le confirma sous la Regle de saint Augustin, par sa Bulle du mois d'Octobre 1497. Cette même année *Jean Simon de Champigni* Evêque de Paris, leur donna des Statuts qui se trouvent encore en Gothique dans la Bibliothéque du Roi, dans celle des Jesuites, & dans d'autres; & selon lesquels, 1°. elles ne doivent recevoir dans leur Monastere aucune fille malgré elle, ce Sacrifice devant être volontaire: 2°. elles doivent faire preuve de prostitution, & pour sçavoir si véritablement elles avoient commis le péché de la chair, elles devoient être visitées

Origine des Filles Pénitentes

par des Matrones nommées exprès, & qui faisoient serment sur les Saints Evangiles entre les mains des Meres, Sous-Meres, & en présence des Discrétes, de faire bon, & loyal rapport; *Car vous sçavés*, ajoûte l'Evêque Jean Simon *, *qu'aucunes sont venues à nous qui étoient Vierges, & bonnes Pucelles, & telles ont été par vous trouvées, combien qu'à la suggestion de leurs Meres, & Parens qui ne demandoient qu'à s'en défaire, elles eussent affirmé être corrompues.* 3°. Par un autre des Articles de ces Statuts, celles qui demandoient à entrer dans ce Monastere, étoient obligées de jurer, sous peine de damnation éternelle, qu'elles ne s'étoient point fait corrompre, en intention d'entrer dans cette Religion; & on les avertissoit que, quand même elles seroient Professes, & qu'on découvrît qu'elles s'étoient fait corrompre à cette intention, qu'elles ne seroient réputées Religieuses de ce Monastere, quelque Vœu qu'elles eussent fait.

* Le P. Heliot, Hist. des Ord. Relig.

Voilà l'origine des Filles Pénitentes, aujourd'hui de saint Magloire, où depuis soixante-dix ans, ou environ, on ne reçoit plus que des Filles

vertueuſes & d'honneur. On voit, par ce que je viens de dire, que *Brice* s'eſt trompé, lorſqu'il a dit dans ſa Deſcrip.ion de Paris, que depuis quelques années les Filles Pénitentes avoient embraſſé la Régle de ſaint Auguſtin ; car il eſt conſtant qu'elles n'en avoient jamais eu d'autre.

Par ces mêmes Statuts, dont je viens de parler, l'Evêque Jean Simon avoit ordonné qu'il y auroit dans ce Monaſtere des Religieux, qui ſuivroient auſſi la Régle de ſaint Auguſtin, & qui après une année de Noviciat, feroient Profeſſion à la Grille du Couvent, entre les mains de la Supérieure, & du Directeur ; mais nous ne voyons aucune preuve que cet Article ait été obſervé, ni qu'il y ait eû de ces Religieux, dont cependant le P. Héliot nous décrit l'Habit.

Nous ignorons abſolument l'endroit où le P. Tiſſeran enferma ces Filles Pénitentes, juſqu'à l'an 1499. que le Roi Louis XII. par ſa Déclaration du mois de Mars de cette année-là, leur donna la moitié de l'Hôtel de *Behaigne*, ou d'*Orleans*, ſitué dans l'endroit où eſt aujourd'hui l'Hôtel de Soiſſons. Ce Prince avoit perdu au

jeu l'autre moitié contre *Robert de Franzelles*, de qui les Filles Pénitentes l'acheterent pour le prix de deux mille écus d'or couronnés, valant environ vingt-ſept ſols piéce. Le Contrat de vente eſt du 6. Avril ſuivant, & fut paſſé à Lyon, où le Seigneur *de Franzelles* étoit à la ſuite de la Cour. Ainſi les Filles Pénitentes devinrent propriétaires de l'Hôtel d'Orleans en ſon entier.

Dans le commencement de l'Inſtitution de ces Filles Pénitentes, elles étoient ſi pauvres, qu'on permettoit à quelques-unes d'aller à la quête par la Ville; mais dès qu'elles furent ſuffiſamment dotées, on leur fit obſerver une exacte clôture.

Ces Religieuſes ainſi établies dans l'Hôtel d'Orleans, y demeurerent juſqu'en 1572. ſelon *du Breul*, & pluſieurs autres Ecrivains qui l'ont copié, mais plus véritablement juſqu'en 1580. puiſque la Bulle de Gregoire XIII. qui ordonne que les Moines de ſaint Magloire ſeront transferés dans l'Hôpital de ſaint Jacques du Haut-Pas, eſt datée du premier jour de Mars de cette année-là, & qu'il n'y a pas d'apparence que ces Moines

ayent quitté leur Monastere de la rue S. Denis, avant que le Pape leur eut permis d'aller occuper ledit Hôpital. Il est constant que ce fut en 1572. que la Reine Catherine de Medicis, résolut de faire bâtir un Palais dans l'endroit où étoient les Filles Pénitentes, mais probablement la négociation de cet échange ne fut terminée à la Cour de Rome qu'en 1580. La Bulle n'en fut même registrée au Parlement qu'en 1586. Les Moines de S. Magloire ayant donc été transferés dans l'Hôpital de saint Jacques du Haut-Pas, les Filles Pénitentes furent introduites dans le Monastere de la rue S. Denis qu'ils venoient de quitter, & elles y ont toujours demeuré depuis. Pour les dédommager de la plus valuë de l'Hôtel d'Orleans qu'elles quittoient pour le Monastere des Moines Magloriens de la rue S. Denis, la Reine Catherine de Medicis excita ses enfans à leur faire du bien. Charles IX. par Contrat passé le 4. de Novembre de l'an 1572. leur assûra à perpétuité la rente de deux mille livres que le Roi Henri II. ne leur avoit accordée que pour neuf ans. La Reine Catherine de Medicis même leur donna par do-

nation irrévocable mille livres tournois de rente à prendre ſur l'Hôtel de Ville de Paris, & s'engagea de plus à leur faire donner par les Ducs d'Anjou & d'Alençon chacun mille livres de rente, & de leur en faire paſſer acte en bonne forme. Leſdites deux mille livres de rente rachetables néanmoins après le décès deſdits Ducs, par leurs hoirs ou ayans cauſe, moyennant la ſomme de douze mille livres tournois, une fois payée, qui étoit pour chacun la ſomme de ſix mille livres tournois, une fois payée. Dans l'un & l'autre de ces deux Couvens des Filles Pénitentes, on y a ſouvent enfermé des filles & des femmes de mauvaiſe vie, mais qui n'y faiſoient point Profeſſion, & qu'on n'y enfermoit ainſi que pour tâcher de les corriger, & pour dérober aux yeux du public des ſujets de ſcandale & d'infamie.

La ligue avoit jetté tant de déreglement dans tous les Ordres de l'Etat, que les Monaſteres les plus reguliers n'en furent pas exempts. Pour remedier au relâchement qui s'étoit introduit dans la Communauté des Filles de ſaint Magloire, on tira la Mere *Marie Alvequin* de l'Abbaye de Mont-

martre, avec ſept autres Religieuſes, qui entrerent à ſaint Magloire le 2. Juillet 1616. & qui en peu de tems y rétablirent la régularité, mais cependant avec quelque adouciſſement des anciennes auſtérités pratiquées autrefois dans cette Maiſon.

En faiſant la deſcription de l'Egliſe de ſaint Barthelemi, j'ai parlé de l'origine du Monaſtere de ſaint Magloire qui eſt dans la rue S. Denis, & je n'ajoûterai ici autre choſe, ſinon que l'Egliſe n'a rien de remarquable que le Mauſolée d'*André Blondel*, Seigneur de Rocquencourt, & Controlleur Général des Finances, qui voulut être inhumé dans la Chapelle des Filles Pénitentes, & leur légua trois cens livres de rente ſur l'Hôtel de Ville. Sa Veuve honora ſa ſépulture d'un petit Mauſolée de bronze, qui eſt un des chefs-d'œuvre de Maître *Ponce*. Ce Sculpteur a repréſenté *Blondel* ayant ſa tête poſée ſur ſa main gauche, & ſur un oreiller, ſes jambes croiſées, ſon corps & ſon bras droit nonchalamment étendus. Il y a des connoiſſeurs qui trouvent ſes cheveux auſſi facilement faits que s'ils étoient de cire. D'autres remarquent dans les plis de

son drap une négligence, & une vérité admirables, la tête passe pour un morceau parfait. Lorsque les Filles Pénitentes furent transferées dans ce Monastere, elles firent porter ici ce monument, & le mirent dans leur Nef; mais s'étant apperçûes qu'il y occupoit trop de place, elles le firent dresser contre la muraille à côté de leur Portail, quoiqu'il n'eut pas été fait pour être dans cette attitude. Ce *Blondel* étoit Lyonnois, & devoit sa fortune à Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, & à son propre mérite. Rien n'est plus ordinaire que de voir prodiguer les éloges en l'honneur d'un Controlleur Général pendant qu'il est en place, mais aussi rien n'est plus ordinaire que de les entendre déchirer dès qu'ils sont morts. *Blondel* n'eut pas ce sort là; car *Ronsard* en dit encore plus de bien après sa mort, qu'il n'en avoit dit de son vivant. Il l'a pleuré dans plusieurs Epitaphes qu'il a faites pour honorer sa mémoire, & a publié que l'*honneur*, la *courtoisie*, la *bonté*, & la *vertu* avoient été enterrées avec lui.

Au reste, *Brice* s'est trompé non seulement sur l'année de la mort de

ce *Blondel* qu'il nomme *Blondeau*, & qu'il fait mourir en 1553. quoiqu'il ſoit mort en 1555. mais encore ſur le Sculpteur qui a fait ce monument qu'il dit être *Jean Gougeon*.

Sauval qui avoit vû le Teſtament que *Diane de Poitiers* fit en 1564. dit qu'elle y ordonne que venant à mourir à Paris, elle veut qu'avant d'être enterrée à Annet, on la porte dans l'Egliſe des Filles Repenties, & qu'on y faſſe pour elle un Service des Morts.

Auprès de l'Egliſe des Filles de ſaint Magloire, eſt une rue nommée *Salle-au-Comte*. En 1386. & en 1428. le Peuple la nommoit la rue *au Comte de Dampmartin*. Ces noms lui ont été donnés, parce qu'elle occupe le terrein ſur lequel étoit l'Hôtel des Comtes de Dampmartin.

L'Egliſe du *Sépulcre*. Pluſieurs Particuliers qui avoient pris la Croix, & qui avoient fait vœu d'aller au ſaint Sépulcre de Jéruſalem, ou qui en étoient revenus, formerent au commencement du quatorziéme ſiécle une Confrerie, à laquelle *Louis de Bourbon* Comte de Clermont, & de la Marche, donna deux cens livres Pariſis, pour acheter une place dans la rue

saint Denis, où ils pussent faire bâtir une Eglise pour la Confrerie, & un Hôpital pour loger les Pélerins du saint Sépulcre, qui passeroient par Paris. Cette Donation est du 5. Janvier 1325. & la place fut achetée, dans la Censive de saint Merry le dernier d'Octobre de la même année. Le 18. May de l'an 1326. l'on posa la premiere pierre de cette Eglise. Guillaume Archevêque d'Auch fit la cérémonie, assisté des Evêques d'Amiens, d'Autun, de Tréguier, & de Mande; en présence de Louis de Bourbon Comte de Clermont, & de la Marche, de Clémence Reine de France, d'Isabelle Reine d'Angleterre, & de Blanche de Bretagne, veuve de Philippe Comte d'Artois, & d'un grand nombre de personnes qualifiées. Cette Confrerie ne fut néanmoins autorisée par Lettres Patentes de Philippe VI. qu'en 1329. Comme le terrein sur lequel cette Eglise fut bâtie, étoit dans la Censive de l'Eglise de saint Merry, qui dépendoit elle-même de l'Eglise de Nôtre-Dame, il y eut plusieurs contestations entre les Confreres du Sépulcre, l'Evêque de Paris, le Cha-

Du Breul & le Maire.

pitre de Nôtre-Dame, & celui de ſaint Merry, leſquelles furent terminées par accommodement; en ſorte que la même année 1329. on convint, de part & d'autre, des Articles ſuivans:

Les Confrères bâtiront une Egliſe ſur deux places qu'ils ont achetées du Chapitre de S. Mederic, & un Hôpital avec Cloches & Clocher. Ils doteront Chanoineries, Prébendes & Chapelles, & autres Bénéfices, ſi bon leur ſemble, dont la Collation appartiendra au Chapitre de Nôtre-Dame. Et pour le regard des trois Prébendes qu'ils ont déja fondées de quarante livres chacune, moitié en gros, moitié en diſtribution, les Gouverneurs préſenteront la premiere & troiſiéme fois, & la deuxiéme demeurera à la pleine diſpoſition du Chapitre de Nôtre-Dame, & en cette ſorte ſera procédé tant à ces Prébendes, qu'aux autres qui ſeront fondées.

Seront ces Chanoines du Chœur de l'Egliſe de Paris, & à ſa correction, & lui prêteront ſerment, en préſence des Gouverneurs de la Confrerie. Les Chanoines de S. Mederic ſe contenteront de dix livres Pariſis pour tout le droit qu'ils peuvent prétendre ſur le bien du Sépul-

cre, comme étant situé en leur Terre fonciere.

Les Gouverneurs payeront aussi annuellement la somme de dix livres au Chapitre de Nôtre-Dame, à cause de la Procession qu'il y fera, & de la Grand-Messe qu'il y chantera une fois l'an, le jour de la Fête de l'Hôpital.

La Procession dont il est parlé dans ces Réglemens, se fait tous les ans le premier Dimanche d'après l'Octave de la Fête-Dieu, qui est le jour de la Fête du saint Sépulcre, transferée de Pâques au premier Dimanche libre. Les Bénéfices de cette Eglise n'étoient originairement que des Chapellenies, presque toutes fondées par la Confrerie. Plusieurs de ces Bénéfices ont été érigés dans la suite en Canonicats par le Doyen, & le Chapitre de Nôtre-Dame, en sorte qu'en 1551. il y avoit seize Canonicats, & dix-sept Chapellenies. Les Chanoines, & les autres Bénéficiers recevoient leurs distributions des mains des Maîtres ou Gouverneurs de la Confrerie, qui avoient l'administration du temporel.

Quoiqu'il soit parlé dans plusieurs actes, de l'Eglise, & de l'Hôpital du

Sépulcre, il n'y a cependant jamais eu ici d'Hôpital, car le saint Sépulcre de Jérusalem étant devenu d'un accès assez difficile, depuis qu'il est sous la domination des Sarrasins, les Confreres se sont bornés à ne faire bâtir que l'Eglise.

Le vain Titre d'*Hôpital* a été cependant préjudiciable à la Confrerie, car le Marquis de Louvois, étant Vicaire Général de l'Ordre de Nôtre-Dame de Mont-Carmel, & de saint Lazare de Jérusalem, obtint au mois de Décembre 1672. un Edit qui réünissoit audit Ordre, tous les Hôpitaux, & autres lieux, où l'hospitalité avoit été, & n'étoit plus gardée; & la Chambre Royale établie à ce sujet, rendit en conséquence au mois d'Août de l'an 1678. un Arrêt, par lequel l'Eglise du Sépulcre, & ses dépendances furent unies audit Ordre de Nôtre-Dame de Mont-Carmel & de saint Lazare. Au mois de Mars de l'an 1693. le même Roi Louis XIV. fit un autre Edit portant dèsunion de tout ce qui avoit été uni en vertu de l'Edit de 1672. Ainsi la Confrerie rentra dans ses premiers Droits, mais elle ne demeura pas long-tems tranquil-

le, car comme les gens d'Eglise veulent dominer par tout, & attirer tout à eux, les Chanoines qui depuis deux cens ans convoitoient la régie des biens de cette Eglise, la demanderent, & l'obtinrent par Arrêt du Conseil d'Etat, rendu à Gemblours le 12. Juin 1693. & par un autre Arrêt du Conseil contradictoirement rendu à Versailles le 26. Mars 1694. A peine les Chanoines furent-ils en possession de la régie du temporel, qu'ils demanderent que les seize Prébendes fussent réduites à douze, afin disoient-ils, qu'ils pussent payer les dettes que la Confrerie avoit contractées. Le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, après une information de *Commodo & Incommodo*, donna son Décret de réduction le 28. Juillet 1712. aux conditions portées dans l'acte de consentement du Doyen, & du Chapitre de Nôtre-Dame. Ce fut sur ce Décret, que le Roi donna ses Lettres Patentes au mois de Septembre suivant, qui furent enregistrées au Parlement le 14. Avril 1714.

Par l'Arrêt du 26. Mars 1694. que je viens de citer, les Maîtres de la Confrerie non seulement perdirent

l'administration du temporel, mais encore le Patronage des Canonicats, & des autres Bénéfices qui sont restés à la Collation du Chapitre de Nôtre-Dame.

Les Chanoines du Sépulcre joüissent des Droits Paroissiaux sur tous ceux qui demeurent dans le territoire qui environne leur Eglise : ils ont des Fonts-Baptismaux, ils marient, ils donnent le Viatique & la Sépulture, & c'est le Chanoine qui est de semaine, qui fait les Fonctions de Curé; mais ils ne peuvent faire pour eux, ce qu'ils font pour les autres, car les Chanoines & Bénéficiers du Sépulcre, de même que ceux des autres Filles de Nôtre-Dame, reçoivent les derniers Sacremens & la sépulture d'un Bénéficier de Nôtre-Dame député par le Chapitre, conformément à l'Arrêt rendu par le Parlement le 7. de Septembre 1651.

Cette Eglise n'a rien de remarquable. Le Chœur a été bâti dès les premiers tems de la Fondation, mais la Nef, & les Chapelles n'ont été achevées qu'en 1655. Sur le Maître-Autel, est un beau Tableau de *le Brun*, qui a été donné par J. B. Colbert Con-

trôleur Général des Finances, Ministre & Secretaire d'Etat. La Statue de Jesus-Christ, qui est au-près de la porte, est estimée, & de l'ouvrage de *Jean Champagne*, éléve de Bernin.

La rue *des Lombards* s'appelloit auparavant la rue *de la Buffeterie*, & même du tems des Lombards, on lui donnoit encore quelquefois ce nom. Depuis qu'elle porte leur nom, on l'a nommée la rue *de la Pourpointerie*, mais à la fin le nom *des Lombards* a prévalu sur les deux autres. C'étoient des Usuriers de Lombardie qui étoient des Créanciers si impatiens, que par ironie, on disoit alors dans Paris, *la patience des Lombards.* Dans le tems que Charles VI. & les grands Seigneurs donnoient les Prélatures, & les Bénéfices au plus offrant & dernier enchérisseur, les Lombards prêtoient à gros intérêt, & faisoient des fortunes immenses *.

* Sauval.

L'*Hôpital de Sainte Catherine* est fort ancien, & étoit appellé l'Hôpital de *sainte Oportune*, comme il paroît par les lettres d'Amortissement de Maurice Evêque de Paris, de 1188. Il a porté ce nom jusqu'à ce qu'il ait

eu sa Chapelle particuliere, c'est-à-dire, jusques vers l'an 1222.

Comme cette Chapelle fut dédiée sous l'invocation de *sainte Catherine* & de *sainte Marguerite*, l'Hôpital prit le nom de cette premiere. Le tems ayant détruit cette Chapelle, elle fut rebâtie ou réparée l'an 1479. Cet Hôpital a été long-tems desservi par des Religieux Hospitaliers de l'Ordre de saint Augustin, ausquels on associa depuis quelques Religieuses du même Ordre, qui dans la suite sont restées seules en possession de cette Maison, car en 1521. *François Poncher* Evêque de Paris, & Supérieur de cet Hôpital, ordonna qu'il n'y auroit plus de Religieux, & nomma un Prêtre pour en être le Directeur spirituel, & même pour avoir soin du temporel conjointement avec les Religieuses, qui suivent la Regle de saint Augustin. Elles obtinrent au mois de Mars de l'an 1688. des Lettres Patentes, dans lesquelles il est dit que la Supérieure & Religieuses de la Maison Réguliere & Hospitaliere de l'Ordre, & de la Regle de saint Augustin, sous le Titre de sainte Catherine, ont fait remontrer au Roi : *Que ladite Maison a été*

établie dans le onziéme siécle, pour retirer les pauvres femmes, & filles qui n'ont aucune retraite, & qui cherchent condition ... & qu'elles sont encore chargées de la sépulture des personnes noyées, trouvées mortes, & ont soin de leur inhumation, &c. Cette Maison est si bien administrée, que malgré les charités que font ces Religieuses, & les œuvres de miséricorde qu'elles exercent, le Syndic du Clergé du Diocèse de Paris, fit voir clairement l'an 1713. qu'elle joüissoit par an de trente-huit mille quatre-vingt-deux livres dix sols de revenu. Les bâtimens de cet Hôpital sont fort serrés & fort vieux. L'on voit sur la Porte extérieure un Statue de sainte Catherine, qui a été faite & donnée en 1704. par *Thomas Renaudin* Sculpteur de l'Académie Royale, ainsi que nous l'apprenons d'une Inscription qui est sur le plinthe, & laquelle est ainsi conçuë :

THOM. RENAUDIN Molinensis
fecit & donavit 1704.

LE GRAND CHASTELET.

LE GRAND CHASTELET, ou *Porte de Paris*, est ainsi appellé, parceque c'est un ancien Château, & parceque c'étoit anciennement une des Portes de Paris. On dit que cette Forteresse a été bâtie par *Jules César*, ou par quelqu'un de ses Successeurs qui ont porté le même surnom ; en effet il y a encore une des Chambres qui porte le nom de *Chambre de César*, & cela depuis un tems immémorial. L'on y a vu aussi jusqu'à la fin du seiziéme siécle, au-dessus de la porte d'un Bureau, cette Inscription gravée sur une tranche de marbre:

TRIBUTUM CÆSARIS.

Quoiqu'il en soit, il ne reste de cet ancien Château, que quelques vieilles Tours, & tout le reste a été bâti depuis 1684. On y rend aujourd'hui la Justice pour la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, dans differens Tribunaux établis pour le Civil, la Police, & le Criminel. Il y a aussi des Prisons ordinairement bien remplies de Prisonniers

Budée, & *Robert Cenal* ont une idée bien ſinguliere ſur l'étymologie de cette Forterreſſe. Ils prétendent qu'il ne faut dire ni *le Grand*, ni *le Petit Châtelet*, qui ſelon eux, eſt un nom corrompu par le Peuple, mais bien *le Grand*, & *le Petit Carceret*, comme venant de *Carcer* que le Peuple n'entend pas, & qu'on a donné à ce bâtiment, à cauſe des Priſons qui y ſont. Un Poëte de leur tems a ſuivi leur ſentiment, & a dit :

Caſtellum hoc dixere Patres, niſi dicere mavis
Carcellum, modici quod ſignat Carceris antrum.

Au-près du Grand Châtelet, il y a une rue du nom de laquelle l'étymologie eſt inconnuë. Elle a nom *la rue trop va qui dure*. Elle eſt auſſi quelquefois nommée la rue *qui m'y trouva ſi dure*. Elle commence au bout du Pont au Change, & finit au coin de la rue de la Saulnerie, au bout du Quai de la Mégiſſerie.

La rue du *Pied de Bœuf* a pris ſon nom de l'enſeigne d'un Cabaret qui ordinairement eſt rempli de Garçons Bouchers, & de Porteurs d'eau. En

1399. & 1489. on l'appelloit la rue de *la Triperie*, parceque les Tripiers alloient par là à la Riviere laver leurs tripes. On lui donne encore assez souvent ce dernier nom.

Du Breul, & quelques-autres prétendent qu'il ne faut pas appeller cet endroit *la Porte de Paris*, mais *le Port* ou l'*Apport* de Paris. C'est une erreur si mal fondée, que toutes les anciennes Chartes la réfutent. Je remarquerai encore qu'en 1380. Charles VI. ayant eu envie de voir l'Entrée de la Reine sa femme, se déguisa, & monta en croupe derriere Charles de Savoisy son Chambellan; & comme ils s'arrêterent devant la porte de Paris dans le tems que la Reine passoit, les Gardes chargerent dans la presse si rudement *nos deux Fils - Aimon*, qu'ils furent obligés de se retirer; ils firent eux-mêmes le soir le récit de leur avanture *.

* Sauval.

La *Grande Boucherie* a été la seconde de Paris, tandis que celle du Parvis de Nôtre-Dame a subsisté. Pour faire une histoire suivie de cet établissement, il faut remarquer que pendant que Paris fut renfermé dans l'Isle que forment les deux bras de la

Seine, il n'y eut que la Boucherie du Parvis de Nôtre-Dame : mais s'étant formé un Fauxbourg du côté du Nord, ceux qui l'habitoient se trouverent trop éloignés de l'ancienne Boucherie, & bâtirent quelques Etaux hors de l'ancienne Porte, & vis-à-vis la Forteresse du Grand Châtelet. Un Seigneur qui s'appelloit Gauthier, & Hodieme ou Hodierne sa femme, surnommée la Comtesse, donnerent en 1096. aux Religieux de saint Martin des Champs l'ancienne Eglise de Montmartre avec autant de terrein qu'il en faloit pour y bâtir un Monastere. Ils y ajoûterent même le tiers de la dixme qui leur appartenoit, & quelques-autres fonds de terre, pour la subsistance des Religieux qui y feroient le Service Divin ; mais parcequ'en faisant cette Fondation, Gauthier & sa femme avoient démembré notablement leur Fief qui étoit dans la Mouvance de Bouchard quatriéme du nom, Seigneur de Montmorency, celui-ci étant venu visiter l'Eglise de saint Martin des Champs, approuva & confirma la Fondation que Gauthier & sa femme avoient faite. Cette même année 1096. un Bourgeois nom-

mé Gueheri de la Porte donna aussi au Monastere de saint Martin des Champs une grande maison qu'il avoit à la Porte de Paris, laquelle fut aussi-tôt convertie en Boucherie par ces Religieux. Louis le Gros ayant résolu, à la priere de la Reine Adelaïde sa femme, de fonder à Montmartre un Couvent de Religieuses, acquit des Religieux de saint Martin des Champs l'Eglise des Martyrs, & leur petit Couvent de Montmartre, & leur fit donner en forme de permutation, par Estienne Evêque de Paris, l'Eglise de saint Denis de la Chartre & ses dépendances. Il acquit aussi des mêmes Religieux la maison qu'ils avoient eue de Gueheri de la Porte. L'Acte d'acquisition est de l'an 1133. Louis le Gros ne s'en tint point là, car après avoir fait bâtir l'Eglise & les Lieux Réguliers, il acquit de Guillaume de Senlis, lors Boutelier de France, le Fief & la Seigneurie qu'il avoit, tant sur ladite maison de Gueheri de la Porte, que sur la partie du terroir adjacent, lui ayant donné quelques Etaux & Boutiques en échange, en conséquence dequoi le Roi joignit l'un & l'autre, au surplus des Domaines

qui composerent la Fondation des Religieuses de Montmartre. Les Familles qui avoient des Etaux de Boucherie aux environs de la maison de Gueheri de la Porte, voyant que dans son enceinte, il y avoit plusieurs Etaux à Boucherie, & qu'elle leur convenoit, la prirent à cens des Religieuses de Montmartre avec deux anciens Etaux, dont elles étoient Propriétaires, & qui étoient situez près de cette maison; le tout à la charge de trente livres de cens par an. Dans la suite des tems les Religieuses de Montmartre s'étant imaginées que le Bail à cens, de la maison de Gueheri de la Porte, par elles fait aux Familles associées en la propriété & possession des Boucheries, étoit de plus grande valeur, que le cens qu'elles s'y étoient réservé, intenterent Procès aux Propriétaires, lequel fut terminé par l'autorité de Philippe Auguste, à condition que la maison de Gueheri de la Porte, les Etaux construits dans l'enceinte d'icelle au nombre de vingt-trois, & les deux autres Etaux compris dans le premier acensement, demeureroient aux Familles qui avoient pris le Bail à cens,
&

& leur appartiendroit en toute propriété moyennant une augmentation, ou *croît de cens*, comme il est porté dans les anciens Titres, lesquels cens il fixa à cinquante livres par an, payables aux quatre quartiers à Paris accoutumés, au lieu que le premier cens n'étoit que de trente livres, & encore à la charge, que faute de payement dudit cens dans chacun desdits termes, ils encourroient l'amende de cens non payés, envers lesdites Religieuses, comme aussi que lesdites familles demeureroient quittes & déchargées des trente livres du cens portés par l'ancienne Charte du premier accensement, & qu'elles entretiendroient les lieux, en sorte que lesdites cinquante livres de cens y pussent être aisément perçues. La Charte de cet accord que Philippe-Auguste fit expédier, est de l'an 1210. Elisabeth qui étoit pour lors Abbesse de Montmartre en fit expédier une autre de la même année 1210. au nom d'elle, & de toute sa Communauté, contenant la même chose que celle de Philippe Auguste. Les Propriétaires ayant été maintenus par cette transaction dans la pleine proprieté de cette maison,

& étaux, s'appliquerent à acquerir des places adjacentes. Ils acheterent donc une petite Halle contigüe, quelques autres étaux, & une place qui y étoit jointe. L'an 1260. ils acquirent encore une Halle procédant du propre de Jean Hasselin, & sise en la Boucherie de Paris, & tout ce que ledit Hasselin & sa femme avoient, & possédoient aux environs de ladite Boucherie, moyennant quatre cens dix livres de surcens par an. Parmi les familles qui firent cette acquisition, l'on trouve les noms de *Bonefille*, *Picart*, *Thibert*, *Sainction*, *Chamblans*, *Amilly*, & autres jusqu'au nombre de dix-huit ou dix-neuf. Ces Propriétaires acquirent encore l'an 1275. une *Bauve* sous la Boucherie qui avoit appartenu à Jean Farrouë, & toutes ces acquisitions jointes ensemble, prirent dans la suite le nom de *grande Boucherie*. En l'an 1250. Hugues l'Huillier appellé dans les Actes de ce tems-là *Hugo Unctuarius*, vendit à Jean Chamblans un Etail sis en la Boucherie de Paris, dont le quart étoit en la Censive de la Confrerie de Nôtre-Dame de Paris. Le 29. Décembre 1383. Guillaume Haussecul acquit des Reli-

gieuses Cordelieres du Fauxbourg S. Marcel, une Bauve & Etail dessus qui avoit appartenu à Jean des Essarts, & depuis au nommé Jean Adam, sis en la Boucherie de Paris, & en la Censive du Roi; lequel Etail, & ce que ledit Haussecul y avoit joint, fut depuis par lui vendu aux propriétaires de la grande Boucherie par contrat du 20. Septembre de l'an 1401.

Cette grande Boucherie a souffert dans la suite plusieurs retranchemens, ce qui prouve qu'elle a occupé une plus grande étendue que celle qu'elle a aujourd'hui.

Le premier de ces retranchemens fut fait par Hugues Aubriot Prévôt de Paris, qui sous prétexte d'embellir cette Ville, obligea les Propriétaires de la grande Boucherie d'abatre à leurs dépens une maison située à un des coins, proche les prisons du grand Châtelet, & de retirer de deux toises dans œuvre la clôture de ladite Boucherie du même côté, afin d'agrandir d'autant la rue qui étoit entre le grand Châtelet & la Boucherie, laquelle depuis ce tems-là fut appellée la *rue neuve*. Charles VI. pour indemniser les Propriétaires de la perte que leur cau-

ſoit ce retranchement, leur permit par ſes Lettres Patentes de l'an 1406. de faire mettre des Auvents de cinq pieds contre les murs de leur Boucherie du côté de ladite rue neuve, & au-deſſus deſdits faire placer des Etaux, les louer, & en tirer profit.

Le ſecond retranchement fut le plus triſte de tous, par la cauſe qui le produiſit. Sous le Regne de Charles VI. les factions du Duc d'Orleans & du Duc de Bourgogne diviſerent tout Paris. Les Bouchers ſe déclarerent pour le Duc de Bourgogne, & commirent de grands deſordres. Le parti du Duc d'Orleans s'étant trouvé le plus fort en 1416. l'on rechercha ceux qui étoient du parti contraire. Outre les peines dont on punit les Bouchers les plus coupables, le Roi par ſes Lettres du 13. May de l'an 1416. ordonna que la grande Boucherie fut démolie, & elle fut en conſéquence abatue & ruinée *rez pied*, *rez terre*. Ce même Prince par autres Lettres Patentes du mois d'Août 1416. abolit la Communauté des Bouchers de la grande Boucherie, révoqua leurs privileges, & ordonna que tous les Bouchers de Paris ne compoſeroient plus qu'une mê-

me Communauté, régie comme celles de tous autres Arts & Métiers, & que quatre nouvelles Boucheries seroient bâties dans la Halle de Beauvais, devant S. Leufroy, proche le petit Châtelet, & le long des murs du Cimetiere de S. Gervais. Les deux premieres avoient seize Etaux chacune, & les deux dernieres, quatre chacune. Ce fut une nécessité aux Propriétaires de la grande Boucherie de céder au tems; mais le calme ayant succédé à l'orage, ils obtinrent au mois d'Août de l'an 1418. des Lettres Patentes, portant permission de rétablir, & de faire rebâtir leur Boucherie, rétablissement de la Communauté des Bouchers de la grande Boucherie dans tous leurs droits & privileges, & que les quatre nouvelles Boucheries seroient démolies. Ces Patentes eurent leur exécution hormis quant au dernier article; car des quatre nouvelles Boucheries, il n'y eut que celle qui avoit été bâtie vis-à-vis de saint Leufroy qui fut démolie, parce qu'elle auroit été trop proche de la grande, mais les trois autres subsisterent. En conséquence de ces Lettres Patentes, les Propriétaires de la grande

Boucherie s'adresserent au Voyer de Paris, afin de prendre de lui l'allignement sur les anciens fondemens. Celui-ci fit travailler à la fouille, mais ayant reconnu le peu de régularité qui avoit été gardé lorsque les Places, Halles & Etaux acquis par parcelles, avoient été réduits en une seule enceinte, & l'incommodité que le public recevroit, à cause que ce bâtiment irrégulier avanceroit en certains endroits dans le milieu des rues qui l'environnoient, il dressa un Plan nouveau, selon lequel les rues se trouveroient dégagées, mais les Propriétaires perdoient quinze toises quarrées de leur fonds.

Le bien public l'emporta sur le particulier, après que dans une assemblée solemnelle du Parlement, du Grand Conseil, & du Châtelet, convoquée & tenue en la Chambre des Comptes, où présida le Chancelier, le nouveau Plan eût été approuvé suivant lequel la Boucherie fut rebâtie.

Le troisiéme retranchement fut fait en 1461. en vertu des Lettres Patentes de Louis XI. datées du 27. Août, par lesquelles ce Prince ordonna que trois Etaux de la grande Bou-

cherie fussent abatus, & que la place qu'ils occupoient, servît à l'élargissement de la rue. Pour indemniser les Propriétaires de la perte de ces trois Etaux, ce Prince leur en fit délivrer trois autres en échange, dans la Place du Cimetiere saint Jean, à la charge que chacun de ces trois Etaux payeroit au Roi vingt livres *Parisis* de redevance annuelle, faisant soixante livres *Parisis* pour les trois, laquelle se paye encore aujourd'hui.

Les dix-huit, ou dix-neuf Familles qui avoient la propriété de la grande Boucherie, l'ont toujours possédée en nom collectif, en sorte que depuis cinq cens ans le droit de celles de ces Familles qui se sont éteintes faute de mâles, est demeuré réuni & consolidé à celles qui restoient, par une espece d'acroissement. Les mâles de la Famille de *Dauvergne* finirent en 1660. & je crois que de ces Familles il n'y a plus que celles des *Thibert*, & de *la Dehors* qui subsistent encore par mâles, & par conséquent ausquelles appartient la grande Boucherie.

La rue & le Quai de Gêvres finissent ce Quartier. L'une & l'autre ont pris leur nom du Marquis de *Gêvres*, Ca-

pitaine des Gardes du Corps à qui le Roi donna la place où est située la rue de ce nom. Elle n'a rien de remarquable, & quant au Quai j'en ai parlé à la fin de l'article du Pont au Change.

III. *Le Quartier Ste Oportune.*

LE Quartier de SAINTE OPORTUNE est borné à l'Orient par le Marché de la Porte de Paris, & la rue Saint Denis exclusivement; au Septentrion, par la rue de la Ferronnerie, y compris les Charniers des S S. Innocens, du côté de la même rue; & par une partie de la rue saint Honoré, inclusivement depuis la rue de la Ferronnerie jusqu'aux coins des rues du Roulle & des Prouvaires; à l'Occident, par les rues du Roulle & de la Monoye, & par le carrefour des Trois-Maries, jusqu'à la riviere, le tout exclusivement; & au Midi, par les Quais de la vieille Vallée de misere & de la Megisserie inclusivement.

L'Eglise de *sainte Oportune* a donné le nom à ce Quartier, qui n'est pas d'une grande étendue, cependant il

Plan et Description du Quartier de Ste Opportune; avec ses Ruës, et ses Limites

Limite du Quartier des Halles.

Limite du Quartier du Louvre

Limite du Quartier de St. Jacque de la Boucherie.

Quay de la Megisserie

J. B. Scotin Sculp.

renferme trénte-quatre rues, & eſt très-peuplé. Elle eſt fort ancienne, & ne fut dans ſes commencemens que la Chapelle d'un Hermitage qu'on nommoit *Nôtre-Dame des Bois*, parcequ'elle étoit ſituée à l'entrée d'un Bois, qui s'étendoit en largeur depuis cet Hermitage juſqu'au pied de Montmartre; & en longueur, depuis le *Pont-Perrin*, qui étoit vers la Porte S. Antoine, juſqu'aux environs de Chaillot. Les Miracles preſque continuels que Dieu y opéroit, rendirent cette Chapelle fameuſe, & y attirerent des Pelerins qui y venoient en foule de toutes parts. Vers l'an 853. les incurſions & les ravages des Normands obligerent *Hildebrand* Evêque de Séez de ſe retirer, & de demander à Charles le Chauve un lieu de ſûreté pour ſon Clergé, & pour les Reliques de ſainte Oportune, fille du Comte d'*Hiême*, & morte Abbeſſe d'Almenêche dans une grande réputation de ſainteté. Louis Roi de Germanie, & frere de Charles le Chauve, lui donna la Terre de *Mouci-le-neuf*, auprès de Senlis, mais dans le Diocèſe de Paris, où le Corps de la Sainte fut dépoſé, & où Hildebrand

se retira avec une partie de son Clergé. Ces Reliques furent transportées quelque tems après au Château de Senlis; mais Charles le Chauve ne les croyant pas encore hors d'insulte, donna à Hildebrand l'Hermitage de *Nôtre-Dame des Bois* lez-Paris. Ce Prélat devenu Recteur de cette Chapelle, s'y établit avec quatre de ses Chanoines, pour, avec eux, y célébrer l'Office Divin. Il y fit aussi apporter en même tems les Reliques de sainte Oportune, à l'occasion desquelles il s'y fit plusieurs Miracles. La dévotion à cette Chapelle, & les Offrandes augmentant tous les jours, l'on bâtit une Eglise, attenant ladite Chapelle, dont la Nef reste encore, mais dont le Chœur fut démoli en 1154. Les troubles qui agitoient la France étant cessés, le Corps de sainte Oportune fut raporté à Mouci-le-neuf, & de-là à Almenêche; mais Hildebrand en retint pour l'Eglise de *Nôtre-Dame des Bois*, une portion qu'il fit mettre dans une Châsse dorée qu'on nomme *la Châsse de sainte Oportune*, & laquelle dans les Processions générales qu'on fait à Paris dans les calamités publiques, est portée à

côté de celle de ſaint Honoré. Il retint auſſi une des côtes du Corps de cette Sainte qu'il fit enchâſſer à part, & en fit un Reliquaire particulier d'argent doré fait en forme de croiſſant, pour être appliqué à la gorge & aux aiſſelles des perſonnes qui la réclament. Ce fut à cauſe de ces Reliques que cette Egliſe changea de nom, pour prendre celui de *ſainte Oportune*, & que Nôtre-Dame des Bois en devint ſeulement une Chapelle. Parmi les Miracles qui s'y firent, on regarde comme les plus éclatans la guériſon d'un homme de condition, nommé *Adalard*, qui avoit été privé pendant trente ans de l'uſage de ſes jambes, ſans qu'aucun remede eût pû le faire marcher; & la réſurrection d'un homme, tué par le ſeul aſpect d'un Baſilic qu'il avoit rencontré aux Porcherons au-deſſous de Montmartre. Louis Roi de Germanie ayant été témoin du premier de ces Miracles, donna le Pré des Porcherons, & *champaux*, ou les petits champs ſitués auprès de la Porte de Paris, au Recteur & aux quatre Chanoines, qui juſqu'alors n'avoient ſubſiſté que des offrandes des Fidéles. *Louis VII.* ne vit

pas de ses yeux le second de ces Miracles; mais il en fut si certainement informé, que de l'avis de *Thibaud* Evêque de Paris, il fit en 1154. une Fondation dans l'Eglise de sainte Oportune, & lui donna la *Seigneurie*, *Censive*, *Justice*, *Voyerie*, *& Police*, dans toute l'étendue desdits Pré & Marêts situés sous Montmartre, & des petits Champs situés auprès de la Porte de Paris. Ce fut aussi en cette même année, que le Chœur de l'Eglise qu'*Hildebrand* avoit fait bâtir, fut démoli & rebâti.

L'an 1225. furent terminés plusieurs différends qui s'étoient élevés au sujet de l'Eglise de Ste. Oportune. La collation des Bénéfices de cette Eglise appartenoit originairement, suivant le droit commun, à l'Evêque de Paris; mais comme il y eut quelque différend entre lui & le Chapitre de saint Germain de l'Auxerrois, l'Evêque lui céda son droit; & parce que le Chapitre de saint Germain, & celui de sainte Oportune étoient divisés depuis long-tems par des prétentions réciproques de droits honorifiques & temporels, l'Evêque de Paris pour donner la paix à ces deux Chapitres, se fit un plaisir

de renoncer à ſes propres droits, afin de terminer toutes leurs conteſtations, & les obligea de paſſer une Tranſaction par laquelle ils convinrent :

Premierement, qu'à l'avenir le Chapitre de ſaint Germain conféreroit de plein droit le Canonicat de l'Egliſe de ſainte Oportune, auquel furent attachées pour lors *la Cheveçerie*, *& la Cure*, qui auparavant n'étoient que de ſimples Commiſſions, car les Chanoines deſſervoient la Cure par ſemaine chacun à ſon tour.

En ſecond lieu, qu'il conféreroit auſſi de plein droit les Canonicats, & tous les autres Bénéfices de cette Egliſe.

En troiſiéme lieu, que le Chapitre de ſainte Oportune préſenteroit à l'Evêque de Paris un ſujet pour être pourvû de la Vicairerie perpétuelle des SS. Innocens, & conféreroit de plein droit toutes les Chapelles qui ſont dans cette Egliſe, & ſous les Charniers. Cela s'eſt toujours fidelement exécuté depuis ce tems-là, au lieu qu'auparavant les Chanoines de ſainte Oportune deſſervoient auſſi chacun à leur tour la Vicairerie, ou Cure des S S. Innocens. Les revenus de l'Egliſe

de ſainte Oportune s'étant augmentés par la Donation des Droits Seigneuriaux que lui avoit faite Louis le Jeune, *Renaud de Corbeil* Evêque de Paris, augmenta en 1253. le nombre des Chanoines, en diviſant les quatre Canonicats en huit, & en créant une ſemi-Prébende. Ainſi depuis ce tems-là, ce Chapitre eſt composé de huit Chanoines, & du Chefcier-Curé qui fait le neuviéme, & qui préſide au Chœur, & au Chapitre.

En 1374. Hugues de *Château-Girard* Chefcier-Curé de cette Egliſe, obtint de *Jean du Pin* Abbé de Clugny, le Bras droit de ſainte Oportune, & cette Relique fut apportée proceſſionellement depuis le Palais de *ſaint Paul*, juſqu'à cet Egliſe, avec grand luminaire, & grande ſuite de peuple, à la tête duquel étoient le Roi Charles V. & toute ſa Cour. Dès lors il fut ordonné que l'on feroit tous les ans, le premier Dimanche d'après les Rois, jour de cette Tranſlation, l'Office double de ſainte Oportune, & que l'Office du Dimanche ſeroit remis à un autre jour.

Juſqu'en l'an 1483. ce fut l'Autel de ſaint Louis qui ſervit de Chapelle

de Paroisse, mais cette année-là on la transporta au lieu & place de l'Auditoire du Baillage de cette Eglise, & de trois maisons joignantes qui furent abatuës, pour agrandir la Nef, afin qu'on y pût faire le Service de la Paroisse. L'Auditoire fut pour lors transferé aux *Porcherons* dans la Maison Seigneuriale qui subsiste encore.

Lorsqu'en 1569. on fit brûler *Philippe Gatine* pour cause de Calvinisme, il fut ordonné qu'on prendroit sur ses biens une somme pour être employée à faire à perpétuité le Service du Saint Sacrement dans l'Eglise de sainte Oportune, qui étoit la Paroisse de ce Calviniste, en réparation des blasphémes qu'il avoit vômis contre ce Divin Mystere. Depuis ce tems-là on a fait régulierement ce Service le Jeudi de chaque Semaine, & l'on expose ces jours-là le Saint Sacrement.

L'Empereur Charles-Quint passant par Paris, sous le Regne de François I. visita l'Eglise de sainte Oportune, où l'on voit encore aujourd'hui un *Candelabre* de bronze à dix-huit branches, qui est un de ses présens, & une preuve de la dévotion de cet Empereur à sainte Oportune.

Dans la Chapelle de *Nôtre - Dame des Bois*, est la Sépulture *des Perrots*, à commencer par *Miles Perrot* qui mourut le 16. de Février 1515.

Dans cette Eglise fut aussi inhumé *François Conan* Maître des Requêtes, & sçavant Jurisconsulte, qui avoit entrepris de mettre dans un ordre naturel les Loix Romaines, que *Tribonien* a compilées avec peu d'ordre, & souvent même d'une maniere fort confuse, ayant mis des Loix sous des Titres avec lesquels elles n'ont aucun rapport, & où elles sont absolument étrangeres. *Conan* étoit de Paris, & fils d'un Maître des Comptes. Il avoit épousé *Jeanne Hennequin* de laquelle il laissa des enfans, & mourut au mois de Septembre de l'an 1551. âgé de 43. ou 44. ans. *Jeanne Hennequin* sa femme fut une espéce d'Artemise, que rien ne put consoler de la perte de son mari. Elle lui fit ériger un Buste, & fit graver cette Epitaphe sur sa Tombe:

Uxor mœsta sui dum cernit Busta mariti,
Tunc ternos amplexa, gemens, in funere natos,

Quid me linquis, ait, miſeroque dolore ſepultam
Deſeris ô conjux! Ah ſi nunc cara jugalis
Te tenet ulla Thori; lacrimis gemituque tuorum
Flecteris, hanc animam quæſo rape, namque perempto
Te ſupereſſe piget, nulla fruar ante quiete,
Quam mihi fatales diſſolvant ſtamina parcæ.
Jamque dolore amens tabeſco, & tempora vitæ
Longa meæ nec erunt: primiſque extinguar in annis.
Mors mihi grata foret, poſituræ morte labores.
Et nos una duos tandem teget Urna: meuſque
Spiritus æterno tecum potietur amore.

Leur Poſtérité eſt entrée dans de grandes alliances, puiſqu'elle en a contractées avec les Maiſons d'*O*, de *Rieux*, du *Pleſſis Chivré*, de *Grammont*, &c.

La Tour où ſont les Cloches eſt ornée de Fleurs de Lys, de feſtons, de cornes d'abondance, de Trophées,

& autres ornemens qui marquent que ce ſont nos Rois qui l'ont fait bâtir. La Sonnerie eſt une des plus harmonieuſes qu'il y ait en France, & l'on dit que le Roi Henri IV. s'eſt pluſieurs fois arrêté dans la rue ſaint Denis, pour l'entendre.

L'Egliſe de ſainte Oportune n'ayant point d'autres biens, que ceux qu'elle a reçus de la pieté & de la libéralité de nos Rois, elle a toujours été qualifiée d'Egliſe *Royale*, & ſes Chanoines joüiſſent du *Committimus*.

Il y a dans cette Egliſe une choſe tout à fait remarquable, qui eſt que depuis l'an 853. juſques en 1311. il n'y avoit point eu d'autres Marguilliers que les Chanoines; mais comme ils devinrent très-riches, par la libéralité des Rois, & par les offrandes des Fideles, ils prierent Guillaume Evêque de Paris, d'y établir deux Marguilliers Laïques, auſquels le Chapitre abandonna certains biens, pour les réparations de l'Egliſe, & pour entretenir d'ornemens le Chœur, & la Paroiſſe. Par les Statuts que fit l'Evêque Guillaume, il obligea ces Marguilliers Laïques, à prêter Serment entre les

mains du Chapitre, & à rêndre compte tous les ans de leur Administration au Chefcier, Chanoines, & Chapitre, dans le lieu capitulaire, le jour qui leur seroit indiqué par le Chapitre. Cela s'est exécuté pendant plus de trois cens ans, mais le Chapitre ayant accordé, par grace, à ces Marguilliers d'avoir un Bureau, pour lequel ils payent encore *cinq deniers* de cens, par an, au Chapitre, il se contente de députer le Chefcier, & l'ancien Chanoine, pour aller dans leur Bureau entendre leur compte, l'apostiller, & l'arrêter au nom du Chapitre. Les Marguilliers de sainte Oportune sont les seuls, dans Paris, qui soient astreins à cette Loi.

Quoique le Chapitre de sainte Oportune, ne soit composé que de neuf Chanoines, on y en a souvent vus qui se sont distingués dans la République des Lettres. De nos jours nous y avons vu l'*Abbé Macé* qui a donné plusieurs Ouvrages au Public. L'*Abbé Richard* Doyen des Chanoines, a publié plus d'une douzaine de volumes qui ont été bien reçus, entre lesquels sont la Vie du fameux *Pere Joseph*, le Parallele du

Cardinal de Richelieu, & du Cardinal Mazarin, Premiers Miniſtres, un Traité des Penſions Royales, & une Diſſertation très-curieuſe ſur l'Indult du Parlement. L'*Abbé Mallemant*, Chanoine, a fait imprimer l'Hiſtoire de la Religion, en ſix volumes, & pluſieurs autres Livres.

Quant au terrein où étoit l'*Hermitage*, il eſt depuis un tems immémorial occupé par une maiſon qui, dans les anciens comptes de cette Egliſe, eſt toujours nommée *la Maiſon de l'Hermitage*, & qui dans la ſuite a été appellée *la Maiſon du Plat d'étain*, à cauſe de ſon enſeigne.

La *Place Gatine* dans la rue ſaint Denis, & attenant ſainte Oportune, eſt l'endroit où étoit la maiſon d'un riche Marchand, appellé *Philippe Gatine* qui, par Arrêt du Parlement du 30. de Juillet de l'an 1571. fut brûlé, pour avoir tenu chez lui des Aſſemblées de Calviniſtes, & ſa maiſon raſée. On y éleva une grande Croix de pierre, avec un bas-relief ſculpté par *Gougeon*, laquelle fut depuis tranſportée dans le Cimetiere des S S. Innocens, où elle eſt encore.

La néceſſité des tems força Char-

les IX. à avoir cette complaiſance pour les Calviniſtes, malgré la répugnance du Parlement, de l'Univerſité, &c. On fut obligé de faire la tranſlation de cette Croix pendant la nuit, mais cette précaution n'empêcha pas quelques Catholiques de s'y oppoſer, & d'exciter une ſédition qui auroit pû avoir des ſuites fâcheuſes, ſi elle n'avoit pas été promptement appaiſée, par le ſupplice d'un des plus mutins, qui fut pendu à la fenêtre de la maiſon la plus proche.

La rue de *la Ferronerie* ſe nommoit en 1341. *Vicus Karronorum*, la rue de la Charronerie; mais en l'an 1432. on l'appelloit la rue de *la Ferronerie.* Quoique cette rue ſoit une des plus paſſantes de Paris, elle étoit néanmoins fort étroite, lorſque l'exécrable *Ravaillac* y aſſaſſina le Roi Henri IV. le 14. de Mai de l'an 1610. On l'a agrandie depuis, & elle eſt aujourd'hui une des plus larges. L'endroit où elle ſe joint à la rue ſaint Honoré, devant une des Portes du Cimetiere des Saints Innocens, ſe nomme *La Place aux Chats.*

La rue *Bethiſy* ſe nommoit dans le treiſiéme ſiécle, & même au commencement du quatorziéme, la rue *au*

Comte de Ponthi, depuis la rue *du Comte de Ponthieu*, ensuite la rue de *la Charpenterie*, & enfin la rue *Bethisy*. Ces différens noms lui ont été donnés de l'Hôtel que les Comtes de Ponthieu y avoient ; ou des Charpentiers qui pendant un certain tems y firent leur demeure ; ou de *Jean de Bethisy* Procureur au Parlement en 1410. ou de *Jacques de Bethisy* Avocat en 1416. Il n'y a qu'une partie de cette rue qui soit du Quartier de sainte Oportune, qui est celle qui va de la rue du Roule à la rue Thibaud-aux-dez. Les Seigneurs de *Rohan Montbazon* ont demeuré long-tems dans un Hôtel de cette rue, qui retient encore leur nom. *Hercule de Rohan* Duc de Montbazon, Pair, & Grand-Veneur de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur de Paris, & de l'Isle de France, mort le 16. d'Octobre de l'an 1654. a été le dernier des Seigneurs de ce nom, qui l'ont habité. Dix ou douze ans avant sa mort, il l'avoit même quitté, pour aller demeurer dans la rue *Barbete*. Cet Hôtel de Montbazon qui est dans la rue Bethisy, n'est aujourd'hui qu'une Auberge, qui a retenu sur sa porte le

nom d'. *ôtel de Montbazon*, écrit en lettres d'or ſur un marbre noir.

La rue *des Bourdonnois* s'appelloit en 1297. la rue *Adam Bourdon*, & la rue *Guillaume Bourdon.* L'an 1300. on commença à la nommer la rue des *Bourdonnois*, & l'on a toujours continué depuis. On remarque dans cette rue une grande maiſon, qui n'eſt aujourd'hui occupée que par deux Marchands; mais l'on voit bien qu'elle a appartenu autrefois à de grands Seigneurs. En effet ça été l'Hôtel de *la Trimouille*, & la Maiſon Seigneuriale du Fief de ce nom, duquel relevent encore à préſent quantité de maiſons, tant de la rue des Bourdonnois, que de celles de Bethiſy, & de Thibaud-aux-dez. Le fameux *Guy de la Trimouille*, entre les mains duquel le Roi Charles VI. mit l'Oriflâme en 1393. demeuroit dans cette maiſon. Dans la ſuite des tems *Antoine du Bourg*, Chancelier de France, y demeura. Enfin elle paſſa à Meſſieurs de *Beliévre*, & prit leur nom. Voilà ce que *Sauval* nous dit ſur cette maiſon; mais ces Marchands de Soye, nommés *Gautier* & *du Pré* qui y demeurent actuellement, 1738. & qui

M. de Saintfoix dit que philippe le bel n'a jamais demeuré dans cette maison; que c'est philippe duc d'orleans frere du roi jean qui l'acheta en 1363. 2000.tt (Essais hist. sur paris.

ont pour enſeigne la *Couronne d'or*, diſent qu'ils ſçavent, par tradition, qu'en 1280. *Philippe le Bel* y demeuroit, & ils ne ſont pas les ſeuls qui ſoient dans cette opinion. Cependant eſt-il croyable que cette circonſtance, ſi remarquable, ait échappé à *Sauval*, qui a ſi curieuſement recherché les Antiquités de Paris, & ſe ſoit préſentée d'elle-même à des Marchands, & autres perſonnes ſans Lettres, qui ne la cherchoient pas ?

Dans la même rue étoit encore, en 1652. l'*Hôtel de Villeroy*. Il étoit entré dans la Maiſon de *Neuville-Villeroy*, comme faiſant partie de la Succeſſion de *Pierre le Gendre* Seigneur de Villeroy, & étoit ſitué dans l'endroit de cette rue, où eſt aujourd'hui une grande maiſon qui appartient à M. M. *Pajot*, ci-devant Fermiers des Poſtes. Outre la principale Porte qui eſt dans la rue des Bourdonnois, elle en a une autre dans la rue de *la Limace*, ſur laquelle ſont encore les Armes des Neuville-Villeroy. La rue Thibaud-aux-dez, a un nom ſi bizarre, qu'il ne faut pas être ſurpris, ſi on le trouve différemment ortographié dans les vieux Papiers Terriers.

Terriers. *Sauval* dit qu'en 1300. on la nommoit la rue *Thybault-aux-dez*; en 1386. la rue *Thiebault-aux-dez*, en 1422. la rue *Thibault-aux-dez*, & quelquefois la rue *Thibault-Tode*, & la rue *Thibault-Audet*. Son nom Latin est *Via Theobaldi ad dados*.

La rue *Bertin Porée* a pris son nom d'un Bourgeois qui y demeuroit. Le Peuple a corrompu ce nom, il y a déja long-tems, car dès l'an 1473. il la nommoit la rue *Bertin Poirée*.

La rue *des mauvaises Paroles* s'est long-tems nommée la rue *Male Parole*, apparemment, parcequ'elle n'étoit presque habitée, que par des gens de la lie du Peuple. Cependant *François Olivier* Chancelier de France y demeuroit. *Miron* Lieutenant Civil y a demeuré aussi, ce qui faisoit dire à *Barclay*, en parlant de ce Magistrat, *Indignus qui inter mala verba habitet*.

Dans la rue *des Déchargeurs*, qu'on nommoit autrefois la rue *du Siége aux Déchargeurs*, est le Bureau Général de la Poste, où l'on porte les Lettres, non seulement pour toutes les Provinces de la France, mais encore pour les Pays Etrangers. Le Bureau

des Marchands est aussi dans cette même rue. La Porte de cette maison est décorée d'un Ordre Dorique, & est du dessein de *Bruant*.

La rue des *deux Portes* a pris son nom des Portes qui la fermoient, par les deux bouts. En 1300. on la nommoit la rue d'entre deux Portes, & en 1386. la rue aux deux Portes. On remarque dans cette rue :

La Chapelle de S. Eloi, ou des Orfévres. Les Orfévres ayant acquis en 1399. une maison en ruine, nommée l'*Hôtel des trois degrez*, ils y firent bâtir une Chapelle, qui ne fut d'abord que de charpente, non plus que l'Hôpital qui y étoit joint, qui avoit été construit pour recevoir, & alimenter les pauvres Orfévres. La Chapelle qu'on y voit aujourd'hui fut commencée en 1550. & achevée en 1566. sur les desseins de *Philbert de Lorme*. Elle est desservie par un Chapelain, un Diacre, un Sousdiacre d'Office, deux Chantres, & quelques-autres Officiers. Tous ces Ecclésiastiques sont à la nomination des Orfévres Gardes en Charge, & ne peuvent être destitués, que par la délibération des Gardes, & des anciens Gardes assem-

blés. L'on voit dans cette Chapelle quelques Figures de *Germain Pilon* qui sont fort estimées.

La rue *Jean Lantier* ou *Lointier* a porté le nom de la rue de *Jean Loing-Letier*, & de la rue *Jean Lonctier*. Cenal dans sa Hierarchie la nomme *Via ad Joannem Ligularium*, la rue Jean Leguttier, autrement dite des Orfévres, ou des deux Portes.

Dans la rue saint Germain est le *Grenier à Sel*. Ce Bâtiment est d'une forme particuliere, & a été élevé en 1698. sur un fonds qui appartenoit à l'Abbaye de *Joye-en-Val*. Comme cette Abbaye fut unie à l'Evêché de Chartres, lorsqu'en 1698. l'on érigea un Evêché à Blois, c'est pour cette raison, qu'on voit sur la Façade du devant, les Armes de *Paul Godet des Marais*, pour lors Evêque de Chartres, & celles de l'Abbaye de *Joye-en-Val*.

On remarque dans cette même rue un autre Bâtiment Public qui sert de Prison, appellé le *For l'Evêque*. C'étoit autrefois le Siége de la Jurisdiction Episcopale, qui pour cette raison, fut appellé *Forum Episcopi*. Cette Jurisdiction fut supprimée en 1674.

& l'on fit du Bâtiment une des Prisons Royales. Le For l'Evêque, tel qu'il est aujourd'hui, fut bâti l'an 1652. aux dépens, & par les soins de Jean François de Gondy, premier Archevêque de Paris, ainsi qu'il paroît par cette Inscription Latine gravée au-dessus de la Porte, & qui est sur le Quai de la Mégisserie:

FORUM EPISCOPI SÆCULARE
nimia ædium vetustate collabens
à fundamentis exitavit
JOANNES FRANCISCUS
DE GONDY,
Primus Parisiorum Archiepiscopus,
Pacis Artes, Jura, Legesque meditans;
Urbe Armis incessa, Factionibus turbata
anno Domini 1652.

Le Quai de *la Mégisserie* s'étend depuis le Pont-neuf, jusqu'à la vieille Valée de misere, proche le Grand-Châtelet. Sous le Regne de Charles V. on le nommoit le *Quai de la Saulnerie*, à cause du Port au Sel, & du Grenier à Sel qui en est fort proche.

Dans la ſuite on l'appella le Quai de *la Mégiſſerie*, parceque les *Mégiſſiers* en occupoient autrefois preſque toutes les maiſons. Les Mégiſſiers ne ſont pas des Marchands de Fer, comme l'a dit un Ecrivain, que j'eſtime, mais ce ſont des Artiſans qui préparent, ou qui paſſent les peaux en blanc, autrement dit, en *Megie*, & les mettent en état d'être employées, par les Gantiers, & Peauſſiers.

On le fit paver ſous François I. l'an 1529. comme il paroît, par les Regiſtres de l'Hôtel de Ville. Ce Quai eſt d'une grande reſſource pour beaucoup de choſes. On y trouve toute ſorte de Batterie de Cuiſine, & d'Uſtancilles, Fers, Férailles, &c. Tous les Mercredis & les Samedis, on y expoſe en vente des Arbriſſaux, des Fleurs, & des Plantes. On y trouve auſſi, en tout tems, toute ſorte d'Oiſeaux à acheter, même des Pigeons, des Péruches, & des Perroquets.

Sur ce Quai aboutit une rue, dont le Peuple a corrompu le nom, & qu'il appelle la rue de *la Sonnerie*, ou de *la petite Sonnerie*, au lieu de la nom-

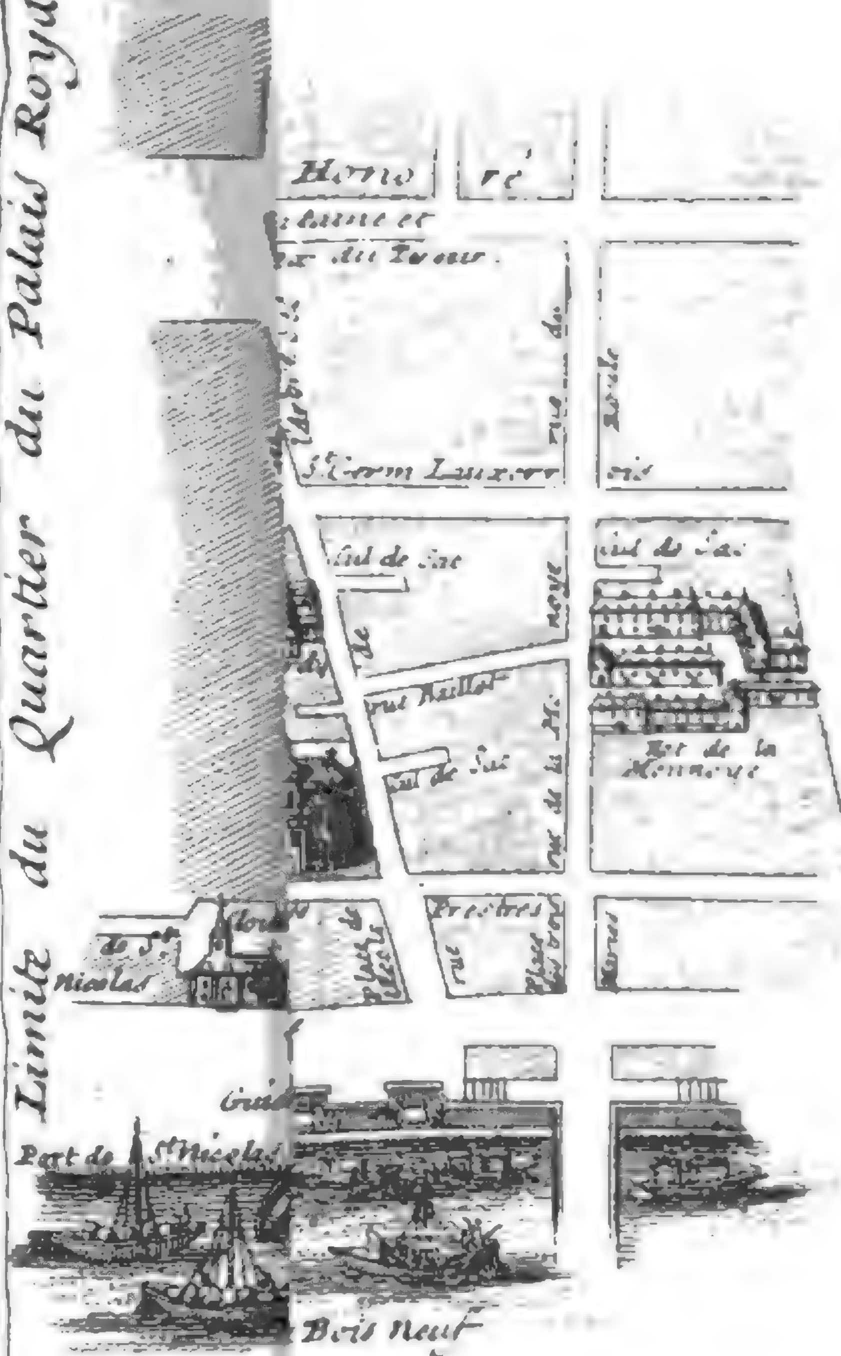
mer la rue de *la Saulnerie* qui est son vrai nom, & qu'elle a pris du Grenier à Sel, dont elle est proche, comme aussi du Port, & de la Place au Sel, qu'on appelloit en 1415. le Port & la Place de la Saulnerie, comme on dit *Saulnier*, & *Faux-Saulnier*.

La rue *Pierre au Poisson* aboutit aussi sur le même Quai, & est auprès de celle de la Saulnerie. En 1300. ou la nommoit la *ruëlle au Poisson*. Elle a pris son nom de ce qu'anciennement quelques Pêcheurs & Poissoniers avoient rangé, autour du Châtelet, quantité de longues pierres, où ils étaloient & vendoient leur Poisson.

IV. *Le Quartier du Louvre.*

LE Quartier du LOUVRE, ou de S. GERMAIN l'AUXERROIS, est borné à l'Orient, par le carrefour des trois Maries, & par les rues de la Monoye & du Roulle inclusivement ; au Septentrion, par la rue saint Honoré, y compris le Cloître S. Honoré inclusivement, à prendre, depuis les coins des rues du Roulle &

Tome 2. p. 78.


Plan du Louvre ou de St Germain ses Limites
Limite du Quartier du Palais Royal
Limite du Quartier de Ste Opportune
S.t Germ Lauxerr
Cul de Sac
Cul de Sac
rue Baillet
Cul de Sac
Hot de la Monnoye
Prestres
Port de S.t Nicolas
Bois neuf
J.B. Scotin Sculp.
Baillieul le jeune Scrip.

des Prouvaires, jusques au coin de la rue Frementeau. A l'Occident, par la rue Frementeau jusqu'à la Riviere inclusivement. Ce Quartier ne contient que vingt cinq rues.

Je commence la Description de ce Quartier, par celle de l'*Hôtel de la Monoye*, & par déplorer nôtre ignorance sur les changemens Topographiques de cette Maison Royale. Qui croiroit que dans tant de Livres, petits & grands, qu'on a publiés sur la Ville de Paris, on ne trouvât rien sur l'Histoire de cet Hôtel, & que ceux qui en sont les Auteurs, sans en excepter les P. P. *Félibien* & *Lobineau*, soient demeurés muets là-dessus? Il n'y a cependant point d'Hôtel au monde, où l'on ait fabriqué une aussi grande quantité d'Especes d'or & d'argent, que dans celui-ci, ni par conséquent, qui soit d'une plus grande importance. J'ai lû, j'ai cherché, j'ai interrogé ceux que j'ai cru instruits, & malgré tous mes soins, je n'ai découvert que très-peu de chose. Je devois même m'y attendre, car, de tous les tems, la cupidité des hommes a été si excessive, qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pû, pour avoir de l'or & de l'argent,

ſans ſe mettre beaucoup en peine d'où il venoit.

* Juvenal, Satyr. XIV.

Unde habeas quærit nemo, ſed oportet habere *.

Sous la premiere Race de nos Rois, & au commencement de la ſeconde, la principale Fabrique de la Monoye étoit dans leur Palais, & toujours à la ſuite de la Cour. La monoye qu'on y fabriquoit étoit appellée, pour cette raiſon, *Moneta Palatina*, ainſi qu'on le lit ſur un Denier d'argent de *Dagobert*. Charlemagne ordonna même, qu'à l'avenir, il n'y eût plus de Monoye, que dans ſon Palais: *Volumus*, dit-il, dans un de ſes Capitulaires, *ut in nullo alio loco Moneta ſit, niſi in Palatio noſtro*. Cet uſage s'eſt conſervé dans la troiſiéme Race, comme il paroît par des Deniers d'argent frapés ſous Philippe I. Louis VI. & Louis VII. à Eſtampes, à Châteaulandon, à Pontoiſe, &c. où il y avoit des Maiſons Royales. Nous ne ſçavons pas ce que devint dans la ſuite cette Monoye du Palais, ni quand elle fut transferée ailleurs. Nous trouvons, à la vérité, que ſaint Louis donna aux Religieux de ſainte

Croix une maiſon, où avoit été la Monoye du Roi, & laquelle étoit ſituée dans la rue de la Bretonnerie. Le nom que porte encore la rue de la *vieille Monoye*, nous prouve que l'Hôtel de la Monoye y a été autrefois ; mais nous ne ſçavons ni quand, ni pourquoi il a été transferé ailleurs. En un mot ces traits ſans commencement, ni ſuite, reſſemblent aux lueurs momentanées des éclairs qui, dans une nuit ſombre, font tout au plus connoître à un Voyageur l'endroit où il eſt, & le laiſſent dans une incertitude continuelle, ſur le chemin qu'il tient. Nous voyons auſſi qu'on a fabriqué des Eſpeces à l'Hôtel de Neſle ; & ailleurs ; mais ce n'a été que dans des occaſions preſſantes, ou pour des Eſpeces particulieres, comme nous voyons que le Roi Henri II. ordonna par ſon Edit du mois de Juillet 1553. qu'on fabriquât des Teſtons au Moulin dans ſon Palais à Paris, & que cette nouvelle Fabrique fût établie au bout du Jardin des Etuves, dans l'Iſle du Palais. C'eſt auſſi dans ces occaſions extraordinaires, que Louis XIV. & Louis XV. en ont ſucceſſivement fait fabriquer dans des

maiſons qui ſont dans la rue du petit Bourbon, & qui tiennent au Louvre.

L'*Hôtel de la Monoye* d'aujourd'hui occupe un aſſez grand terrein, ſur lequel ſont pluſieurs petites & vilaines maiſons qui, réunies enſemble, compoſent cet Hôtel qui perce de la rue de la Monoye, juſques dans la rue Thibaud-aux-dez.

Les Bâtimens qui ſont ſur la rue de la Monoye, n'ont rien de remarquable pour l'ancienneté, & ne nous apprennent rien ſur ce que nous cherchons. L'Architecture du Bâtiment qui eſt ſur la rue Thibaud-aux-dez, eſt encore moins belle que celle de la rue de la Monoye, mais elle eſt bien d'une autre ancienneté, & par-là plus inſtructive. Pour peu qu'on ſe connoiſſe dans la différente maniere de bâtir des différens ſiécles, on juge que celle-ci eſt du tems de ſaint Louis, ou du moins du Regne d'un de ſes Petits-Fils. En effet elle reſſemble entierement à celle de la maiſon d'*Eſtienne Haudri*, Valet de ſaint Louis, laquelle eſt encore dans la rue de la Mortellerie. A côté de la petite Porte qui aboutit à la rue Thibaud-aux-dez, on voit des fenêtres grillées à

l'antique. Ladite Porte & le Gratoir sont aussi de la même ancienneté. L'Inscription en Lettres noires qui est sur la premiere, est conçuë & figurée ainsi qu'il s'en suit :

LOSTEL

ET CHANGE DE LA MONÕ

DU ROI.

OOOOO

OOOOOOOO

OOOOOO

Ces Zero ainsi disposés représentent, sans doute, les Espéces qu'on y fabriquoit, & qu'on y changeoit.

En passant par cette Porte, & allant vers celle qui donne dans la rue de la Monoye, on remarque à droite, & à gauche, presque jusqu'à la moitié de la cour des Bâtimens qui paroissent de la même vétusté, que la petite Porte, dont je viens de parler. Tout cela paroît être, au moins, du tems de Philippe le Bel.

Sous Louis XIII. la Monoye fut transportée dans la Galerie du Louvre, où l'on lui donna, à côté de l'Imprimerie Royale, un vaste & magnifique appartement. *Sauval* dit qu'on

crut, pour lors, qu'elle ne ſortiroit jamais de cette Maiſon Royale, cependant elle fut dans la ſuite transferée de nouveau dans l'Hôtel que je viens de décrire, & où elle eſt actuellement.

* Le Blanc, Marville, &c.

* Toutes nos Eſpeces ont été fabriquées au Marteau, juſqu'au Regne du Roi Henri II. que les inconvéniens de ce Monoyage firent penſer à lui en ſubſtituer un meilleur. Un Menuiſier nommé *Aubin Olivier*, né à ſaint Geneſt en Auvergne, inventa pour lors l'Art de monoyer au Moulin, & ce fut *Guillaume de Marillac*, Général des Monoyes, qui le produiſit à la Cour, où tout le monde admira la beauté des eſſais qu'il fit. Le Roi lui permit l'établiſſement de ce Monoyage par ſes Lettres Patentes du 3. de Mars de l'an 1553. leſquelles portent : *Nous avons pourvu ledit* Aubin Olivier *de l'Office de Maître & Conducteur des Engins de la Monoye au Moulin, &c.* Aubin Olivier s'aſſocia *Jean Rondelle* & *Eſtienne Delaulne*, Graveurs excellens qui firent les Poinçons, & les Carrés. Cette Monoye fut certainement la plus belle qu'on eût encore vuë ; mais parce

que la dépense excédoit de beaucoup celle de la Monoye au Marteau, cela fit qu'en 1585. le Roi Henri III. défendit de faire, à l'avenir, de la Monoye au Moulin ; & les machines d'Aubin Olivier ne servirent plus, qu'à faire des Médailles, des Jettons, & autres Piéces de plaisir.

Nicolas Briot tâcha en 1616. & en 1623. de faire recevoir à la Monoye, l'usage d'une machine qu'il disoit avoir inventée, mais n'ayant pû l'y faire approuver, il passa en Angleterre. Peu de tems après, les Machines d'Aubin Olivier ayant passé des mains de ses Héritiers, en celles de la femme de *Warin*, celui-ci les perfectionna au point, qu'il n'y eût plus rien de comparable pour la force, la vîtesse, & la facilité avec laquelle on y frapoit toutes sortes de Piéces, qui y recevoient l'empreinte du Carré d'un seul coup, au lieu qu'auparavant on ne pouvoit les marquer au Marteau, que par sept ou huit coups, dont l'un gâtoit bien souvent l'empreinte des autres. Des avantages si sensibles firent qu'en 1640. on commença à Paris de ne plus se servir que du Balancier, & des autres

machines néceſſaires pour monoyer au Moulin ; & qu'au mois de Mars de l'an 1645. on ſupprima entierement en France l'uſage de monoyer au Marteau. Pour lors *Warin* devint Maître & Directeur Général des Monoyes dans tout le Royaume, & nos Eſpéces devinrent ſi belles & ſi parfaites, qu'elles ont été admirées de toutes les Nations. A cette invention on en a ajoûté une autre, qui eſt celle de marquer un Cordon ſur la tranche des Eſpéces d'or & d'argent, en même tems qu'on marque la tête & la pile. Cette machine a été inventée par le ſieur Caſtaing Ingénieur du Roi, & l'on commença à s'en ſervir en 1685.

Pour aller de l'Hôtel de la Monoye, à l'Egliſe de ſaint Germain de l'Auxerrois, on traverſe la rue de la Monoye, puis on parcourt la petite rue *Baillet*, qui a pris ſon nom de quelqu'un de cette famille qui y a demeuré, & laquelle ſe nommoit en 1297. la rue *Dame Gloriette*, puis la rue *Gloriette*. L'on traverſe enſuite la rue de l'*Arbre-ſec* ainſi nommée d'une vieille enſeigne qu'il y avoit ; enfin on entre dans le Cloître.

Saint Germain l'Auxerrois eſt une Egliſe Collégiale & paroiſſiale, dont l'Origine eſt inconnuë. Quelques Auteurs modernes, comme Favin, du Breul, & du Sauſſay ont cru que *Childebert*, & *Ultrogote* ſa femme en étoient les Fondateurs ; & comme cette opinion d'antiquité flâte le Chapitre, & les Paroiſſiens, ils l'ont adoptée, & reconnoiſſent *ſaint Vincent* pour Patron primitif, & *ſaint Germain* pour Patron Titulaire. Cependant *Abbon*, & *Helgalde*, qui devoient être mieux informés, que ces trois Ecrivains modernes, ne diſent rien de l'origine, ni du Fondateur de cette Egliſe. Abbon Moine de ſaint Germain des Prez, & qui a décrit le Siége que les Normands mirent devant Paris, en 885. parle de l'Egliſe de *ſaint Germain le Rond :*

Germani Teretis contemnunt littora ſancti.

& par la ſituation qu'il lui donne, on voit clairement qu'il parle de ſaint Germain de l'Auxerrois, mais il ne parle ni de Childebert, ni de ſaint Vincent. Apparemment que l'Epitéte qu'il lui donne, venoit de la forme

ronde qu'avoient le plan & l'élévation de cette Eglise. Il n'y avoit encore ici qu'une Eglise ; mais Helgalde, Moine de Fleury, qui vivoit du tems du Roi Robert, dit que ce Prince y ajoûta un Monastere qu'il fit bâtir. *Fecit*, dit cet Historien, *in Civitate Parisius Ecclesiam in honore sancti Nicolai Pontificis in Palatio : Monasterium sancti Germani Altissidorensis .... item Monasterium sancti Germani Parisiensis cum Ecclesia sancti Vincentii in Silva cognominata Ledia.* Cet Historien ne dit pas un mot d'ailleurs, ni du Fondateur, ni de saint Vincent, comme Patron de cette Eglise, d'où l'on doit conclure, que c'est saint Germain d'Auxerre, & non pas saint Vincent, qui est le Patron primitif de cette Eglise, comme il en est le Titulaire.

Le témoignage d'Helgalde qui écrit ici ce qui est arrivé de son tems, est d'un grand poids, & réfute tous ceux qui croyent que le Monastere & l'Abbaye de saint Germain le Rond, ou de l'Auxerrois, existoient avant le Regne du Roi Robert. C'est une pauvre réponse, que de prétendre que Helgalde a voulu dire, que le Roi

Robert avoit rétabli ce Monastere qui avoit été ruiné. Il faudroit donc dire aussi, que ce Prince ne fit que rétablir l'Eglise de saint Nicolas, dans son Palais, & le Monastere de saint Germain Evêque de Paris, dans la Forest de Laye, car il se sert du même mot de *fecit* pour ces trois Bâtimens, & Fondations.

Abbon dans son Poëme du Siége que les Normands mirent devant Paris, dit qu'ayant été obligés d'abandonner la Tour du Grand-Châtelet, ils allerent camper près saint Denis, & le long de la Seine; & qu'ensuite ils firent une Enceinte de pierre liée de terre, & de chaume, au pourtour de l'Eglise de saint Germain le Rond, puis firent des courses par toute l'Isle de France, & en revinrent chargés de butin. Il dit ensuite qu'ils quitterent leur Fort de saint Germain, proche la riviere, & passant l'eau, allerent piller le Monastere de saint Germain des Prez, qu'il fortifierent. Il ne faut pas douter que les Normands, s'étant fortifiés à saint Germain le Rond, ils n'y eussent creusé des fossés, & c'est de ces fossés dont la tradition nous a conservé le nom,

en le donnant à la rue qu'on nomme encore aujourd'hui la rue *des Fossés saint Germain* *.

* Sauval.

Ce Monastere fondé par le Roi Robert, ne fut pas long-tems occupé par des Moines, car il fut sécularisé, & changé en un Collége de Chanoines, du vivant même du Roi Robert, du moins s'il en faut croire une Charte de *Galon* Evêque de Paris, de l'an 1108. où il en rappelle une autre d'Humbert aussi Evêque de Paris, de l'an 1030. qui avoit accordé aux Chanoines de saint Germain, la Collation des Prébendes de sainte Oportune, ce qui leur fut confirmé par l'Evêque Galon.

On croit que l'Eglise qu'on voit ici, a été bâtie des libéralités du Roi Robert, en la place de l'ancienne rotonde qui tomboit en ruine. Le grand Portail fut bâti en même tems; mais comme il tomboit en ruine, vers le commencement du quinziéme siécle, on commença à le refaire en 1435. & il fut achevé en 1439. aux dépens de l'Oeuvre, & des Marguilliers. Sauval dit que *Jean Gausel*, Maçon, Tailleur de pierre, le fit pour la somme de neuf cens soixante livres. Ce

Portail fut d'abord séparé en deux, par un gros pilier, contre lequel étoit dressée la Figure de saint Germain, mais dans le siécle dernier on ôta ce pilier, afin de rendre l'entrée de l'Eglise plus grande, & la Figure du Saint fut enterrée sous la premiere arcade du bas côté qui est à droite.

Le Porche, ou Vestibule qu'on trouve avant le grand Portail, est un des plus beaux de Paris. Les Grecs & les Romains embelissoient ainsi l'entrée principale de leurs Temples; mais ce qu'ils ne faisoient que par ostentation, les Chrétiens l'ont fait par principe de Religion, faisant servir ces Porches pour les Cathécumenes, & pour les Pénitens publics. Ce Porche est décoré de six statues de pierre plus grandes que le naturel, & qui représentent *S. Vincent*, *Childebert*, *Ultrogote sa femme*, *S. Germain d'Auxerre*, *S. Marcel* & *sainte Genevieve*. Comme les figures de Childebert & d'Ultrogote, ne ressemblent en aucune façon aux Médailles que nous avons d'eux, le Sculpteur a pris la sage précaution de graver les noms du Roi Childebert, & d'Ultrogote sa femme, sur leurs

ſtatues, afin qu'on ne s'y trompât point. Au reſte ces figures ont été faites ſous la troiſiéme Race de nos Rois; elles ne paroiſſent pas être plus anciennes.

L'Egliſe eſt un bâtiment aſſez régulier, qui depuis long-tems étoit fort ſombre, non ſeulement à cauſe de la peinture des vitres, mais plus encore par celle des voutes & des piliers qui étoit d'un azur foncé chargé de fleurs de lys d'or; mais à préſent elle eſt aſſez claire parce qu'en 1728. l'on commença à retailler la pierre de l'interieur de cette Egliſe, & cette réparation, qui eſt entierement finie, n'a coûté que vingt-deux mille livres. La Nef eſt accompagnée de bas-côtés doubles qui ſont bien voutés.

Le Maître-Autel eſt enfermé dans une baluſtrade de bronze dont les piedeſtaux & les appuis ſont de marbre, & laquelle eſt ornée de quatre Anges & de quelques vaſes, le tout de bronze, & de *Germain Pilon*. Sur cet Autel eſt un Crucifix au pied duquel eſt la Madeleine qui l'embraſſe, & aux deux côtés ſont deux Anges en attitude de reſpect & d'adoration. Sur le devant d'Autel eſt la Converſion

de S. Paul. Tous ces ouvrages qui ſont de bronze doré d'or moulu, ont été modelés & jettés en fonte par *Vanclève*. Les jours de grandes Fêtes, cet Autel eſt paré d'un magnifique ornement qui a été donné par la Reine Anne d'Autriche. Le Tabernacle eſt enrichi de colonnes de marbre, & eſt accompagné de deux ſtatues de pierre qui ont été faites par un Sculpteur nommé *Boudin*, & qui repréſentent *S. Vincent* & *S. Germain*.

Le *Jubé* eſt un morceau très-eſtimé, & qui mérite de l'être, puiſque c'eſt l'ouvrage de *Pierre Leſcot*, nommé *l'Abbé de Clagny*, & de *Jean Gougeon*, l'un le meilleur Architecte de ſon tems, & l'autre un des fameux Sculpteurs que la France ait jamais eus. Ce Jubé eſt porté ſur trois arcades, dont celle du milieu eſt la principale porte du chœur, & dans la baye de chacune des deux autres, eſt un petit Autel enfermé par un baluſtre. Aux extrémités de ce Jubé ſont deux Autels ſaillans, ſur leſquels ſont les ſtatues en pierre de la *Vierge* & de *S. Louis*. Comme elles ſont aſſez anciennes, on ignore les noms des Sculpteurs qui les ont faites, d'ailleurs elles ſont ſi

mal ſculptées, qu'elles ne méritent pas qu'on ſe fatigue beaucoup à rechercher les noms de ceux qui en ont été les Sculpteurs. Les jambages de ces arcades ſont revêtus chacun de deux colonnes corinthiennes, & leurs cintres ſont ornés de figures d'Anges, en bas-relief, qui tiennent à la main les inſtrumens de la Paſſion. Sur l'appuy du Jubé ſont les quatre Evangeliſtes poſés au-deſſus des colonnes. Au milieu eſt un grand bas-relief qui repréſente *Nicodéme* qui enſevelit Jeſus-Chriſt, en préſence de la Vierge, de S. Jean & des Maries. L'ordonnance, la conduite, & l'exécution font de ce bas-relief un morceau admirable, & qui l'étoit encore davantage, avant que les Marguilliers ſe fuſſent aviſés de le faire dorer, ſans prévoir que la dorure n'en pouvoit que diminuer la beauté.

La Chapelle de Paroiſſe eſt dans la Nef, à main droite, & enrichie de marbre & de Porphire. Les Tableaux de *ſaint Vincent*, & de *ſaint Germain* Evêque d'Auxerre, qui ſont aux deux côtés de l'Autel, ont été peints par *Philippe de Champagne*. Près de cette Chapelle, on voit un *ſaint Jacques*,

du fameux *le Brun*. La Chapelle de la Maiſon de Roſtaing eſt richement décorée ; mais la ſépulture eſt d'un goût très-médiocre. Dans celle des Agoniſans, il y a un excellent Tableau de *Jouvenet*, qui repréſente le Sacrement de l'Extrême-Onction, & dont on admire la correction, & les expreſſions.

La Chaire du Prédicateur eſt grande & maſſive, mais fort ornée, ayant dans ſes panneaux des Fleurs de Lys, ornement qui convient d'autant mieux, que ſaint Germain de l'Auxerrois eſt la Paroiſſe du Louvre, & par conſéquent celle du Roi. Le Dais eſt fait en forme de Couronne Royale, dont les branches ſont à jour, & ſe terminent en Fleurs de Lys.

L'Oeuvre fut faite en 1684. ſur les deſſeins de le Brun, par *François Mercier* Maître Menuiſier, qui a fait auſſi la Chaire du Prédicateur. On remarque beaucoup de délicateſſe dans les ciſelures, les chiffres, & les ornemens. Cet ouvrage eſt couvert par un grand Pavillon ſemé de Fleurs de Lys.

La Galerie de la Communion eſt priſe ſur le Cloître, & regne depuis la croiſée qui eſt à main gauche, juſ-

qu'au grand Portail. Elle fut faite en 1607. aux dépens des Paroissiens, & avec la permission du Chapitre qui ne l'accorda, qu'en chargeant la Fabrique d'une Rente de vingt livres, & de deux sols de Cens.

Dans cette Paroisse fut bâtisé, en 1313. le petit *Roi Jean I.* Fils de Louis Hutin, & de Clémence d'Anjou Hongrie. *Isabelle de France* Fille de Charles VI. & d'Isabelle de Baviere, y fut aussi bâtisée en 1389. *Marie Isabelle de France*, Fille de Charles IX. & d'Elizabeth d'Autriche, y reçut le même Sacrement en 1573.

L'on voit aujourd'hui dans la Chambre, où s'assemblent les Marguilliers, un Tableau qui étoit auparavant dans une des croisées de l'Eglise, & qui est une copie du Tableau de *la Céne* que Léonard *de Vinci* peignit à Fresque, dans le Réfectoire des Dominicains de Milan. François I. fut si touché des beautés du Tableau original, qu'il voulût faire transporter en France le mur sur lequel il étoit peint, mais sur ce qu'on lui en fit connoître l'impossibilité, il en fit faire plusieurs copies, & l'on tient que celle-ci en est une. Cette copie est d'autant

d'autant plus précieuse, que les Dominicains de Milan ont laissé détruire l'Original, & que l'Estampe qu'en a gravé *Soutmen*, ne rend pas fidelement les beautés de ce Tableau.

Un grand nombre de personnes illustres, dont je vais mettre ici les noms, & quelques Epitaphes, ont été inhumées dans cette Eglise.

Jacques du Bois, Médecin célébre, connu sous le nom de *Sylvius*, étoit né à Amiens, & mourut à Paris en 1551. Il avoit fait sa Profession avec beaucoup de succès, & d'utilité; & comme il étoit fort avare, il laissa de grands biens. Buchanan qui assista à son enterrement, fit cette Epitaphe, & l'écrivit avec du charbon à la Porte de l'Eglise, pendant qu'on l'enterroit.

Sylvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus est gratis quod legis ista dolet.

Cette Epitaphe a été paraphrasée en François par *Colletet*, & je rapporte ici cette Paraphrase, en faveur de ceux qui n'entendent point le Latin.

De l'avare du Bois la ſcience féconde,
Ne donna rien pour rien, tant qu'il vécut au monde,
Et ſi les corps encor s'animent pour le bien,
Il eſt ſous ce Tombeau, qu'il murmure & qu'il gronde,
De quoi tu lis ces Vers, ſans qu'il t'en coûte rien.

François Picart, Doyen de cette Egliſe, & fameux Prédicateur, mort le 17. Septembre 1556.

François Olivier, Chancelier de France, fils de Jacques Premier Préſident du Parlement de Paris, & petit-fils de Jacques Olivier Procureur au même Parlement, ne dut ſon élévation, qu'à ſon ſçavoir, & à ſa probité. Il mourut à Amboiſe au mois de Mars de l'an 1560, eſtimé & regreté de tous les gens de bien. ſon Corps fut porté dans cette Egliſe qui étoit ſa Paroiſſe.

François Olivier, Seigneur de Fontenay, & Abbé de ſaint Quentin de Beauvais, étoit petit-fils du Chancelier Olivier, & avoit une paſſion extraordinaire pour les Livres, les Médailles, & les Pierres gravées.

Non ſeulement c'étoit l'homme de ſon tems, qui avoit le plus de ces ſçavantes curioſités, mais c'étoit auſſi celui qui s'y connoiſſoit le mieux. Etant devenu aveugle, il en achetoit toujours, & s'étoit ſi bien accoutumé à connoître les Médailles, & les Pierres gravées au toucher, que l'on ne pouvoit l'y tromper. Il mourut en 1636. âgé de 55. ans, & fut inhumé auprès du Chancelier ſon grand-pere.

Au côté droit du Chœur, ſous l'enceinte, & contre le mur, eſt une table de marbre noir, ſur laquelle on lit cette Epitaphe de François de *Kernevenoy*, qu'on appella par corruption *Carnavalet*. Ce Seigneur étoit Breton, & un des plus parfaits Gentilshommes qu'on ait vûs à la Cour de nos Rois. Il étoit fils de Philippe de Kernevenoy, & de Marie du Châtel. Son eſprit, ſa valeur, & ſa ſageſſe le mirent en telle conſidération, dans ſa qualité de Premier Ecuyer du Roi Henri II. que ce Prince le choiſit pour être Gouverneur du Duc d'Anjou, ſon fils, qui fut enſuite Roi de Pologne, & puis Roi de France. Tant que ce Prince fut ſous la condui-

te de ce Mentor, il fut le plus grand ſujet de la Maiſon Royale. Le Public prévenu en faveur du bon naturel des Princes, leur fait ordinairement honneur de leurs bonnes qualités, & rejette tout ce qu'ils ont de mauvais, ſur ceux qui ont eu ſoin de leur éducation; ici tout au contraire, on rapporta à Carnavalet tout ce que le Prince, ſon éléve, eut de bon, & le déreglement fut imputé à qui il appartenoit. Il fut fait Chevalier de l'Ordre du Roi l'an 1560. puis Gouverneur d'Anjou, de Bourbonnois, & de Foreſts. L'an 1566. il épouſa Françoiſe de la Baume, veuve de François de la Baume Comte de Montrevel, de laquelle il eut Charles de Kernevenoy, vulgairement appellé Carnavalet Sieur de Noyon, mort jeune, & ſans enfans. Quant à François de Carnavalet, il mourut en 1571. & fut inhumé dans cette Egliſe, où le Chancelier de Cheverni ſon intime ami, lui fit ériger un Tombeau, & lui conſacra l'Epitaphe qui ſuit, & qui eſt gravée en lettres d'or, ſur une table de marbre noir:

FRANCISCO CARNEVENÆO

ARMORICO,
Nobili ac ſtrenuo Viro,
cui ob eximiam virtutem, & morum
integritatem,
HENRICUS II. Galliarum Rex,
& CATHARINA *Conjux,*
cariſſimi filii HENRICI *puerilem*
ætatem informandam
commiſerunt;
qui Belli Paciſque artibus egregiè
Inſtructus;
fortitudinis & prudentiæ famâ
ſupra omnem invidiam claruit;
quique (quod rarius inter peſſima Ævi
ſui exempla)
probitatem coluit,
inter maximas augendæ Rei familiaris
opportunitates, opes neglexit,
& ſui ſemper ſimilis vixit.

PHILIPPUS HURALTUS CHEVERNIUS
diuturna ac arcta neceſſitudine
conjunctiſſimo amico, juſtis peractis,
benevolentiæ ergo,
mœrens pientiſſimè poſuit
an. 1571. *Vixit an.* 51. *menſ.* 4. *dies* 15.

Dans une des Chapelles, on lit l'Epitaphe d'*Anne de Thou*, fille aî- née de Chriſtophe de Thou Premier

Présìdent du Parlement de Paris, & femme de *Philippe Huraut* de Cheverni, Chancelier de France.

ANNÆ THUANÆ

quæ ſanctitate morum, matronali decore,
præclara pudicitia,
& fœlici fœcunditate viro probata,
in ipſo ætatis flore,
quod mortale fuit reliquit,
ut quod immortale eſt conſequeretur;

PHILIPPUS HURALTUS CHEVERNIUS,

poſt juſta Funebria,
& Corpus Majorum Sepulcro
rite illatum,
in ſacro hoc Seceſſu,
quo illo frequens Dei Cultrix
adire ſolita fuit,
hunc quoque Tumulum poſuit,
communibus Liberis maternæ pietatis
& Religionis Documentum
ac Monumentum.

ÆTERNÆ MEMORIÆ

Uxoris incomparabilis.
Vixit an. 35. menſ. 6. dies 17.
Obiit an. 1584. die 17. Julii.

Louis Revol, Secretaire d'Etat ſous Henri III. & Henri IV. mort le 24. de Septembre 1595.

Claude Fauchet Premier Président de la Cour des Monoyes, nâquit à Paris en 1520. & y mourut en 1603. Il employa son bien, & toute sa vie, à l'Etude de nôtre Histoire, & à la recherche de tout ce qui pouvoit l'éclaircir. Il avoit foüillé dans les Bibliothéques, & dans tous les dépôts publics, & y avoit trouvé un nombre infini de Manuscrits qui ne subsistent plus, & qui font regarder ce qu'il a écrit sur les deux premieres Races de nos Rois, comme tout ce que nous avons de meilleur. Sa sincerité, son discernement, & son exactitude, font regreter ce qu'il avoit écrit sur la troisiéme Race, & que les Ligueurs enleverent & jetterent au feu, à cause que la Maison de Lorraine n'y étoit point épargnée.

Jacob, connu sous le nom de *Polonois*, parcequ'il étoit né en Pologne, vint fort jeune en France, & y fut regardé comme le plus excellent Joüeur de Luth de son siécle. Ballard imprima quantité de Piéces de sa composition, & parmi ces Piéces, ses *Gaillardes* sont celles que les Musiciens estiment le plus. Il mourut en 1605. âgé de 60. ans.

Pompone de Belliévre Chancelier de France, fut non ſeulement le plus grand Magiſtrat de ſon tems, mais encore le Négociateur le plus délié, le plus ferme, & le plus fidéle. Il mérita d'être appellé *le Neſtor de ſon ſiécle*, & ſervit ſous cinq de nos Rois. Cependant Henri IV. lui ôta les Sceaux, pour les donner à Sillery; & Belliévre en mourut de chagrin le 5. de Septembre 1607. âgé de 78. ans.

Nicolas de Belliévre, fils du précédent, & Préſident à Mortier au Parlement de Paris, n'eut pas le mérite de ſon pere; mais il eut des jours plus tranquiles. Il mourut à Paris le 8. de Juillet 1650. âgé de 67. ans, & fut inhumé auprès du Chancelier ſon pere.

Pompone de Belliévre, fils de Nicolas, & de Claude Brulard, fut auſſi grand perſonnage que ſon grand-pere, mais d'une vertu trop auſtere, & qui n'entroit pas aſſez dans les vûës de ceux qui gouvernoient le Royaume. Il fut Ambaſſadeur Extraordinaire dans les Cours des Princes d'Italie, puis en Angleterre auprès de Charles I. & enfin en Hollande. A ſon retour de cette derniere Ambaſſade en

1651. il fut fait Premier Président du Parlement de Paris, en la place de M. Molé devenu Garde-des-Sceaux. Il mourut le 13. Mars de l'an 1657. & fut inhumé dans la Chapelle de ses Ancêtres, à saint Germain de l'Auxerrois.

Concino Concini, Marquis d'Ancre, & Marêchal de France, fut inhumé la nuit du 24. au 25. d'Avril de l'an 1617. au-dessous de l'Orgue de cette Eglise, mais dès qu'il fit jour, la Populace en fureur le tira de la fosse, exerça sur son Cadavre mille indignités, & mille outrages, & enfin le mit en piéces.

Dans la Chapelle de *saint Laurent* est, depuis plus d'un siécle, la Sépulture de M. M. Phelipeaux de Pontchartrain. *Paul Phelipeaux*, Secretaire d'Etat, est le premier que je sçache qui y ait été inhumé, car comme sa maison étoit située dans la rue de saint Thomas du Louvre, où elle existe encore, il étoit de cette Paroisse, où sa veuve fit transporter son corps, de *Castel-Sarasin* où il étoit mort le 21. d'Octobre de l'an 1621. pendant le Siége de Montauban. Voici l'Epitaphe qu'on y lit :

PAULUS PHELIPEAUX
Natus Blæsis IIII.
Vir à secretis Epistolis,
dum in Munere assiduus Regi
in Obsidione Montalbanensi adest,
morbo tentatus eo apud Castrum
Sarracenicum solutus est 21. Octob.
anni 1621. ætatis quinquagesimi secundi.
Optimi Conjugis corpus

ANNA BEAUHARNOIS
hùc transferri curavit amori leve
solatium,
ut qui in una domo per septemdecim
circiter annos amantissimè vixerunt,
iidem cum Natis communibus,
in unius capsulæ angustia,
in æternum resurrecturi placidè
quiescant.

Après cette Epitaphe, on voit celle de Louis Phelipeaux Président en la Chambre des Comptes de Paris, & pere de Louis qui a été Chancelier de France, & qui aura aussi son article, après son pere, &c.

D. O. M.
HIC JACET
LUDOVICUS PHELIPEAUX,

Pauli filius, Regis à Secretioribus Consiliis,
in suprema Parisiensi Rationum Curia Præses.
Qui peregrinus in hac vita Conjugem habuit
SUSANNAM TALON
ex qua suscepit Liberos.
Cursu tandem hujusce lacrimarum vallis peracto,
tributum Naturæ solvit,
reddens animam Deo, & corpus Terræ.
Obiit ann. ætat. LXXII.
Salut. Huma. M.DC.LXXXV.
die XXIX. *Mensis Aprilis.*
ORA VIATOR
pro Peccatore.

On voit ensuite l'Epitaphe d'Eléonor Christine de la Rochefoucauld de Roye, femme de Jérôme Phelipeaux Comte de Pontchartrain, Secretaire d'Etat, & fils de Louis Phelipeaux Chancelier de France.

D. O. M.

HIC JACET

ELEONORA CHRISTINA DE ROYE

DE LA ROCHEFOUCAULD,
HIERONIMI PHELIPEAUX,
Comitis de Pontchartrain,
Regi à Secretis & Mandatis Uxor,
sic nata, sic educata, ut Generis
nobilitatem, affinitatum splendorem,
& alia Majorum decora,
excellentis ingenii,
& veræ virtutis dote cumularet.
Singularis exempli fœmina
inter Aulæ delicias cupiditates tumultus
Modesta, Pudica, Tranquilla.
Cum nondum explesset 29. ætatis
annum Cœlo matura,
sed gravi insuper ac diuturno morbo,
sicut aurum igni probata,
sex Liberorum quos genuerat
tribus amantissimo patri relictis,
tres in Cœlum prægressos
secuta,
magno omnium Ordinum desiderio
obiit 23. Junii 1708.
Uxori dulcissimæ Conjux mœrens,
donec amato Cineri jungatur
Posuit.

Marie de Maupou, femme de Louis Phelipeaux Chancelier de France,

mourut le 12. d'Avril 1714. & fut inhumée dans cette Chapelle.

Louis Phelipeaux Comte de Pontchartrain, fils de Louis Phelipeaux Président de la Chambre des Comptes de Paris, & petit-fils de Paul Phelipeaux Secretaire d'Etat, nâquit le 29. de Mars de l'an 1643. & fut reçû Conseiller au Parlement de Paris en 1661. Il fut nommé Premier Président du Parlement de Bretagne en 1677. d'où il fut tiré pour être Intendant des Finances en 1687. Le Roi l'en fit Controlleur Général en 1689. En 1690. le 6. de Novembre, il fut nommé Ministre & Secretaire d'Etat, puis Chancelier Garde des Sceaux de France, le 5. de Septembre de l'an 1699. Le 9. May 1700. Il fut fait Commandeur & Secretaire des Ordres du Roi. Il posséda l'éminente Charge de Chancelier de France jusqu'au 2. de Juillet 1714. que comblé de biens & d'honneurs, il obtint du Roi la permission de se retirer. Il mourut le 22. de Décembre 1727. à dix heures du matin, dans la 85e. année de son âge. De son mariage avec Marie de Maupou qu'il avoit épousée en 1668. il a laissé *Jerôme Phelipeaux*

Comte de Pontchartain, ci-devant Secretaire d'Etat; & pere de Jean Frederic Phelipeaux Comte de Maurepas, aussi Secretaire d'Etat. Louis Phelipeaux Chancelier de France a été inhumé dans cette Chapelle auprès de ses ancêtres. La famille de Phelipeaux est originaire de *Beaufort* en Anjou, d'où elle se transplanta à Blois, puis à Paris. Il n'y en a point en France, ni peut-être au monde, qui ait donné de suite un aussi grand nombre de Secretaires d'Etat que celle-ci, puisque depuis Paul Phelipeaux, jusqu'au Comte de S. Florentin, on en compte dix inclusivement.

François Malherbe Poëte François, à qui nôtre Langue & nôtre Poësie sont très-redevables, mourut en 1628. âgé de 73. ans.

Eleazar de Sarcilli, connu sous le nom de *Chandeville*, étoit Poëte, & neveu de Malherbe. Il avoit beaucoup d'esprit, étoit beau, bien-fait, galant, enjoué & complaisant. Avec ces belles qualités il n'est pas surprenant que lorsqu'il parut à Paris, il y fut aimé & estimé des Grands & des Sçavans. Mais il ne fit que s'y montrer, car il mourut n'ayant que 22.

ans. C'eſt un des Héros du Roman de Cyrus, ſous le nom de *Phtrecides.* Il n'a laiſſé que peu de Poëſies, au nombre d'environ ſix cens Vers, qui furent imprimés chez Courbé. Je n'ai pû découvrir l'année de ſa mort, mais comme il fut inhumé dans cette Egliſe, je le place après Malherbe, à cauſe de leur parenté.

Dans une Chapelle qui eſt auprès de celle du Saint Sacrement, eſt un Mauſolée de marbre noir, ſur lequel ſont deux figures de marbre blanc. Celle qui eſt à demi couchée repréſente *Eſtienne d'Aligre*, Chancelier de France, mort en 1635. La figure qui eſt à genoux eſt celle d'*Eſtienne d'Aligre*, fils du précédent, & auſſi Chancelier de France, mort en 1677. Ce Monument eſt de *Laurent Mnier*, ſurnommé le Romain, Sculpteur, de l'Académie des Maîtres.

Abraham Remi, avoit pris pour ſurnom, le nom du Village de Remi en Beauvaiſis, où il étoit né en 1600. Il fut Profeſſeur d'Eloquence au Collége Royal de France, & un des meilleurs Poëtes Latins que nous ayons eu. Le morceau de Poëſie le plus eſtimé que nous ayons de lui, eſt celui qu'il a fait ſur le Château de

Maiſons près de ſaint Germain en Laye, ſous le titre de *Mæſonium*. Le Recueil de ſes Poëſies fut imprimé l'an 1646. qui fut l'année de ſa mort. *Vitré* chez qui elles furent imprimées, dit à *Sauval*, qu'ayant porté une épreuve à Remi, la veille de ſa mort, il s'étoit mis auſſi-tôt à la corriger, & ſur ce que *Vitré* lui remontra que rien ne preſſoit, & qu'il reviendroit le lendemain la chercher, Remi lui repartit : *à quelque heure que vous veniez demain, vous me trouverez ſur cette table tout de mon long*. En effet, il étoit mort le lendemain. Nicolas Bourbon eſtimoit infiniment Remi, & diſoit qu'avec le tems il égaleroit les Anciens.

* *V.* Sauval. *Jacques Cordier* * connu ſous le nom de *Bocan*, qui eſt celui d'une petite Terre de Picardie, que le Duc de Montpenſier lui avoit donné, mais dont il n'a jamais joüi, n'étoit qu'un Maître à danſer de femmes, mais dans ſon eſpéce, c'étoit l'homme le plus rare qu'il y ait jamais eu. Il ne ſçavoit ni lire, ni écrire, & ne connoiſſoit pas une note de Muſique, cependant il fut le Miracle de ſon ſiécle pour le Violon, & pour compoſer des airs juſtes, agréables, & harmo-

nieux. Il étoit caigneux, gouteux, avoit les mains crochuës, & les pieds tortus, & néanmoins en tenant seulement ses Ecolieres par la main, il plaçoit & conduisoit si bien leur corps, qu'il leur faisoit danser jusqu'aux Danses qu'elles ne connoissoient point. Il eut l'honneur de montrer à danser aux Reines de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Pologne, & de Danemarck. Charles I. Roi de la Grande Bretagne l'estimoit si particulierement, qu'il le faisoit souvent manger à sa table, & qu'il le combla de présens. On ne sçait pas l'année de sa mort, mais il mourut avant ce Prince qui le regréta beaucoup. Il n'est resté des compositions de cet homme rare, qu'une Danse nommée *la Bocane*, aujourd'hui assez inconnuë, mais que j'ai encore vû danser dans ma jeunesse.

Nicolas Faret un des quarante de l'Académie Françoise, mort le 21. de Novembre 1646. âgé de 50. ans.

Jacques Stella Peintre habille, étoit né à Lyon en 1596. & mourut à Paris en 1647. âgé de cinquante ans. Le Roi Louis XIII. lui avoit donné un logement aux Galeries du Louvre, &

une Pension de mille livres. Brice s'est trompé sur son âge, & sur l'année de sa mort, Au troisiéme pilier, vis-à-vis la Chapelle de Paroisse, on voit l'Epitaphe qui suit, gravée sur une table de Marbre noir :

D. O. M.

PETRUS SEGUIN & ANNA AKAKIA,
Conjuges fidelissimi,
veterum Patriarcharum redevivæ
Imagines,
in conspectu Altaris Domini
Resurrectionem Dominicam
expectant,
quam fide sperarunt, spe crediderunt.
Ille verus Israëlita antiquæ Fidei,
& Franci olim candoris,
Regiæ Professionis,
& salutaris Artis Medicæ
omnibus partibus cum summa fidei,
ingenii, doctrinæ, industriæ,
laude perfunctus;
Regi LUDOVICO XIII.
à Consiliis Secretioribus,
Reginæ Christianissimæ per annos quinque
& vigenti Archiâter;
in Aula, vel Aula ipsa teste
vitæ integer,
pietate conspicuus, nulli invidus,

nulli invisus, omnibus charus,
& acceptus;
post fidam, felicem, & ut studio,
sic beato eventu, Ferneliæ parem
in curanda totius Regiæ Stirpis
valetudine,
ad extremum usque vitæ spiritum
impensam operam,
plenus dierum & meritorum,
laudatissimam vitam Christiano exitu
complevit;
ann. æt. 82. conjugalis concordiæ 57.
Salut. Hum. 1648.
die 28. primi mensis.
Optimos & dulcissimos Parentes
precibus vestris apud immensam Dei
clementiam commendat
PETRUS SEGUIN
filius, hujus Collegii, & Ecclesiæ
Decanus.

Pierre Seguin qui a consacré cette Epitaphe à la mémoire de son pere, & de sa mere, étoit Doyen de cette Eglise, & un des plus sçavans Antiquaires de son tems.

Charles Annibal Fabrot Professeur de Droit à Aix, étoit très-sçavant dans la Jurisprudence, dans la Langue Grecque, & dans les Belles-

Lettres. Etant venu à Paris en 1637. pour y faire imprimer des Notes de sa façon, sur la Paraphrase que Théophile, Jurisconsulte, a faite des Institutes de Justinien, il y fut retenu par le Chancelier Seguier, pour y travailler à la traduction des Basiliques. Cet ouvrage fut achevé, en sept volumes *in folio*, en 1647. Il travailla ensuite à l'Edition de divers Auteurs de l'Histoire Bisantine qu'on imprimoit au Louvre. Il commença en 1652. à revoir les Oeuvres de *Cujas*; & après y avoir ajoûté quelques Traités qui n'avoient pas encore parû, il les corrigea sur plusieurs Manuscrits, & les enrichit de diverses Notes. Il acheva en 1658. ce grand travail que nous avons en dix volumes *in fol.* & mourut le 16. de Janvier 1659.

Jacques Sarazin Sculpteur habile dont les ouvrages sont très-estimés, mourut l'an 1666.

Louis le Vau, premier Architecte du Roi, mourut en 1670. âgé de 58. ans.

Jean Warin, Gentilhomme Liégeois, Peintre, Sculpteur & Fondeur. Louis XIII. informé de l'excellence de ses talens, créa deux Charges pour lui, l'une de Conducteur général des

Monoyes, & l'autre de Graveur général des Poinçons pour les Monoyes. Toutes les especes qu'il a fabriquées sont d'une si grande beauté, que les Curieux les gardent comme des Médailles qui ne cédent en rien aux Antiques les plus estimées. Warin mourut le 26. d'Août 1672. âgé de 68. ans, & fut inhumé dans cette Eglise sans Epitaphe. Voici deux vers qui peuvent lui en servir. Santeul les avoit faits pour être mis sous un portrait de cet admirable Artiste.

En fuso novus ære Myron, liquidoque colore
Zeuxis, & inciso marmore Praxiteles.

Gui Patin, Professeur en Médecine au College Royal, mourut aussi en 1672. & fut inhumé dans cette Eglise. On a donné au Public sept volumes de ses Lettres, dont la lecture fait beaucoup de plaisir, tant à cause de la vivacité avec laquelle elles sont écrites, qu'à cause de la malignité qui y est répandue.

Claude Balin, Orfévre si distingué dans sa profession, que ceux qui ont du goût pour les arts, le regrettent tous les jours. Il mettoit dans ses ou-

vrages tout ce qu'il y avoit d'exquis dans l'antique, avec une propreté & une elégance qu'on ne trouve point ailleurs. Il mourut le 22. de Janvier de l'an 1678.

Jacques Bailly, étoit né à *Graçay* en Berry, & fut Peintre en miniature. Il excelloit à peindre les fleurs, les fruits & les ornemens qu'il inventoit & dessinoit avec beaucoup d'art. Il gravoit très-bien à l'eau forte, & avoit un secret particulier pour peindre sur les étoffes. On dit aussi qu'il avoit le secret de rendre ses couleurs si actives & si perçantes, qu'elles penétroient le marbre si avant, qu'à mesure qu'on l'auroit scié, ce qu'il avoit peint sur la premiere surface se seroit repété, & qu'on auroit eu plusieurs tableaux au lieu d'un. Il en fit l'essay sur un morceau de marbre épais de quatre doigts, mais les drogues qu'il mêloit avec les couleurs étoient si fortes, que malgré le masque de verre dont il s'étoit précautionné, elles lui porterent si violemment à la tête, qu'il mourut vingt-quatre heures après qu'il eut fini cet ouvrage, le 2. de Septembre 1679. âgé de 50. ans. M. Colbert, à qui il avoit com-

muniqué ſon ſecret, ayant appris ſa mort, envoya prendre ce morceau de marbre où il avoit peint un Maſcaron, dans la bouche duquel étoit une petite corne d'abondance, d'où ſortoient des fleurs & des fruits. On ne ſcait qu'eſt devenu ce petit Tableau, & par la mort de celui qui l'avoit peint, on a perdu ſon ſecret. Cet Artiſte étoit de l'Académie Royale de Peinture, & avoit un logement aux Galeries du Louvre que ſon petit-fils occupe actuellement.

Au premier pilier vis-à-vis la Chapelle du S. Sacrement, eſt un chaſſis de marbre ſur lequel *le Brun* a peint une femme mourante, dont l'Epitaphe eſt au bas. On y donne de ſi grands éloges à celle pour qui elle a été faite, que je la prendrois pour le Portrait de la femme qui ne ſe trouve point, ſi des perſonnes dignes de foi, & qui l'avoient particulierement connue, ne m'avoient aſſuré que cette femme étoit encore plus parfaite que l'inſcription ne le dit.

HIC JACET

quæ jacere nunquam debuerat, ſi mors juventuti, pulchritudini, urbanitati,

pietati, virtuti, cæterisque
dotibus parceret.
HENRICA SELINCART,
ab omnibus vivens amata, deplorata
mortua. Obiit prima Sept. 1680.
ætatis suæ 36.
Nobilis ISRAEL SYLVESTRE,
Regis & Serenissimi Delphini
Delineator, tam præclaræ conjugis
conjux infelix, hoc amoris dolorisque
sui monumentum mœrens posuit.

Sur la Tombe qui est auprès est écrit :

Absint inani funere naniæ;
Parte sui meliore vivit.

Israël Sylvestre qui a érigé ce monument à la mémoire de sa femme, étoit Dessinateur du Roi, & eut l'honneur de montrer à dessiner à Louis de France, Dauphin de Viennois, fils du Roi Louis le Grand, mais il n'est pas vrai qu'il ait montré aux trois Princes enfans de ce Dauphin, ainsi que le dit *Brice* dans sa Description de Paris; ce fut *François Sylvestre*, fils aîné d'Israël, qui eut l'honneur de montrer à dessiner à ces trois Princes. Israël Sylvestre étoit de

de Nancy, & mourut à Paris le 11. Octobre 1691. âgé de 71. ans.

Claude Mellan étoit Peintre & Graveur fameux. Sa maniere de graver lui étoit particuliere, & ceux qui ont voulu l'imiter, n'y ont pas reüssi. Il mourut le 9. de Septembre de l'an 1688. âgé de 87. ans.

Martin Vanden Bogaert, Sculpteur connu sous le nom de *Desjardins*, étoit né à Breda, & mourut à Paris en 1694. C'est lui qui a fait le grand Groupe qui est à la Place des Victoires, & quelques autres ouvrages estimés.

Claudine Bouzonnet Stella, fille de *Jacques Stella*, peignoit & gravoit fort-bien, & mourut le premier d'Octobre de l'an 1697.

François d'Orbay, Architecte, & eléve de *le Vau*, mourut en 1698. avec plus de réputation que de bien.

Guillaume Sanson, Géographe ordinaire du Roi, & second fils de *Nicolas Sanson*, mort le 15. May 1703. Tout le monde sçait combien la Géographie est redevable à ceux de ce nom.

Denis Dodart, Conseiller Médecin du Roi, & de S. A. S. Madame la

Princesse de Conty, Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, & de Louis-Armand de Bourbon Prince de Conty, Docteur Regent en la Faculté de Médecine de Paris, étoit né en 1634. de Jean Dodart, Bourgeois de Paris, & de Marie du Bois fille d'un Avocat. Les Langues sçavantes, le Dessein, la Musique & les Instrumens, firent l'occupation de son adolescence, & comme il avoit beaucoup d'esprit, il reüssit à tout. Ayant achevé de bonne heure le cours ordinaire des Etudes, il s'appliqua également au Droit & à la Médecine, à laquelle il se donna enfin tout entier. Dès qu'il eut pris cette résolution, il s'y appliqua avec tant d'ardeur, & il y fit de si grands progrès qu'étant encore sur les bans, il mérita les éloges de *Guy Patin*, homme très-enclin à blâmer, & qui ne loüoit que fort sobrement. Cependant dans une de ses Lettres du 5. Juillet 1660. il dit que *Dodart* âgé de 25. ans, étoit *un des plus sages, & des plus sçavans hommes de ce siécle.* En 1673. M. Dodart entra dans l'Académie Royale des Sciences, & trois ans après, c'est-à-dire, en 1676. il mit à la

tête d'un volume que l'Académie donna au Public, ſous le titre de *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Plantes*, une belle Préface, où il rend compte du deſſein de ce vaſte ouvrage, & de ce qu'on en avoit exécuté juſqu'alors. L'Hiſtoire des Plantes étoit le principal travail de M. Dodart, mais non pas le ſeul, car il s'attacha beaucoup à étudier la tranſpiration inſenſible du corps humain. L'eſprit de recherche, & de diſcuſſion qu'il poſſédoit au ſouverain degré, & la vie égale & uniforme qu'il menoit, le rendoient très-propre à faire des découvertes ſur ce ſujet. Il fut même aidé par ſa grande piété, car il trouva le premier jour du Carême de l'an 1677. qu'il péſoit *cent ſeize livres, une once*. Il fit enſuite le Carême comme il a été fait dans l'Egliſe juſqu'au douziéme ſiécle, c'eſt-à-dire, qu'il ne beuvoit, ni ne mangeoit que ſur les ſix ou ſept heures du ſoir, il vivoit de légumes la plûpart du tems, & ſur la fin du Carême de pain & d'eau. Le Samedi de Pâques il ne péſoit plus que *cent ſept livres douze onces*. Ainſi en 46. jours il avoit perdu huit livres, cinq

onces, qui faiſoient la quatorziéme partie de ſa ſubſtance. Le jour de Pâques ayant repris ſa vie ordinaire, il trouva au bout de quatre jours qu'il avoit regagné quatre livres; ce qui marque qu'en huit ou neuf jours, il auroit repris ſon premier poids. L'ingénieux, & élégant Hiſtorien de l'Académie Royale des Sciences,* remarque à ce ſujet, *qu'il eſt rare que la même action ſoit une obſervation curieuſe de Philoſophie, & une auſtérité Chrétienne, & ſerve en même tems pour l'Académie, & pour le Ciel.* Comme il étoit le Médecin d'un grand nombre de Pauvres, qu'il ne guériſſoit pas ſeulement, mais encore qu'il nourriſſoit, un jour il s'excéda de fatigue pour eux, prit beaucoup de froid, & revint chez lui à jeun, à cinq heures du ſoir. La fiévre qui ſe déclara auſſi-tôt, & une fluxion de poitrine l'emporterent en dix jours. Il mourut le 5. de Novembre de l'an 1707.

* M. de Fontenelle.

Noël Coypel, Peintre habile, Directeur de l'Académie Françoiſe de Peinture, établie à Rome, puis Directeur & Recteur de celle de Paris, mort le 24. de Décembre 1707. âgé de 79. ans.

René Antoine Houaſſe, Peintre, qui avoit été Directeur de l'Académie Françoiſe de Peinture établie à Rome, Recteur, & Tréſorier de celle de Paris, & Garde des Tableaux & Deſſeins du Roi, mort le 27. May 1710. âgé de 65. ans.

Louis Berrin, le premier Deſſinateur de ſon tems pour les Carrouzels, Pompes Funébres, Fêtes galantes, Habits, & Décorations de Théatre, &c. mourut au commencement de l'année 1711.

Jean-Baptiſte de Santerre, Peintre eſtimé, mort en 1719.

Anne le Févre, fille de Tannegui le Févre, ſi connu & ſi diſtingué parmi les gens de Lettres, & femme d'*André Dacier*, a égalé ſon pere, & ſon mari en érudition, & les a ſurpaſſés dans l'art de bien écrire en nôtre Langue. Elle mourut le 16. d'Août de l'an 1720.

Antoine Coyzevox, un des plus fameux Sculpteurs du Regne de Louis le Grand, mourut le 10. d'Octobre de l'an 1720. âgé de 81. ans.

Antoine Coypel, premier Peintre du Roi Louis XV. mourut le 7. de Janvier 1722. âgé de ſoixante-un ans.

André Dacier, étoit de l'Académie Françoise, de celle des Inscriptions & Belles-Lettres, & un Littérateur fort connu. Il mourut le 18. Septembre 1722. n'ayant survêcu à Anne le Févre, sa femme, que deux ans, un mois, & deux jours.

Tout le monde sçait que quelques jours avant le Massacre de la saint Barthelemy, l'Amiral de Coligny revenant à pied du Louvre, à son logis, par le Cloître saint Germain de l'Auxerrois, on lui tira un coup d'Arquebuse des fenêtres basses d'une maison, devant laquelle il passoit. Il fut blessé de deux balles, de l'une au bras gauche, & de l'autre à la main droite.

Ce fut aussi la Cloche de l'Eglise de saint Germain de l'Auxerrois qui, le jour de *saint Barthelemy*, à une heure après minuit, donna le signal pour commencer l'horrible Massacre qui porte ce nom.

La maison du Doyen de ce Chapitre, est dans le Cloître, & vis-à-vis la grand-Porte de cette Eglise. M. l'Abbé Bignon qui a long-tems été revêtu de cette dignité, avoit réparé & embelli cette maison avec beaucoup de goût & de dépense, & en avoit

fait un rendés-vous de Sçavans qui s'y rendoient en foule, pour profiter de ses lumieres, & de son crédit.

Cette maison qui, par le nom qu'elle porte, semble destinée à être une maison de priere & d'édification, a servi quelquefois à des usages bien différens. *Gabrielle* d'*Estrées* Duchesse de Beaufort, y a demeuré, & y a souvent reçu les visites, & les caresses du Roi Henri IV. C'est ici que se terminerent les broüilleries qui étoient entre ces deux amans, au sujet du Bâtême de leurs enfans, que la Duchesse de Beaufort vouloit qu'on bâtisât avec les mêmes cérémonies qui s'observent aux Bâtêmes des Enfans de France. L'Historien des Amours du Grand Alcandre, dit que la Duchesse de Beaufort mourut dans cette maison, & il a été suivi, sur ce fait, par plusieurs Ecrivains. Quelques-autres disent cependant qu'elle mourut à l'*Hôtel de Sourdis*, qui tient à ce Cloître; mais *Sauval* les réfute indirectement, lorsqu'il dit avoir connu des vieillards qui l'avoient vuë exposée, après sa mort, sur un lit de parade, dans la grande Sale de la maison du Doyen, où elle étoit vêtuë d'un man-

teau de satin blanc, & couchée sur un lit de velours rouge cramoisi, rehaussé de dentelles d'or & d'argent, où tout Paris alla la voir. Quoiqu'il ne fût pas impossible, qu'étant morte à l'Hôtel de Sourdis, on eût transporté son corps dans la Sale du Doyenné; il y a cependant plus d'apparence qu'elle étoit morte dans la maison où son corps fut exposé.

Vers le milieu du dernier siécle, cette maison a servi pendant quelque tems aux Séances du *Grand-Conseil*, qui les tient aujourd'hui à l'Hôtel d'Aligre, dans la rue saint Honoré.

Si jamais le grand projet, qu'on avoit fait pour le Louvre, pendant que M. Colbert étoit Surintendant des Bâtimens, étoit exécuté, on démoliroit entierement l'Eglise de saint Germain de l'Auxerrois, les maisons du Cloître, & celles de quelques rues voisines, pour faire de l'emplacement qu'elles occupent, une grande & magnifique Place, au milieu de laquelle le Pont-neuf aboutiroit, & laquelle en dégageant l'avenue du Louvre, mettroit dans un beau point de vûë cette superbe Façade, dont Claude Perrault a donné le dessein,

& qui eſt le plus beau morceau d'Architecture moderne qu'il y ait au monde.

LE LOUVRE.

LE LOUVRE, eſt la premiere Maiſon Royale qui ſoit en France. On ne ſçait rien de certain ſur l'étimologie de ſon nom. Les uns ont cru qu'il ſignifioit l'*Ouvrage* par excellence, ou le *Chef-d'œuvre*, & que l'on a dit le *Louvre* pour l'*Ouvre* ou l'*Ouvrage*. D'autres ont recours à la Langue Saxone, & aſſûrent qu'en Saxon *Louvre* ſignifie *Château*. D'autres enfin font venir cette dénomination, de ce que cette Maiſon étoit ſituée dans un lieu propre à la chaſſe du *Loup*, & que c'eſt pour cela que dans les anciens Titres ce Château eſt appellé *Lupara*. Quoiqu'il en ſoit, ce nom a été donné depuis par extenſion à toutes les Maiſons Royales.

Les commencemens, & les progrès du Louvre ſont ſi incertains, & les Plans ont ſi ſouvent changé, qu'il eſt bien difficile d'en parler d'une maniere ſuivie & certaine. Voici ce que j'en ai recueilli d'après *Sauval*, & quelques-autres Ecrivains :

Le bon-homme *Favin* n'y pensoit pas, lorsqu'il a écrit que *Childebert* a fait bâtir le Louvre ; car Gregoire de Tours, Fredegaire, & Aimoin, qui ont parlé de tous les édifices entrepris par ce Prince, ne disent pas un mot de celui-ci. On ne devine pas non plus où *Duchesne* a appris que Louis le Gros fit entourer le Louvre de murailles, afin d'y recevoir les hommages des grandes Terres qui relevoient de la Couronne. *Du Haillan*, & plusieurs autres Ecrivains qui l'ont suivi, rapportent la premiere construction du Louvre à *Philippe-Auguste* ; mais c'est avancer un sentiment qu'on ne prouve point, car Rigord qui est l'Historien, ou le Panégyriste de ce Prince, ne le dit pas, & se contente seulement d'insinuer que ce Prince avoit fait bâtir la *Tour neuve*, qu'on a nommée depuis la grosse Tour du Louvre. Je crains même d'en avoir trop dit, en me servant du terme d'insinuer.

Ce qu'il y a de constant, c'est que sous le Regne de Philippe-Auguste, le Louvre étoit un Château, & qu'il en portoit le nom. Ce Prince ne voulant pas qu'il relevât de personne, char-

gea en 1204. la Prevôté de Paris du payement de *trente sols Parisis* de rente qu'il devoit au Prieur, & aux Religieux de saint Denis de la Chartre, à cause de la Tour du Louvre qui étoit bâtie sur leurs Terres. Dix-huit ans après, c'est-à-dire, en 1222. ce même Prince la chargea encore du payement d'une rente de *vingt livres Parisis*, payable tous les ans à l'Evêque, & au Chapitre de Paris, à cause des Halles, du Petit-Châtelet, & même de la plus grande partie du Louvre bâtie dans leur Seigneurie. Ainsi jusqu'à Philippe-Auguste le Louvre, devant qui les Princes, les Pairs, & les autres grands Seigneurs venoient se prosterner, avoit relevé lui-même de l'Eglise de Paris, & du Prieuré de saint Denis de la Chartre.

La situation du Louvre dans une grande plaine, & détaché entierement de Paris, nous fait connoître que ce Château avoit été bâti à deux fins, c'est-à-dire, pour servir de Maison de campagne à nos Rois, & de Forteresse pour défendre la riviere, & pour tenir les Parisiens en respect; mais Paris s'accrut si fort, qu'en peu de tems le Louvre fût assiégé de mai-

ſons & de rues ; cependant Philippe-Auguſte ne voulut point qu'il fût renfermé dans la Ville, lorſqu'il fit faire une nouvelle enceinte.

Le Plan de cet ancien Louvre étoit parallelograme, & s'étendoit, en longueur, depuis la riviere, juſqu'à la rue de Beauvais, & en largeur depuis la rue Fromenteau, juſqu'à celle d'Autriche, qu'on nomme aujourd'hui la rue du Coq. Le Louvre étoit alors attaché à la Clôture de la Ville que Philippe-Auguſte avoit fait faire, & c'eſt ainſi que devroient être placées les Maiſons Royales. Le terrein qu'occupoit ce Palais, avoit ſoixante-une toiſes, trois quarts de longueur, ſur cinquante-huit toiſes & demie de largeur. Ce Bâtiment conſiſtoit en pluſieurs corps de logis, ſi ſimples pour l'Architecture, que la façade reſſembloit à quatre pans de murailles percées à l'avanture de petites croiſées les unes ſur les autres, ſans aucune ſymétrie. Ce Château étoit d'ailleurs fortifié, & flanqué d'un grand nombre de Tours, & environné de foſſés larges & profonds.

Au centre de ce grand quarré long étoit la grande Cour qui avoit trente-

quarre toiſes & demie de longueur, ſur trente-deux toiſes & cinq pieds de largeur. Au milieu étoit une groſſe Tour qu'on nommoit, par préférence, *la groſſe Tour du Louvre.* Les corps de logis de ce Château étoient à deux étages ſous Philippe-Auguſte, mais Charles V. les fit rehauſſer en quelques endroits, de cinq toiſes, & en d'autres de ſix, & les couronna de terraſſes. Outre cette Cour, il y avoit dans ce Palais pluſieurs baſſes-cours qui empruntoient leurs noms des lieux dont elles étoient voiſines : ainſi l'une ſe nommoit la baſſe-cour du côté de ſaint Thomas, une autre la baſſe-cour vers la riviere, la baſſe-cour du côté de l'Hôtel de Bourbon, la baſſe-cour du côté de la rue d'Autriche, &c.

Les Tours étoient ici répanduës avec profuſion, mais ſans aucune ſymétrie entre elles, hormis aux porteaux & aux angles. Celles des porteaux ne montoient que juſqu'au premier étage, & ſe terminoient en terraſſe, ou platte-forme. Celles des angles étoient plus hautes, étoient couvertes d'ardoiſes, & étoient terminées par des giroüettes peintes & rehauſſées des Armes de France. Ces Tours avoient chacune leur nom, &

leur Capitaine ou Concierge particulier qui étoit plus ou moins qualifié, ſelon que la Tour étoit plus ou moins conſidérable. Les plus connuës de ces Tours, ſont *la groſſe Tour du Louvre*, *la Tour de la Librairie*, *la Tour de l'Horloge*, *les Tours du fer à cheval*, *la Tour de l'Artillerie*, *la Tour Windal*, *la Tour de bois*, *la Tour de l'Ecluſe*, *la Tour de l'Armoirie*, *la Tour de la Fauconnerie*, *la Tour de la Taillerie*, *la Tour de la grande Chapelle*, *la Tour de la petite Chapelle*, *la Tour neuve du Pont des Tuilleries*, *&c.* Les noms de ces Tours s'entendent aſſez d'eux-mêmes, hormis le nom de celles de Windal que j'ignore; ainſi je ne ferai que rapporter ici les particularités hiſtoriques qui regardent ces Tours.

La Tour du Louvre d'où relevoient autrefois, & du nom de laquelle relevent encore aujourd'hui les grands Fiefs, & les grandes Seigneuries du Royaume, étoit au centre de la Cour du Louvre. On croit que Philippe-Auguſte l'avoit fait bâtir, & Rigord la nomme la *Tour neuve*. Nos autres Hiſtoriens l'appellent tantôt la *Tour du Louvre*, tantôt *la Forterelle du Louvre*, *la Tour de Paris*, *la Tour Ferrand*, *la groſſe Tour du Louvre*.

Elle étoit ronde, & semblable à celle de la Conciergerie du Palais. Par bas elle avoit treize pieds d'épaisseur, & puis douze, sur vingt-quatre toises de circonférence, & seize toises de hauteur, depuis le rez-de-chaussée, jusqu'au toît. Chaque étage étoit éclairé par huit croisées de quatre pieds de haut, & de quatre pieds de large chacune. Un fossé d'une largeur, & d'une profondeur considérables regnoit au pourtour de cette Tour. Elle tenoit à la Cour du Louvre, par un Pont de pierre d'une seule arche, & par un Pont-levis, & au Château par une Galerie aussi de pierre qui aboutissoit au grand escalier du corps de derriere. L'on montoit à cette Tour par une *vis* ou escalier fermé, par bas, d'une porte de fer. Sur le pignon du Pont-levis, étoit la figure de Charles V. tenant un Sceptre, sculptée par *Jean de saint Romain*, moyennant *six livres*, *huit sols Parisis* qu'on lui donna. Sur un des côtés du fossé, on avoit dressé un petit édifice couvert de tuiles, d'où sortoit une Fontaine, & lequel fut ruiné avec la Tour en 1528. De l'autre côté étoit un Pavillon quarré qu'on

détruisit en 1377. parcequ'il défiguroit, & embarassoit trop la Cour.

Les Registres & les Titres de la Chambre des Comptes sont pleins d'assignations de deniers que nos Rois donnoient aux grands Seigneurs sur la Tour du Louvre.

Louis VIII. qui, pendant son Regne, avoit amassé tant d'or & d'argent en masse & en especes, le fit porter dans la Tour du Louvre, & non pas dans celle du Temple, comme avoient fait la plûpart de ses Prédécesseurs; & de peur qu'après sa mort il ne fut dissipé pendant la minorité de son Fils, le Testament qu'il fit en 1225. pore: *Nous laissons à celui de nos Enfans qui nous succédera tout l'or & l'argent monoyé, & non monoyé, que nous avons dans nôtre Tour de Paris près S. Thomas, & qu'il soit employé à la défense du Royaume.* Cette Tour fut ruinée sous le Regne de François I. & deux ans & demi après, le Coffre du Louvre, ou de l'Epargne, lui succéda, & servit à la garde du Trésor Royal, suivant le Registre des Ordonnances du Parlement.

Cette Tour fut funeste à trois Comtes de Flandres, *Ferrand*, *Guy* &

Louis. Ferrand eſt le premier de tous les priſonniers d'Etat, qui y ait été enfermé. Il y fut amené, chargé des mêmes chaînes qu'il avoit préparées pour Philippe-Auguſte ſon Souverain. Enguerand de Coucy y fut conduit par le commandement de S. Louis, pour avoir fait pendre injuſtement trois jeunes Gentilshommes Flamands qui étoient venus pour apprendre la Langue à S. Nicolas du Bois, & qui avoient pourſuivi ſur ſes terres des Lapins qu'ils avoient fait lever dans celles de cette Abbaye.

Guy Comte de Flandres y fut amené avec ſes enfans l'an 1299. pour avoir pris les armes contre Philippe le Bel. Enguerand de Marigny, accuſé par ſes ennemis d'avoir volé les Finances du Roi, l'eut auſſi pour priſon.

Charles le Bel en 1322. y fit amener Louis Comte de Flandres & de Nevers, qui au préjudice du Traité de l'an 1310. avoit obligé ſes ſujets à lui faire hommage. Jean Duc de Bretagne quatriéme du nom, Comte de Richemont & de Montfort, y fut conduit par ordre de Philippe de Valois, pour avoir uſurpé la Bretagne. Le Roi Jean y fit mettre par deux fois

Charles II. Roi de Navarre, quoiqu'il fût ſon Gendre. La premiere fois, pour avoir fait aſſaſſigner à l'Aigle en Normandie Charles d'Eſpagne, Connétable de France; & la ſeconde, l'an 1356. pour avoir conſeillé au Roi d'Angleterre de paſſer en France avec une puiſſante armée. Jean de Grailly Captal de Buk y mourut de chagrin l'an 1375. Les Séditieux de Paris y empriſonnerent ſous Charles VI. Pierre des Eſſars, auſſi-bien que le Duc de Bar, frere de la Reine d'Aragon, & Antoine de Chabanes Comte de Dammartin. Enfin Louis XI. y fit enfermer en 1474. Jean II. Duc d'Alençon, qui eſt le dernier priſonnier qu'on y ait mis; car nos Rois ſe ſont toujours ſervis depuis de la Baſtille, du Château de Vincennes, de la Tour de Bourges, du Château d'Angers, &c.

Quoique cette Tour ſervît de priſon, nous apprenons des Regiſtres de la Chambre des Comptes, que Charles VI. y demeuroit en 1398. & qu'il fit fermer de fil d'archal les fenêtres de ſon appartement, à cauſe des oiſeaux & des pigeons qui ſans ceſſe entroient, & y faiſoient leurs ordures. On croit même qu'il n'eſt pas le ſeul

de nos Rois qui y ait demeuré. Cette Tour cependant après avoir servi, depuis Philippe-Auguste jusqu'à François I. de Trésor de l'Epargne, de demeure à nos Rois, & de prison aux grands Seigneurs, fut enfin ruinée en 1528. parce que ce ne fut qu'en ce tems-là qu'on commença de s'apercevoir qu'elle embarassoit la Cour du Louvre, & obscurcissoit les appartemens. Le peuple ingenieux à se tromper, conte quantité de fables de cette Tour, & s'imagine qu'il y avoit des souterrains, où l'on se défaisoit des Criminels qu'on ne vouloit point faire mourir en public.

La Tour de la *Librairie* étoit ainsi nommée, parce que c'étoit là qu'étoit la Bibliotheque du Roi Charles V. laquelle étoit la plus nombreuse, & la mieux conditionnée de son tems. Elle étoit composée d'environ neuf cens volumes, ce qui étoit beaucoup dans un tems où l'Imprimerie étoit encore inconnue, & elle occupoit trois chambres ou trois étages de la Tour de la Librairie. Selon un Catalogue de cette Bibliotheque, il y avoit deux cens soixante-neuf volumes dans la premiere Chambre, deux

cens soixante dans la chambre du milieu, & trois cens quatre-vingt dans la chambre du troisiéme étage. Feu M. *Boivin* le cadet avoit fait sur cette Bibliotheque une Dissertation très-curieuse que l'on trouvera dans le second volume des Mémoires de Litterature, tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Ce sçavant homme dit qu'il a recueilli ce qu'il en rapporte de deux Inventaires ou Catalogues qui sont dans la Bibliotheque de feu M. Colbert Archevêque de Rouen, & d'un troisiéme dont on a trouvé un extrait parmi les papiers du feu Pere du Molinet Chanoine Regulier de sainte Geneviéve. Le premier de ces Inventaires a été fait par *Gilles Mallet*, Valet de Chambre de Charles V. à qui ce Prince confia la garde de la Librairie l'an 1373. Les Curieux trouveront un extrait de tous ces Inventaires dans le premier volume des Mémoires Litteraires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. La Bibliotheque du Louvre fut entierement dissipée par le Duc de Betfort, après la mort du Roi Charles VI. Cependant je ferai encore deux remarques à son occasion.

La premiere eſt qu'il n'y a qu'un ſeul endroit dans les actes publics où il ſoit parlé de cette Bibliotheque pendant tout le Regne de Charles VI. & c'eſt dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, où il eſt remarqué qu'en 1412. la garde en fut ôtée à Antoine des Eſſars, & fut donnée le 11. May à Garnier de Saint-Yon, Echevin.

Ma ſeconde remarque concerne un fait rapporté par *Sauval*, qui dit qu'environ quatre mois après que les Juifs eurent été chaſſez de France l'an 1394. l'on trouva dans une maiſon du Faubourg S. Denis, laquelle avoit pour enſeigne *le Porcelet*, cent quatorze Volumes, quatre Rolles, & quantité de Cahiers de la Bible, du Talmud, & de la Loi des Juifs; leſquels Volumes & Cahiers, les Tréſoriers de France firent porter à la Bibliotheque du Louvre, & délivrer à *Gilles Mallet.* Il n'eſt pas dit un ſeul mot de ces Livres des Juifs dans l'extrait que l'on nous a donné des Catalogues de l'ancienne Bibliotheque du Louvre. Je communiquai ce trait d'hiſtoire à M. *Boivin*, l'un des Gardes de la Bibliotheque du Roi, & je

m'étois flaté que sa sagacité, & les secours que lui fournissoit la Bibliotheque de sa Majesté, nous apprendroient quelle foi nous devions ajoûter à ce récit de Sauval, mais M. Boivin est mort sans m'avoir donné aucun éclaircissement là-dessus.

Quant à *la Tour de l'Artillerie*, je n'ai autre chose à en dire sinon que les Arcenaux du Louvre furent transportés auprès du Couvent des Célestins le 18. Décembre 1572. par ordre du Roi Charles IX.

La Tour de Windal étoit située sur le bord de la riviere, & étoit attachée à la porte d'une des basse-cours. Le Comte de Nevers en fut nommé Capitaine ou Concierge le 20. Septembre de l'an 1411.

La Tour du Bois est quelquefois nommée *le Château du Bois*, & fut bâtie en 1382. par ordre de Charles VI. Elle étoit vis-à-vis de la Tour de Nesle, entre la riviere & la basse-cour du Louvre. Elle étoit environnée de fossés pleins de poisson. On en leva les Bondes le 3. de Février de l'an 1415. afin de donner de l'air au poisson qui étoit enseveli sous la glace. Pierre des Essarts, & plusieurs autres

personnes de distinction, furent emprisonnés dans cette Tour. Les Registres de la Ville disent que le même Prince qui avoit fait construire cette Tour, ordonna dans la suite au Prevôt des Marchands de la faire détruire, ce qui fut fait.

La Tour de l'Ecluse avoit été bâtie pour retenir l'eau des fossés. Charles VI. en 1391. y fit emprisonner Hugues de Saluces.

La Tour neuve étoit près du logis du Prevôt de l'Hôtel, & du pont des Tuilleries.

Toutes ces Tours & Tourelles ont été détruites il y a long-tems, hormis six qui ne l'ont été que sous le Regne de Louis XIII. & qu'on voit encore dans un plan de Paris en relief levé par *Merian* vers l'an 1620. & dont la planche est encore aujourd'hui chez Mariette.

Le grand Portail du Louvre étoit du côté de la riviere, & occupoit en profondeur tout le terrein que le Quay & le petit Jardin occupent maintenant; & pour ce qui est de la largeur, s'étendoit jusqu'à la Tour neuve.

Le grand Viz, car le nom de l'Es-

calier n'étoit pas encore en usage, tournoit en rond comme ceux des clochers & tous les autres. Pour sa construction on se servit de pierres qu'on tira des Carrieres des environs de Paris; & comme si pour le faire, ces Carrieres avoient été épuisées, on fut obligé pour l'achever, d'avoir recours au cimetiere des SS. Innocens, de sorte que le 27. de Septembre de l'an 1365. Raymond du Temple conducteur de l'ouvrage enleva dix Tombes, qu'il acheta quatorze sols parisis la piéce, de Thibault de la Nasse, Marguillier pour lors de cette Eglise.

Ce Château étoit accompagné de plusieurs Jardins. Le grand étoit nommé *le Parc*, & étoit le long de la rue Fromenteau. Il avoit aux quatre coins un Pavillon pour se reposer & pour se mettre à couvert. Il a subsisté jusqu'à Louis XIII. qui le fit détruire pour continuer le principal corps de logis de ce Palais sous la conduite de *Mercier*. Outre ce Jardin, il y en avoit un pour l'appartement du Roi, & un autre pour l'appartement de la Reine, lequel subsite encore en 1738.

Charles VII. Louis XI. & Charles VIII. logerent rarement au Louvre.

L'Hôtel

L'Hôtel de S. Paul, ou le Château des Tournelles, étoit leur demeure ordinaire. On faiſoit ſi peu de cas du Louvre, que ſur ce que le Châtelet menaçoit ruine, Louis XII. permit aux Officiers de la Prevôté de Paris d'y tranſporter leur Auditoire & leurs priſons. Le Châtelet ayant été rétabli, le Roi par ſes Lettres Patentes du 23. Décembre 1506. leur ordonna d'y retourner. Sous François I. le Louvre étoit en ſi mauvais état, que pour y loger l'Empereur Charles-Quint l'an 1539. il falut faire bien des réparations. Ce même Roi ayant commencé dès l'an 1528. un nouveau bâtiment au Louvre, laiſſa à ſon fils Henri II. le ſoin de le continuer & de l'achever : ainſi ce que nous appellons aujourd'hui le vieux Louvre, fut commencé ſous François I. & achevé ſous Henri II. comme il paroît par une inſcription gravée dans un marbre qui eſt au-deſſus d'une des portes.

Henricus II. Chriſtianiſſimus vetuſtate collapſum refici cœptum à Patre Franciſco I. Rege Chriſtianiſſimo, mortui ſanctiſſimi Parentis

memor, pientissimus Filius absolvit.
Anno à salute Christi

M. DXXXXVIII.

Pendant tout le Regne du Roi Henri II. le Louvre fut si embarassé de pierres, de Manœuvres & de Maçons, qu'il ne s'y passa point d'évenemens remarquables : mais Charles IX. ayant quitté le Château des Tournelles, ensanglanté du sang du Roi son pere, vint loger au Louvre ; & le 24. Août de l'an 1572. ce Château fut ensanglanté à son tour par la tragédie de la S. Barthelemi. Sous Henry IV. le quatriéme de Décembre de l'an 1591. le Duc de Mayenne fit pendre dans la basse Sale du Louvre Louchard, Aimonot, Ameline & Anroux, quatre des plus séditieux des seize. L'an 1593. on y joua aussi la Farce des Etats de la Ligue.

Le vieux Louvre consiste en deux corps de bâtimens, dont les façades sont décorées d'une très-belle Architecture. Tout l'édifice est de trois ordres ou étages, & les avant-corps sont enrichis de colonnes. Les Con-

sur diverses sculptures de ce palais, v. le Journal de l'Empire du 7 juin 1811. Sur la restauration du Louvre, v. le même Journal du 1er avril 1813.

noiſſeurs eſtiment les fenêtres du ſecond étage, & la tribune qui eſt dans la ſale des Cent-Suiſſes, eſt de l'ouvrage de *Jean Gougeon*. Ce magnifique bâtiment eſt du deſſein de *Pierre Leſcot*, Seigneur de *Clagny*. Il fut commencé en 1528. Le gros pavillon a été bâti ſous le Regne de Louis XIII. Il eſt plus élevé d'un étage que le reſte du bâtiment, & à été achevé ſous la conduite de Jacques *le Mercier*, premier Architecte du Roi. Les Cariatides qui ſont dans l'attique, & qui ſoûtiennent un riche fronton, ont été ſculptées par *Sarrazin*, d'après celles de la ſale des Cent-Suiſſes.

C'eſt Louis le Grand qui a fait élever la plus grande partie des bâtimens de la Cour. Lorſque ce grand Prince eut réſolu de faire travailler à ce bâtiment, il fit ce que font ordinairement les Rois & les Grands; il fit chercher bien loin ce qu'il avoit auprès de lui. On fit venir d'Italie avec beaucoup de faſte & de dépenſe, le Cavalier *Jean-Laurent Bernin*, le plus fameux Architecte qu'il y eut alors dans cette partie de l'Europe; mais après qu'on eut examiné ſes deſſeins & ſes modeles, on leur préféra ceux

de *Claude Perrault*, Médecin de la Faculté de Paris, & un des plus riches génies pour l'Architecture qu'il y ait jamais eu. Si le voyage du Cavalier Bernin servit peu à l'embelissement du Louvre, il servit à signaler la magnificence du Roi Louis XIV. qui donna à cet Architecte une gratification de cent cinquante mille livres, une pension de six mille livres par an, & son portrait enrichi de diamans. Sa Majesté lui fit d'ailleurs payer les frais de son voyage, & ceux de son séjour à Paris, à cent frans par jour.

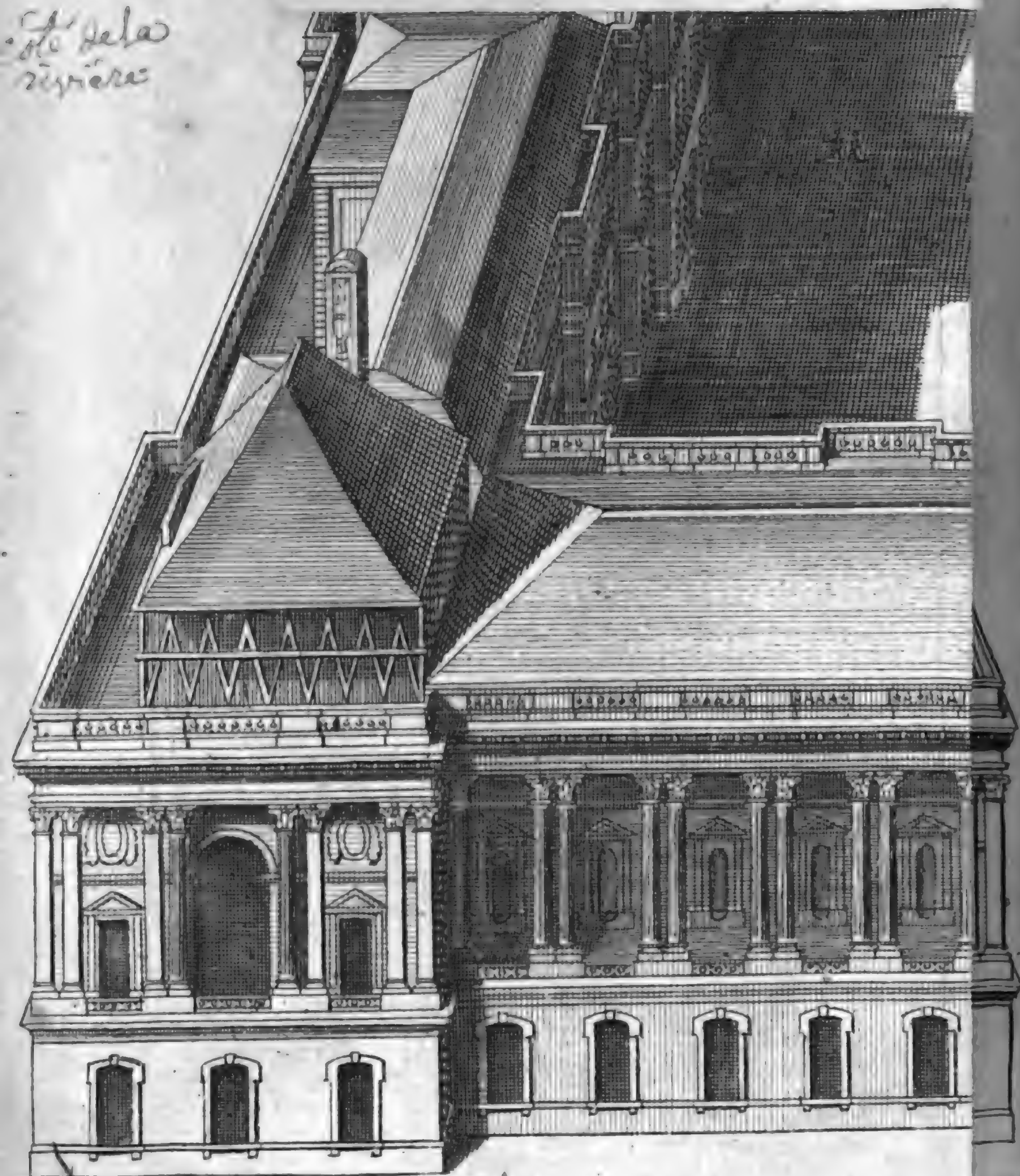
L'on posa les premieres assises des nouveaux bâtimens du Louvre en 1665. & on y encastra une boëte de bronze dans laquelle étoient plusieurs Médailles d'or & d'argent, & l'inscription qui suit :

LOUIS XIV.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Après avoir dompté ses Ennemis, donné la paix à l'Europe, & soulagé ses Peuples, résolut de faire achever le Royal Bâtiment du Louvre, commencé par François I. & continué par les Rois suivans. Il fit travailler quelque tems





colonade du coté de la

ſur le même plan; mais depuis ayant conçu un deſſein & plus grand & plus magnifique, & dans lequel ce qui avoit été bâti ne put entrer que pour une petite partie, il fit poſer ici les fondemens de ce ſuperbe Edifice, l'an de grace 1665. le 17. du mois d'Octobre.

Meſſire Jean-Baptiſte Colbert, *Miniſtre d'Etat, & Tréſorier des Ordres de Sa Majeſté, étant alors Surintendant de ſes Bâtimens.*

Ce ſuperbe Bâtiment fut donc commencé en 1665. & conduit en l'état où on le voit en 1670. Quoiqu'il ne ſoit point achevé, il ne laiſſe pas de donner une magnifique & parfaite idée de ce qu'il devoit être. Les quatre faces intérieures offrent à la vûe huit Pavillons & huit corps de Logis, qui enferment une grande cour de ſoixante & trois toiſes en quarré. Ils ſont décorés de trois Ordres de colonnes, dont le premier eſt Corinthien, & les deux autres ſont Compoſites.

La grande façade eſt du côté de S. Germain de l'Auxerrois, & a quatre-vingt-ſept toiſes & demie de longueur. Elle conſiſte en trois avant-corps, &

en deux periſtyles. La principale porte eſt dans l'avant-corps du milieu qui eſt décoré de huit colonnes couplées, & terminé par un fronton, dont la cimaiſe eſt de deux pierres qui ont chacune cinquante-quatre pieds de longueur ſur huit de largeur, quoiqu'elles n'ayent que dix-huit pouces d'épaiſſeur. Elles ont été tirées des Carrieres de Meudon, où elles ne faiſoient qu'un ſeul bloc qui fut ſcié en deux. On peut voir dans la derniere Edition de Vitruve par Perrault, la machine dont on ſe ſervit pour les guinder au lieu où elles ſont poſées, laquelle eſt de l'invention d'un Charpentier, nommé *Ponce Cliquin*.

Les deux periſtyles ſont entre ces trois avant-corps, & ont chacun vingt-ſept toiſes de longueur ſur douze pieds de largeur. Leurs colonnes ſont Corinthiennes & couplées. Sur le comble au lieu du toît, regne une Terraſſe ornée d'une baluſtrade, dont les piédeſtaux doivent porter des trophées, & des vaſes alternativement.

Charles Perrault dans ſes Hommes Illuſtres, dit que lorſque *Claude Perrault* ſon frere préſenta le deſſein de cette façade, *ce periſtyle, ces portiques*

majeſtueux dont les colonnes portent des architraves de douze pieds de long, & des plafonds quarrés d'une pareille largeur, ſurprirent les yeux les plus accoutumés aux belles choſes, mais qu'on crut que l'exécution en étoit impoſſible, & que ce deſſein étoit plus propre pour être peint dans un tableau, parce que c'étoit ſeulement en peinture qu'on en avoit vû de ſemblables, que pour ſervir de modele au frontiſpice d'un Palais véritable. Il a néanmoins été exécuté entierement, ſans qu'une ſeule pierre de ce large plafond tout plat & ſuſpendu en l'air, ſe ſoit démentie.

Une tradition unanime avoit toujours donné à *Claude Perrault* le deſſein de cette ſuperbe façade, juſqu'en 1694.. que la jalouſie & l'envie s'éleverent pour la contredire. Cette année-là M. *Deſpreaux* donna une nouvelle Edition de ſes Ouvrages, & dit dans la premiere de ſes Réfléxions ſur le Traité du Sublime *de Longin*, que d'*Orbay* un des plus célébres de l'Académie Royale d'Architecture, s'offroit de faire voir papier ſur table, que le deſſein qu'on a ſuivi pour la façade du Louvre, étoit celui de M. *le Vau*, mort en 1670. premier Archi-

Sur un bas relief exécuté en 1808 dans le fronton de la colonnade du louvre, v. journal de l'Empire du 30 octobre 1808.
Sur l'achevement du louvre et les nouvelles sculptures v. le même journal du 25 juillet 1809.

tecte du Roi, & qu'il n'étoit pas vrai que ce grand ouvrage d'Architecture, ni l'Observatoire, ni l'Arc de Triomphe, eussent été élevés sur les desseins d'un Médecin de la Faculté de Paris. Dès que ces deux hommes avoient résolu d'ôter à Claude Perrault la gloire d'avoir imaginé le dessein de la façade du Louvre, ils eurent raison de n'en pas faire a plusieurs fois, & de lui ôter aussi celle des desseins de l'Observatoire, & de l'Arc de Triomphe; car ces trois ouvrages ont certainement été produits par le même génie, & par le génie le plus riche, en fait d'Architecture, que nous connoissions. D'*Orbay* auroit bien dû nous dire où sont les bâtimens construits par *le Vau*, où l'on trouve la moindre ressemblance de leur Architecture avec celle-ci. Aussi ni lui, ni Despreaux n'en imposerent-ils qu'à un petit nombre de personnes. En 1697. *Charles Perrault* publia les portraits & les éloges des Hommes Illustres qui ont paru en France pendant le dix-septiéme siécle. Dans ce Livre il donna à son frere les plus grands éloges, c'est-à-dire, ceux qui lui étoient dûs, pour avoir inventé

les desseins de ces trois chefs-d'œuvres d'Architecture, sans daigner seulement dire un seul mot de l'injustice que d'Orbay & Despreaux lui faisoient en voulant lui ravir la gloire de ces trois édifices. Il y auroit eû bien de l'impudence à *Charles Perrault* d'attribuer à son frere des ouvrages que le Roi Louis XIV. & M. Colbert de Vilacerf, qui étoit pour lors Surintendant des Bâtimens, auroient sçû par eux-mêmes être de *le Vau.* D'ailleurs pourquoi d'*Orbay* a-t'il attendu la mort de *Claude Perrault* pour mettre *papier sur table?* C'étoit de son vivant qu'il faloit le dire, & prouver qu'il joüissoit d'une gloire qui appartenoit à un autre. Quant à *Despreaux*, ce Poëte si admirable, & si admiré, étoit si aigri contre les Perraults, que quand il parloit d'eux, il n'étoit plus maître de ses expressions, ni d'accord avec lui-même. Tantôt Claude Perrault de méchant Médecin, étoit devenu bon Architecte, & tantôt il étoit ignorant Médecin, mais non pas habile Architecte, &c. On peut appliquer à tant d'aigreur & à tant d'injustice l'aveu public que fit M. Despreaux, après sa réconciliation avec Charles Per-

rault, *que le dépit de se voir critiquer, lui avoit fait dire des choses qu'il seroit mieux de n'avoir pas dites* *.

* Lettre de Monsieur Despreaux à Monsieur Perrault, écrite en 1700.

Quoiqu'il n'y ait point de piece dans les appartemens du vieux Louvre, qui ne soit digne de la curiosité & de l'attention des Connoisseurs, il y en a néanmoins quelques-unes qui le méritent encore plus que les autres. L'appartement des bains de la Reine est de plain pied avec la sale des Cent-Suisses, & décoré de belles peintures & de riches ornemens. Les plafonds des chambres qui sont au-dessous de la galerie d'Apollon, du côté du petit jardin & de la riviere, ont été excellemment peints par *Francisco Romanelli*, Peintre Italien. Le petit cabinet de ce même appartement est d'une magnificence recherchée & exquise. La sale des antiques est proche de ce cabinet; c'est là qu'étoient la plûpart des statues antiques qu'on voit aujourd'hui à Versailles & à Marly. Dans la sale particuliere des bains, on y voit des ornemens très-riches, & les portraits des Princes de la Maison d'Autriche, depuis Philippe I. jusqu'à Philippe IV. peints par *Velasque*, Peintre Espagnol.

La Galerie d'Apollon est dans l'appartement d'en haut, & est fort ornée de peintures & de sculptures. Elle fut presque toute consumée par le feu en 1661. & a été rétablie dans l'état où on la voit à présent, sur les desseins du fameux *le Brun.* Ce grand Peintre a représenté dans le cartouche qui est au milieu du plafond, le Soleil dans son char avec tous les attributs qui lui conviennent. Il a peint les quatre saisons dans les cartouches qui accompagnent le premier, & le triomphe de Neptune & de Thetis à l'extrémité de cette Galerie qui est du côté de la riviere. Ce dernier morceau est regardé par les Connoisseurs comme le chef-d'œuvre d'un Peintre qui ne faisoit que des chefs-d'œuvres.

Le Cabinet des Livres du Roi, & celui des Tableaux sont dans le Louvre. L'Académie Françoise, & celles des Inscriptions, des Sciences, de Peinture, & Sculpture & d'Architecture, y occupent chacune un appartement, où elles tiennent leurs séances.

Le Cabinet des Livres, ou *la Bibliotheque du Louvre*, étoit à la garde d'un Bibliothecaire particulier, & indépen-

dant du Bibliothecaire ou Garde de la Bibliotheque du Roi. *Louis Irland de La Vau*, & *André Dacier*, l'un & l'autre de l'Academie Françoise, ont possedé successivement cette Charge, qui leur donnoit un logement au Louvre, & douze cens livres d'appointemens. M. l'Abbé *Bignon*, Conseiller d'Etat, ayant été pourvu de la Charge de Bibliothecaire, Intendant, & Garde de la Bibliotheque du Roi, y fit reünir par Edit du mois de Janvier 1720. non seulement la garde de la Bibliotheque ou Librairie du Louvre, mais encore celle de la Bibliotheque de Fontainebleau, pour joüir lui & ses successeurs *inséparablement* de toutes lesdites Charges dans toutes les Maisons Royales.

La *Galerie du Louvre*. Quoique ce soit un peu sortir du Quartier que je décris, cette vaste Galerie se place ici si naturellement, que je ne puis m'empêcher d'en parler en cet endroit. Elle a deux cens vingt [illegible] toises de longueur dans [illegible] quatre [illegible] fois cinq pieds [illegible] conduite en [illegible] ferens Arch[illegible] mence au [illegible]



dant du Bibliothecaire ou Garde
Bibliotheque du Roi. *Louis Irlan*
la Vau, & *André Dacier*, l'un &
tre de l'Académie Françoise, ont
sedé successivement cette Charge
leur donnoit un logement au Lou
& douze cens livres d'appointem
M. l'Abbé *Bignon*, Conseiller d'Et
ayant été pourvu de la Charge
Bibliothecaire, Intendant, & Ga
de la Bibliotheque du Roi, y fit reü
par Edit du mois de Janvier 17
non seulement la garde de la Bibl
theque ou Librairie du Louvre, m
encore celle de la Bibliotheque
Fontainebleau, pour joüir lui &
successeurs *indivisément* de toutes le
dites Charges dans toutes les Maiso
Royales.

La *Galerie du Louvre*. Quoique
soit un peu sortir du Quartier que
décris, cette vaste Galerie se pla
ici si naturellement, que je ne pu
m'empêcher d'en parler en cet endroi
Elle a deux cens vingt-sept toises d
longueur dans œuvre, & quatre toi
ses cinq pieds de largeur. Elle a été
construite en differens tems, par dif-
ferens Architectes. La partie qui com-
mence au gros pavillon des Tuilleries,

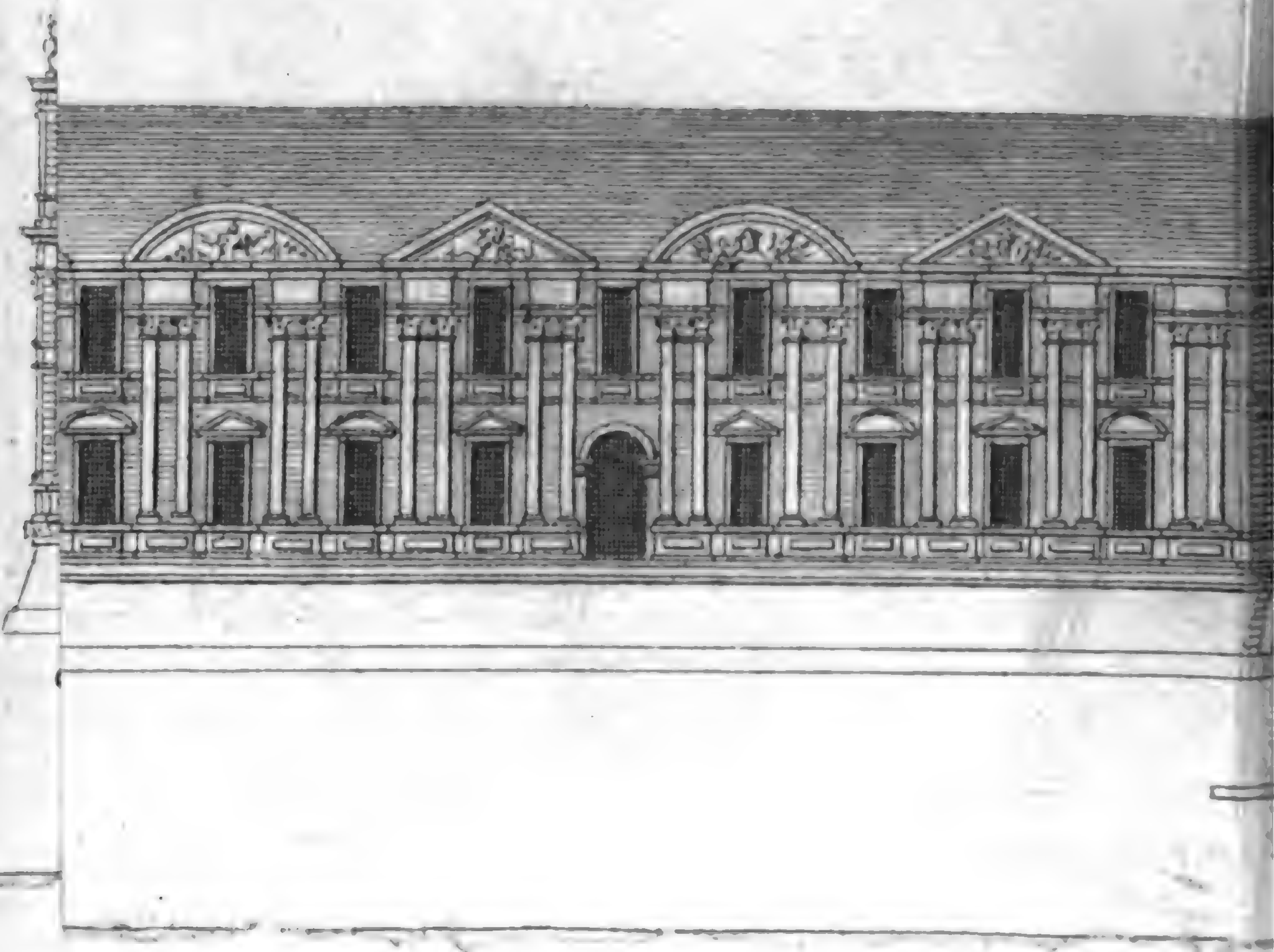
sur les travaux faits dans ce palais pour opérer son achèvement, v. Journal de l'Empire du 30 [illegible] 1812.

ecaire ou Garde de
Roi. *Louis Irland*
Dacier, l'un & l'a
e Françoise, ont p
ent cette Charge, q
ogement au Louvre
res d'appointeme
, Conseiller d'Et
u de la Charge
ntendant, & Gr
du Roi, y fit re
s de Janvier 17
garde de la Bib
ie du Louvre, m
la Bibliotheque
our joüir lui &
ement de toutes le
toutes les Maison

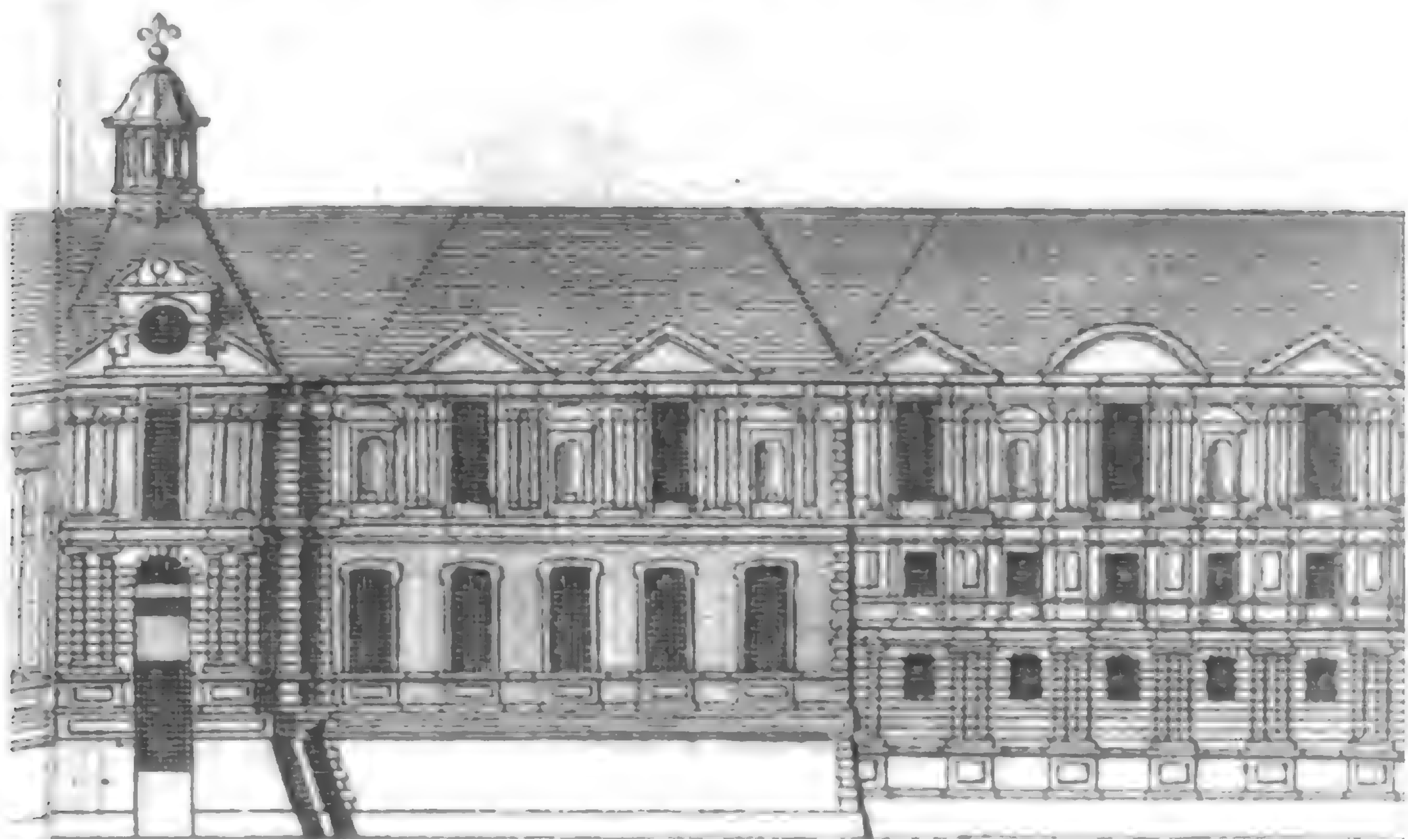
Louvre. Quoique c
du Quartier que j
e Galerie se pla
, que je ne pu
rler en cet endroit
ingt-sept toises de
vre, & quatre toi
argeur. Elle a été
ens tems, par dif
La partie qui com
ion des Tuilleries,

ui procpère
Elysée Du 70

LES GALERIE

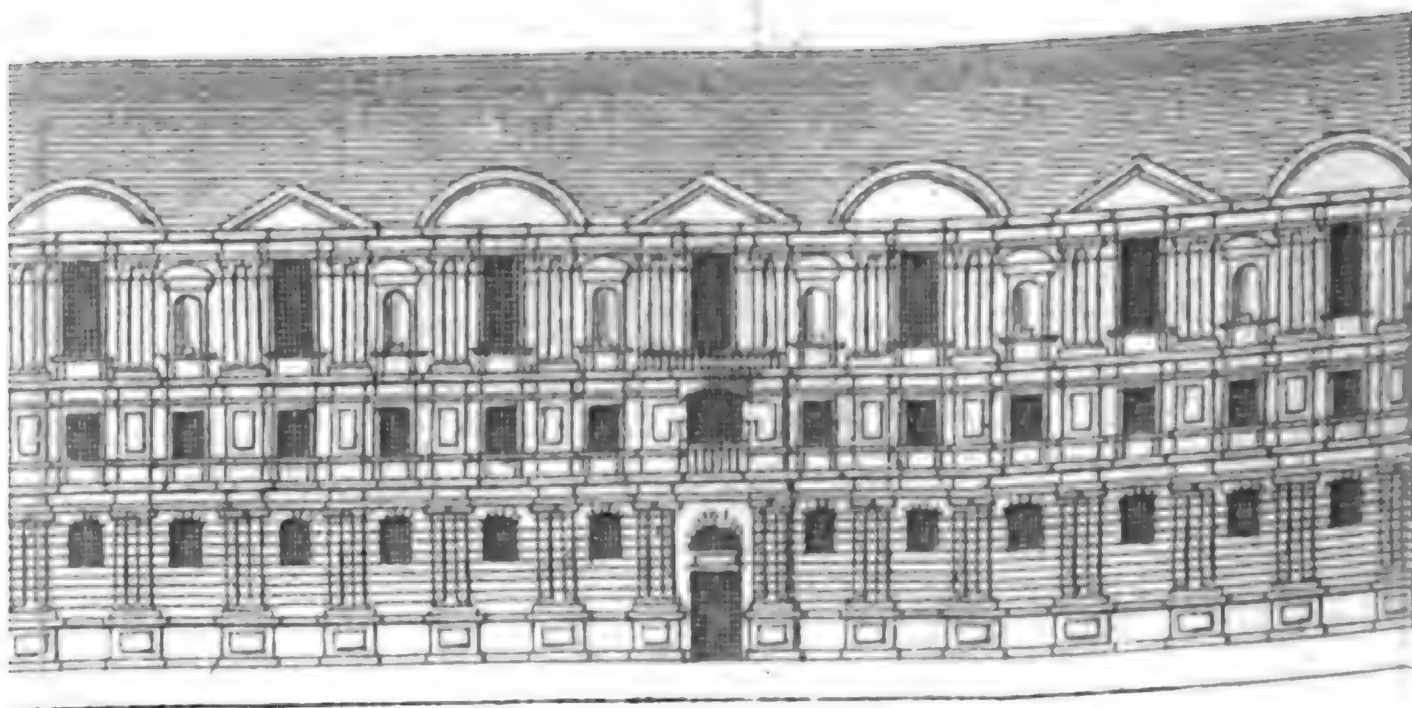


RS DU LOUVRE.



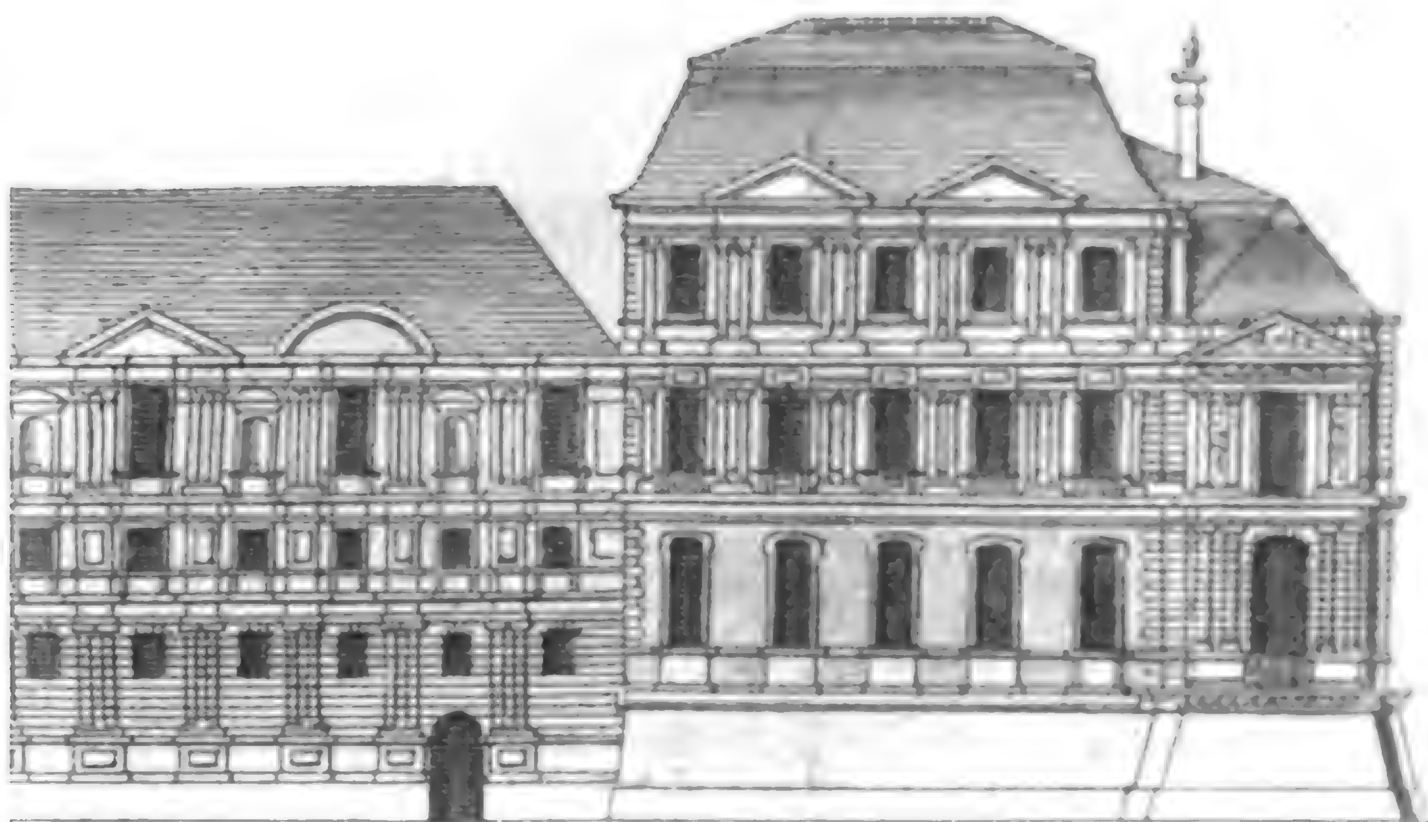












qui est vis-à-vis le Pont Royal, & qui finit au premier Guichet ou passage qui marque le milieu de toute la Galerie, a été élevée sous le Regne d'Henry IV. par *Estienne du Perac*, Peintre & Architecte de ce Prince, mort en 1601. Cette partie est décorée en dehors par de grands pilastres d'Ordre Composite qui regnent de haut en bas, & qui sont couronnés par une corniche & par des frontons triangulaires & sphériques, alternativement. Les Connoisseurs vantent extrémement la composition des feuilles des chapiteaux de ces pilastres, & l'art avec lequel elles sont courbées & roulées : mais d'un autre côté ils trouvent que la corniche & les frontons ont trop de saillie, ou que les pilastres n'en ont pas assez ; au lieu que selon les regles de la bonne Architecture, les frontons doivent être à plomb sur les pilastres.

L'autre partie de cette Galerie, c'est à dire depuis le premier Guichet ou le Lanternon, jusqu'au Louvre, a été élevée sous Louis XIII. par *Clément Metezeau*, le même qui inventa & fit construire la fameuse Digue de la Rochelle en 1628. Elle est d'un

dessein assez regulier, & ornée de petits pilastres couplés, chargés de sculptures & de bossages vermiculés, dont la plus grande partie n'a pas été achevée.

On avoit fait de grands projets pour rendre magnifique la décoration interieure de cette Galerie. *François Sublet sieur des Noyers*, Surintendant des bâtimens sous Louis XIII. fit venir *Poussin* de Rome exprès pour conduire les tableaux & les ornemens qui devoient décorer cette Galerie. Il choisit *Arudini* & *Branchi* pour les stucs, & *Ponti* & *Tritani* pour les dorures. On demanda au Poussin une Ordonnance qui fût exécutée en peu de tems & à peu de frais. Ce Peintre, le plus habile de son siécle, entreprit & commença de peindre dans la voûte la naissance & les travaux d'Hercule; mais les chagrins que lui causerent les médisances & les discours dèsobligeans de l'Ecole de *Vouët*, acheverent de le détacher d'un ouvrage qu'il n'avoit entrepris que malgré lui, & lui firent prendre la résolution de retourner à Rome, sous prétexte d'y aller finir quelques affaires domestiques, & d'en emmener sa femme; mais dès

qu'il y fut, il ne voulut plus revenir en France. Ainsi les travaux des dedans de la grande Galerie en demeurérent-là.

Les appartemens qui sont sous cette grande Galerie, avoient été déstinés par Henry IV. pour loger les Artistes les plus fameux. Ce Prince déclara ses intentions là-dessus par ses Lettres Patentes du 22. Décembre de l'an 1608. dont voici l'exposé : *Comme entre les infinis biens qui sont causés par la Paix, celui qui provient de la culture des Arts, n'est pas des moindres, se rendans grandement florissans par icelle, & dont le Public reçoit une très-grande commodité; Nous avons eu aussi cet égard en la constru&tion de nôtre Galerie du Louvre, d'en disposer le bâtiment en telle forme, que nous y puissions commodément loger quantité des meilleurs Ouvriers, & plus suffisans Maîtres qui se pourroient recouvrer tant de* Peinture, Sculpture, Orfévrerie, Horlogerie, Insculptures en pierreries, *qu'autres de plusieurs & excellens Arts, tant pour nous servir d'iceux, comme pour étre par ce méme moyen employés par nos sujets en ce qu'ils auroient besoin de leur industrie, & aussi pour faire comme une*

pepiniere d'Ouvriers, de laquelle, ſous l'apprentiſſage de ſi bons Maîtres, il en ſortiroit pluſieurs qui par après ſe répandroient par tout nôtre Royaume, & qui ſçauroient très-bien ſervir le Public, &c.

Par ces mêmes Lettres Patentes, le Roi donne à ces Artiſtes, le privilege de travailler pour le Public, ſans pouvoir être inquiétés par les Maîtres de Paris ni autres, & de pouvoir faire des Apprentifs qui peuvent s'établir où il leur plaira dans l'étendue du Royaume. Les Rois Louis XIII. Louis XIV. & Louis XV. ont ſuivi les vues du Roi Henry le Grand, & ont continué à donner ces logemens à des Artiſtes célébres, dont les Curieux vont viſiter les Cabinets, & y admirer les differens chefs-d'œuvres qu'ils renferment.

Dans la partie de cette Galerie qui eſt la plus proche du Louvre, on voit les Plans en relief des principales Fortereſſes de l'Europe, & particulierement celles de ce Royaume. L'on en compte environ cent ſoixante & dix, parmi leſquels il y en a qui ont coûté des ſommes conſidérables. On y voit en relief juſqu'aux moindres parties des travaux & des Edifices parti-

culiers des Villes & des Places de guerre; ce qui eſt d'autant plus curieux, qu'on ne voit rien de pareil dans aucun des autres Etats du monde. C'eſt le ſieur *Jean Berthier* qui a conſtruit la plûpart de ces Plans avec une juſteſſe & une préciſion admirables.

Sylveſtre a un Cabinet dont le plafond a été peint par *Bon Boullongne*, & mérite d'être vû. Son pere, lui, & ſon fils, ont montré à deſſiner aux Dauphins, aux Enfans de France, & au Roi Louis XV. depuis trois générations.

Alexandre d'Hermand, Colonel d'Infanterie, & Ingenieur du Roi, a un Cabinet où le génie ſe manifeſte de toutes parts.

Jacques Bailly eſt Garde géneral des Tableaux du Roi, & montre avec ſuccès à deſſiner. *Nicolas Bailly* ſon pere, étoit auſſi Garde géneral des Tableaux du Roi, & montroit à deſſiner avec réputation. *Jacques Bailly*, grand-pere de celui d'aujourd'hui, excelloit à peindre en miniature, & avoit fait des découvertes ſingulieres ſur la peinture. Voyez ce que j'en ai dit dans la deſcription de l'Egliſe de S. Germain de l'Auxerrois. Ce fut le

premier de son nom à qui le Roi donna un logement aux Galeries du Louvre, logement que Sa Majesté a successivement accordé à son fils, & à son petit-fils. On peut dire de cette famille, ainsi que de celle des Sylvestres, des Coypels, &c. que les hommes passent, mais que les talens demeurent.

Chez *Coypel* on voit un grand nombre de porte-feuilles qui renferment des études, & des desseins des plus grands Peintres.

Chez *Coustou* on voit plusieurs beaux morceaux, mais on n'y voit rien de si rare que cet admirable Sculpteur.

Meissonier est Dessinateur pour les Pompes funebres, les Fêtes galantes, les Feux d'artifice, les habits & décorations de Théatre, &c.

Chez *Balin*, chez *Germain* & chez *Benier*, Orfévres, on voit tout ce qu'il y a de plus fini & de plus beau en fait d'Orfévrerie.

Des Portes donne la vie aux Animaux qu'il peint, & excelle aussi à peindre les fleurs & les fruits.

Chez *Reniers*, Armurier, l'on voit des fusils & des pistolets d'un travail infini & parfait.

Chez *Boule*, Ebeniste, on voit des

chefs-d'œuvres de ſon art.

Chez *du Vivier*, Graveur des Médailles, on voit des poinçons & des quarrés avec leurs empreintes, &c.

Le Bureau d'adreſſe pour la *Gazette de France*, l'*Imprimerie Royale*, & la *Monoye des Médailles*, ſont auſſi dans cette Galerie.

Les Gazettes ont pris leur nom d'une petite monoye de Veniſe, nommée *Gazetta*, qui étoit le prix qu'on donnoit ordinairement pour la lecture des Nouvelles manuſcrites qu'on y publioit. L'on donna le nom de la Monoye au Cahier de Nouvelles-mêmes, & depuis ce nom a paſſé par extenſion à la plûpart des Nouvelles periodiques qu'on a imprimées, & qu'on imprime en France, en Hollande, en Angleterre, & en quelques autres Etats. Ce fut *Theophraſte Renaudot*, natif de Loudun, & Médecin de Paris, qui, l'an 1631. entreprit le premier de donner au Public la Gazette de France, & depuis ce tems-là le Privilege en eſt demeuré dans ſa famille; car M. *de Verneuil* qui la fait aujourd'hui (1738.) eſt par ſa mere arriere-petit-fils de Théophraſte Renaudot. Cet ouvrage demande plus de capacité, & plus de prudence que

l'on ne croit ; & par la fidélité de la narration, & l'exactitude des dattes, doit être regardé comme le berceau de l'Histoire.

L'*Imprimerie Royale* fut établie sous le Ministere du Cardinal de Richelieu vers l'an 1640. Jamais Imprimerie n'a eu des commencemens plus brillans *. François Sublet des Noyers, Secretaire d'Etat, & Surintendant des Bâtimens, en eut la Surintendance ; Trichet du Fresne en fut le Correcteur, & Cramoisy l'Imprimeur. En deux ans il en sortit soixante & dix grands Volumes Grecs, Latins, François, Italiens, &c. entre-autres les *Conciles* qui sont imprimés d'un caractere très-gros & très-beau, sur le papier le plus fin, le plus fort, & le plus grand dont on se soit jamais servi. Les sept premieres années, cette Imprimerie coûta au Roi trois cens soixante-huit mille sept cens trente-une livres, douze sols quatre deniers. Il n'y a point eu d'année où l'on y ait fait tant de dépense qu'en 1642. ni si peu qu'en 1647. L'an 1642. on y dépensa jusqu'à cent vingt mille cent quatre-vingt cinq livres trois sols deux deniers. En 1647. il n'en coûta au Roi que treize mille trois cens soixan-

* Sauval.

te & quatorze livres dix-neuf ſols ſix deniers. C'eſt *Aniſſon* qui eſt le Directeur de cette Imprimerie.

La Monoye des Médailles fut transferée aux Galeries du Louvre l'an 1639. & on mit ſur la porte de ce lieu un marbre noir dans lequel étoit cette Inſcription : *Monoye du Roi pour la fabrique des Médailles*, *Jettons*, *& Pièces de plaiſir*, *d'or*, *& d'argent*, *de bronze*, *& de cuivre*. Cette Inſcription y étoit encore en 1696. mais comme le marbre étoit caſſé, on y en mit un autre, ſur lequel eſt cette ſimple Inſcription : *Monoye des Médailles*. Louis XIII. donna la conduite de cette Monoye à *Warin*, Directeur Général des Monoyes de France, & le plus habile Graveur qu'il y ait eu. Le fameux *Balin* lui ſuccéda. Après celui-ci, l'Abbé *Bizot* eut cette Direction pendant quelques années. M. *Petit* l'exerça enſuite juſqu'en 1696. Le Roi donna un Edit au mois de Juin de cette année-là, par lequel Sa Majeſté veut qu'il n'y ait qu'une ſeule Monoye des Médailles en France, & crée en titre d'Office la Charge de Conſeiller du Roi, *Directeur de la Monoye des Mé-*

dailles, & Garde des Poinçons, & Quarrés de Sa Majesté. Le Roi pourvut de cette Charge le Sieur *de Launay.* Sous ce Directeur l'appartement où est la Monoye des Médailles, est devenu un lieu nouveau, par les embellissemens qu'on y a ajoûtés. Le Cabinet en forme de Galerie, qu'on appelle improprement le Cabinet des Médailles, est dans son genre tout ce qu'il y a de plus curieux au monde, car sans parler de la menuiserie, des glaces, des bronzes, & des Portraits de la Famille Royale, depuis Henry IV. dont il est orné, on y voit les Poinçons, & les Quarrés qui sont si parfaitement travaillés, & en si grand nombre, qu'ils ont coûté plus de deux millions. Il est si facile d'en ternir le poli, qu'autrefois on ne les voyoit point, mais présentement ils sont exposés dans des armoires à panneaux de glace, où les Curieux les voyent tout à leur aise. L'on descend ensuite au Balancier, où l'on admire la beauté, & la masse des deux grands Balanciers de bronze qui pésent vingt-six milliers. Dans le Cabinet on peut remarquer comment le Poinçon ou Coin forme le Quarré ou creux, &

au Balancier, comment avec le Quarré on fait les Médailles. On voit aussi chez le Directeur les ouvrages d'Orfévrerie, ausquels on travaille continuellement pour le Roi. L'on a frappé deux suites completes de Médailles dans cette Monoye. La premiere est l'Histoire Métallique de Louis le Grand, laquelle est du volume, & de la beauté du grand bronze. L'autre est celle des Rois de France, depuis Pharamond, jusqu'à Louis XIV. inclusivement.

Nicolas de Launay Directeur de la Monoye des Médailles, étant mort le 19. d'Août 1727. âgé de quatre-vingt ans, & dix mois, sa Charge passa à *Jules Robert de Cotte*, l'un de ses gendres, qui la remplit aujourd'hui. Outre cette Charge, M. de Cotte est Intendant & Ordonateur des Bâtimens du Roi.

Le bout de la rue des Orties change de nom dans l'endroit où est la Monoye des Médailles, & prend celui de *la rue de la Monoye du Louvre*.

Revenons à la description de ce qu'il y a de plus remarquable dans ce Quartier, que j'ai dit s'étendre d'un côté, depuis les coins des rues du

Roulle & des Prouvaires, jusqu'au coin de la rue Fromenteau, & de l'autre, depuis le carrefour *des trois Maries*; jusqu'au premier Guichet du Louvre. L'on voit par-là, qu'une partie de la rue *Bethisy* est renfermée dans ce Quartier; & c'est dans cette partie, que *Gaspard de Coligni* Amiral de France, avoit son Hôtel où il fut assassiné à la saint Barthelemi. La tradition veut que cet Hôtel fut la maison, où est aujourd'hui le Bureau Général du Tabac.

Le Quai qui regne depuis le carrefour des trois Maries, jusqu'à la Porte de la Conférence, change quatre fois de nom, & est de deux différens Quartiers. Depuis ledit carrefour, jusqu'au coin de la rue du petit Bourbon, on le nomme *le Quai de l'Ecole*, d'une petite Ecole que le Chapitre de saint Germain de l'Auxerrois entretenoit ici, & qui dès l'an 1268. se nommoit *Scola sancti Germani*. Le Maître étoit nommé par le Chapitre, & alloit tous les ans y recevoir *une férule & des verges*. Depuis la rue du petit Bourbon, jusqu'au premier Guichet, on l'appelle *le Quai Bourbon*. Ce Quai a été

élargi

élargi en 1719. & en 1720. & pour cet effet on fut obligé de reculer le mur qui ſoûtient la terraſſe du Louvre. Sur ce Quai il y a de petits Ports, pour le Bois, pour le Foin, & pour le Bled. Depuis le premier Guichet, juſqu'au Pont-Royal, le grand Quai ſe nomme *le Quai des Galeries du Louvre*, à l'entrée duquel eſt le Port de ſaint Nicolas, qui a pris ſon nom de l'Egliſe Collégiale qui en eſt proche. On trouve toujours dans ce Port de petits bateaux qui paſſent les gens de pied au Fauxbourg ſaint Germain. Depuis le Pont-Royal, juſqu'à la Porte de la Conférence, on l'appelle *le Quai des Tuilleries*, & c'eſt ici, au bas du Pont-Royal, qu'on trouve la Gaillote de Séve, & celle de ſaint Cloud, qui partent à huit heures du matin : mais revenons au Quartier du Louvre, duquel nous ſommes ſortis.

La rue qui va du Quai de l'Ecole, juſqu'à la rue ſaint Honoré, change deux fois de nom. Depuis ce Quai, juſqu'au coin de la rue des foſſés ſaint Germain de l'Auxerrois, on la nomme *la rue du petit Bourbon*, du nom de l'Hôtel où l'on garde les meubles

de la Couronne. Depuis le coin de la rue des fossés de S. Germain de l'Auxerrois, elle se nomme *la rue des Poulies*, nom que *Sauval* croit qu'elle a pris des *Poulies* qu'il y avoit encore en 1343. & desquelles on se servoit pour un Jeu, ou Exercice, que nous ne connoissons plus.

Du côté de la riviere, on voit une vieille maison qu'on appelloit autrefois le *Petit Hôtel de Bourbon*. Quelques-uns croyent que cet Hôtel fut bâti sur les ruines de la maison d'Enguerand de Marigny, appellée *le Fossé saint Germain*, & qui fut rasée par Arrêt, l'an 1415. Louis Dauphin, & Duc de Guyenne, demeuroit au petit Bourbon, & il s'y fit une grande assemblée en sa présence, à la sollicitation de l'Université, qui se mesloit de tout en ce tems-là. Le Premier Président *Mauger* y porta la parole, & prit pour texte: *Domine salva nos, quia perimus.* Le Duc jura ensuite, en parole de fils de Roi, qu'il feroit rendre justice à tous, mais il mourut bientôt après. S'il est vrai que la maison d'Enguerand de Marigny fut située en ce même lieu, le Roi & son Parlement ont deux fois lancé la fou-

dre sur cet endroit ; car le Connestable de Bourbon, ayant quitté le service de son Roi, pour prendre celui de l'Empereur Charles-Quint, on fulmina contre lui l'Arrêt que son infidélité méritoit. L'on brisa & effaça ses armoiries dans tous les endroits de ce Palais où elles étoient : la couverture, & les moulures de la principale porte furent barbouillées de ce jaune dont le Boureau brosse les maisons des Criminels de Leze-Majesté. C'est dans la sale de cet Hôtel que s'assemblerent les Etats Généraux en 1614. & 1615. Aujourd'hui on y garde les meubles de la Couronne, & l'on y admire entre autre choses, jusqu'à vingt-quatre mille aunes de tapisseries anciennes & nouvelles, faites d'après les desseins des plus excellens Peintres. Les batailles de Scipion sur les desseins de *Jules Romain*, furent achetées par François premier. Les triomphes de Scipion sur les desseins du même Peintre, furent exécutés en tapisserie pour Henry II. L'Histoire de Josué, la Fable de Psiché, les Actes des Apôtres, & l'Histoire de saint Paul, sont d'après *Raphaël*. Les douze mois de l'année qui ont appartenu à la maison de

Guise, & les sept Ages, sont du dessein de *Lucas*, &c. Celles qui ont été fabriquées aux Gobelins sur les cartons de *le Brun*, égalent celles des plus excellens Maîtres pour le dessein, & les surpassent pour la richesse. On voit dans une chambre particuliere quantité d'anciennes armes, parmi lesquelles sont celles que François premier avoit à la journée de Pavie.

Dans la rue du petit Bourbon, & dans celle des Poulies, étoit une vieille maison qui portoit il n'y a pas encore long-tems, le nom d'*Hôtel de Longueville*. L'on prétend qu'*Enguerand de Marigny* l'a fait bâtir sur un terrein qui appartenoit aux Chanoines de S. Germain de l'Auxerrois, & sur lequel ils avoient une maison, un jardin, & un jeu qu'on nommoit *les Poulies*. Après la disgrace de Marigny, *Louis Hutin* donna sa maison à Philippe Comte de Valois, qui étant ensuite parvenu à la Couronne, la donna à Charles Comte d'Alençon son frere. Cette maison fut pour lors nommée l'*Hôtel d'Alençon*, & a porté ce nom jusqu'en 1581. qu'il fut vendu à Marie de Bourbon, veuve de Leonor d'Orleans Duc de Longueville, pour

la somme de quatorze cens écus d'or. Henri Duc de Longueville le vendit en 1665. au Roi Louis XIV. qui avoit résolu de le faire démolir pour agrandir la place du Louvre ; mais ce dessein ayant été suspendu, l'Hôtel de Longueville a subsisté encore en partie jusqu'en 1738. qu'on le rebâtit pour en faire, dit-on, le Bureau général de la Poste aux Lettres. Ce fut dans cet Hôtel que Jean II. Duc d'Alençon, fut arrêté par le Comte de Dunois, assisté du Prévôt de Paris. *Louis le Vau* premier Architecte du Roi, demeuroit dans cette maison lorsqu'il mourut. L'on fit en 1709. de grands changemens dans les dedans, & on les appropria pour y loger le Marquis d'Antin, Directeur Général des Bâtimens, Arts & Manufactures de France, qui depuis a été fait Duc & Pair, & Surintendant des Bâtimens, Arts & Manufactures, &c. Le séjour qu'y a fait ce Seigneur, avoit fait appeller cette maison *la Surintendance.*

Du même côté, & auprès de l'Hôtel de Longueville, étoit celui de *Marie-Anne de Bourbon*, légitimée de France, veuve de Louis-Armand de Bourbon Prince de Conti. Cet Hô-

tel a été vendu au commencement de ce siécle, & l'on a bâti sur son emplacement plusieurs belles maisons qui appartiennent à differens Particuliers. *Charles de Crequy* qui fut fait Marêchal de France, en 1622. a demeuré dans un Hôtel qui porte encore le nom de *Crequy*, & qui perce de la rue des Poulies dans celle des Peres de l'Oratoire.

La *Croix du Tiroir* est le nom d'une *Croix*, & d'un *Carrefour* de la rue de l'Arbre-sec, à l'endroit où elle aboutit à la rue S. Honoré. Elle est nommée dans les anciens titres * la *Croix de Traihouer*, ou *Traihoir*, ou *Trayoir*, du *Triouer*, du *Tiraver*, du *Tiroer*, du *Tiroir*. On s'est donné bien de la peine pour trouver l'origine de ce nom. Les uns l'ont fait venir de *trahere* tirer, & les autres de *trier*, parce qu'autrefois, disent-ils, ce Carrefour étoit une espece de Marché où l'on trioit, & tiroit les bêtes qu'on achetoit, ou même parce qu'on s'y amusoit à tirer de l'Arbalête. D'autres enfin l'ont fait venir de ce que c'étoit un lieu pâtibulaire du tems de Clotaire II: & ce fait peut être vrai; mais ce qu'ils ajoûtent, que c'est ici que la

* Sauval.

Reine *Brunehauld* fut tirée à quatre chevaux, ou traînée à la queue d'une Jument indomptée, est détruit par Fredegaire, Abbon & Aimoin, Historiens contemporains, qui disent tous que cette Princesse finit ses jours en Bourgogne, auprès d'un Village nommé *Rionne* sur la riviere de Vigenne, & pas fort loin de Châlons. D'ailleurs ils ne s'apperçoivent pas que Gregoire de Tours qu'ils prennent pour leur garant, étoit mort avant *Brunehauld*.

Sauval croyoit que le nom de cette *Croix* pourroit bien venir du nom d'un Fief, appellé *le Fief de Therouenne*, qui s'étendoit jusqu'à la rue saint Honoré, & qu'au lieu de dire *la Croix* de *Therouenne*, on avoit dit la Croix de *Tiroye*, & du *Tiroir*, mais cette conjecture n'est gueres moins incertaine que les autres.

Ce qu'il y a de constant, c'est que cette Croix étoit autrefois au milieu de la rue, & que François premier y fit faire en 1529. une Fontaine. Elle fut depuis entourée de Bouchers, & les degrés de son perron étoient occupés par des Fruitieres, & par des Vendeuses d'herbes.

Quoique cette Croix & cette Fontaine fussent situées de maniere qu'elles causoient bien de l'embarras, & que les Habitans du voisinage, & même le Prévôt des Marchands en eussent porté leurs plaintes au Conseil; ce ne fut cependant qu'en 1636. qu'elles furent ôtées, & mises à un pavillon qui avoit été bâti en 1606. par les soins de *Miron* Prévôt des Marchands, pour servir de réservoir aux eaux d'Arcueïl, dont les conduites passent sous le pavé du Pont-neuf, & lesquelles sont distribuées de ce pavillon en plusieurs endroits de la Ville.

Au reste, depuis un tems immémorial, cet endroit est un lieu patibulaire, & peut-être est-ce pour cette raison qu'on y a planté cette Croix, ainsi qu'il y en a à la Gréve & ailleurs, afin que les Patiens l'ayent devant les yeux, & qu'elle leur serve de consolation dans leur dernier moment. C'est ici que se font les exécutions pour crime de fausse Monoye, ou pour des crimes commis dans ce quartier. Les Précieux, & ceux qui croyent se donner un air de capacité par des termes extraordinaires, appellent toujours cette Croix & ce Carrefour, *la*

Croix & le Carrefour du Trahoir.

Le Grand Conseil tient depuis quelque tems ses séances dans l'Hôtel d'Aligre, dans la rue S. Honoré, & fort près de la Croix du Tiroir, mais ce bâtiment n'a d'ailleurs rien de remarquable.

La Maison des Prêtres de l'Oratoire.

Cette Maison, qui est dans cette même rue, est la principale & comme la mere des autres Maisons de cette Congrégation, qui sont aujourd'hui au nombre de quatre-vingt, ou environ, en y comprenant les Colléges & les Séminaires. *Pierre de Bérulle* que sa grande vertu éleva dans la suite à la dignité de Cardinal, institua le 11. de Novembre 1611. *la Congrégation de l'Oratoire de N. S. J. C. en France.* Dès le mois de Décembre de la même année, le Roi l'autorisa par des Lettres Patentes qui furent verifiées & registrées au Parlement le 4. Décembre de l'an 1612. Le Pape Paul V. approuva cette Institution par sa Bulle du 10. May de l'an 1613. Cette Congrégation fut surnommée *de France* pour la distinguer de celle de l'Oratoire *de Rome* appellée *la*

Vallicelle qui fut instituée par *S. Philippe de Neri.*

La Congrégation des Prêtres de l'Oratoire de France, est une société de Prêtres séculiers dépendans de leur Superieur général, & qui en même tems sont soûmis aux Evêques. C'est un Corps, disoit un Avocat Général du Parlement de Paris, *où tout le monde obéit, & où personne ne commande.* M. de Bérulle pour commencer l'exécution de son dessein, s'associa cinq Ecclesiastiques vertueux, & presque tous Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris. C'étoient *Jean Bance*, *François Bourgoing*, *Paul Metezeau*, *Antoine Berard*, & *Guillaume Gibieuf.* Ces six personnes logerent d'abord à l'Hôtel du *Petit Bourbon*, autrement nommé *le séjour de Valois*, au Fauxbourg S. Jacques, à l'endroit où est aujourd'hui le Monastere du Val-de-Grace. Comme M. de Bérulle ne s'étoit logé en cet endroit qu'en attendant qu'il pût s'établir ailleurs à demeure, il acheta en 1616. de Catherine-Henriette de Lorraine, l'Hôtel *du Bouchage*, la somme de quatre-vingt dix mille livres. Cette maison avoit été acquise auparavant par le

Cardinal *François de Joyeuse*, & elle se nommoit pour lors l'Hôtel *de Montpensier.* En 1594. on le nommoit l'Hôtel *d'Estrées*, & la Duchesse de Beaufort y demeuroit. Ce fut dans la cour de cette maison que *Jean Ghastel* blessa le Roi Henry IV. ainsi que l'assure un Registre de l'Hôtel de Ville, quoique la plûpart des Historiens disent que ce fut au Louvre.

Dès que M. de Bérulle eut acheté cet Hôtel, il fit aussitôt bâtir une petite Chapelle, & il y travailla lui-même, portant la Hotte comme les plus vils Manœuvres. Cependant la petite Communauté grossissoit tous les jours par le grand nombre d'Ecclésiastiques qui s'empressoient d'y être admis; d'ailleurs la proximité du Louvre attiroit dans cette Chapelle un si grand concours de monde, qu'elle se trouva trop petite, & que M. de Bérulle se vit obligé de bâtir une Eglise qui fût capable de contenir les uns & les autres. Il y trouva tant de difficultés, qu'il ne les auroit jamais surmontées, si le Roi n'eut interposé son autorité, & n'eut déclaré qu'il vouloit que cette Chapelle fut regardée comme la Chapelle du Louvre.

On en jetta donc les fondemens, & ce fut *Clément Metezeau* qui en fut l'Architecte ; mais comme on s'apperçut que les proportions n'y étoient pas bien observées, *Jacques Mercier* fut préposé à la conduite de cet édifice, & il tâcha d'en corriger le défaut par le moyen d'une rotonde qu'il pratiqua au bout, & qui sert de chœur à cette Eglise. Cet édifice en général est assez beau, mais l'Architecture des dehors en est lourde, & d'ailleurs il n'est point achevé.

Le Grand Autel est décoré d'un Tabernacle dont le dessein & l'exécution sont d'un grand goût. C'est un Dôme accompagné de quatre Portiques soûtenus par vingt-quatre colonnes de marbre de Sicile d'une beauté parfaite, le tout d'Ordre Composite. La menuiserie a été faite par *Croissant*, Menuisier du Roi. Le marbre a été poli par *Binoy*, & les ornemens ont été modelés par *Michel Anguiere*.

Dans la Chapelle qui est à main gauche, du côté du Maître-Autel, est un Mausolée de marbre noir sur lequel est la statue d'un Cardinal à genoux, ayant devant lui un livre ouvert porté par un Ange, le tout de

marbre blanc. Au bas eſt écrit en lettres d'or :

PETRUS S. R. E. CARDINALIS DE BERULLE, *Congregationis Oratorii D.* JESU *Inſtitutor & Fundator; vir electus ab utero; ſanctus à puero; in arce gentilitia apud Campanos natus, Pariſiis tinctus & renatus Chriſto; generis utriuſque nobilitatem, virtutibus evexit, dum in meliorem, quæ Chriſti ſervitus eſt, tranſtulit; tota vita omnibus exemplo, pleriſque prope miraculo fuit; ſeptennis ſe totum* JESU CHRISTO *votiva conſecratione mancipavit; vixdum egreſſus ex ephebis profunda myſticæ Theologiæ verbo & ſcripto arcana penetravit, frequenter cum hæreticorum primiceriis conflixit, nunquam ſine victoria, rarò ſine præda. Aſſumptus ad Sacerdotium prævio quadraginta dierum pio ſeceſſu; nulla deinceps die ab altari, niſi ſemel & iterum, maris & febris æſtu jactatus, abſtinuit; calumniis per decennium impetitus, tandem librum ſublimem de majeſtate* JESU *oppoſuit; Sanctimoniales Carmelitas ex Iberia traduxit in Gallias; Superior & Viſitator perpetuus à Summo Pontifice datus, ſpiritu fovit, & ad præcelſæ vocationis apicem promo-*

vit : Zelo instaurandæ pietatis in clero, & primævæ in JESUM *Deum hominem Religionis, Congregationem Presbyterorum Oratorii D.* JESU *instituit ; Verbo incarnato addixit ; & paucis adscitis sibi Presbyteris inchoavit, an.* 1611. *Institutor & præpositus generalis dictus à Summo Pontifice, ad triginta domicilia per Galliam & extra disseminatam vidit ; & annis octodecim sanctissimè rexit ; exinde suggestus, libri, scholæ,* JESUM CHRISTUM *ejusque vitam* θεανδρικὴν *status, & mysteria crebriùs & clariùs intonuerunt ; ac deinceps institutis ad imitationem piis clericorum sodalitiis, Dei afflante Spiritu, Ecclesiæ cultus mirificè propagatus est. Dissidium Regem inter, & augustam Matrem Mariam Mediceam, acceptus utrique pacis internuntius composuit ; & bis imminentem toti Galliæ tempestatem avertit ; Summum Pontificem regius legatus adiit, ineundi matrimonii causa Henricæ Mariæ Henrici Magni filiæ cum* Carolo *Magnæ Britanniæ Rege, qua apud Sedem Apostolicam, apud Principes purpuratos, odoris* JESU CHRISTI *fragrantia ipsius ore Pontificis Angelus vocitatus, novæ Reginæ datus comes, & conscientiæ arbiter, allectis duodecim* Compresbyteris

cum illa migravit, & in avita fide firmavit; in ſpem reducendæ ad eamdem Angliæ, ſi ſtetiſſent Proceres conventis. Redux, in auguſtius Conſilium cooptatus, curam geſſit agendi cum Legatis exteriorum Principum ſicut fœderis ineundo cum Hæreticis, ſic movendo adverſus Catholicos bello perpetuus interceſſor, uti expeditionis Bearnicæ, & obſidionis Rupellæ auctor præcipuus, ut unde Religio exulaverat, poſtliminio reverſa triumpharet; ad tanti operis pondus divino, ut creditur, inſtinctu in ſacrum Cardinalium Collegium inſcius, & renitens allegitur; & vitam in promovenda Religione, paceque firmanda, jam laboribus exhauſtam tandem ad ipſas Aras, ut optaverat, Deo factus victima conſummavit 5. nonas Octob. an. ſal. 1629. ætatis 55. cujus ſanctitas tam viventis humilitate latuit quàm functi ſignis non obſcuris inclaruit.

Le Cardinal de Bérulle, dont on vient de lire l'Epitaphe, mourut en diſant la Meſſe, & au moment qu'il prononçoit ces mots du Canon : *Hanc igitur oblationem*; ainſi il fut lui-même la victime du Sacrifice, qu'il n'eut pas le tems d'achever, comme l'ont

dit, l'Auteur de son Epitaphe, & celui du Distique que je vais rapporter, & dans lequel il fait parler ce saint Cardinal en ces termes :

Cœpta sub extremis nequeo dum Sacra Sacerdos
Perficere; at saltem victima perficiam.

Ce magnifique Tombeau est de *François Anguiere*, un des plus habiles Sculpteurs du Regne de Louis le Grand.

Des cinq Supérieurs Généraux de cette Congrégation, qui sont morts depuis le Cardinal de Bérulle, il y en a quatre qui ont été inhumés dans cette Eglise; le R. P. de sainte Marthe est le seul dont il n'y ait que le cœur. Leurs tombes sont plates, & sans ornemens; on lit sur chacune une Inscription simple & uniforme, n'y ayant que le nom, & les dattes de changés. Quelques personnes séculieres, mais en petit nombre, ont été aussi inhumées dans cette Eglise.

Dans une des Niches, ou Tribunes, qui ont vûë sur le Chœur, & sur le Grand-Autel, est un petit Monument de marbre blanc, encastré dans le mur, où l'on voit une femme affli-

gée & assise, tenant dans ses mains un rouleau aussi de marbre blanc, sur lequel on lit une Fondation bien singuliere :

LOUIS BARBOTEAU,
Conseiller du Roi,
Controlleur Général de la Trésorerie de sa Maison,
ayant vêcu en tout honneur & piété,
& rempli d'un zéle ardent
pour l'augmentation du Service Divin,
a fondé à perpetuité en cette Maison
de l'Oratoire, une Messe basse
chacun jour de l'année,
& un Service complet chacun
le 26. d'Octobre auquel assisteront
les GARDIEN, *ou* VICAIRE, *& trois*
RELIGIEUX *du Couvent des Capucins*
de la rue saint Honoré,
selon qu'il est énoncé au Contrat de ce
passé pardevant DESJEAN *&* LEVESQUE,
Notaires, le premier Février 1667.
avec les Exécuteurs Testamentaires du
Sieur Barboteau
décédé le 26. d'Octobre 1666.
Priez Dieu pour son ame.

Dans une des Chapelles on lit cette Epitaphe :

D. O. M.

ANTONIUS D'AUBRAY,

COMES D'OFFEMONT,

Vir natalibus ac moribus inclytus,
qui in supremâ Parisiensi Curia
Senator ann. VIII.
Libellorum Supplicum Magister
ann. VII.
apud Aurelianos missus Dominicus,
postremo Prætor urbanus ann. III.
Collapsam Fori Disciplinam restituit
singulari in Jure dicundo
Religione ac diligentia.
Obiit XV. K. *Julii*
anno Salutis Rep. M. DC. LXX.
ætatis suæ XXXVII.

THERESIA MANGOT

Fœmina Majorum à Secretis Regni
Sigillis
Secretisque Clarorum genere
spectatissima.
Dulcissimo Conjugi Uxor unicè amans
ac mœrens posuit,
anno Salutis M. DC. LXXI.

M. d'Aubray, Lieutenant Civil, dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit

le frere aîné de la Marquiſe de Brinvilliers, & fut la ſeconde victime de ſa famille, que cette ſcélérate ſacrifia à ſa barbare cupidité. Thereſe Mangot de Villarceaux étoit la digne épouſe d'Antoine d'Aubray, & ne lui ſurvêquit, que pour venger ſa mort, & pour pleurer nuit & jour la perte qu'elle avoit faite. Elle mourut le 29. Juillet 1678. huit ans après ſon mari.

Dans la Nef, ſur une Tombe plate, on lit :

ICI GIST

Haut & Puiſſant Seigneur

MESSIRE

CHARLES DE MOY

Marquis de Riberpré & de Bove,
Lieutenant Général des Armées
du Roy,
Gouverneur de la Ville,
& Château de Ham,
lequel eſt décédé le 13. Février 16
Priez Dieu pour ſon ame.

Aſſez près, mais à côté, on lit celle-ci :

CY GIST
MESSIRE
CLAUDE DE NOCÉ,
Chevalier, Seigneur de Fontenay, Sous-Gouverneur de S. A. R.
MONSEIGNEUR
LE DUC D'ORLEANS,
illustre par l'ancienneté de sa Noblesse, plus illustre encore par son mérite. Il conserva dans un commerce continuel du grand monde, une probité sans tâche. Il joignit à tous les agrémens de l'esprit toute la solidité de la raison. Aux qualités de l'honnête homme, les vertus les plus sublimes du Chrétien. Après le cours d'une longue vie, il mourut de la mort des Justes le 10. *Mars* 1704. *âgé de* 87. *ans.*
DAME MARIE LE ROY
DE GOMBERVILLE,
son Epouse, lui a fait mettre ce Monument,

en attendant que la mort la rejoigne
dans le Tombeau,
à celui dont la mort ſeule l'a pu
ſéparer.

Philippe de France, Duc d'Orleans, avoit apporté un ſoin extrême pour ne mettre auprès du Duc de Chartres, ſon fils, que des perſonnes du plus grand mérite, & l'on peut dire qu'il y avoit réüſſi, car ſans parler des illuſtres Marêchaux de France, & du Seigneur, qui occuperent ſucceſſivement la premiere place dans l'éducation de ce Prince, il lui avoit donné deux Sous-Gouverneurs d'un mérite infini. L'un étoit M. *de Fontenay*, dont on vient de lire l'Eloge, & l'autre étoit M. *de la Bertiere*, homme ſans naiſſance, mais qui avoit acquis une grande réputation à la guerre, & qui acquit, en très-peu de tems, à la Cour, tout ce qu'un homme d'eſprit, & un honnête homme peut y acquérir.

La Chapelle des *Tubeuf* eſt la plus ornée de cette Egliſe, & a été peinte par Philippe de Champagne en 1643.

Pour remplir & orner l'immenſe place qui eſt au-deſſus de la Tribune

de cette Eglise on y a placé un Tableau fait exprès par *Charles Coypel*, lequel a 40. pieds de haut, sur 32. de large. Le sujet que ce Peintre a choisi pour ce dessein, est le moment où *Pilate*, après avoir fait flageller Jesus-Christ, le présente au Peuple, en lui disant, *Ecce Homo.* Comme il est dit que le lieu où Pilate tenoit son Tribunal, étoit adossé à son Palais, & que l'on y montoit par quantité de degrez, le Peintre fait commencer ces degrez, du pied de la Tribune sur laquelle doit poser son Tableau. Quant à l'ordonnance, il a distribué la Scène par grandes parties, de façon que l'on peut démêler d'abord les différentes passions qui agitent les acteurs. Comme, par exemple, d'un côté, la maligne fureur qui porte les Pharisiens à soulever le Peuple contre Jesus-Christ, & de l'autre, l'ardeur avec laquelle il reçoit cette détestable impression. Il a tâché de faire en sorte qu'il fût facile de distinguer les Romains des Juifs, non seulement par le caractere différent de leurs phisionomies, & de leurs vêtemens, mais aussi par le peu d'intérêt qu'ils prennent à la personne de Je-

ſus-Chriſt ; ou pour la compaſſion que leur inſpire l'état dans lequel ils voyent réduit un homme qu'ils ne connoiſſent coupable d'aucun crime. Le Peintre y a introduit les *Saintes Femmes*, que l'Ecriture nous dit avoir été les ſeules qui n'abandonnerent point J. C. & elles y produiſent un contraſte aſſez heureux. Il y a repréſenté auſſi un Soldat qui, par dériſion, flêchit le genouil devant le Chriſt, ce qui fait une oppoſition heureuſe à la noble douleur du Sauveur.

Jeſus-Chriſt ſe préſente en face, & léve les yeux au Ciel. Comme la flagellation ſe faiſoit ſur les épaules, le Peintre eſpére que l'on ne trouvera pas étrange de n'en voir ſur ſon corps, que très-peu de marques. L'état humiliant où l'on voit l'Homme Dieu, & la rage de ceux qui l'environnent, ſuffiſent de reſte pour le rendre l'objet de nôtre compaſſion.

La figure de *Pilate* ſe préſente en face, ainſi que celle de J. C. L'une parle au Peuple, l'autre lui eſt préſentée. Coypel a diſpoſé le regard de ce Juge, de façon qu'il puiſſe paroître adreſſer la parole à ceux-même

qui regarderont ce Tableau. Comme les Romains ne portoient point de barbe, le Peintre ne lui en a point donné, ce qui fait que plusieurs personnes trouvent qu'il l'a peint trop jeune; il n'y a cependant point d'apparence que Pilate eut alors plus de quarante-cinq, à cinquante ans*.

* Lettre du sieur Coypel au R. P. de la Tour, Général de l'Oratoire.

Tous les ans, le jour de la Fête de *saint Louis*, l'Académie des Sciences, & celle des Inscriptions & Belles Lettres, font chanter dans cette Eglise une Messe en Musique, avec un *Motet*, & un Prédicateur fameux y prononce le Panégyrique de ce saint Roi.

Dès que cette Eglise fût bâtie, la plûpart des gens de la Cour n'en fréquentoient point d'autre que celle-ci; & afin de les rendre plus attentifs aux Offices Divins, & plus dévots, le P. *Bourgoing* qui étoit habile Musicien, s'avisa de mettre en Musique les Pseaumes, & quelques Cantiques, sur les airs des Chansons qu'on chantoit pour lors; & voilà l'origine du Chant particulier que les Prêtres de l'Oratoire de la Congrégation de France ont substitué dans leurs Eglises au Chant Gregorien.

Le

Le Roi Louis XIII. par ses Lettres Patentes du mois d'Avril 1627. voulut que les Prêtres de l'Oratoire de cette maison fussent tenus *ses Chapelains*, & des Rois ses successeurs.

La Bibliotheque de cette Maison n'est composée que d'environ vingt-deux mille volumes, mais elle est une des plus curieuses. M. de Bérulle commença par y mettre un petit nombre de livres bien choisis, & sur tout de très-bons livres de Controverse. Il y en mit aussi quelques-uns qu'il avoit apportés d'Espagne, & qui sont fort rares en France. Plusieurs personnes ont contribué depuis à augmenter cette Bibliothéque, mais ce qu'il y a de plus curieux & de plus rare, sont les Manuscrits qu'*Achille de Harlay*, Marquis de Sancy, & Ambassadeur à Constantinople, apporta de son Ambassade. Parmi ces Manuscrits l'on remarque un beau Pentatheuque Samaritain que *Pietro della Valle* avoit acheté dans le Levant pour ce Ministre; & quelques Bibles dont il y en a deux ou trois qui sont d'un grand prix. L'on y voit aussi un Exemplaire Grec des Oeuvres de saint Ephrem, une Chaî-

ne Grecque ſur Job ; & une autre ſur l'Evangile de ſaint Jean, écrite en grands caracteres Grecs qui ſont liés enſemble comme des caracteres Arabes.

C'eſt dans cette maiſon que le Général de la Congrégation fait ſa réſidence, & où ſe tiennent de trois ans en trois ans les Aſſemblées Générales, composées de Députés qui repréſentent toutes les Maiſons. Le Généralat eſt à vie, mais les trois Aſſiſtans qui compoſent ſon Conſeil, ne ſont que trois ans en Charge. Cette Congrégation n'a eu juſqu'à préſent que ſept Supérieurs Généraux, dont voici une liſte hiſtorique :

Le P. *Pierre de Bérulle*, Inſtituteur de cette Congrégation, en fut le premier Supérieur Général. Il ſortoit d'une famille noble, originaire de Champagne. Il nâquit au Château de Sevilly en Champagne, le 14. Février 1574. & eut pour pere *Claude de Bérulle* Conſeiller au Parlement de Paris, & pour mere *Louiſe Séguier*, tante du Chancelier de ce nom. Pierre de Bérulle après avoir fait de grands progrès dans les Sciences, & de plus grands encore dans la piété, em-

brassa l'Etat Ecclésiastique, & institua dans la suite la Congrégation de l'Oratoire de France. Le Roi voulant marquer l'estime qu'il avoit pour M. de Bérulle, & récompenser les services qu'il en avoit reçus, demanda pour lui un Chapeau de Cardinal au Pape Urbain VIII. qui l'accorda d'autant plus volontiers, qu'il connoissoit particulierement le mérite de celui pour qui le Roi le demandoit. M. de Bérulle ne joüit pas long-tems de cet honneur, car il mourut le 2. d'Octobre de l'an 1629. deux ans après sa Promotion.

Le P. *Charles de Condran* étoit né l'an 1588. dans une famille noble qui demeure dans le Diocèse de Soissons. Il fut élu Supérieur Général de l'Oratoire en 1629. & c'est un grand éloge, que d'avoir été jugé digne de remplacer le Cardinal de Bérulle. Le P. de Condran s'étoit acquis une grande réputation par sa piété & capacité, & mourut le 7. de Janvier 1641.

Le P. *François Bourgoing* nâquit à Paris le 18. Mars 1585. & étoit d'une famille originaire du Nivernois, mais établie à Paris, où elle avoit rempli des Charges distinguées dans la Robe.

Jacques Bourgoing ſon pere étoit Conſeiller à la Cour des Aydes, & Guillaume Bourgoing ſon grand-pere étoit Conſeiller au Parlement. François Bourgoing qui donne lieu à cet article, fut un des cinq premiers Diſciples de M. de Bérulle, & fut élu Supérieur Général de la Congrégation de l'Oratoire, après la mort du Pere de Condran. Il fut Auteur de pluſieurs ouvrages de piété, & l'Editeur des Ouvrages du Cardinal de Bérulle. Il mourut le 29. Septembre de l'an 1662. & ne doit pas être confondu avec un autre P. Bourgoing qui étoit auſſi de l'Oratoire, & qui joignoit aux qualités eſſentielles à ſon état, une grande connoiſſance de la Muſique. Ce dernier étoit de Bourges.

Le P. *Jean-François Senault* étoit fils de Pierre Senault Secretaire du Roi, & Commis au Greffe Civil du Parlement de Paris. Celui-ci eut le malheur d'être engagé dans le parti de la Ligue, mais le fils n'entra jamais dans les ſentimens de ſon pere, & fut très-fidele au Roi. Il avoit commencé ſes études à Louvain, & vint les achever à Paris. S'étant mis ſous la direction de M. de Bérulle, il en devint

la conquête, & fut un des principaux ornemens de ſa Congrégation. Il étoit naturellement éloquent, & ſon éloquence étoit ſoûtenuë par un grand fonds de ſçavoir, & par beaucoup de goût. L'éloquence extérieure répondoit parfaitement aux qualités de l'eſprit; une figure prévenante, une phiſionomie douce, modeſte & heureuſe; des agrémens répandus ſur toute ſa perſonne, perſuadoient ceux qu'il avoit convaincus par ſes diſcours. Il prêcha pendant quarante ans avec un applaudiſſement incroyable. Ayant été nommé Evêque, il refuſa cette dignité, & ſe contenta de l'honneur de former pluſieurs ſujets qui parvinrent à l'Epiſcopat, entre-autres les Peres *le Boux*, *Maſcaron* & *Soanen*, depuis Evêques de Périgueux, d'Agen & de Senez. Il fut élu Supérieur Général de ſa Congrégation après la mort du P. Bourgoing, & le fut juſqu'à ſa mort, arrivée le 3. d'Août 1672.

Le P. *Louis-Abel de Sainte-Marthe*, Théologien, & Poëte Latin; fut élu Supérieur Général de ſa Congrégation le 3. d'Octobre 1672. Il ſe démit du Généralat le 14. Septembre 1696. & s'étoit retiré à S. Paul-aux-

Bois, près de Soiſſons, où il mourut ſubitement le 7. Avril 1697. âgé de 77. ans.

Le P. *Pierre-François d'Arerès de la Tour*, étoit fils de Marie Sybille de Malaval, & de Louis d'Arerès de la Tour, Gentilhomme Normand, qui fut premier Ecuyer d'Anne-Marie-Louiſe d'Orleans, Ducheſſe de Montpenſier. Le P. de la Tour fut un des fameux Prédicateurs, & un des grands Directeurs de ſon tems. Il fut fait Supérieur Général le jour même de l'abdication du P. de Sainte-Marthe. Il a gouverné ſa Congrégation dans des tems ſi difficiles & ſi orageux, qu'avec beaucoup d'eſprit & de talens pour le gouvernement, il n'a pas laiſſé de faire beaucoup de mécontens. Il mourut le 13. Février 1733. dans la 80e. année de ſon âge.

Le P. *Louis de Tomas de la Valette* fut élu Supérieur Général de ſa Congrégation le 13. Juin 1733. Il eſt frere de Gaſpard de Tomas de la Valette Evêque d'Autun. Ils ſont d'une noble & ancienne famille de Provence, qui a produit juſqu'à treize branches, & dans laquelle nous avons vû juſqu'à vingt-deux Chevaliers de

Malte, tous vivans en même tems.

La Communauté de cette Maiſon eſt toujours compoſée de ſujets diſtingués par leur profond ſçavoir, ou par la beauté de l'eſprit. Voici les noms des plus fameux dans l'un, ou l'autre genre, qui y ont demeuré.

Nicolas Bourbon, Chanoine de Langres, Profeſſeur en Langue Grecque au College Royal, reçu à l'Académie Françoiſe, en 1637. entra dans la Congrégation de l'Oratoire quelques années avant ſa mort, & mourut dans cette Maiſon l'an 1644. âgé d'environ ſoixante & dix ans, avec la réputation d'avoir été un des meilleurs Poëtes Latins que la France ait jamais produits. Ses Poëſies furent imprimées à Paris en 1630. en un volume in 12.

Le P. *Jean Morin* étoit très-habile dans les Langues Orientales, & dans la Théologie poſitive. Les ouvrages qu'il a donnés au Public ſur les Ordinations & ſur la Pénitence, ſont très-eſtimés des Connoiſſeurs. Il mourut le 28. de Février de l'an 1659.

Le P. *Jerôme Vignier* étoit auſſi très-verſé dans les Langues Orientales, dans l'Hiſtoire & dans les Généalogies des Maiſons Souveraines de

l'Europe. Il mourut le 14. Décembre de l'an 1661.

Le P. *Denis Amelote* a traduit le Nouveau Teſtament, & ſa traduction s'eſt toujours ſoûtenue, quoiqu'il en ait paru pluſieurs depuis qui ont été très-eſtimées.

Le P. *Jean-François Senault* prêcha pendant long-tems avec beaucoup de ſuccès, & purgea l'éloquence de la Chaire des fatras d'érudition profane que les Prédicateurs de ſon tems mêloient dans leurs Sermons. Il donna auſſi au Public quelques Ouvrages poliment écrits en nôtre Langue. Il mourut Général de ſa Congrégation, ainſi que je viens de le dire.

Le P. *Charles le Cointe* étoit très-ſçavant dans l'Hiſtoire, & eut le courage & la capacité néceſſaires pour compoſer les Annales Eccléſiaſtiques de France, ſous le titre d'*Annales Eccleſiaſtici Francorum*. Il mourut le 18. de Février de l'an 1681. âgé de 70. ans.

Le P. *Gerard du Bois* étoit auſſi très-habile dans l'Hiſtoire & dans la Critique. Feu M. de Harlay Archevêque de Paris, le choiſit pour écrire l'Hiſtoire de ſon Egliſe. Le premier vo-

lume parut en 1690. mais le ſecond ne parut qu'en 1710. après la mort de l'Auteur, arrivée le 15. de Juillet 1696. Cette Hiſtoire eſt en Latin, & très-bien écrite.

Le P. *Nicolas Mallebranche* étoit de Paris, & quoique Sectateur de Deſcartes, il trouva le moyen de paroître original. Sa maniere d'écrire pure, châtiée & noble, n'a pas peu contribué au ſuccès & à la réputation de ſes Ouvrages. Il y a même des perſonnes qui préferent ſon ſtile, à ſa Philoſophie. Il mourut le 13. d'Octobre de l'an 1715. âgé de 77. ans.

Le P. *Jacques le Long*, Bibliothequaire de cette Maiſon, avoit une grande connoiſſance des Livres & des Auteurs. Il a donné pluſieurs Ouvrages au Public, entre-autres une Bibliotheque Sacrée, intitulée, *Bibliotheca Sacra, in binos ſyllabos diſtincta, &c.* en deux volumes *in fol.* & une *Bibliotheque Hiſtorique de la France*, contenant le Catalogue de tous les Ouvrages qui traitent de l'Hiſtoire de ce Royaume, &c. *in folio.* Il eſt mort l'an 1721.

Le P. *Charles Reyneau* étoit de l'Académie Royale des Sciences, & con-

nu par d'excellens Ouvrages de Mathématiques. Il est mort le 24. Février 1728. âgé de 72. ans.

Les Prédicateurs fameux qui ont illustré cette Maison par le séjour qu'ils y ont fait, sont *Guillaume le Boux*, mort Evêque de Périgueux; *Jules Mascaron*, mort Evêque d'Agen; *Jean Soanen* Evêque de Senez; le P. *de la Tour* Général de la Congrégation; le P. *Hubert*, le P. *de la Roche*, le P. *Massillon*, aujourd'hui Evêque de Clermont; le P. *Jean-Joseph Maure*, mort le 27. Janvier 1728. le P. *Surian*, aujourd'hui Evêque de Vence; les P P. *Terrasson*, *&c.*

La rue S. Honoré sur laquelle est la grand-Porte de l'Eglise des PP. de l'Oratoire, a pris son nom de l'Eglise qui est sous l'invocation de S. Honoré Evêque d'Amiens, sans qu'on sçache celui qu'elle avoit auparavant. Dès que l'Eglise fût bâtie, on nomma cette rue *la Chaussée S. Honoré*, mais elle ne portoit ce nom que jusqu'à la Porte saint Honoré, qui étoit pour lors là où est aujourd'hui la Boucherie des Quinze-Vingts; car depuis cette Porte jusques dans les champs, on l'appelloit *la grande rue S. Louis*,

peut-être parcequ'elle commençoit à l'Hôpital des Quinze-Vingts fondé par *ſaint Louis.*

L'Egliſe Collegiale de ſaint Honoré fut fondée l'an 1204. par *Renold de Chereins*, ou de *Cherey*, & par *Sebile* ſa femme, qui donnerent neuf arpens de terre, ſitués pour lors auprès des murs de Paris ſur le chemin qui conduiſoit à Clichi, pour y conſtruire une Chapelle, & pour l'entretien d'un Prêtre qui la deſſerviroit. *Eudes de Sully* Evêque de Paris confirma cette donation la même année, & le Chapitre de ſaint Germain de l'Auxerrois y donna auſſi ſon conſentement, à condition que le Chapelain feroit ſerment au Chapitre & au Curé de la Paroiſſe du même ſaint Germain, de ne faire aucune fonction Curiale.

Renold & ſa femme acheterent encore un arpent de terre du Prieur de ſaint Martin des Champs l'an 1205. Cinq ans après l'Egliſe ſe trouva bâtie, & les Fondateurs déclarerent à *Pierre* Evêque de Paris, que leur intention étoit d'y établir un Chapitre de Chanoines, & prirent ſept ans de terme pour en fonder les Prébendes. L'Evêque y conſentit, mais ſe réſer-

va le droit d'en regler le nombre ; & par ses Lettres du mois d'Octobre de l'an 1208. dispensa de la résidence les premiers Chanoines qui auront fondé leurs Prébendes, mais il y oblige ceux qui leur succéderont. Il consent encore que Renold & sa femme nomment pendant leur vie aux Prébendes de saint Honoré, mais il veut qu'après leur mort la collation en appartienne au Doyen & au Chapitre de S. Germain de l'Auxerrois. Les biens & les Prébendes de cette Eglise augmentant tous les jours, il y avoit vingt-une Prébendes en 1257. mais *Renaud* Evêque de Paris les réduisit à douze, dont huit seroient Sacerdotales, deux Diaconales, & deux Soûdiaconales, & ordonna que ces douze Canonicats seroient alternativement à la collation de l'Evêque de Paris, & des Doyen & Chapitre de saint Germain de l'Auxerrois. Les Lettres de l'Evêque Renaud qui ordonnent ce que je viens de dire, sont du mois de Décembre de l'an 1257. & le Chapitre de saint Honoré approuva cette réduction au mois de Juin de l'année 1258. Quoique rien ne fut plus aisé à entendre que ce reglement, il ne vaquoit cependant point de Pré-

bende que l'Evêque & le Chapitre de ſaint Germain de l'Auxerrois ne prétendiſſent chacun que c'étoit leur tour d'y nommer. Pour prévenir ces différends, ils convinrent que cinq Prébendes du côté droit ſeroient à la collation de l'Evêque, & cinq du côté gauche à celle du Chapitre de ſaint Germain; une ſixiéme pour le Chantre de ſaint Honoré élu par les Chanoines de la même Egliſe, & placé dans la premiere chaiſe à droite, & l'autre ſixiéme Prébende à gauche, conférée alternativement par l'Evêque & le Chapitre de ſaint Germain. Cette convention fut autoriſée par Lettres Patentes du Roi, homologuées au Parlement en 1566. Outre ces douze Chanoines, dont le Chantre eſt la ſeule Dignité qu'il y ait dans ce Chapitre, il y a deux Chapelains, quatre Vicaires, quatre Chantres, & ſix Enfans de Chœur. Les Chanoines deſſervent tour à tour la Cure, qui ne s'étend pas au-delà du Cloître. Les Cononicats de cette Egliſe ſont les meilleurs de Paris, & année commune rapportent trois mille cinq cens livres de revenu.

L'an 1579. l'on augmenta le bâti-

ment de l'ancienne Chapelle, & ces deux bâtimens joints ensemble forment l'Eglise qu'on voit aujourd'hui, qui est toute voûtée, mais basse & petite. Le Maître-Autel est décoré d'un morceau d'Architecture d'ordre Corinthien, & d'un Tableau peint par Champagne en 1648. & qui représente *Jesus-Christ* dans le Temple, au milieu des Docteurs.

Dans la Chapelle de la Vierge, qui est la premiere à main droite, en entrant par la grand-Porte, est un superbe Mausolée, érigé à la mémoire du Cardinal du Bois. Ce Cardinal se nommoit *Guillaume du Bois*, & étoit né à *Brive* la Gaillarde dans le bas Limousin, le 6. de Septembre de l'an 1656. Il étoit fils de Jean du Bois, Médecin, & de Marie de Joyet. Guillaume du Bois fut Précepteur de *Philippe Duc d'Orleans*, Petit-Fils de France, & devint son unique confident, lorsqu'en 1715. ce Prince fut chargé de la Régence du Royaume. Ce fut cet auguste Disciple qui le tira du néant, pour le mettre presque à côté de lui, car il devint Secretaire d'Etat, ayant le département des Affaires Etrangeres, Archevêque de Cambray, Sur-

intendant des Postes & Relais de France, Cardinal de l'Eglise Romaine, & principal Ministre de France. Il mourut à Versailles le 10. d'Août, vers les cinq heures après midi, de l'an 1723. & le lendemain 11. sur les onze heures du soir, son corps fut transporté dans cette Eglise, où il fut exposé sous un Catafalque, jusqu'au 19. qu'il fut inhumé après un Service solemnel.

Revenons au Mausolée, & disons qu'il est du dessein, & de l'exécution de *Coustou* le jeune, un des plus habiles Sculpteurs des deux derniers siécles. L'Inscription ou Epitaphe est, dit-on, de feu M. *Couture*, l'un des plus fameux Rhéteurs de l'Université de Paris, & l'on peut dire à la gloire de Coustou & de Couture, qu'ils ont traité leur sujet avec beaucoup de circonspection & d'esprit.

Sur un Tombeau de marbre brun engagé dans le mur, est la Statue du Cardinal du Bois, à genoux, & ayant devant lui un livre ouvert, où est *le Miserere*, le tout de marbre blanc; mais le Cardinal a la tête, & les yeux tournés vers l'épaule gau-

che, & du côté du peuple. Les traits, la phisionomie & l'esprit de ce Ministre y sont fidelement rendus. Sur le paneau de ce Monument, est gravée en lettres d'or cette Epitaphe.

D. O. M.

AD ARAM MAJOREM
in communi Canonicorum Sepulcreto
situs est
GUILLELMUS DU BOIS,
S. R. E. *Cardinalis*,
Archiepiscopus & Dux Cameracensis,
S. Imperii Princeps,
Regi à Secretioribus Consiliis Mandatis
& Legationibus;
publicorum Cursorum Præfectus,
primus Regni Administer,
hujus Ecclesiæ Canonicus Honorarius.
Quid autem hi Tituli?
Nisi arcus coloratus, & fumus
ad modicum pariens.
VIATOR
stabiliora solidioraque bona mortuo
apprecare.
Obiit anno M. VCC. XXIII.
HEREDES
grati erga Regem, & summum Pontificem,
animi Monumentum posuere.

Il y a cinq ou ſix petites rues qui viennent du Louvre aboutir dans la rue ſaint Honoré. L'une ſe nomme la rue *du Louvre* ou des P P. *de l'Oratoire.* Une autre la *rue du cocq*, qui a pris ſon nom d'une maiſon qui avoit un cocq pour enſeigne, & même au deſſus de la porte un cocq en baſſe taille. Auparavant, c'eſt-à-dire, en 1300. & 1399. elle s'appelloit *la rue de Richebourg*. C'eſt dans cette rue que *Catherine de Cleves* veuve de Henry, Duc de Guiſe, tué à Blois en 1588. fit bâtir un Hôtel qu'on y voit encore aujourd'hui, & où ont demeuré Claude Boutilier Secretaire d'Etat, Surintendant des Finances, & Tréſorier des Ordres du Roi; & Antoine Duc de Grammont, Pair & Marêchal de France. Cet Hôtel qui porte le nom *d'Hôtel de Grammont* doit être abbatu ſi jamais on exécute les deſſeins du Louvre, & appartient actuellement au Roi. *La rue Champ-Fleuri*, autrefois *Champ-Flori*, fait connoître par le nom qu'elle porte l'état de l'emplacement où elle a été bâtie. On voit dans l'ancien Regiſtre verd du Châtelet folio 147.* une Ordonnance faite par Hugues Aubriot, Garde de la Pré-

* Sauval.

vôté de Paris, le 18. de Septembre 1367. qui enjoint à toutes les femmes de vie dissoluë *tenant bordel* en la ville de Paris, d'aller demeurer & tenir leurs *bordeaux* ès places & lieux publics à ce ordonnés & accoutumés selon l'Ordonnance de saint Louis; c'est à sçavoir à l'Abreuvoir de Mascon en la boucherie, en la rue du Froidmantel près du clos Brunel en Glatigni, en la cour Robert de Paris, en Baillehoë, en Tyron, en la rue Chapon, & en *Champ-Fleuri*. Cette même Ordonnance portoit encore, que si lesdites femmes de vie dissoluë, ou aucune d'icelles, étoient dorèsnavant trouvées demeurant & tenant bordel en ladite Ville, autre part que ez rues dessus déclarées, les Sergens du Roi les pourront prendre & emmener en prison au Châtelet de Paris, à la simple assertion ou complainte de deux des voisins, ou d'autres femmes où aucunes d'icelles demeureront; & la vérité sçeue, seront boutées & mises hors ladite Ville, & prendront & auront les Sergens sur leurs biens huit sols parisis pour leur salaire. On peut encore voir à ce sujet les Registres du Parlement, du 28. Juin 1379. & du

24. Janvier 1386. *La rue du Chantre* n'a jamais été connue sous un autre nom. En 1320. & 1386. on la nommoit la rue au Chantre. La rue *Jean saint Denis* a peut-être pris son nom de quelqu'un des ancêtres, ou des descendans de Roger *S. Denis*, Procureur au Parlement en 1418.

Je finis la Description de ce quartier par la rue *Frementeau* ou *Fromenteau* qui le borne à l'Occident, & qui va d'un des coins de la Place du Palais Royal, au premier Guichet de la Galerie du Louvre.

Sauval, dans ses sçavantes recherches sur Paris, a parlé de plusieurs Hôtels, ou Maisons, où Gabrielle d'Estrées Duchesse de Beaufort avoit demeuré, mais il n'a fait aucune mention d'un Hôtel que cette Duchesse avoit dans cette rue : quoiqu'il soit certain qu'elle y en avoit un, car j'ai vu dans le Contrat de mariage de César de Vendôme son fils, passé à Angers le 5. d'Avril 1598. qu'elle y fait élection de domicile en son Hôtel rue Fromenteau. On ne sçait plus en quel endroit de cette rue étoit cet Hôtel, mais je soupçonne que c'étoit où sont aujourd'hui les écuries, & les

remises de l'Hôtel *Phelipeaux*, dont la porte principale est dans la rue saint Thomas du Louvre, & qui est aujourd'hui occupé par une des Duchesses Douairieres de Lesdiguieres.

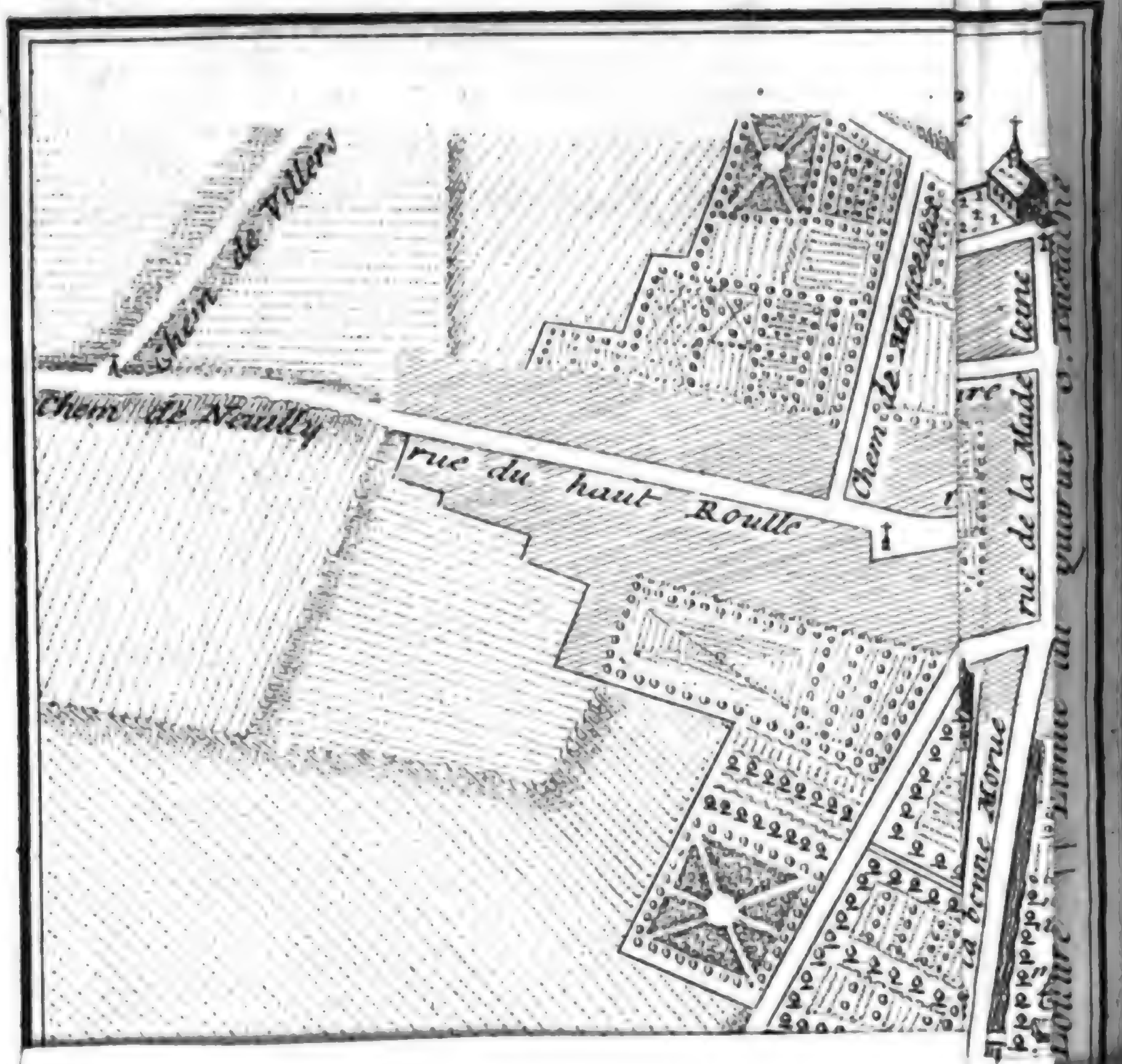
Dans cette rue, sont la *Cour, l'Eglise & Collége saint Nicolas du Louvre.* Ce Collége a été fondé en même tems, & a eu le même Fondateur que l'Eglise Collégiale de saint Thomas du Louvre, cela mérite explication. Robert Comte de Dreux, frere du Roi Louis VII. ayant fait bâtir une Eglise sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbery, & y ayant fondé quatre Canonicats, fonda aussi dans le même lieu un Hôpital en faveur d'un certain nombre de pauvres Ecoliers sous un Maître ou Proviseur chargé de leur entretien & de présider à leurs études. Comme l'Eglise de saint Thomas & l'enclos étoient communs aux Chanoines & aux Ecoliers, & que ces deux corps étoient indépendans l'un de l'autre, il étoit bien difficile qu'il ne survint entre eux des brouilleries, & des differends, qui aboutiroient à la fin à une séparation; le Maître & les Ecoliers obtinrent pour lors, c'est-à-dire, en 1217. de l'Evêque de Paris

la permiſſion d'avoir une Chapelle, & un Cimetiere pour eux & pour leurs domeſtiques, en dédomageant la Paroiſſe de S. Germain de l'Auxerrois de ſes droits. Cette maiſon fut nommée pour lors *l'Hôpital des pauvres Ecôliers de ſaint Nicolas*, ſous le nom duquel la Chapelle fut dédiée à Dieu. Des Rois, des Princes, & pluſieurs particuliers firent du bien à cet Hôpital. Quelques Ecrivains ont cru que c'eſt de cette *Ecole* qu'une partie du Quai qui regne depuis la rue de l'Arbre-ſec, juſqu'au premier Guichet de la Galerie du Louvre, a pris ſon nom; mais d'autres veulent que ce ſoit d'une autre *Ecole* qui étoit ſur le Quai-même de l'*Ecole*, ou dans le Cloître de S. Germain de l'Auxerrois, & qui eſt nommé *ſcola ſancti Germani*, ainſi que je l'ai dit ailleurs. *S. Yves*, Avocat, que la ſainteté de ſa vie a fait mettre au rang des Saints, avoit été élevé & inſtruit parmi les bourſiers de l'Hôpital de ſaint Nicolas qui étoit occupé par un Maître, deux Chapelains & quinze Bourſiers. En 1541. *Jean du Bellay*, Evêque de Paris, Cardinal de l'Egliſe Romaine, changea l'état de cet Hôpital en une Collégiale,

composée d'un Prévôt & de dix Chanoines, dont les Prébendes sont à la collation de l'Archevêque de Paris, hormis une appellée de *Gallichiers* qui est en patronage Laïque, pour avoir été fondée par un Gentil-homme de ce nom, originaire de Limousin.

Depuis trois ou quatre ans on a élevé un grand Autel en la place de l'ancien. Les marches par lesquelles on y monte, le coffre de l'Autel, & deux Anges qui sont en adoration, sont de marbre feint, & du dessein de *Charles Coypel* un des Peintres de l'Académie Royale de Peinture qui s'étoit chargé d'exécuter tout ce qui dépendoit de son Art. Ainsi le Tableau de *saint Nicolas* qui est dans le contre retable, & qui a douze pieds deux pouces de hauteur, sur huit pieds & demi de largeur, est de l'ouvrage de ce Peintre. Il a peint aussi la Religion avec des ornemens, le tout en grisaille. Ce morceau est à droite dans le Sanctuaire. Les deux Anges qui sont sur l'Autel, tiennent chacun une Palme, d'où sortent des branches qui forment des chandeliers. Toute la Sculpture est de *Sébastien Slodtz*.

Ce Grand-Autel est entre deux pe-


Chem de Villers
Chem de Neuilly
rue du haut Roulle
Chem de Monceaux
rue de la Madeleine
la bonne Morue

l'un deſquels eſt un Tableau
la Hire qui eſt fort bon &
ate la Viſitation de la Vierge.
détruit les anciennes grilles
ur, & on en a mis de nouvel-
la hauteur de deux pieds &
e ſont les Chanoines qui ont
dépenſe de ces nouveaux em-
nens, & l'on dit qu'il leur en
é à chacun deux cens livres. M.
in, ancien Chanoine a contri-
omme les autres, & de plus a
le Lutrin.

Le Quartier du Palais Royal.

E Quartier du PALAIS ROYAL
eſt borné, à l'Orient, par les
Frementeau, & des Bons En-
s excluſivement; au Septentrion,
la rue neuve des Petits-Champs ex-
uſivement; à l'Occident, par les
tremitez des Fauxbourgs de ſaint
onoré, & du Roulle incluſivement;
au Midi, par les Quais incluſive-
ent, depuis le premier Guichet,
u côté du Quai de l'Ecole. Ce Quar-
ier renferme quarante-neuf rues.

LE PALAIS ROYAL.

CE fut *Armand Jean du Plessis*, Cardinal, Duc de Richelieu, qui fit bâtir ce Palais, par *Jacques le Mercier*, le plus habile Architecte de son tems. Les fondemens en furent jettés en 1629. sur les ruines des Hôtels de *Mercœur*, de *Rambouillet*,* & de quelques maisons voisines ; en partie dedans, & en partie dehors de la clôture de la Ville, que le Roi Charles V. avoit fait faire. Cet Hôtel de Mercœur étoit un des trois que Philippe Emanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, & Marie de Luxembourg sa femme avoient à Paris. Cette Dame vendit celui-ci en 1605. au Marquis d'Estrées, & à *Benjamin de Hanniques*, le premier qui a introduit en France l'Art de monter à cheval, lequel établit une Académie dans la partie de cet Hôtel qu'il avoit achetée. Ce fut de lui, & du Marquis d'Estrées, que le Cardinal de Richelieu fit acheter cette maison, pour y bâtir son Palais.

Comme le Cardinal de Richelieu n'étoit pas encore au point d'élévation & de puissance où il parvint dans la suite,

(*) suivant l'auteur du Dictionnaire hist. des mœurs, usages etc. des françois tom. 2, l'hôtel de Rambouillet situé dans la rue St Thomas du Louvre, a été célèbre il y a plus de cent ans par Mlle Scuderi et les autres beaux esprits de ce temps là. c'est aujourd'hui (1767) une maison bâtie de pierre et de brique, qui appartient à M. Artaud.
V. infra p. 260.

Tome 2. p. 216.



ſuite, cette maiſon qui dans ſes commencemens avoit été proportionée à la fortune du Miniſtre qui la faiſoit bâtir, devenoit tous les jours plus petite, & il faloit l'agrandir à meſure que le crédit, & la puiſſance du Maître augmentoient. C'eſt ce qui fait que ſon plan eſt ſi irrégulier, & ce qui fut cauſe auſſi qu'elle ne fût achevée, qu'en 1636. On la nomma d'abord l'*Hôtel de Richelieu*, mais elle changea de nom, après qu'on eût mis ſur la grand-Porte un marbre, avec ces mots écrits en lettres d'or, *Palais Cardinal*. Cette Inſcription ne parut pas plûtôt, qu'elle fût bien critiquée. *Balzac* prétendit qu'elle n'étoit ni Grecque, ni Latine, ni Françoiſe; d'autres en grand nombre la trouverent pleine de vanité; en effet il sembloit, en la liſant, qu'il n'y avoit point alors en France d'autres Cardinaux, que le Cardinal de Richelieu, ou bien que c'étoit le Cardinal des Cardinaux François. Quant à *Balzac*, il eut le chagrin de voir que ni les Grammairiens, ni le Public, non ſeulement ne furent point de ſon avis, mais même lui ſoûtinrent que cette Inſcription étoit un *Gallicisme* auſſi

supportable, & aussi vieux, que l'*Hôtel-Dieu, les Filles-Dieu, la Place-Maubert, &c.*

L'an 1639. le Cardinal de Richelieu, par vanité, ou par reconnoissance des graces, & des faveurs extraordinaires qu'il avoit reçues du Roi, lui donna, par Donation entre vifs, son Palais, plusieurs meubles, & bijoux d'un grand prix, & le Roi fit expédier un pouvoir à *Claude Bouthillier*, Surintendant des Finances pour accepter cette Donation. Comme ce pouvoir contient un détail curieux, des choses que cette Eminence donnoit au Roi, il m'a paru à propos de le transcrire ici :

SA MAJESTÉ *ayant très-agréable la très-humble supplication qui lui a été faite par Monsieur le Cardinal de Richelieu, d'accepter la Donation de la propriété de l'Hôtel de Richelieu, au profit de* Sa Majesté, *& de ses Successeurs Rois de France, sans pouvoir être aliéné de la Couronne, pour quelque cause & occasion que ce soit; ensemble sa Chapelle de diamans; son grand Buffet d'argent cizelé, & son grand Diamant, à la réserve de l'usufruit de ces choses, la vie durant du Sieur Cardinal, & à la*

réserve de la Capitainerie & Conciergerie dudit Hôtel, pour ses Successeurs Ducs de Richelieu; même la propriété des rentes de Bail d'Héritages, constituées sur les Places & Maisons qui seront construites au dehors, & au-tour du Jardin dudit Hôtel : Sadite Majesté *a commandé au Sieur* Bouthillier, *Conseiller en son Conseil d'Etat, & Surintendant de ses Finances, d'accepter au nom de* Sadite Majesté *la Donation ausdites clauses & conditions, d'en passer tous les actes nécessaires, même de faire insinuer, si besoin est, ladite Donation; promet* Sadite Majesté *d'avoir pour agréable tout ce que par ledit Sieur* Bouthillier *sera fait en conséquence de la présente instruction. Fait à Fontainebleau le premier jour de Juin* 1639. *Signé* LOUIS. *Et plus bas* SUBLET.

Le Cardinal de Richelieu, pour faire voir qu'il mouroit avec les mêmes sentimens de reconnoissance qu'il avoit eus pendant sa vie, rappella cette Donation, & la confirma en tant que de besoin, dans son Testament, fait à Narbonne, au mois de May de l'année 1642.

Le 7. d'Octobre de l'année 1643. Anne d'Autriche Reine de France, &

Régente du Royaume, le Roi Louis XIV. & le Duc d'Anjou, ses Fils, quitterent le Louvre, pour venir prendre possession du Palais Cardinal, & y établir leur demeure. *Le Marquis de Fourille*, qui étoit pour lors Grand-Maréchal des Logis de la Maison du Roi, persuada à la Reine Régente, qu'il ne convenoit pas que le Roi demeurât dans une Maison qui portât le nom d'un de ses Sujets; & sur ces raisons la Reine ordonna qu'on ôtât l'Inscription. On commença dès-lors à donner à ce Palais, le nom de *Palais Royal* qu'il a toujours retenu depuis, quoique la même Reine Régente, à la priere de la Duchesse d'Aiguillon, eût fait remettre l'Inscription de *Palais Cardinal*, qu'on y voit encore aujourd'hui.

Le Roi Louis XIV. céda dans la suite le Palais Royal à Philippe de France, son frere unique, pour en joüir sa vie durant. Sa Majesté fit même plus en 1692. car elle en donna la propriété à Philippe d'Orleans, Duc de Chartres, son neveu, en faveur de son mariage avec Marie-Françoise de Bourbon, légitimée de France. Ce Palais consiste en plusieurs corps de

logis, séparés par des cours dont les deux principales sont au milieu du bâtiment. La premiere est la plus petite, entourée de bâtimens, & ornée de bossages, avec des corps d'Architecture Rustique aux principales entrées. Dans l'aîle qui est à droite, en entrant dans cette cour, est une vaste sale qui, du tems du Cardinal de Richelieu, & même après lui, a servi à la représentation des Comédies, & qui aujourd'hui sert aux représentations des Tragédies en musique que nous nommons *Operas*. Dans l'aîle qui est à gauche étoit une Galerie, la plus riche & la mieux entenduë de Paris. La voûte avoit été peinte par *Champagne*. Ce Peintre favori du Cardinal de Richelieu, y avoit représenté les principales actions de la vie de ce grand Ministre; mais cette Galerie fut détruite pendant le séjour que la Reine Régente fit au Palais Royal, afin d'y pratiquer un appartement pour *Philippe de France*, frere unique du Roi Louis XIV. La seconde cour est la plus grande, mais on trouve à redire, avec raison, que la porte n'en soit pas placée dans le centre de son principal corps de logis.

Cette cour n'eſt entourée de bâtimens, que de trois côtés. Le quatriéme eſt ſéparé du Jardin, par une ſuite d'arcades qui ſoûtiennent une Galerie découverte, par le moyen de laquelle les deux aîles communiquent l'une à l'autre. Les bâtimens ſont plus ornés que ceux de la premiere cour. L'Ordre Dorique en pilaſtre y eſt obſervé au ſecond étage, ſoûtenu d'un premier à rez-de-chauſſée, compoſé d'arcades, entre leſquelles on a mis des Anchres, & des Proues de Navire qui font connoître que le Cardinal de Richelieu étoit Grand-Maître, Chef, & Surintendant Général de la Navigation, & Commerce de France; comme auſſi que *Mercier* étoit un très-médiocre Décorateur, car ces ornemens ſont ſi groſſiers, & ſi mal exécutez, qu'ils choquent les yeux des moins Connoiſſeurs.

Les anciens appartemens ſont grands & vaſtes. Le grand Eſcalier eſt dans un coin de cette ſeconde cour, & quoiqu'il ſoit du deſſein de *Deſargues*, les Connoiſſeurs en blâment la diſcontinuation des moulures, & l'inégalité des Pilaſtres. La Galerie des *Hommes Illuſtres* regnoit le long

de l'aîle gauche de cette seconde cour. Ce grand & magnifique morceau avoit été décoré avec bien de la dépense & bien du soin; mais dans ces derniers tems il avoit été si négligé, qu'en 1727. on fût obligé de le détruire, & on a fait des appartemens en sa place. Cette Galerie étoit de l'invention du Cardinal de Richelieu qui fit lui-même le choix des Héros qui y étoient peints, & qui ordonna qu'on les plaçât dans l'ordre où nous les avons vus. Ces Portraits des Illustres François, au nombre de vingt-cinq, avoient été peints par *Philippe Champagne*, *Simon Vouët*, *Juste d'Egmont*, & *Poërson*. Chacun de ces Portraits étoit accompagné de deux Bustes de marbre blanc, dont la plûpart étoient antiques; & de plusieurs petits Tableaux qui représentoient les actions les plus signalées de ces Héros & leurs devises. Au bas étoit un Distique Latin. Les emblêmes furent composés par un Interprete du Roi, nommé *Guise*, qui étoit le plus habile de ce tems-là, pour ces sortes de compositions. *Bourbon*, Poëte Latin fort estimé, fit les Distiques, mais l'on prétend que ce ne sont pas les

mêmes, que ceux que nous avons vus, & que ses envieux en altererent, & en changerent une partie. Quant aux Portraits, *Champagne*, homme religieux, fit tout son possible pour peindre, d'après des Portraits originaux, les Héros qu'il avoit entrepris de faire revivre : ainsi il peignit, d'après *Porbus*, le Portrait d'Henry IV. d'après *Vandeick*, celui de Marie de Médicis ; d'après Raphaël, celui de Gaston de Foix ; quant aux autres, il chercha & foüilla dans les Cabinets des Curieux. *Vouët* ne fut pas aussi scrupuleux, car il en copia quatre d'après *Bunel* ; & pour les autres, il les fit d'imagination. Voici les noms de ces Hommes fameux, dont les représentations ornoient cette Galerie :

Suger, Abbé de saint Denis, principal Ministre d'Etat, mort en 1152. âgé de soixante-dix ans.

Simon, Comte de *Montfort*, sous Philippe-Auguste, le fleau des Albigeois, tué au Siége de Toulouse en 1218.

Gaucher, Seigneur de *Châtillon*, Connestable de France sous six Rois. Il mourut âgé de 80. ans, l'année d'a-

près la Bataille que gagna Philippe de Valois, à Montcassel, l'an 1328. au gain de laquelle le Connestable avoit beaucoup contribué. Ce Portrait étoit le meilleur de ceux que Vouët avoit peints pour cette Galerie. Le Peintre avoit exprimé avec beaucoup de succès la qualité de *Gaucher* qui étoit naturelle à ce Seigneur. Toutes ses attitudes y étoient gauches, mais en même tems elles y étoient si aisées, qu'on voyoit bien qu'elles étoient naturelles. Tout ce qui manquoit à un si beau Portrait, étoit une tête originale, car celle qu'on voyoit ici étoit de l'imagination du Peintre.

Bertrand du Guesclin, fut fait Connestable de France en 1370. & mourut au Siége de *Châteauneuf de Randon*, en Gevaudan, le 13. Juillet 1380. âgé de 66. ans. Le Roi Charles V. voulut qu'il fût enterré à saint Denis.

Olivier de Clisson, fut fait Connestable de France en 1380. & mourut dans son Château de Josselin le 24. d'Avril 1407.

Jean le Meingrr, dit Boucicaut, homme de guerre & de négotiations, fut fait Maréchal de France le 23. Décembre de l'an 1391. & mourut

prisonnier en Angleterre l'an 1421.

Jean Bâtard d'Orleans, *Comte de Dunois*, & Lieutenant Général du Royaume sous Charles VII. mourut en 1470. âgé de 67. ans.

Jeanne d'Arck, surnommée *la Pucelle d'Orleans*, sous le Regne de Charles VII. L'on croit communément qu'elle fut brûlée dans le vieux Marché de Rouen, qui étoit alors sous la domination des Anglois; cependant il y a encore des personnes qui croyent qu'elle ne le fut point, & qu'étant retournée en son Pays, elle y épousa un Gentilhomme du nom de *Desarmoises*.

Georges d'Amboise, Cardinal, & principal Ministre sous Louis XII. Il mourut à Lyon le 25. de May de l'an 1510. Ce Portrait est un de ceux qui ont été peints par Vouët.

Louis de la Trimouille, Général de l'Armée du Roi, sous Louis XII. & François I. Il mourut à la Bataille de Pavie, âgé de 80. ans, les armes à la main pour la défense de son Roi, & de sa Patrie. Ce Portrait est de Champagne, d'après une tête de Louis de la Trimouille, peinte de son vivant. Après le Portrait de *Gaston de*

Foix, celui-ci étoit le plus parfait de cette Galerie.

Gaston de Foix, Duc de Nemours, Vice-Roi de Milan, & Général des Armées de Louis XII. fut tué le jour de Pâques, onziéme Avril de l'an 1512. à la Bataille de Ravenne. Ce Portrait a été copié par Champagne, d'après un Portrait Original peint par Raphaël, qui n'avoit qu'un pied & demi de haut, & appartenoit au Duc de *Saint-Simon*. C'étoit sans contredit le plus excellent Portrait qu'il y eut dans cette Galerie. *Gaston* y étoit représenté debout, nue-tête, armé, le bras droit étendu le long de son corps, & tenant de la main gauche une demi pique, assez négligemment; mais à travers l'inaction, & la simplicité apparente de cette figure, les traits du Héros, & ceux du grand Peintre, s'y faisoient vivement sentir.

Pierre du Terrail, Seigneur de *Bayard*, surnommé *le Chevalier sans peur, & sans reproche*, fut tué en Italie au mois d'Avril de l'an 1524. âgé de 48. ans.

Charles de Cossé, Comte de *Brissac*, Marêchal de France, & Général des Armées des Rois Henri II. François

II. & Charles IX. fut un des grands Capitaines de son tems, & mourut à Paris le 31. Décembre de l'an 1563. âgé de 57. ans.

Anne de Montmorency, Connêtable de France sous François I. Henri II. François II. & Charles IX. Il fut tué à la Bataille de saint Denis, l'an 1567. âge de 80. ans.

François de Loraine, Duc de Guise, un des plus grands hommes de son siécle, étoit né le 17. de Fevrier de l'an 1519. & fut blessé devant Orléans par *Poltrot* le 18. Février 1563. d'un coup de pistolet, dont il mourut six jours après.

Charles, Cardinal *de Lorraine*, Archevêque de Reims, frere du précédent, eut comme lui grand-part au Gouvernement du Royaume, sous les Regnes de Henry II. de François II. de Charles IX. & de Henri III. Il mourut à Avignon le 26. Décembre 1574.

Blaise de Montluc, Marêchal de France, étoit un Gentilhomme Gascon qui avoit servi dès l'age de 16. ans. C'étoit un vaillant homme, & un grand Capitaine, mais on a bien de la peine à justifier sa vanité, son ava-

rice & ſa cruauté. Il ne fut fait Maréchal de France qu'en 1574. & mourut en 1577. dans ſa 78e. année. Il a laiſſé des *Commentaires* qui ſont des Monumens de ſa valeur & de ſa vanité.

Armand de Gontaud de Biron, Maréchal de France, fut l'homme de ſon tems le plus employé dans les Guerres & dans les négotiations, il étoit propre à tout, ſe mêloit de tout, & vouloit tout ſçavoir. Ce grand Capitaine commanda en ſept batailles & fut dans toutes plus ou moins bleſſé. Il eut enfin la tête emportée d'un coup de canon, en allant reconnoître la ville d'Epernay le 26. Juillet 1592. âgé de 68. ans.

François de Bonne, Duc de Leſdiguieres, Pair & Connêtable de France, fit la Guerre pendant ſoixante ans avec tant de bonheur qu'il ne fut jamais ni vaincu ni bleſſé. Il parvint aux plus grands honneurs ſans les avoir jamais demandés. Ses grands talens, & ſa réputation l'avoient rendu un homme abſolument néceſſaire au bien de l'Etat. Il fut fait Maréchal de France en 1608. Duc & Pair en 1619. & Connêtable en 1622. Ce Héros comparable aux plus grands

Capitaines de l'Antiquité, étoit gouverné par une petite marchande de Grenoble, qui après avoir été sa maîtresse, devint sa femme par un crime horrible. Ce qui auroit justifié le Connêtable si le crime pouvoit l'être, c'est que cette petite marchande avec de la beauté, & infiniment d'esprit, avoit des sentimens encore plus grands que ceux du Connêtable son mari. Il mourut à Valence en Dauphiné le 28. de Septembre 1626. dans sa 84e. année.

Henry IV. Roi de France, & de Navarre, Prince dont la France a long-tems pleuré la mort, & dont elle admirera toujours les grandes qualités. Il fut assassiné par Ravaillac le 14. de May 1610.

Marie de Médicis Reine de France, son Epouse, morte à Cologne le 3. de Juillet de l'an 1642. âgée de 68. ans.

Armand Jean du Plessis, Cardinal, *Duc de Richelieu*, *&* *de Fronsac*, Pair de France, & premier Ministre sous Louis XIII. Il mourut à Paris le 4. Décembre 1642. en réputation du plus grand Ministre que la France eut eû.

Louis XIII. Roi de France, & de Navarre, mort à ſaint Germain en Laye le 14. May 1643.

Anne d'Autriche, Femme du Roi Louis XIII. mere du Roi Louis XIV. & Régente du Royaume, mourut au Louvre à Paris le 20. Janvier 1666. âgée de 64. ans & quelques mois.

Gaſton Jean-Baptiſte de France, Duc d'Orléans, frere unique du Roi Louis XIII. mourut à Blois le 2. Février 1660.

Toutes les Peintures de cette Galerie avoient été deſſinées, & gravées par *Heince* & *Bignon*, Peintres & Graveurs ordinaires du Roi; mais malgré tous leurs ſoins & tous leurs efforts, on ne remarquoit point dans les Eſtampes, ni la ſcience, ni la liberté qu'on admiroit dans les Peintures.

La Chapelle eſt ſous cette Galerie, & a été peinte par Vouët; mais au lieu de deſcendre au rez-de-chauſſée, allons de plain pied dans les grands Appartemens de Monſeigneur le Duc d'Orléans, & remarquons que dans la ſeconde Antichambre, il y a un Plafond qui a été peint par *Noël Coypel*, pere de celui qui a été premier Peintre du Roi. Les figures en

ſont d'une correction de deſſein que l'on admiroit avant qu'elles euſſent été obſcurcies, ou cachées par la pouſſiere. Ces appartemens qui n'étoient que grands, ſont devenus vaſtes par les bâtimens conſiderables qu'on y a ajoûtés du tems de feu Louis XIV. qui lors qu'il donna le Palais Royal à Philippe d'Orleans, Duc de Chartres, ſon neveu, en 1692. fit reparer un grand corps de bâtiment qui ſe terminoit à la rue de Richelieu, & que le Cardinal de ce nom avoit deſtiné pour mettre ſa Bibliothéque. Le Roi Louis XIV. fit conſtruire quelque tems après, une grande Galerie en retour, ſur l'emplacement qu'occupoit le *Palais Brion*, qui étoit un Hôtel que le Duc de Damville, autrefois appellé *Brion*, avoit fait bâtir dans la rue de Richelieu, & qui avoit ſervi au Roi Louis XIV. dans le tems qu'il demeuroit au Palais Royal, pour y faire des colations & des repas familiers. On démolit donc le Palais Brion, qui ne ſervoit plus qu'à loger les Académies Royales de Peinture, & d'Architecture, & ſa Majeſté y fit bâtir ſur les deſſeins de

Jules Hardouin Manſard cette longue & magnifique Galerie qu'on y voit. Le Salon qui lui ſert d'entrée n'eſt pas moins magnifique, & a été conſtruit par ordre de Philippe Duc d'Orléans, Régent du Royaume, ſur les deſſeins de *Gilles Marie Oppenòrd*, premier Architecte de ce Prince.

La décoration interieure de toutes les piéces de cette vaſte enfilade eſt l'ouvrage du même *Oppenord*. Non ſeulement on ne peut rien imaginer de plus richement meublé, mais même rien qui ſoit décoré avec plus d'art, ni avec plus de goût. Sans faire ici l'Inventaire des meubles ſuperbes, ni de la quantité prodigieuſe des beaux Tableaux qu'on étale dans ces Appartemens, je me contenterai de dire que la grande connoiſſance que feu M. le Duc d'Orléans avoit de la Peinture, lui avoit fait rechercher & acheter de tous côtez les plus excellens Tableaux des grands Peintres, en ſorte que le cabinet qu'il en a laiſſé eſt le plus curieux, & le plus riche qu'il y ait au monde; ſans même en excepter celui du Roi. On y trouve des tableaux de toutes les

Ecoles, & des plus beaux; mais *l'Ecole Flamande* n'est nulle part aussi complete qu'elle l'est ici. A cette remarque générale, j'en ajoûterai quelques-unes de particulieres sur un petit nombre de tableaux de ce cabinet.

La sainte Famille, par *Raphaël*, est un Tableau d'environ deux pieds & demi de haut, sur dix-huit pouces de largeur. Ce Tableau, & celui qui est au Roi, & qui représente le même sujet, sont les chefs d'œuvres de Raphaël, & ceux de son Art. Il paroît que ce Peintre les fit dans le tems de sa plus grande force, c'est-à-dire, dans le tems qu'il peignit l'*Ecole d'Athenes*, *la dispute sur le saint Sacrement*, &c.

Un *Noli me tangere*, *Leda*, *Io*, *Danaé*, *l'Education de l'Amour*, *l'Amour qui travaille à son Arc*, *le Mulet*, *une sainte Famille*, le portrait de *César Borgia*, Duc de Valentinois, *& deux Etudes*, sont autant de Tableaux du *Correge*, qui pendant un tems ont eu une déstinée bien singuliére, & qu'ils ne méritoient guéres, car ils servoient de paravens dans une écurie du Palais de Stokolm. *La Reine Christine*,

ayant attiré *Sébastien Bourdon* en Suéde, & ce Peintre François ayant apperçu quelques traits de pinceau, à travers la poussiere & l'ordure dont ses paravens étoient couverts, il eut la curiosité & la patience de les nétoyer, & il fut bien payé de l'une & de l'autre, quand il reconnût que c'étoient des plus beaux Tableaux du *Correge*. Il en fit sa cour à la Reine Christine, & c'est par l'achat du Cabinet de cette Princesse que ces Tableaux passerent à feu M. le Duc d'Orléans, de même que la sainte Famille dont je viens de parler.

Saint Jean dans le desert, est un Tableau de *Raphaël*, que feu M. le Duc d'Orléans acheta vingt mille livres de feu M. de *Harlay de Baumont*, Conseiller d'Etat, qui l'avoit eu par succession du Premier Président de *Harlay* son pere, à qui le Président de Maisons en avoit fait présent. Ce Tableau est digne de Raphaël, mais il y a apparence que le Peintre le fit peu de tems après avoir travaillé sous *Leonard de Vinci*, car il se ressent un peu de la maniere plombée que l'on remarque dans les Tableaux de ce Peintre Florentin.

Saint Roch, Tableau qui a environ cinq pieds de haut, ſur quatre pieds de largeur, & qui étoit dans une Chapelle auprès du Chœur, dans l'Egliſe de *ſaint Euſtache* à Paris. Ce Tableau fut vendu à feu M. le Duc d'Orléans, pour la ſomme de vingt mille livres; les plus fins Connoiſſeurs de Paris déciderent pour lors qu'il étoit *d'Anibal Carache*, mais depuis ils ont changé de ſentiment, & ils conviennent qu'il n'eſt que du *Lanfranc.*

La Reſurrection du Lazare, eſt un grand Tableau, ſur bois, composé de cinquante figures de grandeur naturelle. Il a été peint ſur les deſſeins de *Miche-Ange*, par Sébaſtien de Veniſe, ſurnommé *Fratel del Piombo*; en concurrence du Tableau *de la Transfiguration* que Raphaël faiſoit alors pour François I. Le Cardinal *Jules de Médicis*; Archevêque de Narbonne, le donna à ſon Egliſe Métropolitaine dont il a fait un des principaux ornemens juſqu'en l'an 1722. que feu M. le Duc d'Orléans Régent du Royaume en ayant eu envie, les Chanoines ne purent le refuſer à ce Prince, qui par recon-

noiſſance leur donna vingt mille livres pour continuer le bâtiment de leur Egliſe, & leur a fait faire une belle copie de ce Tableau. Ce Prince auroit ſans doute ſatisfait ſon envie plûtôt & à moins de frais, s'il avoit ſçu qu'il y avoit à Paris chez la Ducheſſe, veuve de Milord Duc de Melfort, un Tableau original du même Peintre, & pareil à celui-ci, tant pour le ſujet que pour la compoſition & les dimenſions.

Les ſept Sacremens, par le *Pouſſin.* Ces ſept merveilles de *l'Ecole Françoiſe*, étoient ſorties du Royaume, & même étoient tombées en des mains Hérétiques, mais feu M. le Duc d'Orléans les fit racheter en *Hollande*, & par-là enrichit la *France* d'un ouvrage qui lui fait honneur. Ces ſept Tableaux coûterent cent vingt mille livres au Duc d'Orléans.

Un Tableau peint ſur bois par *Georges Vaſari*, qui y a fait les Portraits de ſix Poëtes Italiens, & contemporains. Ces Poëtes ſont *Dante*, *Petrarque*, *Guido Cavalcanti*, *Bocace*, *Cino de Piſtoie*, *&* *Guittone d'Arezzo.* Pétrarque eſt le plus réconnoiſſable de ces ſix Poëtes, à ſon habit de

Chanoine avec une eſpece de Camail rouge, ayant eu un Canonicat de Padouë. Le Portrait de la belle *Laure* eſt ſur la couverture d'un livre qu'il tient. On croit que celui qui eſt tout ſur le devant, & qui eſt vêtu d'une robe couleur de roſe sêche, & a une calote rouge eſt le Portrait de *Dante*. Il eſt aſſis devant une table ſur laquelle il y a deux livres poſés l'un ſur l'autre, une écritoire, un quart de cercle, deux Globes, & un Compas; il tient de la main gauche un livre ouvert qu'il montre à un jeune homme qui eſt un peu derriere, & dont on ne voit que la tête. Il y a encore entre Petrarque, & Dante, un autre homme. Ces quatre figures ont des couronnes de Laurier. A gauche derriere Petrarque, ſont les deux autres, dont l'un a une calote rouge, & l'autre une griſe.

Ces Appartemens, & ce vaſte plain pied, finiſſent par cette *grande & magnifique Galerie* qui regne ſur la rue de Richelieu, & qui a été conſtruite, ainſi que je l'ai dit, ſur les deſſeins *de Jules Hardouin Manſard*, mort Surintendant des Bâtimens du Roi. L'interieur eſt décoré de Pilaſ-

tres Compoſites, qui portent une corniche dont la friſe eſt ornée de conſoles couplées, & de trophées ingenieuſement composés, & artiſtement placés. La richeſſe de la dorure, la beauté des marbres, & le volume des Glaces frapent d'admiration les Connoiſſeurs qui les voyent. Ce magnifique morceau a été peint par *Antoine Coypel*, premier Peintre du Roi, mort en 1722.

Ces peintures ſont belles pour nôtre tems, mais elles ſont entiérement effacées par les chefs d'œuvres qui ſont répandus avec profuſion dans les autres piéces de ces Appartemens. *Coypel* a donc peint les quatorze Tableaux qui ornent la voûte & le lambris; & le ſujet des uns & des autres eſt pris des avantures *d'Enée*. Ces Tableaux ne ſont pas placés ſelon l'ordre des tems, mais voici comme ils devroient l'être.

1r. *Enée* qui ſe retire après la priſe de Troyes, portant ſon pere *Anchiſe*, & menant ſon fils *Aſcagne* par la main.

2e. *Junon* voulant éloigner *Enée* de l'Italie, où elle ſçavoit que les deſtins lui promettoient un établiſſement,

alla trouver *Eole* dans les Isles où il tenoit les vents enfermés, & le pria d'exciter une tempête, qui eloignât les Vaisseaux d'Enée des côtes d'Italie.

3e. *Neptune* en colere qui menace *Eole*, & qui par sa présence dissipe la tempête, & calme les flots.

4e. Le Tableau qui est au milieu de la voûte, est le plus grand de tous & fait voir les Dieux assemblés, & *Jupiter* au-dessus d'eux, ayant *Junon* auprès de lui. *Venus* prie son pere en faveur d'Enée, mais l'air dont Junon la regarde fait bien connoître qu'elle traversera ses desseins autant qu'il lui sera possible. La *Discorde* & *Mercure* n'ont pas été oubliés dans cette assemblée, & le dernier y est représenté dans un point de perspective qui fait honneur au Peintre.

5e. *Didon* dans le Temple, au moment qu'elle apperçoit Enée qu'un nuage cachoit alors à sa vûë. Tout le monde sçait que cet Episode qui fait un des plus beaux ornemens du Poëme de Virgile, renferme un anacronisme de près de trois cens ans, car Didon est posterieure de quelques siécles au Héros Troyen.

6e. *Enée* qui avoit résolu de s'établir

tablir à Cartage, en est détourné par *Mercure*, qui lui apporte les ordres de Jupiter.

7e. *Didon* ayant fait élever un Bucher, comme pour faire un Sacrifice aux manes de son mari *Sichée*, elle monta dessus & se donna un coup de poignard dont elle mourut, pour ne pas survivre à l'outrage que lui avoit fait Enée en l'abandonnant.

8e. La descente *d'Enée* aux Enfers, où il est conduit par la Sybille *Cumée* qui lui fait voir non seulement son pere *Anchise*, mais encore toute sa postérité.

9e. Ce Tableau est à la voûte, & représente l'embrasement des vaisseaux *d'Enée*, & leur métamorphose en *Nereydes*. Turnus ayant mis le feu à ces vaisseaux pour ôter à Enée le moyen de lui échaper, Virgile prit le prétexte de ce que ces Vaisseaux étoient faits de bois de sapin consacré à *Cybelle*, pour en faire un Episode, en disant que cette Déesse pour se venger de l'affront qu'elle avoit reçu par cet incendie, les avoit changés en Nymphes de la mer.

10e. Celui-ci est aussi à la voûte & au-dessus de la cheminée. Il re-

présente *la Furie* évoquée par Junon pour exciter Turnus à faire la Guerre à Enée, qui lui enleva *Lavinie* qui lui avoit été promise auparavant par *Latinus* son pere.

11e. *Jupiter* qui donne ses ordres à *Enée*.

12e. *Vulcain* qui montre à *Venus* les armes qu'il a forgées pour Enée.

13e. La mort de *Pallas* fils de *Nestor*, ou *d'Evandre*, & les regrets de son pere.

14e. *Turnus* vaincu, & tué par Enée.

Au rez-de-chaussée, & au-dessous des Appartemens que nous venons de parcourir, sont la *Chapelle* de laquelle j'ai deja parlé, & l'Appartement de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orléans, mere du Prince qui porte aujourd'hui ce nom, qui est premier Prince du sang de France. L'Appartement de cette Princesse est de plain-pied, à un petit jardin gracieux qui est séparé du grand par une grille de fer disposée en demi-cercle.

Le grand Jardin. Lorsque le Cardinal de Richelieu donna le Palais Royal au Roi Louis XIII. par son

Testament, l'art d'embellir les jardins n'étoit point connu en France, & on en peut juger par les défauts qu'on remarquoit dans celui-ci. Il y avoit au bout une piéce d'eau de figure ronde qui avoit quarante toises de diamêtre, & qui n'avoit point de proportion à la grandeur de ce jardin. Il y avoit encore un autre bassin sur la même ligne, plus près de ce Palais, au milieu duquel étoit un jet d'eau. Au tour du jardin regnoit un *Mail*, exercice fort en vogue parmi les Seigneurs de la Cour de ce tems-là. Il y avoit aussi un *Manége* qui emportoit encore une partie du terrein, en sorte que le moindre usage qu'on faisoit alors de ce Jardin, étoit la promenade. Il est vrai que dans la suite, après qu'on eut détruit le Manége & le Mail, on trouva ici de l'ombre & de quoi se promener, mais la durée des arbres n'a pas été longue, car, lorsqu'en 1730. on a voulu faire les changemens dont je vais parler, tout étoit mort, hormis quelques maroniers sur le retour, & l'Allée qui regne du côté de la rue de Richelieu. Une défectuosité très-choquante venoit des differentes formes d'escaliers ou échel-

les, qui appartiennent aux maisons bâties autour de ce Jardin, & qui y communiquent. Enfin la bonté du grand Prince à qui cette Maison appartient, & qui veut bien souffrir que ce Jardin soit un passage public, ne permet pas qu'il y ait ici ni parterre de broderie, ni de découpé avec des fleurs. Voilà les défectuosités qui déterminerent M. le Duc d'Orleans à faire changer de face à ce Jardin. Pour ces changemens il jetta les yeux sur M. *Desgots* Architecte du Roi de la premiere classe, Controlleur général des Bâtimens de S. M. neveu du fameux M. le *Nostre*, & l'héritier de son génie. Comme il étoit principalement question de faire un Jardin fort ouvert, & capable de contenir beaucoup de monde, M. Desgots a négligé ici tous Jardinages fermés, tels que Bosquets de charmille, Boulingrins, Palissades, &c. & a fait un grand Parterre de gazon sans plattes-bandes, entouré seulement d'ormes en boule, & ayant au milieu un grand Bassin, proportionné pourtant au lieu où il est, qui pousse un très beau jet d'eau.

Autour de la partie supérieure du

Bassin, il y a une demie-lune surhaussée de treillage à plusieurs angles. C'est-là que sont placées, ainsi qu'autour du Parterre, des Statues de la main de *Leremberg*, & de quelques-autres Sculpteurs du siécle dernier.

Au-dessus de la demie-lune de treillage qui forme la place du Parterre, il y a un *Quinconge* de Tilleuls, & des places espacées avec symétrie pour des bans, ce qui donnera dans la suite un ombrage charmant, soit pour se promener, soit pour se reposer. Tout au fond du Jardin, on a élevé un grand portique de treillage de six toises de largeur, & d'une hauteur proportionnée. Ce portique sera orné de deux Statues dans des niches, & d'une bonne exécution, ce qui termine agréablement tout ce Jardin.

Pour cacher la diformité causée par la différence des escaliers ou échelles dont nous avons parlé, on a fait un treillage continu, d'environ dix pieds de hauteur, qui regne sur tout le pourtour à douze pieds de distance des maisons.

Tous ces changemens, & embellissemens différens rendent le Jardin du Palais Royal, un des beaux ornemens de Paris.

Ce Jardin eſt bordé de maiſons d'une même ſymétrie, & preſque d'une égale étendue, ayant preſque toutes ſept toiſes de largeur, ſur ſept toiſes de profondeur. Le Cardinal de Richelieu s'étant propoſé de bâtir le Palais Cardinal, acheta un vaſte terrein dont il deſtina la plus grande partie à l'emplacement que devoient occuper les bâtimens, cours, & Jardins qui lui étoient néceſſaires, & diſtribua le ſurplus en 45. places, propres à former autant de maiſons ou pavillons, qui ſeroient bâtis autour du Jardin de ſon Palais. Comme il ne lui convenoit pas de faire conſtruire lui-même tant de maiſons, il ſe réſerva ſeulement trois places, & donna le ſurplus à rente à *Louis Barbier*, par contract du 17. Mars 1636. Il eſt dit que les trente-deux places données à rente, ſont de ſept toiſes de largeur, ſur ſept toiſes de profondeur; que la rense fonciere, réſervée ſur chacune, eſt de deux cens cinquante livres, ce qui fait, pour les 42. places, dix mille cinq cens livres. Cette rente eſt ſtipulée rachetable au denier vingt-quatre, c'eſt-à-dire, moyennant deux cens cinquante-cinq mille livres, pour la

totalité desdites quarante-deux places.

Les trois places que le Cardinal s'étoit réservées, étoient destinées à conserver trois sorties du Jardin, l'une à l'extrémité dudit Jardin, dans la rue neuve des petits-Champs, une autre vers le milieu, dans la rue de Richelieu, & la troisiéme vis-à-vis celle-ci, dans la rue des bons-Enfans. Dans la suite le Cardinal de Richelieu ayant fait au Roi une Donation entre vifs de son Palais, se proposa de faire bâtir un Hôtel pour la demeure de celui qu'il institueroit son héritier, & qui seroit après lui Duc de Richelieu. Il crut avoir besoin, pour ce dessein, d'une partie du terrein qu'il avoit donné à rente; cela donna lieu à un second contract qui fut passé avec Louis Barbier le 20. May 1641. par lequel ledit Barbier retrocéda audit Cardinal de Richelieu sept places, faisant partie des quarante-deux qu'il avoit prises à rente, au moyen de quoi il ne lui en resta que trente-cinq, chargées de huit mille deux cens huit livres, six sols, huit deniers de rente, toujours rachetable au denier vingt-quatre. Outre ces dix places, le Cardinal de Richelieu se trouvoit pour lors pro-

priétaire de trois maiſons qu'il avoit achetées aux environs du Palais Royal, ſçavoir, *la maiſon de l'Ours*, ſituée rue ſaint Honoré, entre le Palais Royal, & la rue de Richelieu, qu'il avoit acquiſe par deux contracts des 17. Mars 1634. & 9. Novembre 1641. moyennant 73000. liv. l'*Hôtel des Mouſquetaires*, ſitué rue des bons-Enfans, ainſi nommé, parce-qu'il étoit occupé par les Mouſquetaires dudit Cardinal; & une maiſon appellée *des Bons-Enfans*, ſituée dans la rue du même nom.

Perſonne n'ignore le goût déclaré, que le *Cardinal de Richelieu* avoit pour la Poëſie Dramatique. Ce grand Miniſtre ſe délaſſoit des importantes & pénibles fonctions du Miniſtere, à voir repréſenter ces ſortes de Poëmes. Il mettoit même quelquefois la main à l'œuvre, car on a cru que *Mirame*, & *Europe* étoient de la compoſition de ce fameux Miniſtre. Pour ſatisfaire cette paſſion, il fit dreſſer deux Théatres dans ſon Palais, l'un petit, capable de contenir environ ſix cens perſonnes, & l'autre ſi grand, qu'il en contient plus de trois mille. C'eſt ſur ce dernier, que les Comédiens

Italiens, & la troupe de *Moliere* ont joüé la Comédie pendant quelque tems, mais qui depuis l'an 1673. a servi, sans discontinuation, aux représentations des *Opera*, qui est le nom qu'on a donné aux Poëmes Dramatiques mis en musique, & accompagnés de Symphonie, de Dances, & de Machines.

Le François qui s'est toujours distingué par ses Chansons, & par ses Vaudevilles, a néanmoins ignoré long-tems que la Poësie Françoise fût susceptible des agrémens du chant *. *Jean-Antoine Baïf*, qui étoit né à Venise, pendant que son pere y étoit Ambassadeur, fut le premier, parmi nous, qui tenta l'accord de nôtre Poësie, avec la Musique, mais il se trompa dans l'exécution, car à l'exemple des Grecs & des Latins, il voulut introduire des Vers François, composés de *Dactyles*, & de *Spondées*, de *Iambes*, &c. ce qui est absolument contraire au génie de nôtre Langue. *Baïf* s'associa avec *Joachim Thibaud de Courville*, & ils établirent dans la maison du premier une *Académie de Musique*, que Charles IX. autorisa par des Lettres Patentes, &

* Sauval.

dont il se déclara le *Protecteur*, & le premier *Auditeur*. A *Courville* succéda *Jacques Mauduit*, Greffier des Requêtes, bon Poëte, & excellent Musicien. Henry III. les protégea autant que l'avoit fait Charles IX. Sous son Regne il ne se fit ni Balets, ni Mascarades, que sous leur conduite, & les *Recits* & les *Chœurs* étoient toujours ce qui en plaisoit davantage; l'on prétend que sans les troubles qui survinrent, ils auroient fait représenter une Piéce de Théatre en Vers mesurés. *Baif* étant mort le 19. de Septembre de l'an 1589. cette Académie fut transferée chez *Mauduit*, où elle ne se soûtint que très-foiblement. Il chercha à la ranimer par le projet qu'il fit d'une autre *Académie*, qu'il appelloit *la Confrerie*, Société, & Académie de sainte Cécile, mais ce ne fut qu'un projet qui n'eut aucune suite.

Depuis ce tems-là, jusqu'en 1659. nous ne trouvons pas qu'on ait mis aucun Poëme François en musique; mais cette année-là l'*Abbé Perrin*, Introducteur des Ambassadeurs auprès de *Gaston de France*, Duc d'Orléans, hazarda une Pastorale que *Cambert*, Organiste de saint Honoré & grand Mu-

ficien, mit en musique, & qui fut d'abord représentée à *Issi* avec succès, & ensuite à Vincennes devant le Roi. Les applaudissemens que les Auteurs en reçurent, les porterent à s'associer avec le Marquis de *Sourdeac*, Seigneur très-riche, & grand Machiniste. Ils obtinrent du Roi le 28. de Juin de l'an 1669. des Lettres Patentes qui leur permettoient d'établir, dans la Ville de Paris, & autres du Royaume, des Académies de Musique, pour chanter en public des Piéces de Théatre, comme il se pratiquoit en Italie, en Allemagne, & en Angleterre, pendant l'espace de douze années. *Perrin* & *Cambert* ayant composé l'Opera de *Pomone*, & l'ayant fait long-tems répéter dans la grand-Sale de l'Hôtel de Nevers, ils en donnerent la premiere représentation au mois de Mars de l'an 1671. dans un Jeu de Paume de la rue Mazarine, situé vis-à-vis la rue *Guenegaud*, dans l'endroit où demeure à présent un Sellier. L'intérêt jetta bien-tôt de la division parmi les Entrepreneurs de l'Opera, car le Marquis de *Sourdeac*, sous prétexte des avances qu'il avoit faites, s'empara de la Caisse de la

Recette. Ce procédé piqua sensiblement *Perrin*, & le dégoûta si fort de l'*Opera*, qu'il consentît que le Roi en transferât le privilége à *Jean-Baptiste Lulli*, Surintendant, & Compositeur de la Musique de la Chambre de Sa Majesté. Les Lettres Patentes qui autoriserent cette cession étoient du mois de Mars de l'an 1672. & furent registrées au Parlement le 27. du mois de Juin suivant. Elles permirent audit *Lulli*, d'établir une Académie Royale de Musique à Paris, composée de tel nombre & qualité de personnes qu'il aviseroit bon être, & que le Roi choisiroit, & arrêteroit sur le rapport qu'il lui en feroit. Ce privilége fut accordé à *Lulli*, pour en joüir sa vie durant, & après lui, à celui de ses enfans qui seroit pourvu, & reçu en survivance de ladite Charge de Surintendant de la Musique de la Chambre du Roi. Ces mêmes Lettres Patentes ajoûtoient que l'*Académie Royale de Musique*, étant érigée sur le pied des Académies d'Italie, où les Gentilshommes chantent publiquement en musique, sans déroger, Sa Majesté vouloit, & entendoit que tous

les Gentilshommes, & Damoiselles, pussent chanter aux Piéces & représentations de ladite Académie Royale, sans que pour ce, ils fussent censés déroger au Titre de Noblesse, ni à leurs Priviléges, Charges, Droits, & Immunités.

Lulli ayant obtenu le privilége, ne s'accommoda point du Théatre qui étoit dans la rue Mazarine. Il en établit un nouveau dans le Jeu de Paume de *Bel-air*, à un des bouts de la rue Vaugirard, & assez près du Palais de Luxembourg. Il avoit eu auparavant la précaution de s'attacher deux hommes excellens en leur genre, *Quinaut* pour la Poësie Lyrique, & *Vigarani* pour les Machines. L'ouverture de ce nouveau Théatre se fit le 15. de Novembre de cette même année 1672. & l'on commença les représentations par plusieurs fragmens de Musique, que *Lulli* avoit composés pour le Roi, entre-autres, par les Fêtes de l'Amour & de Bacchus; ce qui continua jusqu'au mois de Juillet de l'an 1673. La mort de Moliere, arrivée le 17. du mois de Février de cette année, inspira au Roi le dessein de faire un changement dans les Théa-

tres établis à Paris. La Sale du Palais Royal, qui servoit depuis l'an 1661. aux représentations de la Troupe de Moliere, & à celles de la Troupe Italienne, fut donnée à *Lulli*, pour les représentations de l'Opera, où l'on les a continuées avec succès, & sans interruption, jusqu'à présent (1738.)

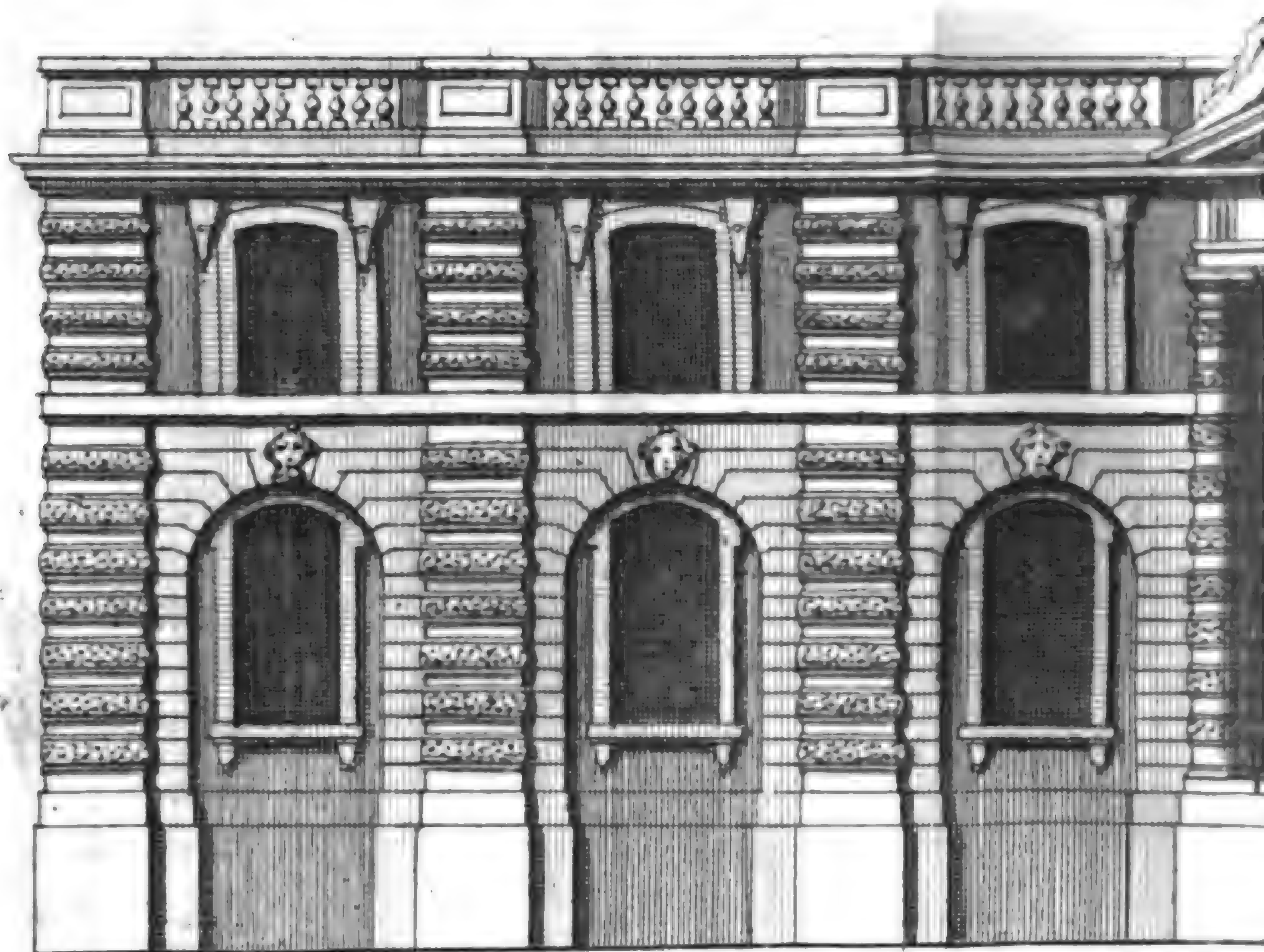
Brice, dont les réflexions étoient souvent fausses, en a fait une de cette espéce, au sujet des Acteurs de l'Opera. Il dit qu'un Gentilhomme peut, sans déroger au Titre de Noblesse, y être reçu, & cela est vrai : mais il n'est pas vrai, comme il ajoûte, que ce soit un privilége particulier aux Acteurs de l'Opera, car les Comédiens du Roi en joüissent aussi, comme je le remarquerai, en parlant de l'Hôtel de la Comédie Françoise.

On donne des Bals publics dans cette Sale, trois fois la semaine, depuis le jour de saint Martin, jusqu'au premier Dimanche de l'Avent ; & depuis le 26. de Décembre, jusqu'au jour des Cendres. L'Académie Royale de Musique en avoit obtenu le privilége par Lettres Patentes du mois de Janvier 1713. confirmées par d'au-

tres du mois de Décembre 1715. suivies d'une Ordonnance du Roi en forme de Reglement à ce sujet. Ce Spectacle commença pour la premiere fois le 2. Janvier 1716. Pour ces Bals on éleve, en un moment, par le moyen d'un moulinet, un faux plancher de la superficie du Parterre, jusqu'à la hauteur du Théatre, & de l'Amphithéatre, avec lesquels il ne fait plus qu'une même aire. Cette Sale est magnifiquement décorée, & bien illuminée. Aux deux extrémités il y a deux orchestres remplis par les Symphonistes de l'Opera. Ces Bals commencent à onze heures du soir, & durent quelquefois jusqu'au jour.

La vûë du Palais Cardinal, du côté de la rue *saint Honoré*, étoit aussi bornée que celle des autres maisons qui sont dans la même rue, car ce Palais avoit en face l'*Hôtel de Sillery*, dont il n'étoit séparé que par la largeur de la rue. Lorsque la Reine Régente, Anne d'Autriche, vint faire son séjour au Palais Cardinal, avec le Roi Louis XIV. & le Duc d'Anjou, ses fils, elle fit détruire l'Hôtel de Sillery pour faire une Place, & des Corps de Garde. Cette Place étoit

bornée par des vieilles maisons, non seulement sans apparence, mais même d'un vilain aspect. *Philippe Duc d'Orleans*, Régent du Royaume, fit abbattre ces maisons en 1719. & après avoir, par-là, agrandi cette Place, il fit élever, sur les desseins de Robert de Cotte, premier Architecte du Roi, un grand corps de bâtiment qu'on nomme le *Château d'eau*, parcequ'il y a des Reservoirs d'eau de la Seine, & d'eau d'Arcueil, qui en fournissent au Palais Royal, & aux Tuilleries. Ce bâtiment, dont l'Architecture est en bossages rustiques vermiculés, est flanqué par deux Pavillons de même symétrie, le tout ayant vingt toises de face. Au milieu est un avant-corps formé par quatre colonnes d'Ordre Toscan, qui portent un fronton dans le Tympan duquel sont les Armes de France. Au-dessus sont deux excellentes Statues, à demi couchées, qui sont de *Coustou* le jeune, & représentent un Fleuve qui est la Seine, & une Nymphe, qui est celle de la Fontaine d'Arcueil. Au bas de cet avant-corps, est une Niche surbaissée en coquille, où est un robinet, ou la Fontaine, au-dessus de laquelle



Herisset Sculp.

LE CH

est un marbre noir, où l'on lit: *Quantos effundit in usus !* Cette Inscription non seulement n'a rien d'heureux, mais encore conviendroit infiniment mieux à un Fleuve, qu'à une Fontaine, aussi fut-elle plaisamment critiquée, lorsqu'elle parut.

La rue de Richelieu doit son nom au fameux Cardinal qui a fait bâtir le Palais Royal. Elle est décorée de belles maisons, & si longue, qu'elle s'étend encore plus loing, que le Quartier que je décris ici. On y remarque une Fontaine, sur laquelle on lit ces deux Vers de Santeul:

Qui quondam magnum tenuit moderamen aquarum
RICHELIUS, *fonti plauderet ipse novo.*

IMITATION.

ARMAND *qui gouvernoit tout l'Empire des eaux,*
Comme il donnoit le branle aux affaires du Monde,
En des lieux si chéris, par des conduits nouveaux
Lui même avec plaisir verroit couler cette onde.

Bosquillon.

En ſortant du Palais Royal, on peut entrer dans la rue de ſaint Thomas du Louvre, où l'on verra l'*Hôtel d'Uzès*.

Les Seigneurs de Rambouillet avoient autrefois leur Hôtel dans la rue ſaint Honoré, mais pendant la minorité de *Charles d'Angennes* Marquis de Rambouillet, il fut adjugé au mois d'Avril de l'an 1606. à *Pierre Forget* de Freſne, Secretaire d'Etat, pour trente-quatre mille cinq cens livres. En 1624. *le Cardinal de Richelieu* l'acheta quatre-vingt-dix mille livres, & ce fut ſur l'emplacement qu'il occupoit, que cette Eminence fit bâtir en partie le Palais Cardinal, ainſi que je l'ai déja remarqué. Charles d'Angennes, Marquis de Rambouillet, ayant épouſé Catherine de Vivonne, fille de *Jean de Vivonne*, Marquis de *Piſany*, il vint demeurer après la mort de ſon beau-pere, à l'Hôtel de *Piſany* dans la rue ſaint Thomas du Louvre. Cette maiſon qui auparavant avoit ſucceſſivement porté les noms d'*Hôtel d'O*, de *Noirmouſtier*, & de *Piſany*, fut pour lors nommé l'*Hôtel de Rambouillet*. Le goût que le Marquis & la Marquiſe

avoient pour les Belles-Lettres, & l'accueil qu'ils faisoient a ceux qui les cultivoient avec succès, firent de cette maison une espéce de Parnasse François, & la rendirent célébre dans les ouvrages des beaux esprits de ce tems-là. Les uns en ont parlé sous le nom du Palais d'*Artenice* qui étoit l'anagrame du nom de Bâtême de *Catherine* de Vivonne, & les autres sous celui du Palais de *Cléomire*. Scudery dans son grand Cyrus*, dit que *Cléomire s'est fait faire un Palais de son dessein, qui est un des mieux entendus du Monde: & qu'elle a trouvé l'art de faire en une place d'une médiocre grandeur, un Palais d'une vaste étendue. L'ordre, la régularité, & la propreté, sont dans tous ses appartemens, & à tous ses meubles: tout est magnifique chez elle, & même particulier: les Lampes y sont différentes des autres lieux: ses Cabinets sont pleins de mille raretés, qui font voir le jugement de celle qui les a choisies: l'air est toujours parfumé dans son Palais: diverses corbeilles magnifiques, pleines de fleurs, font un printemps continuel dans sa Chambre: & le lieu où l'on la voit d'ordinaire est si agréable, & si bien imagi-*

* Liv. 1. pag. 298. du VII. Tome.

né, qu'on croit être dans un enchantement, lorſqu'on y eſt auprès d'elle. Julie d'Angennes, leur fille, épouſa Charles de ſainte Maure, Duc de *Montauſier*, & cet Hôtel quitta le nom de Rambouillet, pour prendre celui de *Montauſier*, qu'il a porté juſqu'à la mort de ce Duc, arrivée en 1690. Comme *Marie Julie de ſainte Maure*, leur fille, avoit épouſé Emanuel de Cruſſol, Duc d'Uzès, cet Hôtel fut appellé l'*Hôtel d'Uzès*, après la mort du Duc de Montauſier. On ſe reſſouvient cependant toujours de l'Hôtel de Rambouillet, & l'on ne croit pas pouvoir faire un plus bel éloge d'une maiſon qui ſert de retraite aux Muſes, que de la comparer à l'Hôtel de Rambouillet.

Des Gens choiſis un petit nombre,
Comme à l'Hôtel de Rambouillet,
Y vient, non pas jouer à l'Ombre,
A la Baſſette, au Lanſquenet;
Mais tenir cercle & cabinet.
Et chacun y fait la figure,
Ou de Balzac, ou de Voiture,
Ou de tel autre bel eſprit,
Que cet Hôtel mit en crédit.

L'*Hôtel de Longueville* est dans la même rue, & du même côté que l'Hôtel d'Uzès. C'étoit autrefois l'Hôtel de *la Vieuville*, mais en 1620. ayant été acquis pour la somme de cent soixante & quinze mille livres, par Charles d'Albert, premier Duc de Luynes, il fut nommé l'*Hôtel de Luynes*, puis l'*Hôtel de Chevreuse*, après que Charles de Lorraine, Duc de Chevreuse l'eut acheté cent quatre-vingt mille livres. Ce Prince passa le reste de sa vie à l'augmenter, & à l'embellir. L'an 1628. Charles IV. Duc de Lorraine, y vint descendre en arrivant à Paris, & y demeura pendant le séjour qu'il fit dans cette Ville. Dès qu'on sçut son arrivée, le Prevôt des Marchands, & les Echevins vinrent l'y complimenter, & lui faire les présens de la Ville, qui consistoient en trois douzaines de Flambeaux blancs musqués, en quatre douzaines de Boëtes de Confitures, & de Dragées, & en trois douzaines de Bouteilles de vin. Le Duc de Chevreuse, & Bonneüil Introducteur des Ambassadeurs, reçurent Messieurs de Ville dans la cour de cet Hôtel, & les conduisirent à l'appartement du

Duc de Lorraine qui vint les recevoir sur le palier. Lorsqu'ils sortirent, le Duc les conduisit jusqu'au même endroit, mais le Duc de Chevreuse les accompagna jusqu'à la porte de la rue. Après la mort du Duc de Chevreuse, la Duchesse, sa veuve, tint ici sa Cour, & sous la Régence d'Anne d'Autriche, cet Hôtel devint un des rendez-vous ordinaires des Chefs de la Fronde, où la politique & l'amour, se prêtoient mutuellement des prétextes, & des armes. Enfin la Duchesse de Chevreuse vendit cette maison, quatre cens mille livres, à Bernard de Nogaret, Duc d'Espernon, & dès lors elle fut nommée l'*Hôtel d'Espernon*. Cet Hôtel ayant été vendu peu d'années après, au Duc de Longueville, il en prit le nom, & le retient encore. Marie d'Orléans Longueville, fille de Henry d'Orleans II. du nom, Duc de Longueville, & de Louise de Bourbon Soissons, & veuve de Henry de Savoye II. du nom, Duc de Nemours, ayant hérité des Biens de sa Maison, par la mort de ses freres, donna l'Hôtel de Longueville à Louis Henry Legitimé de Bourbon Sois-

ſons, fils naturel de Louis de Bourbon Comte de Soiſſons, & couſin-germain de la Donatrice. Celui-ci connu dans le monde, ſous le nom de *Prince de Neuf-Châtel*, épouſa le 7. d'Octobre de l'an 1694. Angélique Cunégonde de Montmorency Luxembourg, & mourut le 8. de Février de l'an 1703. Il laiſſa de ſon mariage Louiſe Léontine de Bourbon, qui fut mariée le 30. de Juillet 1710. à Charles Philippe d'Albert, Duc de Luynes, & par ce mariage cet Hôtel rentra dans la Maiſon d'Albert Luynes, ſans néanmoins qu'il ait changé de nom. La Ducheſſe de Luynes mourut le 11. Janvier 1721. & laiſſa Marie-Charles-Louis d'Albert, Duc de Chevreuſe, à qui appartient l'Hôtel de Longueville. Nous avons vu cette maiſon ſucceſſivement occupée par les Cardinaux de *Janſon*, & de *Polignac*.

Cet Hôtel fut bâti ſur les deſſeins de *Metezeau*, & quoiqu'il ait beaucoup d'apparence, il a cependant bien des défauts; d'ailleurs il n'eſt point achevé, car il y manque une aîle. Dans les appartemens il y a quelques peintures de *Mignard* qui méritent d'être vuës.

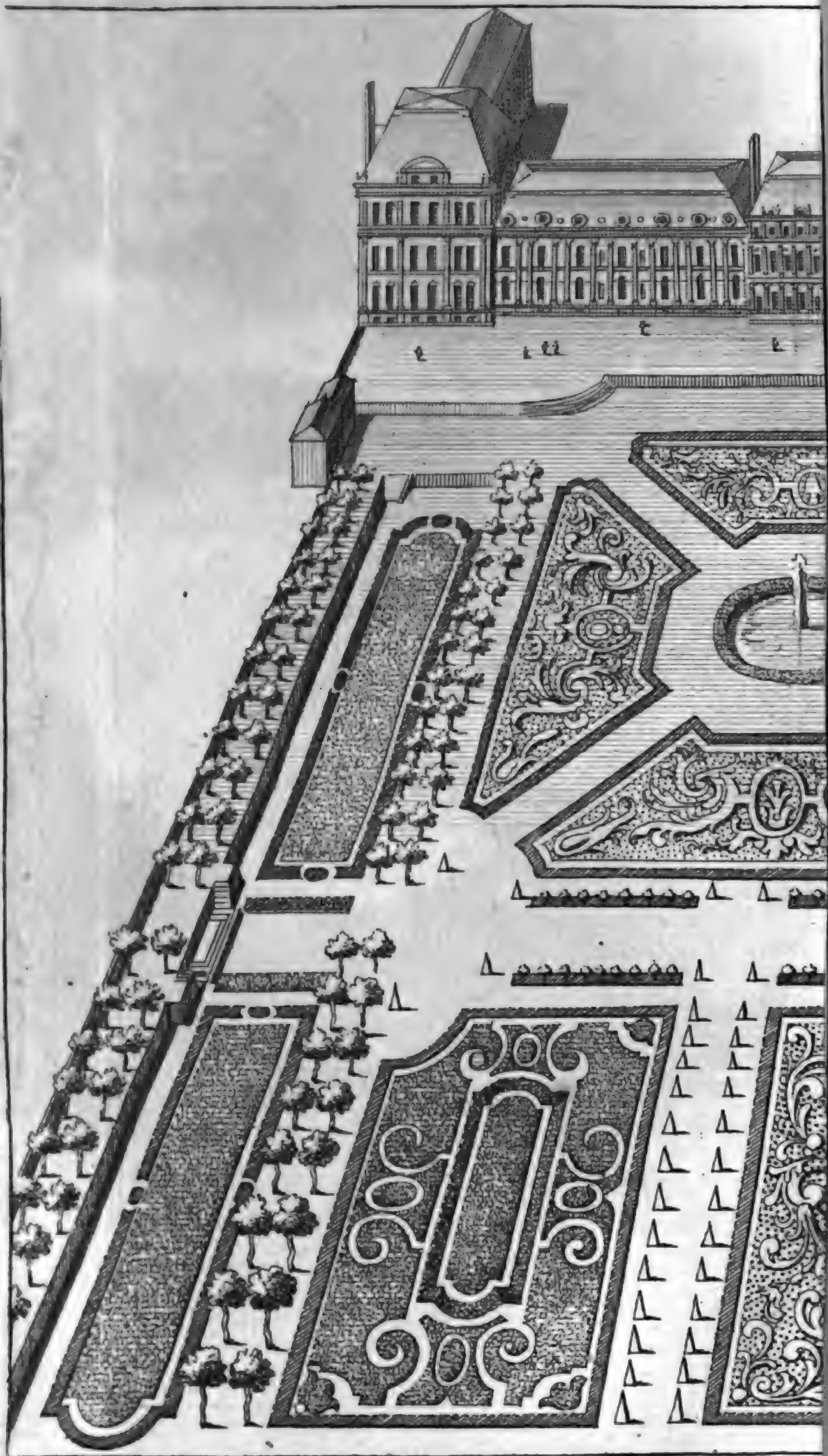
L'*Eglise Collégiale & Paroissiale de* S. THOMAS DU LOUVRE a été fondée par Robert, Comte de Dreux, quatriéme fils du Roi Louis le Gros, & frere de Louis VII. dit le Jeune, sous l'invocation de *saint Thomas*, Archevêque de Cantorbery & Martyr. Quoique nous n'ayons pas la Charte de fondation, celle de Robert II. Comte de Dreux, & fils du Fondateur, datée de l'an 1188. & deux Bulles, l'une d'Urbain III. datée de l'an 1187. & l'autre de Clément III. de l'an 1189. suffisent pour nous faire connoître le Fondateur de cette Eglise. Elles confirment cette Fondation de Robert, Comte de Dreux, & marquent que les principaux revenus consistoient dans les Dixmes de Torcy, de Cailly, & de Braye-Comte-Robert, & en une rente de cent sols parisis, & en une Vigne & un arpent de terre, hors les murs de clôture de S. Thomas. Robert de Dreux avoit fondé ici quatre Prébendes, & un Hôpital pour de pauvres Ecoliers, & cet Hôpital est devenu depuis l'Eglise Collégiale de saint Nicolas du Louvre. L'an 1428. Jean Duc de Bretagne, Comte de Montfort & de Richemont

Richemont augmenta le nombre des Canonicats par la Fondation qu'il fit de ſept autres, & donna à cet effet *l'Hôtel de la petite Bretagne* qui étoit ſitué derriere l'Egliſe de ſaint Thomas du Louvre, & fort à ſa bienſéance. Pluſieurs perſonnes pieuſes imiterent l'exemple du Duc de Bretagne, & fonderent ici pluſieurs Prébendes, de ſorte qu'il y en a eu juſqu'à vingt-huit, mais elles ont été réduites, & ce Chapitre ne fut plus compoſé, que d'un Doyen électif par le Chapitre, & douze Chanoines; mais en 1727. il s'y fit un autre changement. La dignité de Doyen fut ſupprimée, & les revenus de la Manſe décanale, reünis à la Manſe capitulaire. Par le moyen de cette union, ce Chapitre n'eſt aujourd'hui compoſé que d'*onze Chanoines*, dont quatre, appellés anciens Royaux, ſont toujours à la Collation du Roi, & les ſept autres ſont alternativement à la Collation du Roi, & de l'Archevêque de Paris. L'ancien de ces Chanoines a la qualité de Doyen, & préſide aux Chapitres, ſans aucune autre prérogative. Les Fonctions Curiales qui étoient anciennement atta-

chées à la dignité décanale, sans aucun droit ni émolument, sont depuis l'union exercées par un des Chanoines qui en est chargé par l'Archevêque de Paris, sur la présentation du Chapitre. Les droits Curiaux, & autres émolumens de la Cure, appartiennent à la Manse capitulaire, & font partie de ses revenus.

C'est comme étant aux droits des Comtes de Dreux, que nos Rois ont la Collation des quatre Canonicats appellés anciens Royaux, & celle des sept autres alternativement, avec l'Archevêque de Paris. Ce Chapitre étant censé de Fondation Royale, cette qualité lui a mérité les bienfaits du Roi Louis XV. qui, sur les très-humbles représentations de l'Abbé *Larcher*, un des Chanoines de cette Eglise, lui a accordé la somme de cent cinquante mille livres, pour être employée à rebâtir à neuf l'Eglise de saint Thomas, celle d'aujourd'hui menaçant ruine, & étant même en péril éminent.

On remarque dans cette Eglise le Tombeau de Melin de Saint Gelais, Abbé de Reclus, Aumônier & Bibliothecaire du Roi, & Poëte illustre



LE

ſous François I. & Henry II. Il étoit fils d'Octavien de Saint Gelais Evêque d'Angouleſme, & ſes Vers étoient ſi eſtimés, qu'on l'appelloit l'*Ovide François.*

L'Egliſe de *ſaint Thomas du Louvre*, a donné ſon nom à une rue qui aboutit, d'un côté, à la Place du Palais Royal, & de l'autre, à la rue des Orties. adde p. 638.

LE PALAIS DES TUILLERIES.

CE Palais a pris le nom qu'il porte, du lieu où il eſt ſitué, autrefois rempli de *Tuilleries*, qui pendant trois ou quatre cens ans, ont fourni la plus grande partie des Tuilles qu'on employoit à Paris. L'an 1342. *Pierre des Eſſarts* donna aux Quinze-vingts une maiſon appellée l'*Hôtel des Tuilleries*, & de laquelle dépendoient quarante-deux arpens de terres labourables fermés de murs. Nicolas *de Neuville* de Villeroy avoit auſſi en cet endroit une maiſon accompagnée d'une cour & d'un jardin, laquelle portoit le même nom, & étoit ſituée le long de la riviere de Seine. François I. acquit cette mai-

ſon, & donna en échange, à *Villeroy*, la maiſon & terre de Chanteloup, près de Châtres, ſous Montlhery. C'eſt ſur les ruines de ces deux maiſons, & de pluſieurs autres, que la Reine *Catherine de Médicis* fit jetter en 1564. les fondemens du *Château des Tuilleries*, & des jardins & cours qui l'accompagnent. *Philibert de Lorme*, & *Jean Bullan*, les deux plus fameux Architectes qu'il y eut pour lors en France, en donnerent le plan qui fut arrêté par la Reine, qui avoit beaucoup de goût pour l'Architecture, & pour les Beaux Arts. Du *Cerceau* nous a conſervé le plan, & l'on peut dire que, s'il avoit été achevé, le Château des Tuilleries auroit été, après le Louvre, la plus belle Maiſon Royale qu'il y eût dans le Royaume; mais la ſuperſtition de la Reine lui fit diſcontinuer ce beau Palais, & lui inſpira le deſſein de faire bâtir l'*Hôtel de la Reine*, qu'on nomme aujourd'hui l'*Hôtel de Soiſſons*. Cette Reine infatuée d'Aſtrologie, ſe laiſſa perſuader que tous les lieux, & toutes les perſonnes qui portoient le nom de *ſaint Germain*, devoient lui être funeſtes. Il n'en falut pas davantage

pour lui faire abandonner le séjour du Château des Tuilleries, qui étoit situé dans la Paroisse de saint Germain de l'Auxerrois ; mais malgré toutes ses précautions, ce fut *Julien de saint Germain*, Evêque de Nazaret, *in partibus*, & Abbé de Chalis, qui l'assista à la mort.

Le Château des *Tuilleries*, en l'état où le laissa la Reine Catherine de Médicis, n'étoit composé que du gros Pavillon du milieu, qui même n'étoit pas aussi élevé & aussi décoré, qu'il l'est à présent, des deux corps de logis qui ont chacun leur terrasse, du côté des Jardins, & des deux Pavillons qui les terminent. Ces cinq corps de bâtiment n'avoient pas l'élevation qu'ils ont eu depuis, mais ils ne laissoient pas de former un tout, dont les proportions étoient fort régulieres.

Le Roi Henry IV. agrandit ce Château, & fit commencer la grande Galerie qui le joint au Louvre. Ce fut *du Cerceau* qui donna le dessein de ces augmentations, & qui en eut la conduite. Après ces augmentations la façade de ce Château se trouva composée de cinq Pavillons, en y com-

prenant celui du milieu, qui est couvert en dôme quarré, & de quatre corps de logis, sur une même ligne qui a cent soixante-huit toises, trois pieds, de longueur. Cette face a beaucoup d'apparence, & est décorée de divers ordres de colonnes, & autres ornemens de Sculpture.

Le Roi Louis XIV. en 1664. ordonna plusieurs ouvrages pour la restauration, & l'embellissement de ce Château. M. Colbert qui venoit d'acheter la Charge de Surintendant des Bâtimens du Roi, y fit aussi-tôt travailler, & se servit de Louis *le Vau*, & de *François d'Orbay* son éléve. Le gros Pavillon du milieu n'avoit été décoré jusqu'alors, que de l'ordre Ionique, & du Corinthien, mais on ajoûta le Composite & un attique. Les colonnes de tous ces Ordres sont de marbre brun, & rouge. Sur l'entablement regne un fronton accompagné de plusieurs Statues de pierre, & dans le timpan sont les Armes de France. Les deux Pavillons qui sont aux côtés du grand, sont ornés de colonnes Ioniques, posées sur un piedestal qui regne le long de ce superbe Edifice. Le second Ordre est de colon-

nes Corinthiennes, & au-dessus est un attique terminé par une balustrade, & par deux Vases de pierre. Les deux autres corps de logis, & les deux gros Pavillons qui terminent cette façade, sont décorés de pilastres canélés, d'ordre Composite. Dans les deux Pavillons, cet Ordre est surmonté d'un attique, & sur l'entablement, sont des Vases de pierre.

L'on entre dans les appartemens de ce Château, par un grand Vestibule qui est dans le Pavillon du milieu, & dont le plafond, qui est un peu bas, est soûtenu par des arcades formées par des colonnes d'ordre Ionique. *Philibert de Lorme* avoit fait construire ici un escalier, qui étoit le plus grand, le plus aisé, & le plus admirable qu'on eut vû jusqu'alors, mais comme il déroboit la vûë des Jardins, M, *Colbert* le fit renverser, & fit faire celui qu'on voit aujourd'hui. Il est à main droite, & sa balustrade est ornée de Lyres entrelassées de Couleuvres, ornemens allégoriques à la devise de Louis le Grand, & aux Armes de M. Colbert, pour-lors Surintendant des Bâtimens. Sur le premier pallier, on trouve la principale

entrée de la Chapelle, & ici naissent deux autres rampes qui conduisent dans une grande enfilade d'appartemens.

Le grand Salon qui se présente d'abord, est au-dessus du Vestibule, & est occupé par les Cent-Suisses, lorsque le Roi séjourne dans ce Château. La Sale des Gardes vient ensuite. Six croisées de chaque côté ont reglé la distribution des Peintures & des ornemens. Au-dessus de la corniche, sont quatre bas-reliefs, feints par autant de Tableaux, dont les sujets conviennent parfaitement aux Guerriers qui occupent cette piéce, car ils représentent une marche d'Armée, une Bataille, un Triomphe, & un Sacrifice. Entre les bas-reliefs, est un corps d'Architecture feint, sur les extrémités duquel sont deux figures assises, & rehaussées d'or. Sur un socle de marbre, paroît un Trophée d'Armes, aussi peint & rehaussé d'or. Le Tableau du milieu remplit la voûte de cette piéce, & fait voir un Ciel ouvert, & plusieurs figures en l'air, qui désignent les biens & les honneurs, dont on récompense la vertu militaire.

L'Antichambre du Roi est éclairée par huit croisées, dont quatre sont du côté de la place du Carousel, & les quatre autres du côté du Jardin. Dans le plafond on a peint une ouverture feinte, au travers de laquelle on voit le Soleil sur son char, qui s'éleve sur l'horison, & répand la lumiere de toutes parts. Un Vieillard qui tient une clepsidre, & représente le Tems, semble montrer au Soleil la carriere qu'il doit parcourir. Auprès de lui sont un enfant qui tient le plan d'un édifice, & deux figures assises sur des nuages, dont l'une tient un serpent, qui mordant sa queue, forme un cercle dans lequel est marquée l'année 1668. qui est le tems où les peintures furent achevées. L'autre représente le Printems, qui de la main droite montre les Signes du Zodiaque, & de la gauche tient une corne d'abondance, symbole de la fertilité qu'il nous promêt. D'un autre côté on voit voler la Renommée qui embouche une des trompettes qu'elle tient. Quatre Tableaux peints sur des fonds d'or, représentent les quatre parties du jour par des sujets pris des Métamorphoses d'Ovide. Dans le premier l'on voit l'Au-

rore que Cupidon rend amoureux du vigilant Céphale. Le ſecond nous fait voir la ſtatue de *Memnon*, qui rendoit des oracles lorſque le Soleil dardoit ſes rayons ſur elle, mais qui redevenoit muette lorſqu'il les retiroit. Dans le troiſiéme & le quatriéme ſont *Clitie* changée en tourneſol, & le Soleil qui ſe délâſſe chez Tétis. Les encoignures ſont ornées de quatre autres bas-reliefs de figure ovale, peints en couleur de bronze, qui repréſentent encore les quatre parties du jour. Toutes les peintures de ces deux ſales ſont de *Nicolas Loyr*, & cela ſuffit pour faire connoître que *Brice* n'a pas parlé juſte, quand il a dit que les pieces de l'Appartement du Roi ont été peintes ſur les deſſeins de *le Brun*, par les plus habiles de ſes éléves; car *Loyr* étoit plus âgé que le Brun, & n'a jamais été ſon éléve.

La grand-Chambre du Roi eſt ſuperbement meublée lorſque Sa Majeſté fait ſon ſéjour dans ce Château; mais, outre ces meubles précieux qu'on change ſelon les tems & les occaſions, elle a des ornemens à demeure, & qu'on y voit toujours. Le Tableau du plafond repréſente la Reli-

gion ſous la figure d'une femme couronnée d'une couronne antique, & qui tient d'une de ſes mains une toile d'attente pour un portrait; au-deſſus, & dans l'air, ſont pluſieurs figures d'Anges & de Génies qui tiennent dans leurs mains, l'un l'*Oriflâme*, un autre la *ſainte Ampoule*, un troiſiéme une *Epée*, le quatriéme un *Caſque*, & le cinquiéme l'*Ecuſſon*, ou *Armes de France*. Ce Tableau a été peint par *Bertolet Flamael*, mort Chanoine de Liége. Au pourtour de cette Chambre regne une corniche dorée, ſur laquelle ſont des braſiers de ſtuc qui ont été ſculptés par *Lerambert*, & les figures qui les accompagnent, par le fameux *Girardon*. Les ornemens & les groteſques qui ſont peints ſur le plafond & ſur le lambris, ſont de l'ouvrage des *le Moine*.

De cette Chambre on paſſe dans la Chambre du Lit du Roi. Les peintures du plafond de cette piéce, de même que celles du petit Cabinet qui eſt de plain pied, ſont de feu *Noël Coypel*, ayeul du Peintre de ce nom. Les payſages que l'on voit dans ces deux pieces, ſont de *Franciſque Milet*, Peintre Flamand, très-habile Payſagiſte.

Le grand Cabinet eſt décoré avec beaucoup de goût & de magnificence de pluſieurs ouvrages de ſtuc, & l'on voit pluſieurs figures dans les paneaux du lambris qui déſignent la Guerre & l'Abondance. C'eſt dans ce Cabinet que s'eſt tenu le Conſeil de Régence pendant la minorité de Louis XV.

De ce Cabinet l'on entre dans la *Galerie des Ambaſſadeurs*, ainſi nommée, parce que c'eſt dans ce lieu que Louis XIV. donnoit ſes Audiences publiques aux Miniſtres Etrangers. Le plafond eſt diſtribué en pluſieurs compartimens, ou bordures, dans leſquels ſont des Tableaux qui repréſentent la fable de *Pſiché*, & pluſieurs autres ſujets pris des Métamorphoſes. La plûpart de ces Tableaux ont été copiés à Rome d'après la Galerie Farneſe, peinte par le fameux *Anibal Carache*, & ce fut M. Colbert qui fit faire ces copies par les plus habiles éleves de l'Académie de Peinture que le Roi entretient à Rome. Cette Galerie a été fort mal-traitée pendant le ſéjour que Louis XV. a fait dans ce Château, car on fut obligé pour la commodité du Maréchal de Villeroy, & pour celle de quelques Officiers de Sa Majeſté,

de la couper, & de la partager par des cloiſons, & par des ſoûpentes qui font un très-mauvais effet.

Au bout de cette Galerie eſt un eſcalier par lequel on va à l'Appartement qu'occupoit autrefois la Reine Marie-Thereſe d'Autriche, & que le Marêchal de Villeroy Gouverneur de Louis XV. a occupé pendant la minorité de ce Prince. Les Tableaux dont il eſt orné, ſont de *Nocret* Peintre Lorrain, qui dans quelques-unes de ces peintures, a repréſenté la Reine Marie-Thereſe ſous la figure de Minerve.

Les Appartemens du rez-de-chauſſée qui ſont au-deſſous de ceux que je viens de décrire, ont été autrefois occupés par Louis XIV. Les peintures dont il eſt orné, ſont de *Nicolas Mignard*, & ſont allégoriques au Roi Louis XIV. dont le Soleil étoit le corps de la deviſe. Dans le plafond de l'Antichambre, le feu Roi eſt repréſenté ſous la figure d'Apollon aſſis ſur un Trône, & ayant ſous les pieds un Globe. Les quatre Parties du Monde, & Neptune dans des attitudes de ſoûmiſſion & de reſpect, lui ſont pré-

sentées par Minerve. Le reste de ce plafond est rempli par des figures symboliques, peintes en forme de bas-relief.

Le plafond de la piece qui suit, nous fait voir Apollon assis, & environné du Zodiaque. Dans le lointain on voit les heures représentées par de belles filles qui s'empressent d'atteler les coursiers au char de ce Dieu; & au-dessous sont les quatre Saisons, figurées par des femmes qui sont d'un âge, & dans des attitudes qui conviennent à ces quatre parties de l'année. Aux côtés de ce grand Tableau il y en a deux petits, dont l'un nous fait voir *Apollon*, qui à coups de flêches tuë les Cyclopes, pour venger la mort de son fils Esculape que Jupiter avoit tué d'un coup de foudre qu'ils avoient forgée. L'autre petit Tableau représente *Apollon*, *Diane* & *Latone*, qui se vengent sur les enfans de *Niobé*, de la préférence qu'elle leur avoit donnée sur ceux de *Latone*. Dans l'alcove de cette Chambre, la nuit est représentée par une femme dont le manteau est parsemé d'étoiles, & qui est environnée de pavots

Les deux enfans qu'elle tient entre ses bras, désignent les songes qui accompagnent ordinairement le sommeil. Les deux Tableaux qui sont aux côtés de celui-ci, nous font voir le supplice du satyre *Marsyas*, & celui du Roi *Midas*. Au-dessus des portes sont deux marines, dans l'une desquelles est la chûte d'*Icare*.

Dans le petit Cabinet de cet Appartement on voit Apollon qui distribue des couronnes de laurier, une à la Muse de la Poësie, une autre à la Muse de la Peinture, & une à la Muse de la Musique. Sur la cheminée est *Apollon* qui reçoit une lire des mains de Mercure. Vis-à-vis est un autre Tableau où l'on voit *Apollon & Daphné*. Au-dessus des portes sont *Clitie & Hyacinte*, qui représentent le lever & le coucher du Soleil. Le grand Cabinet de cet Appartement n'a point de peintures dans son plafond. L'Appartement qui est de plain pied à celui dont je viens de parler, a servi autrefois à *Louis de France*, Dauphin de Viennois, & fils de Louis XIV. Les peintures dont il est orné, sont un Tableau de l'éducation d'Achille, peint par *Philippe*, & représentent

les differens exercices, & les amusemens de la jeunesse. Ces deux Appartemens ont été occupés, depuis le mois de Décembre 1715. jusqu'au 26. Août 1718. par le Duc du Maine Surintendant de l'éducation de Louis XV. & par la Duchesse du Maine; mais la Surintendance de l'éducation de S. M. ayant été pour lors donnée au Duc de Bourbon, ce Prince se logea dans ces Appartemens.

Après avoir parcouru les principaux Appartemens, qui sont depuis le gros Pavillon du Château des Tuilleries, jusqu'au Pavillon qui est vis-à-vis le Pont-Royal, passons de l'autre côté.

La Chapelle se présente d'abord, & a sa principale porte sur le premier palier du grand escalier. Elle n'est pas achevée, & n'a rien que de fort simple & de fort nud. La Tribune du Roi est au-dessus de la grand-porte. La Sacristie est derriere le Maître-Autel, & au-dessus est la Tribune des Musiciens.

La Sale des Machines est une des plus vastes, & certainement la plus ingénieusement & la plus richement décorée qu'il y ait en Europe. Elle a

été construite par ordre du Roi Louis XIV. pour la représentation des Ballets & des Comédies. Ce fut *Vigarani* Gentilhomme Italien qui donna le dessein, & conduisit l'exécution de ce superbe Théâtre, qui peut aisément contenir sept ou huit mille personnes. Celui de *Parme* qui est tant vanté, est un peu plus grand que celui-ci, mais d'ailleurs il n'a aucuns ornemens, au lieu que le plafond de la Sale des Machines est enrichi de sculptures dorées, & de peintures qui ont été exécutées par *Noël Coypel*, sur les desseins de *le Brun*. Les Loges sont soûtenues par des colonnes Corinthiennes, dont les chapitaux & les soûbassemens sont dorés, de même que les corniches & les balustrades; ce côté est terminé par un grand Pavillon, qui fait symétrie avec celui qui est vis-à-vis le Pont-Royal, & où loge le Grand-Ecuyer. On a commencé à ce Pavillon une Galerie paralelle à celle qui regne du côté de la riviere; mais il n'y a pas d'apparence qu'elle soit sitôt continuée.

La grande Ecurie est aussi de ce côté, & entre le Pavillon où loge le Grand-Ecuyer, & la rue S. Honoré.

C'est un vieux bâtiment ; qui n'est en rien comparable aux Ecuries superbes que Louis XIV. a fait bâtir à Versailles ; mais au-dessus de la porte est une figure de cheval qui est très-mutilée, & qui cependant méritoit un meilleur sort, étant un ouvrage de Maître *Ponce*.

On trouve ensuite un Manége découvert, & un Manége couvert, qui a été bâti pendant la minorité de Louis XV. & qui n'étant pas entierement achevé lorsque le Roi alla faire son séjour ordinaire au Château de Versailles en 1722. est encore dans le même état.

Le Jardin des Tuilleries n'étoit pas autrefois, ni aussi commode, ni aussi-bien distribué, ni aussi étendu qu'il l'est à présent; car, outre qu'il étoit séparé du Château par une rue, son étendue n'étoit pas à beaucoup près aussi considerable qu'elle l'est aujourd'hui. Il y avoit cependant un Etang, un Bois, une Volliere, une Orangerie, des Allées, des Parterres, un Echo, & un Labirinthe. La Volliere consistoit en plusieurs bâtimens, & étoit située vers le milieu du Quai des Tuilleries, ainsi qu'on le peut voir

dans le Plan de Paris que *Gomboust* fit graver en 1652. L'Echo étoit au bout de la grande Allée, c'est-à-dire, au bout du Jardin, & étoit entouré d'une muraille de deux toises de haut, arondie en demi-cercle de vingt-quatre de diamêtre, & cachée par des palissades. Auprès de cet Echo, du côté de la Porte S. Honoré, étoit l'*Orangerie*, comme elle y est encore, & auprès étoit une espece de Ménagerie, où il y avoit des bêtes féroces. Dans le Bastion qui tenoit à la Porte de la Conférence, & qui fut construit en 1581. étoit un grand terrein, qui servoit de garenne, & à une des extrémités duquel, entre la Porte de la Conférence & la Volliere, étoit un *Chenil* que le Roi Louis XIII. donna à *Renard*, par Brevet du 20. Avril 1630. à condition qu'il défricheroit ce terrein, & qu'il le rempliroit de plantes & de fleurs rares; en second lieu, qu'il donneroit deux mille livres au nommé *Paschal* qui avoit soin des Chiens du Roi; en troisiéme lieu, qu'il bâtiroit à ses dépens un Chenil à un autre endroit; quatriémement, qu'après sa mort, ses héritiers pourroient retirer les fleurs & les plantes qui s'y trouve-

roient, ou du moins, qu'on les récompenseroit. Ce brevet fut confirmé par un autre du dernier jour d'Août de l'an 1630. par lequel le Roi l'assûroit qu'il ne le dépossédéroit point de son Jardin, qu'après l'avoir récompensé de toutes les dépenses qu'il y avoit faites; & que si on venoit jamais à le joindre aux Tuilleries, dès-lors il lui en donnoit la Conciergerie par avance. Comme il est fort parlé de ce Jardin dans les Mémoires de la Minorité de Louis XIV. il ne sera peut-être pas inutile de faire un peu connoître *Renard*, & l'on devinera aisément l'usage qu'on faisoit de son Jardin, & les raisons qui lui donnoient tant de réputation. Cet homme qui avoit été Valet de chambre du Commandeur de Souvré, avoit de l'esprit, étoit souple, obligeant, & se connoissoit fort bien en meubles, & sur-tout en tapisseries. Il en faisoit apporter chez lui des plus belles, & en vendoit aux personnes de qualité, même au Cardinal Mazarin, qui se plaisoit quelquefois à converser avec lui sur ce sujet. Dès que Louis XIII. lui eut donné ce terrein, il y fit un Jardin extrêmement

propre qui, par sa situation, & par les manieres commodes du Maître, devint le rendez-vous ordinaire des Seigneurs de la Cour, & de tout ce qu'il y avoit de galant dans ce tems-là. Quoique les Frondeurs ne voulussent pas laisser entrer le Roi dans Paris, les Courtisans ne laissoient pas d'aller aux Tuilleries, & de là au Jardin de Renard. Un jour que le Duc de Candale, Jarzay, Bouteville, S. Mesgrin, & quelques-autres, avoient fait partie d'y souper, les Frondeurs l'ayant sçu, & craignant que si le Peuple voyoit souvent les Seigneurs qui étoient dans le parti de la Cour, il ne s'accoutumât insensiblement à voir le Roi, ils y envoyerent le Duc de Beaufort suivi de beaucoup de gens, qui chassa les violons, renversa les viandes, & y fit une sclandre, dont il est parlé dans les Mémoires de ce tems-là.

Feu M. Colbert, ayant résolu de faire travailler à l'embellissement des Maisons Royales, commença par le Palais des Tuilleries, auquel il joignit le Jardin qui en étoit séparé par une rue, ainsi que je l'ai dit, fit abatre le logement de Mademoiselle de

Guiſe, la Volliere, & les autres maiſons juſqu'à la porte de la Conférence, pour y élever une terraſſe plantée de deux rangs d'Ormes, qui regnent le long de la riviere, pendant l'eſpace de deux cens quatre-vingt-ſix toiſes de longueur, ſur environ quatorze de largeur, & qui eſt paralelle à celle qui eſt le long du Manége de la grande Ecurie. On enferma en même-tems le Jardin de *Renard* dans l'Enclos des Tuilleries, où l'on coupa, par le milieu, l'ancienne terraſſe qui étoit au bout, pour laiſſer libre la vûë du Cours, & où l'on fit un fer à cheval, pour y monter des deux côtez.

Par ce que je viens de dire, il eſt aiſé de s'appercevoir que ce Jardin eſt entouré de deux terraſſes, l'une du côté du Manége & de la rue ſaint Honoré, & l'autre du côté de la riviere. Elles commencent preſque à la terraſſe qui regne devant la façade du Château, dans toute la longueur du Jardin, & ſe terminent en fer à cheval, devant l'eſplanade qui eſt vis-à-vis le Cours.

La diſpoſition de ce Jardin, eſt d'*André le Noſtre*, & elle eſt ſi belle

& si ingénieuse, que quoiqu'il ne contienne que soixante-sept arpens, on y trouve cependant tout ce qui peut se trouver dans les promenades les plus vastes, & les plus délicieuses.

Il a falu un grand art, pour faire paroître ce Jardin de niveau, car il a dans sa largeur une pente de cinq pieds : ce qui fait que le dessus de la terrasse qui est du côté des Capucins, est de niveau au bas de la terrasse qui est du côté de la riviere, & que celle-ci a cinq pieds de haut ; ainsi c'étoit plus de trente mille toises cubes de terre, qu'il eut falu rapporter. Le génie de le Nostre surmonta cette grande difficulté, & rendit ce lieu aussi beau qu'il est.

Sur la terrasse qui regne le long de la façade du Château, il y a six Statues & deux Vases. Les trois qui sont du côté de la rivierre sont de Coustou, & représentent un *Chasseur*, & deux *Chasseresses*. Celles qui sont du côté du Manége, sont de Coyzevox, & nous font voir un Faune joüant de la Flute Traversiere, une Hamadriade, & *Flore*.

Le parterre est distribué en un grand nombre de compartimens rem-

plis des plus belles fleurs, ſuivant les différentes Saiſons de l'année, & animé par trois jets d'eau qui tombent dans autant de baſſins bordés de gazon, & poſés en triangles. Le plus grand de ces baſſins eſt dans une eſplanade, à la tête de la grande allée. Au pourtour ſont quatre Groupes de marbre blanc, dont le premier nous fait voir *Lucréce* qui, ne pouvant ſurvivre à la violence que le jeune Tarquin lui avoit faite, ſe poignarde en préſence de *Collatin*, ſon mari. Ce Groupe a été commencé à Rome par *Theodon*, un des penſionaires entretenus par le Roi à l'Académie de ſaint Louis; & après ſa mort a été achevé à Paris par *le Pautre*. Vis-à-vis de ce Groupe, en eſt un autre d'*Enée* qui porte ſon pere *Anchiſe*, & qui mene ſon fils Aſcagne par la main, il a été ſculpté par *le Pautre*, dans le tems qu'il étoit à Rome. Le troiſiéme Groupe repréſente l'Enlevement d'*Orithie* par le Vent Borée, & eſt de l'ouvrage d'*Anſelme Flamen*. Le quatriéme eſt l'Enlevement de *Cybelle*, par Saturne ſous la figure du Tems: Cerès eſt à ſes pieds appuyée ſur un Lion, ſimbole de la Terre. Celui-ci a été

été fait par Regnaudin. Ces deux derniers Groupes étoient autrefois dans l'Orangerie de Verſailles, & furent tranſportés ici en 1716.

La grande allée a cent ſoixante-cinq toiſes de longueur, ſur ſeize de largeur, & eſt plantée de Maronniers d'Inde. A certaines heures du jour, ſuivant les ſaiſons, on y voit avec étonnement, & admiration, la grande affluance de beau monde qui s'y rencontre. Au bout de cette allée, eſt un grand baſſin ou piéce d'eau, de figure octogone.

A droite, & à gauche de cette grande allée, on trouve pluſieurs autres allées, des boſquets, & des boulingrins de différentes figures, & de piéces de gazon rondes & ovales, & creuſées en pente douce. A main droite, en deſcendant, feu M. Colbert avoit fait dreſſer un Théatre de verdure, pour y repréſenter la Comédie, & un Amphithéatre qui en étoit ſéparé par une eſpece de parterre, capable de contenir plus de mille ſpectateurs. Au lieu où étoit ce Théatre, on fit un *Jeu de Mail*, pour ſervir aux amuſemens du Roi Louis XV. pendant le ſéjour qu'il a fait au Châ-

teau des Tuilleries. Dans le vuide de ce Mail, on avoit élevé un pavillon d'Architecture, dont les dehors étoient ornés de marbre, & de bronze feints, & dans ce pavillon étoit un Billard qui a servi aussi aux plaisirs du Roi Louis XV. Depuis que Sa Majesté ne fait plus son séjour en ces lieux, on a détruit le Mail & le pavillon, & on a fait sur le terrein qu'ils occupoient une grande piéce de gazon. Entre la grande piéce d'eau, & le fer à cheval, on a posé quatre grands piedestaux de marbre, qui portent de grandes Statues aussi de marbre, dont deux représentent *le Tibre* & *le Nil*, & ont été copiées à Rome, d'après l'antique, par les Etudians de l'Académie; les deux autres sont *la Seine*, sculptée par Coustou, & *la Loire* par Vancléve. Les seize enfans, qu'on voit ici en diverses attitudes auprès du Nil, désignent la fécondité que les débordemens de ce Fleuve procurent au pays qu'il arrose.

Au haut du fer à cheval, on a placé, sur des jambages rustiques, deux chevaux aîlés de marbre blanc, dont l'un porte une Renommée qui embouche sa trompette, & l'autre un Mer-

cure. Ces deux figures désignent la Renommée, & les Héraults d'Armes qui, sous le Regne de *Louis le Grand*, ont annoncé aux Nations tantôt la Paix, tantôt la Guerre, mais toujours la gloire de ce grand Prince. Ces deux Groupes ont été sculptés par *Coyzevox*, & ont été transportés ici de Marly le 7. de Janvier 1719. Chacun de ces Groupes est d'un seul bloc de marbre de douze pieds de haut, sans qu'on ait été obligé d'y rien ajoûter, non pas même pour la trompette de la Renommée, qui a été épargnée avec une attention infinie. On a reproché à *Coyzevox* d'avoir donné des chevaux aîlés à la Renommée & à Mercure, qui ont eux-mêmes des aîles, mais c'est précisément à cause que ces deux figures en ont, qu'il a falu en donner à leurs chevaux, car le Sculpteur ayant feint que les merveilles sans nombre du Regne de Louis le Grand, avoient tellement fatigué la Renommée & Mercure, qu'il avoit falu leur donner un relais; à quoi leur auroit-il servi, si les chevaux n'avoient pas pû aller plus vîte qu'eux? D'ailleurs *Coyzevox* est autorisé par la Fable, car quoique Mer-

cure eût prêté ses aîles à Persée, celui-ci ne laissa pas de monter le cheval Pegase, pour aller en Ethiopie au secours d'Andromede.

Au milieu du fer à cheval qui termine ces Jardins, du côté du Cours, & des Champs-Elisées, on a construit en 1716. un Pont-Tournant qui est d'un dessein ingénieux, & qui facilite la communication des Tuilleries avec le Cours, & les Champs-Elisées.

La Porte de la Conférence étoit au bout de la terrasse des Tuilleries qui regne le long de la riviere. Cette Porte étoit bâtie en forme de pavillon couvert d'ardoise, & son Architecture paroissoit être du commencement du dix-septiéme siécle. On forma le dessein, au mois de Mars de l'an 1730. d'abatre cette Porte; & de continuer le Quai des Tuilleries; aux mois de Juin & de Juillet suivans, on détruisit ce pavillon ou porte.

Le Maire dans son Paris ancien & nouveau, nous assûre que cette Porte avoit été bâtie sous le Regne de François I. Il y a apparence que M. *de la Mare* le croyoit aussi, car parmi les plans qu'il a inserés dans son sçavant Traité de la Police, il y en

a un qui nous représente Paris depuis le Regne de Charles VII. jusqu'à Henry III. inclusivement, & dans ce plan on voit la Porte de la Conférence dans la même situation où nous l'avons vû, & ayant le même nom qu'elle porte à présent. Cependant il ne paroît pas par les Historiens contemporains, que pour lors, ni long-tems après, il y eut ici une Porte. L'on voit que lorsque le Roi Henry III. quitta brusquement Paris, le 13. de May de l'an 1588. il sortit par *la Porte neuve*, & se rendit à Chartres. Ce fut encore par *la Porte neuve* que le Roi Henry IV. fit son Entrée dans Paris le 22. de Mars de l'an 1594. sans que dans l'une, ni dans l'autre de ces deux grandes occasions, il soit parlé de la Porte de la Conférence. Qu'on ne nous dise pas avec *Dom Felibien & Dom Lobineau*, qu'il n'y a eu ici qu'une Porte, à laquelle on donna d'abord le nom de Porte neuve, & ensuite celui de Porte de la Conférence, car outre que leur situation étoit différente, la Porte neuve étant au-dessus du grand pavillon des Tuilleries, & répondant à la Porte saint Honoré, qui étoit

pour lors proche la rue saint Nicaise, on a vu la Porte neuve, & la Porte de la Conférence, exister en même-tems, & avoir chacune son nom particulier, ainsi qu'il est prouvé par le plan de Paris, que *Gombouft* donna au public en 1652.

Il n'eut pas été difficile aux Ecrivains que je viens de citer, de découvrir au vrai le tems auquel la Porte de la Conférence a été bâtie, & d'éviter plusieurs fautes qu'ils ont faites à son sujet. Ils n'avoient qu'à jetter les yeux sur l'estampe que *Perelle* en a faite, & ils auroient vu que cette Porte fut élevée en 1633. Je sçai bien que le faste de quelques sçavans ne s'accommode point des éclaircissemens qu'on trouve au bas des images, & que bien des gens ont applaudi au ridicule que *Furetiere* voulut jetter sur *Doujat*, son confrere, qui, pour définir le mot de *Mast*, vouloit recourir à l'estampe d'un Navire, au bas de laquelle étoient les noms, & l'explication de toutes ses parties. Cette plaisanterie séduit d'abord, mais la raison reprend aussi-tôt le dessus, & saisit la vérité par tout où elle la trouve. Il vaut mieux être instruit par une

image, qu'être trompé par les livres de *le Maire*, & de *Brice* son Copiste.

Germain Brice dit que la Porte de la *Conférence* fut ainsi nommée, à cause qu'elle fut rebâtie dans le tems que le *Cardinal Mazarin*, & *Dom Louis de Haro* étoient occupés aux Conférences du Traité de Paix des Pyrenées; ou bien à cause qu'après la retraite précipitée du Roi Henry III. le lendemain des Baricades, ce fut là que François de Richelieu arrêta les Parisiens qui vouloient courir après le Roi, pour s'en saisir, & qu'en conférant avec eux, il lui avoit donné le tems de s'évader. *Brice* avoit puisé cette curieuse érudition dans le Paris ancien & nouveau de le Maire, & a été copié lui-même là-dessus, par deux Historiens de réputation, qui sont: *Dom Felibien*, & *Dom Lobineau*. Ces quatre Ecrivains sont tombés, à la file, dans l'erreur. Si les deux derniers avoient voulu mettre à profit les secours que leur offroient les Archives de l'Hôtel de Ville de Paris, & la Bibliotheque de saint Germain des Prez, ils n'auroient pas copié les fautes de *Brice* aussi souvent qu'ils l'ont fait. Les recherches n'auroient pas

même été quelquefois fort pénibles, car s'ils avoient jetté les yeux sur le plan de Paris de *Gombouſt*, que j'ai déja cité, ils auroient vû qu'en 1652. cette Porte ſe nommoit déja *la Porte de la Conférence*, & qu'ainſi elle ne peut pas avoir pris ſon nom des Conférences que le Cardinal Mazarin, & Dom Louis de Haro, ne tinrent dans l'Iſle des Faiſans, qu'en 1659. Si à une conjecture viſiblement fauſſe, il m'étoit permis d'en ſubſtituer une qui eſt très-vraiſemblable, je dirois que le nom de cette Porte lui a été donné, à l'occaſion des Conférences qui ſe tinrent à *Surenne*, entre les Députés du Roi, & ceux de la Ligue, & dont la premiere fut tenuë le 29. d'Avril de l'an 1593. Comme les Députés ſortoient pour s'y rendre, par la Porte neuve, & que ces Conférences furent la cauſe & le ſignal de la pacification des troubles qui depuis longtems déſoloient la France, il y avoit toujours au bout des Tuilleries une grande quantité de peuple qui s'y aſſembloit, pour voir aller & revenir les Députés. Ce fut en mémoire du ſuccès de ces Conférences, & de la joye publique qu'il produiſit, que lorſ-

qu'on bâtit cette Porte, on lui donna le nom de Porte de la Conférence.

Au-delà des Tuilleries, & le long de la riviere, est une promenade magnifique, que l'on nomme *le Cours la Reine*, parceque ce fut la Reine *Marie de Medicis* qui le fit faire, & planter en 1628. Les Lettres Patentes du Roi à ce sujet, furent données à Paris le 2. d'Avril de cette année. Elles portent que cette promenade, qui doit avoir environ 750. toises de longueur, commencera à l'*Abrevoir l'Evêque*, hors la fausse porte des Tuilleries, & finira au Pré de la Savonnerie. Ce Cours a mille cinq cens quarante pas communs de longueur, sur quarante de largeur. Au milieu, il y a un rond de cent pas de diamêtre. Quatre rangs d'Ormes espacés de douze en douze pieds, forment trois allées, dont celle du milieu a vingt pas de largeur. A chaque bout il y a un Portail d'Architecture, fermé par des portes de fer en balustres. Les arbres de ce Cours qui n'avoient pas encore cent ans, ayant paru néanmoins trop vieux aux yeux de quelques personnes, on les fit arracher, & le 27. Novembre de l'an 1723. *le Duc d'An-*

tin, pour lors Surintendant des Bâtimens du Roi, le fit replanter en sa présence. Il fit la cérémonie de planter lui-même le premier de ces arbres, & attendit que tous les autres le fussent, ce qui fut exécuté en trois heures de tems.

Par la grande esplanade ronde qui est au milieu de ce Cours, & par un petit Pont de pierre, on va dans une plaine qu'on voit à main droite, & qu'on nomme *les Champs-Elisées*. En 1670. elle fut plantée d'Ormes qui forment quantité de belles allées qui s'étendent jusqu'au Roulle, & aboutissent en forme d'étoile à une hauteur, où l'on découvre une partie de la Ville, & de la campagne des environs. Dans les beaux jours, on est agréablement amusé par le grand nombre, & le grand brillant des Carosses que l'on voit rouler dans ces promenoirs.

La grande allée des Champs Elisées est plus spacieuse que les autres, & aboutit, d'un côté, à la grande esplanade qui est vis-à-vis le Pont-Tournant des Tuilleries, & de l'autre, à l'Etoile. Elle est traversée par une arche ou espéce de Pont, qu'on a bâ-

ri en 1710. & qu'on nomme *le Pont d'Antin*, parcequ'il fut construit par ordre du Seigneur qui porte ce nom.

Le Cours est séparé des Champs-Elisées, & de la chaussée ou grand chemin qui conduit à Versailles, par des fossés secs & profonds, & revêtus de pierre de taille. Comme cette chaussée est entre ces fossés & la riviere, qu'elle est sans parapets, & que c'est le chemin du monde le plus fréquenté, il y est souvent arrivé des accidens facheux, & c'est pour les prevenir, qu'au mois de Janvier de l'an 1729. on a fait mettre des lanternes, depuis la Porte de la Conférence, jusqu'au bout du Cours qui est près de Chaillot.

Entre le Cours & la *Savonnerie*, il y a un grand terrein qu'on nommoit autrefois *le Pré de la Savonnerie*, & dans lequel, sous le Regne de Louis XIV. on élevoit des Maronniers d'Inde, & des arbustes de différentes espéces, pour en fournir aux Jardins des Maisons Royales. En 1719. on y jetta les fondemens d'un grand édifice, auquel on travailla avec tant de vivacité, qu'en très-peu de tems il fut presque à demi construit; mais

en 1723. il fut tellement détruit, qu'il n'en reste plus que la moindre partie. On a dit que cet édifice avoit été élevé pour être l'Hôtel de *la Monoye*, mais on n'a jamais bien sçu à quel usage il étoit destiné : ce qu'il y a de constant, c'est qu'il entroit dans le chimérique, & fatal systême de Law.

La Savonnerie est un grand & vieux bâtiment qui a été ainsi nommé, parcequ'on y faisoit autrefois du *Savon*. Depuis quelque tems c'est une Manufacture Royale d'ouvrages à la Turque, & façon de Perse. Elle fut établie en 1604. en faveur de *Pierre du Pont* qui avoit formé ce dessein, & qui en eut la direction. *Simon Lourdet* lui succéda en 1626. & l'un & l'autre réüssirent si parfaitement dans les ouvrages qu'on y fit, qu'ils obtinrent des Lettres de Noblesse. Cette Fabrique, la seule qu'il y ait en Europe pour ces sortes d'ouvrages, est encore aujourd'hui sous la direction de *Pierre du Pont*, petit-fils de celui qui l'a établie. Le Tapis de pied qui devoit couvrir tout le parquet de la grande Galerie du Louvre, & qui consiste en quatre-vingt-douze piéces, est un

des plus grands, & un des premiers ouvrages de cette Fabrique. Celui qui couvre la Tribune du Roi à Verſailles, de même que ceux qu'on voit à Trianon, à Marly, & dans les autres Maiſons Royales, ont été faits ſous Pierre du Pont, petit-fils de celui à qui on doit cet établiſſement. La chaîne du canevas des ouvrages qu'on fait ici, eſt poſée perpendiculairement, comme aux ouvrages de Haute-liſſe, mais au lieu qu'à ces derniers, l'Ouvrier travaille derriere le beau côté, à la Savonnerie au contraire le beau côté eſt en face de l'Ouvrier, comme dans les ouvrages de Baſſe-liſſe.

Les bâtimens de cette Manufacture ont été réparés en 1713. par ordre du Duc d'Antin, pour lors Directeur Général des Bâtimens & Manufactures du Roi, ainſi qu'il paroît par une Inſcription gravée dans un marbre noir qui eſt ſur la porte.

La Chapelle eſt attenant cette Manufacture, & eſt ſous l'invocation de ſaint Nicolas. Sur la porte on lit l'Inſcription ſuivante :

La très-auguſte MARIE DE MEDICIS,

Mere du Roi LOUIS XIII. *pour avoir par ſa charitable munificence des Couronnes au Ciel comme en la Terre, par ſes mérites, a établi ce lieu de charité, pour y être reçus, alimentés, entretenus, & instruits les enfans tirés des Hoſpiteaux des Pauvres enfermés, le tout à la gloire de Dieu, l'an de grace* 1615.

Chailleau ou *Chaillot*, comme on écrit & prononce aujourd'hui, eſt un Village, & un Faubourg de Paris qui, dans les anciens Titres, eſt nommé *Calloellum*, *Callogelum*, & *Chailloellum*. Sur ce qu'on repréſenta à Louis XIV. que s'il plaiſoit à Sa Majeſté d'ériger le Village de Chaillot en Faubourg de Paris, elle augmenteroit ſes revenus, en changeant la Taille qu'on impoſoit ſur ce Village, en Droits d'Entrée, Chaillot fut érigé en Faubourg, ſous le nom de la *Conférence*, par Arrêt du Conſeil du mois de Juillet 1659. mais ce ne fut qu'à cet égard ſeulement, car Sa Majeſté voulut qu'en tous autres cas, ce lieu continuât d'être regardé comme Village; malgré la préciſion de

n. Coste a publié en 1736, une Dissertation sur l'antiquité de chaillot. ce sont des fines plaisanteries sur la folie des hommes, qui cherchent a se parer d'une ancienne noblesse, et a donner l'origine la plus reculée a leurs villes et a leur nation.

cet Arrêt, les Maîtres, & Gardes Jurés de divers Métiers attaquerent les Ouvriers, & les Marchands de Chaillot, pour les obliger à prendre des Lettres de Maîtrise; mais la Supérieure, & les Religieuses de la Visitation de Chaillot, Propriétaires de la moyenne & basse Justice, & Engagistes de la haute, s'adresserent au Roi pour qu'il lui plût de faire cesser ce trouble. Sa Majesté ayant égard à leur Requête, déclara par Arrêt de son Conseil du 18. Octobre 1707. qu'en érigeant le Village de Chaillot en Faubourg de Paris, elle n'avoit pas prétendu en assujetir les Habitans aux Charges, & aux Statuts des Communautés des Arts & Métiers de la Ville, & en conséquence défendit aux Maîtres & Gardes Jurés de ces Communautés de les troubler à l'avenir dans l'exercice de leurs Professions. Ainsi Chaillot est aujourd'hui, à différens égards, un Village, & un des Faubourgs de Paris.

L'Eglise Paroissiale est sous l'invocation de saint Pierre, & est située au milieu du Village.

A mi-côte sont les Religieuses de la Visitation de sainte Marie qui ont

été établies en cet endroit par *Henriette Marie de France*, Reine d'Angleterre, fille du Roi Henry IV. & veuve de Charles I. Roi d'Angleterre, laquelle ayant acheté en 1651. une maison à Chaillot, qui avoit été bâtie par la Reine Catherine de Medicis, avoit été achetée & embellie par le Marêchal de Bassompierre, après la mort de cette Princesse, & enfin qui avoit été vendue par Decret, sur le Comte de Tillieres, la fit aproprier pour en faire un Monastere de Filles de la Visitation de sainte Marie. On l'a depuis augmentée considérablement, & l'Eglise en fut rebâtie tout à neuf l'an 1704. mais son comble n'a aucune proportion avec les autres bâtimens, & est d'autant plus choquant, qu'on l'apperçoit de loin. C'est *Nicolas Fremond*, Garde du Trésor Royal, & *Geneviéve Damond*, sa femme, qui ont fait bâtir cette Eglise entierement à leurs dépens, & qui par conséquent en sont les Fondateurs, ainsi qu'il est dit dans l'Epitaphe que je vais transcrire ci-dessous. Ceux qui aiment les Arts, & qui s'y connoissent, vantent infiniment la Serrurerie de la Grand-Porte de cette Eglise.

Dans le Chœur de cette Eglise, sont les Chœurs d'*Henriette-Marie de France*, Reine d'Angleterre, qui est la Fondatrice de cette Maison; de son fils *Jacques Stuart II.* du nom, Roi de la Grande Bretagne, & de *Louise-Marie-Stuart*, fille de ce Prince, morte au Château de saint Germain en Laye le 10. d'Avril 1712. Le corps de *Josephe-Marie d'Est*, femme dudit Jacques II. est ici en dépôt. Elle mourut aussi au Château de saint Germain en Laye le 7. de May de l'an 1718.

A droite, en entrant dans cette Eglise, on voit contre le mur l'Epitaphe qui suit :

ICI REPOSE

le Cœur de Dame GENEVIEVE DAMOND,
veuve de Messire
NICOLAS DE FREMOND,
Conseiller du Roi en ses Conseils,
Grand Audiencier de France Honoraire,
& Garde du Trésor Royal.
Une douceur toujours égale :
une humilité sincere : une piété constante :
une tendre charité pour les Pauvres :
des aumônes abondantes :
un zele éclairé pour la gloire de Dieu :
toutes sortes de vertus fidellement

pratiquées, tandis que ce cœur a respiré,
ont été des preuves que Dieu l'avoit
formé selon le sien,
& qu'il y faisoit sa demeure.
Elle est décédée le 19. d'Août 1705.
âgée de 69. ans, après avoir vû
commencer le bâtiment de cette Eglise,
que son Epoux & elle ont fondée.
Priez Dieu pour leur repos.

L'enclos de ce Couvent descend jusqu'au bord du chemin de Versailles qui est entre la riviere & le mur de clôture. On voit ici un vieux bâtiment où sont les Prisons du Village, car comme je l'ai remarquai ci-dessus, les Filles de la Visitation de Chaillot ont ici la haute-Justice, par engagement, & la moyenne & la basse, en propriété.

C'est contre ce mur de clôture qui regne sur le chemin de Paris à Versailles, & sur la riviere, que S. A. R. la Duchesse d'Orléans a fait bâtir en 1735. & 1736. un Pavillon d'Architecture de très-bon goût, & qui offre à la vûë des amusemens toujours nouveaux par la quantité d'équipages, & de personnes de tout rang qui vont & qui reviennent continuellement.

L'Ecu parti des Armes de France & de Medicis, qu'on voit encaſtré dans ce mur, eſt un reſte qui prouve que cette maiſon a appartenu autrefois à Catherine de Medicis, Reine de France.

Au haut du Village ſont les Religieuſes Chanoineſſes de ſainte Geneviéve de l'Ordre de ſaint Auguſtin, qui étoient auparavant à Nanterre, & qui furent transferées ici par Lettres Patentes obtenues au mois de Juillet 1671. qui furent enregiſtrées au Parlement le 3. d'Août de l'année 1672. Ce Couvent eſt connu ſous le nom de *Nôtre-Dame de Paix*.

LES MINIMES DE NIGEON, OU DE CHAILLOT.

Ce Couvent eſt attenant l'enclos des Filles de la Viſitation, & dans la même ſituation, à mi-côte. Cet Ordre a été inſtitué en 1474. par *François Martotile* natif de Paule, en Calabre. L'humilité dont ce Saint faiſoit profeſſion, fit qu'il donna à ſes Diſciples le nom de *Minimes*.

On nomme ce Couvent *les Bons-Hommes* de Chaillot. Quelques-uns diſent que le nom des Bons-Hommes fut donné aux Minimes, parce que

Louis XI. appelloit François de Paule, *le Bon-Homme*, & qu'on a continué le même nom à ses Disciples, qui le méritoient par leur douceur & leur charité. D'autres prétendent qu'on les a ainsi nommés, à cause qu'ils occupent un Couvent dans le Bois de Vincennes, que les Moines de Grammont avoient occupé avant eux, & que ces derniers sont appellés dans plusieurs anciens titres *Boni Homines*, & même sont encore nommés *Bons-Hommes* dans quelques lieux du Royaume; mais quelqu'accoutumé qu'on soit aux bizarreries de l'usage, on ne peut croire que le Couvent des Minimes du Bois de Vincennes ait donné à celui de Chaillot une dénomination qu'il n'a pas conservé lui-même.

Corrozet, *Bonfons*, *Sauval*, *&c.* assûrent tous que le Couvent *des Minimes*, ou *Bons-Hommes* de Chaillot fut fondé par Anne de Bretagne, Reine de France, qui donna à ces Religieux une maison de plaisance qu'elle tenoit de ses Ancêtres, & qui étoit nommée l'*Hôtel de Bretagne*, dit *Nigeon*. Cependant les Mémoires manuscrits de ce Couvent assûrent que cette Princesse ne fut ni la premiere, ni la

ſeule qui le fonda ; ils prouvent même que ce ne fut point dans une maiſon qu'elle tenoit de ſes Ancêtres, qu'elle mit les Religieux. Voici comme ils s'en expliquent*.

* Hiſt. de la Ville de Paris, tom. 2. pag. 918.

François de Paule ayant envoyé ſix de ſes Religieux à Paris, *Jean Quentin* Pénitencier de l'Egliſe de Paris, les reçût dans ſa maiſon, & les nourrit ſeize mois durant, après leſquels *Jean de Morhier* Chambellan du Roi Charles VIII. leur fit don d'une Tour, ou vieux Château, dit *de Nigeon*, que Quentin accepta au nom de ſaint François de Paule, & comme Procureur de ſon Ordre, le 26. d'Août de l'an 1493. Dans les Lettres de Jean de Morhier il eſt parlé du Clos, du Vivier, & d'une Tour, & il donne le tout à l'Ordre de Frere François de Paule, ne ſe réſervant qu'une place dans l'Enclos entre la porte & la tour ; pour y faire bâtir une maiſon où il puiſſe demeurer, & être plus près de ces Religieux. Charles VIII. confirma cette donation par ſes Lettres Patentes données aux Montils-les-Tours au mois de Septembre ſuivant, & Quentin prit poſſeſſion de ce lieu le 5. de Novembre de la même année.

La Reine Anne de Bretagne voulant contribuer à ce pieux établissement, acheta de *Jean de Cerisi* Controlleur général de sa Maison, un parc clos de murailles, contenant six arpens, trois quartiers & demi de terre, dans lequel il y avoit une vieille Tour nommée *Nigeon*, & au bas, un vivier, avec un autre parc clos de murailles, en face du premier parc. Le contrat de cette acquisition est du 2. Novembre 1496. Le même jour, par ses Lettres Patentes données à Amboise, elle donna ces deux parcs aux Minimes pour agrandir l'enclos que Morhier leur avoit donné. Elle y ajoûta encore depuis un terrein de six arpens trois quartiers & demi, situés dans la Paroisse de Chaillot, pour y bâtir & achever le Monastere déja commencé sous le titre *de Nôtre-Dame de toutes Graces*, du nom d'une ancienne Chapelle qui étoit en ce lieu.

La Reine acheta encore le 15. May 1512. quelques autres pieces de terre qui étoient contigues, *de Jeanne de Pinago*, veuve de Jean de Cerisi, & de Jean de Cerisi son fils, & les donna à ce même Monastere.

La même Princesse posa la premiere

pierre de l'Eglise, qui ne fut cependant achevée que sous le Regne de François premier, & dédiée seulement le 12. Juillet de l'an 1578.

Au haut du grand Portail de cette Eglise, est une statue de la Vierge, aux pieds de laquelle sont ces quatre Vers Latins :

Virgo expers nævi, & primæva nescia culpæ,
Quæ Dominum ancilla & filia nixa Patrem,
Hæreseon pestes scelerum contagia mundo,
Hæc tibi divina luce secare datum est.

Au-dessous sont les Armes de France & de Bretagne, & ces deux lettres *K L.* Et plus bas les Vers Latins qui suivent :

Annæ fœlicis monimenta Britannica fulgent,
Octavi & Carli & Lodoici lilia Regum:
Quorum animas sanctis precibus perducat ad astra
Christus, qui vivis Rex est, Judexque sepultis.

Cette Eglise est grande, & ornée

d'un beau Chœur, d'un Autel d'assez bon goût, & de plusieurs Chapelles où sont les sépultures de plusieurs personnes de distinction, qui ont fait du bien à ce Couvent. Une des plus anciennes de ces sépultures est celle de *Françoise de Veyni d'Arbouse*, femme d'*Antoine du Prat*, pour lors Avocat du Roi au Parlement de Toulouse, Maître des Requêtes, depuis Premier Président au Parlement de Paris, Chancelier de France, Evêque de Meaux & d'Albi, Archevêque de Sens, Cardinal, & Légat du Saint Siége. Françoise de Veyni étoit d'une famille noble, originaire de Riom en Auvergne. Elle mourut en 1517. âgée de trente ans, & ce fut Guillaume du Prat son fils, Evêque de Clermont, qui lui fit élever ce Monument, où elle est représentée dans les habillemens de son tems. Voici les Vers & l'Epitaphe qu'on y lit :

Quis dedit hæc si quis quærat, mihi grata secundi
Munera sunt nati qui tegit ossa lapis.

Nobilis & generosæ Matronæ, *Francisca Veyni* Epitaphium :

Hic

Hic Francisca tegor, clarique conjugis uxor,
Fœlix prole fui, & sanguine clara meo:
Me pietas Cœlo & terra dat vivere proles,
Vitam ergo geminam mors dedit una mihi:
Sex animam post lustra Deo, quam prœbuit ille
Restitui, & tellus quæ dedit ossa tenet.

Dans la Chapelle du Nom de Jesus, est un buste sous lequel on lit:

D. O. M. S.

Nobiliss. JOANNES DALESSO, *Blesensis*, ANDREÆ DALESSO, *D. FRANCISCI A PAULA ex sorore nepotis, filius; dum vixit bonis gratissimus, morum comitate, ingenii suavitate, & animi candore, erga omnes commendatissimus. Regiarum rationum Magister; vitæ suæ rationem redditurus expiravit 3. Septemb. anno ætatis 59. reparatæ salutis humanæ 1572. Cujus memoriam* MARIA SAUSSAYA, *uxor castiss. Matrona prudentiss. quamdiu superfuit, coluit religiosissimè Idib. Sextil. Ann. ætat. 62. & Christi servatoris 1581. Vi-*

tam cum meliore commutavit, & in eodem Monumento cum conjuge suavissimo, quocum septem lustra unanimiter exegerat, voluit tumulari, relictis quinque liberis, qui parentibus optimis, cariss. piiss. ac benè mœrent. ad perpetuam memoriam.

H. M. P. C C.

Dans cette même Chapelle, sur une table de marbre noir, on lit cette autre Epitaphe :

CY DEVANT GIST

Noble Damoiselle MAGDELAINE DALESSO, *en son vivant, femme de noble homme* PIERRE CHAILLOU, *Secretaire de la Chambre du Roi, laquelle trépassa le 24. jour d'Août 1583. ayant élu ici sa sépulture avec feux nobles personnes* JEAN DALESSO, *petit neveu de Monsieur* SAINT FRANÇOIS DE *PAULE, Sieur de Lezeau, & de Ragny, & Damoiselle* MARIE DE LA SAUSSAYE, *ses Pere & Mere.*

Sur une autre table de marbre noir, mais toujours dans la même Chapelle, est écrit :

D. O. M. ET *MEMORIÆ*

OLIVARII LE FEVRE, *Equitis, Domini d'Ormesson, d'Eaubonne, & de Lezeau, Regi ab interioribus Consiliis, & in Camera computorum Præsidis : viri morum suavitate, & vitæ probitate spectatissimi, qui postquam rei quæstoriæ munera ferè omnia gradatim obtinuit; & in iis gerendis perspecta est ejus integritas, & fides, dignus qui virtutis præsidium aliquod consequeretur summorum rationum præsidis munus, Quæstoribus quibus meruerat, plenus annis, amicis, honoribus, excessit è vita annum agens septuagesimum quintum, die 26. Maii ann.* 1600.

ET M.

ANNÆ DALESSO, *ejusdem fidelissimæ conjugis, quæ in pari fortuna, & in summa laude concordiæ leniter vitam exegit; & obiit die 7. Octob. anno Domini* 1590. *ætatis* 50.

OLIVARIUS *paterni Magistratûs successor,* ANDRÆAS *in curia Parlamenti;* NICOLAUS *in Majori Consilio, Regis Consiliarii,*

parentibus ſuis mœſtiſſimi poſuere.
Cui naſci contigit, mori reſtat.

Ceux du nom *de le Fevre d'Ormeſſon*, ſe ſont toujours montrés dignes de leur alliance avec ſaint François de Paule, par les grands exemples de probité & de piété qu'ils ont donnés, & qu'ils donnent encore tous les jours.

Joſias Comte de Rantzau, Marêchal de France, étoit un Gentilhomme Danois, qui avoit fait de ſi belles choſes en ſervant parmi les Suédois, que le Roi Louis XIII. le retint à ſon ſervice lorſque ce Général vint en France avec *Oxenſtiern* Chancelier de Suede. Il ſervit la France avec la même valeur, & encore plus de capacité. Il perdit un œil au Siége de Dole en 1636. une jambe & une main au Siége d'Arras en 1640. & fut fait Marêchal de France le 16. Juillet 1645. Il mourut d'hydropiſie le 7. de Septembre de l'année 1650. & fut inhumé dans cette Egliſe, ainſi qu'il l'avoit ordonné.

Rentrons dans la Ville, & revenons à la Place du Palais Royal, pour continuer à parcourir la partie de

la rue S. Honoré qui est de ce Quartier, comme aussi le Faubourg qui porte le même nom, le Roulle, &c.

En descendant le long de cette rue, on trouve à main gauche

L'HÔPITAL DES QUINZE-VINGTS.

Cet Hôpital fut fondé par saint Louis pour *trois cens Pauvres Aveugles*, ainsi que l'assure *Joinville* dans la vie de ce saint Roi, mais il ne dit pas que ces pauvres aveugles étoient *trois cens Chevaliers que le Roi avoit donnés en ôtage au Soudan du Grand-Caire, & ausquels les Sarazins avoient crevé les yeux*; cette fable n'est venue que long-tems après, & fut même refutée d'avance par *Rutebeuf*, Poëte contemporain de saint Louis, dont *Fauchet* a conservé un fragment qui peint l'Hôpital & les Quinze-Vingts avec des couleurs qui ne conviennent en aucune façon à des Gentilshommes qui, selon les apparences, devoient être la fleur de la Noblesse Françoise.

*Li Roix a mis en un repaire *,*
Mes je ne sçai pas porquoi faire,
Trois cens Aveugles tote à rote.

* Fauchet, des anciens Poëtes François, pag. 578.

Parmi Paris en va trois paire,
Tote ior ne finent de braire,
As trois cens qui ne voyent gote.
Li uns ſache, li autre bote,
Se ſe donnent mainte ſecoſſe,
Qu'il n'i a nul qui lor éclaire :
Si feux y prent, ce n'eſt pas dote,
L'Ordre ſera bruſlée tote,
S'aura li Roix plus à refere.

Belle-Foreſt eſt le premier de nos Hiſtoriens qui ait eu le front de débiter le conte des Chevaliers Aveugles, comme une vérité. Voici comment il s'en explique dans le premier livre de ſes *Annales de la France :*

Quant à l'Hiſtoire des trois cens Gentilshommes, dit-il, *laiſſés pour ôtages, qu'on dit que les Egyptiens aveuglerent, & qu'en tel équipage ils renvoyerent au Roi, ayant touché l'argent, bien que nos Hiſtoriens n'en diſent rien, ſi eſt-ce qu'il la faut tenir pour véritable, eu égard à la Fondation de l'Hôpital deſdits Quinze-Vingts, que le Roi fit bâtir depuis pour eux.* Quoique ce raiſonnement de Belle-Foreſt ſoit pitoyable, & qu'il ſoit plus digne d'un faiſeur de Romans, que d'un Hiſtorien, il a été néanmoins fidellement ſuivi & co-

pié par la plûpart des Ecrivains qui ſont venus depuis, & même par ceux qui ont corrompu l'Ouvrage de *Sauval*. Le paſſage de *Rutebeuf* que je viens de citer, n'auroit pas échapé à ce ſçavant homme.

Brice étoit trop fidele à l'erreur, pour ne pas s'approprier cette fable. Non ſeulement il l'a adoptée, mais même il ſemble dire qu'il a vu les Titres qui l'autoriſent. Voici comme il parle : *Les Titres que le Roi pieux donna en faveur de cette belle Fondation, font connoître ſon Zele charitable pour ceux qui avoient tant ſouffert à ſon ſervice.* Brice auroit fait plaiſir à tous ceux qui aiment l'Hiſtoire, de leur indiquer où ſont ces Titres. Cet Ecrivain aimoit mieux dire une ſottiſe, que de ſe taire à propos.

L'on commença à bâtir l'Hôpital des Quinze-Vingts l'an 1254. & ſon bâtiment n'étoit pas encore achevé au mois d'Août de l'an 1260. lorſque le Pape Alexandre IV. accorda des Indulgences à tous ceux qui le viſiteroient. Urbain IV. confirma les Indulgences accordées par ſon Prédeceſſeur, & Clement IV. permit aux Adminiſtrateurs de faire la queſte par tout le Royaume.

L'an 1269. S. Louis retoucha à cette Fondation, & l'augmenta de *trente livres parisis* de revenu, par an, à condition que cette somme seroit employée à faire du potage à ces trois cens pauvres aveugles. *Ad opus potagii trecentorum Pauperum cæcorum dedimus, & concessimus trigenta libras Parisienses annui reditus.* Ce fut en 1270. que saint Louis déclara qu'il vouloit que son Grand-Aumônier fût Visiteur de cette Maison, & qu'il nommât à toutes les places qui viendroient à vaquer. En 1343. Pierre des Essarts avoit auprès des Quinze-Vingts un grand logis appellé l'*Hôtel des Tuilleries*, qu'il donna à ces pauvres aveugles, & dont il y a beaucoup d'apparence qu'ils ont vendu l'emplacement pour bâtir le Château des Tuilleries. Le Pape Jean XXII. par sa Bulle du mois de Novembre de l'an 1411. exempta l'Hôpital des Quinze-Vingts de toute Jurisdiction Episcopale, & le soumit à la correction du Grand-Aumônier du Roi, pourvû qu'il fût *in Sacris*, sinon au Premier Aumônier. Cet Hôpital & son Eglise furent bâtis par *Eudes de Montreul*, Architecte ordinaire de saint Louis. Ces anciens

bâtimens n'ont rien de remarquable. La Statue de saint Louis, qui est à la porte de l'Eglise, en dehors, est d'une très-médiocre exécution, mais elle passe pour être très-ressemblante. L'Eglise est sous l'invocation de saint Remi, & il y a un Curé qui administre les Sacremens à tous ceux qui demeurent dans l'enceinte de cet Hôpital. Tous les Ouvriers & Artisans qui demeurent dans cet enclos, ne sont point assujetis à la Maîtrise, & travaillent sans être inquiétés par les Jurés.

La Police qu'on observe dans la conduite & Gouvernement de cet Hôpital, est contenue dans un reglement fait par *Geoffroy de Pompadour*, Evêque du Puy, & Grand-Aumônier du Roi. Ce reglement qui contient cinquante articles, fut homologué au Parlement le 6. ou le 7. de Septembre 1522. & est rapporté tout au long dans les preuves de l'Histoire de Paris, par les P.P. *Felibien* & *Lobineau*, Moines Benedictins. Les principaux de ces articles sont : que les freres & sœurs des Quinze-Vingts de Paris, auront tous les Dimanches & Fêtes annuelles, & celles de nôtre-

Dame, & des Apôtres, un Prédicateur qui leur prêchera la Parole de Dieu, & tous y aſſiſteront, de même qu'à la Grand-Meſſe, & à Vêpres, s'ils n'ont excuſe légitime. Ils ſe confeſſeront aux bonnes Fêtes, au moins à Noël, le Mercredi des Cendres, à Pâques, à l'Aſſomption N. D. à la Touſſaints, & communieront aux bonnes Fêtes annuelles, & à l'Aſſomption N. D. & on les exhorte même à le faire plus ſouvent. Tous les jours à une certaine heure marquée par le Gouverneur & Officiers de la Maiſon, un Prêtre ou quelque-autre, leur lira à tous en plein Chapitre quelque livre françois qui traite de la Paſſion de N. S. Il y aura auſſi dans la Maiſon un Prêtre ou quelque-autre perſonne qui prendra ſoin d'enſeigner aux petits enfans, fils & filles aveugles, la Doctrine Chrétienne, à chanter, & pſalmodier dans l'Egliſe, & à s'y comporter modeſtement. On tiendra Chapitre tous les Dimanches, ou quelque-autre jour de la ſemaine qui ſera indiqué par les Gouverneur & Officiers. Les Freres s'y aſſembleront au ſon de la cloche, & celui des Gouverneurs qui ſe trouvera au Cha-

pitre, y présidera & y recueillera les voix, & en leur absence, le Ministre ou le plus ancien des Jurés. Le Ministre, les Jurés, les Receveurs, & les Procureurs seront changés ou continués tous les ans au Chapitre Général de la saint Jean. On élira, comme il a été toujours pratiqué, quatre Jurés, dont le Ministre sera l'un; & de ces quatre, il y en aura deux qui seront voyans, & les deux autres aveugles. Tous les baux, soit à perpetuité, soit à tems, des héritages ou Domaines de la Maison, des acensemens, des questes, & autres revenus d'importance, seront faits en plein Chapitre, signés du Greffier, & scellés du Sceau de la Maison, & commenceront tous par ce Titre : *Les Gouverneurs commis par le Grand-Aumônier du Roi, Maître, Ministre, Jurés, Freres & Sœurs de l'Hôpital des Quinze-Vingts de Paris.*

Par les vers de *Rutebeuf* que j'ai rapportés, on voit que de son tems, c'est-à-dire, dès le tems de la Fondation, il y avoit trois cens Aveugles effectifs dans cet Hôpital, mais ce fut apparemment pour prévenir les inconvéniens dont parle ce Poëte,

que peu de tems après on fit des Statuts, selon lesquels il ne devoit y avoir que cent quarante Freres Aveugles, avec soixante Freres Voyans, pour les conduire, & faire les affaires de la Maison, & quatre-vingt-dix-huit femmes, tant Aveugles que Voyantes; ce qui, avec le Maître & le Portier, fait le nombre de trois cens. Ces trois cens personnes doivent être regnicoles, ou au moins avoir obtenu des Lettres de naturalité, & c'est le grand Aumônier du Roi qui nomme à ces places lorsqu'elles viennent à vaquer. Par ce que je viens de dire, on voit qu'il y a dans cet Hôpital des Aveugles & des Voyans, ce qui est une suite des mariages que ces sortes de personnes contractent; car il faut que l'un des deux conjoints voye, & l'on n'y souffre point d'alliance entre deux personnes aveugles, ni entre deux personnes voyantes, à moins que le Maître & le Portier veuillent se marier, car il leur est permis d'épouser des femmes voyantes. Ceux ou celles qui ont des places dans cet Hôpital, & qui veulent se marier dans la Maison, sont obligés d'en demander la permission au Chapitre,

qui peut la refuser ; mais s'ils veulent se marier à des personnes de dehors, il faut obtenir celle du grand Aumônier. Ceux qui se marieroient sans ces permissions, seroient impitoyablement chassés de cet Hôpital. Lorsqu'on reçoit dans la Maison une personne mariée, son mari, ou sa femme y sont aussi reçûs en même tems, mais non pas comme Freres, ou Sœurs, à moins que le grand Aumônier ne leur ait aussi accordé une place. Quand un des Freres, ou des Sœurs vient à mourir avant que son mari, ou sa femme ayent été reçûs Frere ou Sœur, le survivant est obligé de sortir de la Maison avec les enfans, & la moitié des biens du défunt appartient à l'Hôpital. Si au contraire les deux conjoints ont été reçûs dans la fraternité, & qu'ils ayent des enfans, on laisse au survivant la jouissance des meubles & des immeubles, l'on prend seulement les habits, bagues & joyaux du défunt, & on les vend pour en rendre le prix aux enfans lorsqu'ils seront en âge d'en jouir. S'il n'y a point d'enfans, le survivant jouit aussi des meubles & immeubles ; mais s'il se remarie, l'Hôpital est en

droit d'en prendre la moitié. Quant à la ſucceſſion des Freres & des Sœurs qui ne ſont point mariés, & qui n'ont point d'enfans, elle appartient entierement à l'Hôpital, & ce profit caſuel ſert en partie à acquiter les charges de la Maiſon qui ſont très-conſidérables, car on diſtribue régulierement aux Freres & aux Sœurs du pain & de l'argent. Outre ces diſtributions, les plus anciens jouiſſent des maiſons du Cloître qu'ils louent à des particuliers, ſans être tenus que de les entretenir des menues réparations. Les autres vont quêter dans les Egliſes. Louis XIV. ne leur permit par ſon Ordonnance de l'an 1656. que de ſe tenir aux portes des Egliſes, mais il révoqua cet ordre le 2. May de l'an 1657. & leur permit de quêter dans les Egliſes.

Dans l'Egliſe de l'Hôpital Royal des Quinze-Vingts, eſt une Confrerie Royale *de la ſainte Vierge*, *ſaint Sebaſtien & ſaint Roch*, qui fut érigée, dit-on, il y a plus de deux cens ans. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'en 1717. les Confreres ſe ſéparerent ; qu'une partie reſta aux Quinze-Vingts, & que l'autre ſe retira à S. Thomas du Louvre. Les Statuts de

cette Confrerie furent renouvellés, modifiés, corrigés & augmentés dans l'Assemblée générale des Confreres qui se tint le Samedi vingtiéme Décembre 1727. & il ne fut plus question que de travailler à réünir les Confreres qui s'étoient séparés en 1717. & cette réünion se fit avec beaucoup de solemnité le jour de l'*Annonciation* de l'an 1728. Le Roi se déclara Protecteur & Chef de cette Confrerie en 1720. & à son exemple, la Reine, les Princes, les Seigneurs, & tout ce qu'il y a de plus considérable à la Cour & à la Ville, se sont faits inscrire dans cette Confrerie. Elle est composée du Roi, Chef & Protecteur, d'un Aumônier, d'un Doyen pris du Corps, & du nombre des Bienfaiteurs qui ont passé par les Charges : de quatre Maîtres en Charge, ou Marguilliers : d'un Syndic, de deux Maîtres des Cérémonies, & d'un nombre indéfini de Confreres de l'un & de l'autre sexe.

Après l'Hôpital des Quinze-Vingts, toujours en descendant la rue S. Honoré, est la rue *S. Nicaise*, qui fut percée après qu'on eut abbatu l'ancienne Porte S. Honoré, & prit son nom d'une Chapelle qui est sous l'in-

vocation de ſaint Nicaiſe, & eſt une de celles qui ont été fondées en l'Egliſe de cet Hôpital. Cette Chapelle avoit deux portes, l'une dans l'enceinte de l'Hôpital des Quinze-Vingts, qu'elle a encore aujourd'hui, & l'autre dans la rue S. Nicaiſe, & celle-ci eſt à préſent maſquée, & même fermée par un petit bâtiment occupé par un Limonadier.

Cette rue aboutit d'un côté à la rue S. Honoré, & de l'autre à celle des Orties, vis-à-vis la Galerie du Louvre. Elle eſt ouverte d'un côté, dans ſon milieu, pour laiſſer voir la ſuperbe façade du Château des Tuilleries, & la grande Place qui eſt devant, & qu'on nomme *la Place du Carouſel*, à cauſe de celui que le Roi Louis XIV. y donna en 1662. à la Reine ſa mere, & à la Reine ſon épouſe. Ce ſpectacle étoit compoſé de cinq quadrilles qui repréſentoient autant de Nations: la Romaine, la Perſanne, la Turque, l'Indienne & l'Ameriquaine. Le Roi étoit le chef de la premiere, Monſieur de la ſeconde, Monſieur le Prince de la troiſiéme, le Duc d'Enguien de la quatriéme, & le Duc de Guiſe de la cinquiéme. Ce fut le Comte de

Sault, fils du Duc de Lesdiguieres, qui emporta le prix de la course de Bague, & qui au milieu des applaudissemens des spectateurs, eut l'honneur de recevoir un diamant d'un prix très-considérable de la main de la Reine-Mere.

Rentrons dans la rue S. Nicaise, où l'on remarque un Hôtel, dont la porte décorée d'un ordre dorique, a de l'apparence & de la beauté, & est extrêmement louée par d'*Aviler*, & par les Connoisseurs. Cet Hôtel a appartenu à *François Sire de Crequi* Marêchal de France, mort en 1687. & à Dame *Catherine de Rougé* sa femme. Celle-ci étant morte en 1713. il a passé par succession à *Innocente-Catherine de Rougé*, qui a été mariée à *Jean-Sebastien de Querhoent de Kergournadech*, *Marquis de Coetanfao*. Leurs Armes sont sur la porte, dans l'attique. Le Marquis de Coetanfao écartele au premier & quatriéme de *Kergournadech*, qui est échiqueté d'or, & de gueules; au second & troisiéme de *Coetanfao*, qui est d'azur à la fleur de lys d'or, cotoyée en pointe de deux macles de même; sur le tout de *Querhoent*, qui est losangé d'argent & de sable. Rou-

gé porte de gueules à la croix patée d'argent. Ainsi c'est aujourd'hui l'Hôtel de Coetanfao.

Pendant que la Clôture de la Ville de Paris que le Roi Charles V. avoit fait faire, a subsisté, *la Porte S. Honoré* étoit auprès des Quinze-Vingts, & sur le terrein qu'occupe aujourd'hui la Boucherie. En 1631. *Barbier* Intendant des Finances, proposa de clore de murs les Fauxbourgs, depuis la Porte S. Denis, jusqu'au Bastion des Tuilleries, & il y eut contrat passé entre le Roi & lui. Dès-lors *Pidou* qui étoit un des Commis de Barbier, commença de faire bâtir la nouvelle Porte S. Honoré à quatre cens toises, ou environ, de l'ancienne qu'on abatit; mait ce contrat fut cassé par Arrêt du Conseil en 1632. Barbier ne se rebuta point, & proposa en 1633. sous le nom de *Charles Froger*, Secretaire de la Chambre du Roi, de faire la clôture, depuis la Porte S. Denis, jusqu'à la nouvelle Porte S. Honoré. Cette proposition fut acceptée, à condition qu'il acheveroit la Porte S. Honoré que Pidou avoit commencée; qu'il feroit une enceinte de murailles, depuis la Porte

S. Denis, jusqu'à la Porte S. Honoré, le long des Fossés jaunes, & qu'il bâtiroit deux Portes nouvelles, l'une au bout du Faubourg de Montmartre, & l'autre entre ce Faubourg, & celui de S. Honoré, laquelle seroit nommée *la Porte de Richelieu*. En la place de l'ancienne Porte de S. Honoré, on bâtit une Boucherie composée de dix Etaux, dont cinq appartiennent encore au Domaine du Roi, & les cinq autres à des Particuliers. Auprès de cette Boucherie, il y a deux autres Etaux qui appartiennent aussi à des Particuliers.

L'EGLISE PAROISSIALE DE S. ROCH.

Il y avoit anciennement dans le lieu de Gaillon, Faubourg S. Honoré, deux Chapelles, dont l'une étoit sous l'invocation *de sainte Susanne*, & l'autre étoit dédiée *aux Cinq Playes de Jesus-Christ*. On ignore le tems de la fondation de la premiere ; mais quant à l'autre, elle avoit été fondée & bâtie le 9. de Novembre de l'an 1521. par *Jean Dinocheau* Marchand de Bétail, & *Jeanne de Laval* sa femme, à condition qu'il y seroit dit trois Messes par semaine, & que les Di-

manches il y auroit Pain-Beni & Eau-Benite. *Estienne*] *Dinocheau* Fourrier ordinaire du Roi, & neveu du Fondateur, augmenta la fondation de son oncle par acte du 13. Novembre 1577. & joignit à la Chapelle de Gaillon un grand jardin, afin de contribuer à l'érection de cette Chapelle des Cinq Playes, en Eglise Succursale, sous le titre de *saint Roch*. En 1578. l'Official de Paris permit aux Habitans du Faubourg S. Honoré, par sa Sentence du 18. Août, d'avoir une Eglise Succursale de la Paroisse saint Germain de l'Auxerrois, où il y auroit un Vicaire amovible, des Fonts Baptismaux, & un Cimetiere. Ce fut, suivant cette permission, que les Habitans après avoir élu six Marguilliers, leur donnerent pouvoir le 28. du même mois, d'acquerir une place pour y faire bâtir la nouvelle Eglise. Ils jetterent les yeux sur la Chapelle de *sainte Susanne de Gaillon*, & sur ses dépendances, dont le terrein étoit d'environ douze cens toises, & on en fit l'acquisition de *Jacques Baille* qui en étoit alors Chapelain, par contrat du 30. Octobre de la même année, moyennant une rente de vingt-six

écus, deux tiers, & à la charge qu'en mémoire de l'ancienne Chapelle de sainte Susanne, on bâtiroit dans la nouvelle Eglise, le plus près du grand Autel qu'il seroit possible, un autre Autel qui seroit nommé l'*Autel de la Chapelle de sainte Susanne de Gaillon*. Les maisons & les Habitans s'étant multipliés dans ce Quartier, *Jean-François de Gondi* Archevêque de Paris, changea l'état de cette Eglise Succursale en celui d'Eglise Paroissiale, par ses Lettres du 30. Juin 1633. & y établit pour premier Curé perpétuel *Jean Rousse*, qui en étoit Vicaire amovible.

En 1635. fut passé un accord entre les Religieuses de la Conception, & le Sieur Rousse, par lequel elles promirent de garder les Fêtes de la Paroisse de saint Roch, & de faire présenter à l'Offrande le jour des Cinq Playes un cierge d'une livre, & un écu d'or.

Au mois de Mars de l'an 1653. on commença à bâtir l'Eglise qu'on voit aujourd'hui, sur les desseins de *Jacques le Mercier*, un des plus habiles Architectes de ce tems-là, & premier Architecte du Roi. Ce fut le Roi

Louis XIV. qui en posa la premiere pierre, dans laquelle on mit deux Médailles, l'une ayant le portrait du Roi, & l'autre celui d'Anne d'Autriche sa mere ; & sur le revers de l'une & de l'autre, étoit la représentation de saint Roch. Sur cette pierre est cette Inscription :

D. O. M.

†

JESU CHRISTO

per Crucem Salvatori.

SANCTO ROCHO

per Crucem Sanatori

LUDOVICUS XIV.

Gal. & Navar. Rex

posuit

ANNA REGINA *Matre*

manum supponente.

M. DC. LIII.

La contrainte du terrein n'a pas permis de tourner cette Eglise vers l'Orient, comme les anciennes.

Le 22. de Novembre de l'an 1665. la Duchesse de Vendôme, & le Duc de Vendôme son fils, enrichirent cette Eglise d'une Relique de S. Roch qu'ils

avoient obtenuë de l'Archevêque, & des Consuls d'Arles, & du P. Général des Mathurins. Cette Relique est l'os appellé *radius*, qui va de l'épaule au coude, & c'est celui du bras droit du Saint. Elle fut d'abord déposée aux Capucins de la rue S. Honoré le 21. de Novembre, mais le lendemain l'Archevêque de Paris, son Clergé, le Curé & les Paroissiens de S. Roch, allerent la prendre, & la porterent en cérémonie dans cette Eglise, où elle fut mise dans une Chasse d'argent du poids de cent cinquante marcs.

La Cure de S. Roch est à la nomination du Chapitre de S. Germain de l'Auxerrois.

Le Bâtiment de cette Eglise a été plusieurs fois discontinué, & repris, & enfin il est aujourd'huy conduit à sa perfection, par le Portail qu'on vient d'y élever, & duquel je vais donner la Description.

Il n'y a eu pendant longtems qu'un plafond de planches qu'on avoit été obligé de faire, & de refaire, & dont les planches se détachoient encore les unes des autres, en sorte qu'il y avoit à craindre pour la vie des Paroissiens. Ce fut pour prévenir les accidens, &

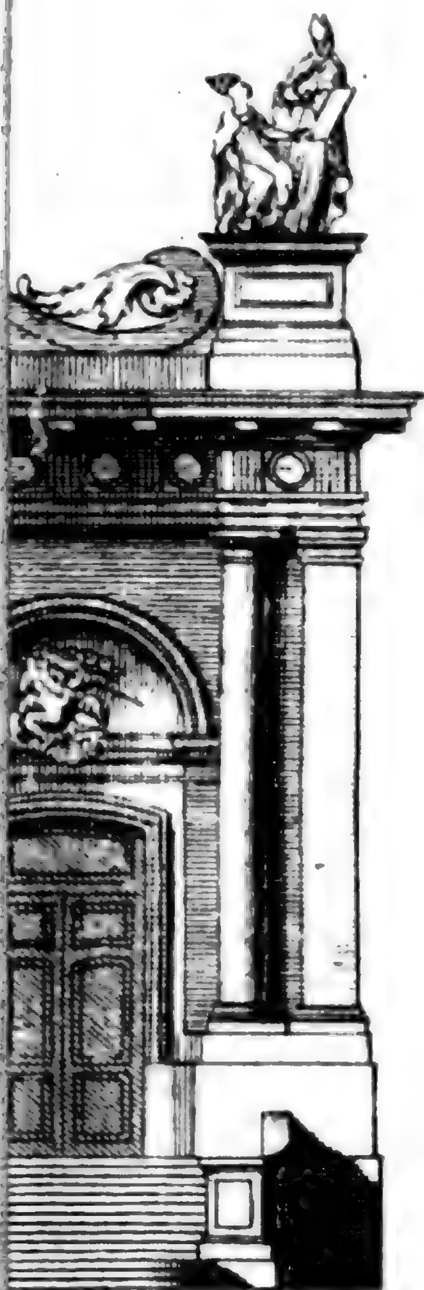
afin de ne pas faire pour la troisiéme fois un nouveau plancher, qu'en cette année là on fut forcé d'entreprendre la seconde élevation des murs, & la voûte de toute l'Eglise. Le Roi voulut bien contribuer à cette dépense, & plusieurs des Paroissiens suivirent le pieux exemple de sa Majesté. C'est avec tous ces secours que cette voûte a été achevée, & qu'il ne restoit plus que le morceau d'Architecture le plus frapant & le plus difficile à finir, qui est

LE PORTAIL.

On eut recours à feu M. *Robert de Cotte*, premier Architecte des Rois Louis XIV. & Louis XV. qu'il suffit de nommer pour faire son éloge, & celui de ses ouvrages. Ce sçavant Architecte fit le dessein de ce Portail, mais étant mort, en laissa l'exécution à M. *Jules Robert de Cotte* son fils, Intendant Général des Bâtimens du Roi, & Directeur Général de la Monoye des Médailles.

Le premier du mois de Mars de l'an 1736. on posa la premiere pierre de ce Portail, qui est composé de deux ordres d'Architecture, du Dorique, &

Tome 2. p. 336.



H.

& du Corinthien, mis l'un sur l'autre, & bien unis ensemble; le Dorique en bas comme le plus solide, & le Corinthien au-dessus comme le plus riche, & le plus délicat.

A la hauteur du premier Ordre, il y a un groupe de chaque côté, qui représentent les quatre Peres de l'Eglise avec les attributs qui leur conviennent. Ces groupes sont de l'ouvrage de *Claude Francin*, de l'Académie Royale de Sculpture. Les Ornemens de Sculpture qui sont ici répandus avec choix, & qui sont très-riches, sont de *Louis de Monteau*, de l'Académie des Maîtres.

Les deux Ordres dont je viens de parler, sont couronnés par un fronton, dans lequel Francin à sculpté les Armes du Roi. Le tout est terminé par une croix, au pied de laquelle sont deux Anges prosternés, dont l'un semble montrer du doigt aux passans cet arbre de vie, qui est l'instument du salut du genre humain.

Ce Portail a par le bas quatorze toises de face, sur quatre-vingt un pieds trois pouces d'élevation depuis le pallier du perron, jusqu'à la poin-

te du fronton, & depuis ladite pointe jusqu'à l'extrémité de la croix, dix pieds.

Au reste tous les Connoisseurs admirent l'élégance de ce Portail, les graces du dessein, & la fécondité du génie de M. de Cotte qui a sçu vaincre toutes les difficultés d'un terrain ingrat, & ils regardent ce Portail comme un des plus réguliers, & des plus beaux qu'il y ait à Paris.

L'ordre d'Architecture qui regne dans cette Eglise est le *Dorique*, & quoi qu'elle ne soit pas bâtie dans la régularité du premier dessein, elle ne laisse pas d'être une des grandes, & des plus ornées de Paris. On a bâti au chevet deux grandes Chapelles en dôme, & hors d'œuvre, dont l'une est celle *de la Vierge*, & l'autre celle *de la Communion*.

adde. p. 639.

La Chapelle de la Vierge, dont je viens de parler, fut bâtie en 1709. par le secours d'une lotterie que le Roi accorda à la Fabrique de cette Paroisse. Cette Chapelle a beaucoup d'apparence, mais les Connoisseurs blâment le volume excessif du comble en forme de Dôme, la distribution des grands arcs qui le soûtien-

nent, & les proportions des vitreaux dont les ceintres ſont bombés groſſiérement, & les bandeaux d'un profil mal imaginé. Les dedans ne ſont pas plus heureuſement décorés, car on trouve les pilaſtres Corinthiens mal eſpacés, & les membres & les moulures de l'entablement trop foibles.

En 1710. on plaça dans l'attique de ce Dôme quatre Tableaux qui repréſentent les quatres Evangeliſtes. *S. Mathieu* a été peint par *Louis Silveſtre* le jeune; *S. Marc*, par *Verdot*; *S. Luc*, & *S. Jean*, par *Deſormaux*. Aux deux côtés de l'Autel ſont deux ſtatuës de marbre blanc, dont l'une repréſente *Jeſus-Chriſt* tenant ſa croix, & l'autre *S. Roch.* Elles ſont l'une & l'autre de grandeur naturelle, & de l'ouvrage de *François Anguiere.* Entre les deux bandeaux d'un des pilliers qui ſéparent le collateral de cette Egliſe, d'avec la Chapelle de la Vierge, eſt un petit monument de Marbre ſculpté par *Charpentier* dont l'Epitaphe ou Inſcription nous apprend le nom, les qualités, & les vertus de celui à la mémoire duquel il a été érigé:

FORTUNATO RANGONIO *Comiti, exteris gratissimo, suis carissimo, quem mors sustulit anno ætatis suæ XXXIX. jam expleto. Thaddæus, & Nicolaus Marchiones & Octavius Comes ex Rangoniorum apud Italos Familia, fratri benè merenti posuerunt anno vulgaris Æræ* 1723.

Dans une Chapelle à côté du chœur est un Tableau qui représente *saint Louis*, mourant, entouré de plusieurs personnes touchées de sa perte, & donnant ses derniers conseils à Philippe le Hardi son fils. Ce Tableau est d'*Antoine Coypel*, & un de ses plus beaux.

La Chapelle de S. André renferme les cendres d'*André le Nostre*, & mérite à plusieurs égards l'empressement des Curieux. Le sujet du Tableau de cette Chapelle est le martyre *de S. André*; il est de *Jean Jouvenet*, & est regardé comme une piece achevée. Le buste de le Nostre, qu'on voit ici, est de *Coyzevox*, & n'est pas moins parfait dans son genge. Sur le Tombeau on lit cette Epitaphe;

A LA GLOIRE DE DIEU.

Ici repoſe le corps D'ANDRE' LE NOSTRE, *Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Conſeiller du Roi, Controlleur Général des bâtimens de Sa Majeſté, Arts & Manufactures de France, & prépoſé à l'embelliſſement des Jardins de Verſailles & autres maiſons Royales. La force & l'étenduë de ſon génie le rendirent ſi ſingulier dans l'art de Jardinage, qu'on peut le regarder comme en ayant inventé les beautés principales, & porté toutes les autres à leur derniere perfection. Il répondit en quelque ſorte, par l'excellence de ſes ouvrages, à la grandeur & à la magnificence du Monarque qu'il a ſervi, & dont il a été comblé de bienfaits. La France n'a pas ſeule profité de ſon induſtrie, tous les Princes de l'Europe ont voulu avoir de ſes éleves, & il n'a point eu de concurrent qui lui fut comparable. Il nâquit en l'année* 1625. *& mourut dans le mois de Septembre de l'année* 1700.

Au premier pillier de la nef, à droite en allant du chœur vers la grand-

porte, est adossé un petit Monument de marbre, érigé pour un homme dont la mémoire doit être respectable pour tous les bons François. *Nicolas Ménager* étoit un fameux Négociant de Rouen, qui fit servir son négoce aux négociations, qui sacrifia ses intérêts particuliers à ceux du bien public, & qui préfera la gloire de donner la paix à la France, à l'avantage de devenir un des plus riches négocians de l'Europe. Pour recompenser ses importans services, le Roi le fit Chevalier de l'Ordre de S. Michel, erigea sa terre de *S. Jean* en Comté, & le nomma l'un de ses Plénipotentiaires au Congrès qui se tint à Utreck pour la paix générale. M. Ménager ne jouit pas long-tems de la gloire de ses travaux, car le 15. Juin 1714. revenant de se promener aux Tuilleries, il mourut subitement, & laissa à ses héritiers une succession d'environ six cens mille livres.

Le Monument qu'on voit ici est un Tombeau de marbre noir, & d'une forme simple, d'où s'éléve une Piramide de marbre blanc, au milieu de laquelle est le Portrait en Medaille de M. *Ménager*, dans une bordure dorée.

Au-dessus est un petit Trophée de Bronze doré, & composé d'un sable, & de deux caducées, qui convenoient parfaitement à M. *Ménager* pour avoir été négociant, & négociateur. Aux deux côtés sont des lampes sépulcrales de Bronze doré, & au haut, est une Aigle aussi de Bronze doré. Sur le panneau du Tombeau est cette Epitaphe :

CY GIST

Messire NICOLAS MENAGER *Conseiller du Roi en ses Conseils, Ambassadeur extraordinaire, & Plénipotentiaire de Sa Majesté, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, lequel après avoir donné des témoignages éclatans de sa capacité dans les négociations qui lui ont été confiées tant en Espagne qu'en Hollande, & après avoir posé en Angleterre le 8. Octobre 1711. les premiers fondemens de la paix générale, l'a heureusement concluë & signée à Utreck le 11. d'Avril 1713. est décédé à Paris le 15. Juin 1714. âgé de 56. ans*

Ce Monument a été sculpté en 1715. par S. Maziere.

Dans la Nef ont été inhumés deux Sculpteurs fameux, qui dans leur Art ont égalé les plus célébres, & qui par leur piété ont imité les plus grands Saints. C'étoient deux freres nommés *Anguier*, nés dans la ville *d'Eu*. L'aîné, nommé *François*, mourut à Paris le 8. d'Août de l'an 1669. & *Michel* mourut aussi dans la même Ville le 11. de Juillet de l'an 1686. l'Epitaphe qui est sur leur tombe, est une des plus vrayes qu'on puisse lire, & a d'ailleurs cette noble simplicité qu'on admire dans celles des Anciens.

Dans sa concavité, ce modeste Tombeau
Tient les os renfermés de l'un & l'autre Frere.
Il leur étoit aisé d'en avoir un plus beau,
Si de leurs propres mains ils l'eussent voulu faire.
Mais il importe peu de loger noblement,
Ce qu'après le trépas un corps laisse de reste,
Pourvû que de ce corps quittant le logement,
L'ame trouve le sien dans le séjour céleste.

Plusieurs autres personnes illustres ont eu aussi leur Sépulture dans cette Eglise, mais elles n'ont point d'Epitaphes. Voici les plus remarquables.

Pierre Corneille étoit né à Rouen

en 1606, & mourut à Paris le premier d'Octobre de l'an 1684. Il étoit Avocat Général à la Table de Marbre de Normandie, & fut reçu à l'Académie Françoise le 22. Janvier 1647. M. Corneille est regardé, dit un bel esprit, comme le pere du Théâtre François; il lui a donné une forme raisonnable, il l'a porté à son plus haut point de perfection, & a laissé son secret à qui s'en pourra servir.

Antoinette de la Garde, veuve de Guillaume de la Fon de Boisguerin, Marquis *des Houllieres*, si connue par la beauté de ses Idyles, morte à Paris le 17. Février 1694. dans la 56e. année de son âge.

Pierre Mignard, mort premier Peintre du Roi, le 30. May 1695. âgé de 85. ans.

François Seraphin Regnier Desmarets, Poëte François, Latin, Italien & Espagnol, de l'Académie Françoise, & de celle de la Crusca, mort à Paris le 6. de Septembre de l'an 1713. âgé de 81. ans.

Alexandre Lainez, Poëte natif de Chimay en Hainaut, mort à Paris le 18. d'Avril de l'an 1710. âgé de 60. ans. Il étoit de même nom, & de la

même famille que *le P. Lainez*, second Général de la Compagnie de Jesus.

Le Canton qu'on nomme aujourd'hui *la Butte S. Roch*, étoit autrefois nommé *le Marché aux Pourceaux*, & on y faisoit aussi des exécutions. Ce fut ici qu'en 1379. fut brûlée *Jeanne d'Abentonne* pour avoir prêché l'Hérésie des Turlupins. Au même Marché, ou à la Gréve, furent aussi brûlés les habits, & les livres de ces hérétiques, avec le corps d'un homme dont l'Histoire a tû le nom, qui étant mort dans les prisons quinze jours auparavant, fut gardé dans de la chaux afin d'être brûlé avec la compagne de son Hérésie. *Mathieu de Ruilly* Sergent à cheval, fut brûlé pour Hérésie au même lieu. *Jean Langlois*, Prêtre, ayant arraché la Sainte-Hostie des mains d'un Prêtre célébrant à Nôtre-Dame, dans la Chapelle de S. Crespin, fut traîné en ce même Marché sur une claye, & brûlé, après avoir eu la langue coupée, l'an 1494. Un Hermite convaincu d'Hérésie y fut aussi brûlé en 1523. Peut-être celui-ci est-il ce *Jean Dems* dont il est parlé dans un extrait du livre rou-

Sauval.

ge du Procureur du Roi au Châtelet. Ce Marché aux Pourceaux fut ensuite nommé *la Butte saint Roch*, à cause qu'il étoit resté derriere l'Eglise de ce nom, une butte de terre & de gravois de la démolition de l'ancienne enceinte, &c. Quelques Particuliers ayant demandé au Roi la permission d'applanir cette butte, & d'y faire bâtir des maisons, & alligner des rues, elle leur fut accordée par Arrêt du Conseil du 15. Septembre 1667. Ces travaux ne furent achevés que dix ans après, & donnerent douze nouvelles rues.

LE COUVENT DES JACOBINS RE'FORME'S.

Au-dessus de saint Roch, & du même côté, est un des trois Couvens que les Religieux de saint Dominique, nommés *Jacobins*, ont dans Paris, & le premier des trois où la Réforme a été établie. Le P. *Sebastien Michaelis* Religieux Dominicain, natif de Marseille, ayant institué une Réforme de son Ordre, & l'ayant introduite dans quelques Couvens de Provence, & du Languedoc, vint avec cinq autres Religieux de cette Réforme,

au Chapitre Général qui se tint à Paris l'an 1611. & fit tout son possible pour faire recevoir leur observance aux Jacobins du Grand Couvent de cette Ville, mais il y trouva tant d'opposition & de résistance, qu'il fût obligé de se détacher de ce dessein. Il tourna ses vûës d'un autre côté, & entreprit de faire bâtir à Paris un Couvent de Dominicains Réformés. Il commença par obtenir des Lettres Patentes du Roi, qui lui furent accordées au mois de Septembre 1611. puis il obtint le consentement de l'Evêque de Paris *Henry de Gondi*, le 8. d'Avril de l'an 1612. Ce Prélat fit encore quelque chose de plus efficace pour ce dessein, car il donna cinquante mille livres pour bâtir le Couvent & l'Eglise au milieu d'un enclos de dix arpens dans la rue saint Honoré. Moyennant cette somme *Henry de Gondi* devint le principal Fondateur de cette Maison, mais non pas le seul, car *Jean du Tillet de la Bussiere*, & quelques-autres personnes riches, contribuerent beaucoup à l'établissement de ce Couvent, qui est regardé comme le berceau de la Réforme des Jacobins de la Province de saint Louis.



TOMBEAU DU MARÉCHAL DE CREQUI.

Le bâtiment de ce Couvent, & celui de son Eglise, n'ont par eux-mêmes rien d'extraordinaire, mais ils renferment l'un & l'autre de très-belles choses.

Le Tableau du Maître-Autel représente l'Annonciation, & est de *François Porbus*, de même que celui de saint François qui est dans une des Chapelles de la Nef.

La Chapelle de *saint Hyacinte* a été bâtie des libéralités de la Reine *Marie de Medicis*, & enrichie de celles d'*Anne d'Autriche* qui obtint du Roi, & de la République de Pologne, une portion des Reliques de ce Saint qu'elle fit mettre dans un beau Reliquaire d'argent, dont elle fit présent à cette Chapelle. Le Tableau de ce Saint qu'on voit ici, est de *Nicolas Colombel*, Peintre de l'Académie Royale qui le fit, à son retour d'Italie, où il avoit fait un long séjour.

A côté du Maître-Autel, à main gauche, est une magnifique Chapelle qui a été bâtie & décorée aux dépens de *Catherine de Rougé du Plessis Belliere*, veuve de *François de Blanchefort de Crequi*, Maréchal de France. L'Autel est décoré de deux colonnes de marbre, &

d'Ordre Ionique, qui soûtiennent un entablement & un fronton. Le Tableau est une copie de la descente de Croix de le Brun, faite par *Houasse*. Le Tombeau du Marêchal de Crequi a été exécuté sur les desseins de *le Brun*, & c'est en donner une grande idée. Le Heros y est représenté à genoux, & cette figure est de *Coizevox*. Les accompagnemens, & les deux vertus qui pleurent sa perte, sont d'un autre Sculpteur. Sur le devant de ce Monument, on lit cette Inscription, & l'Epitaphe de ce grand Capitaine :

FRANÇOIS SIRE DE CREQUI

Marêchal de France, Général des Armées du Roi, Gouverneur de Lorraine, décédé le 4. *de Février* 1687.

Dame CATHERINE DE ROUGE', *son Epouse décédée le* 5. *d'Avril* 1713.

L'Epitaphe est également digne du Heros, & de Santeul qui en est l'Auteur.

Orbis cui domitus non ultima meta fuisset,
Hîc metam agnovit; quid vos sperabitis ultra,

Victores! lachrimas: hunc Rex, hunc Gallia flevit;
Sed flet, & æternum flebit pro conjuge conjux,
Donec, quod posuit tristi tumulata sepulcro,
Tam charo cineri se-se cinis ipsa maritet.

Cette Epitaphe fut ainsi traduite par Perrault de l'Académie Françoise:

Celui, dont le grand cœur par la gloire animé
Ne se borna jamais, est ici renfermé;
Son trépas fut suivi des regrets les plus tendres,
Et son Epouse en pleurs attend cet heureux jour,
Où la mort en mêlant leurs précieuses cendres,
Les joindra pour jamais comme a fait leur amour.

Dans cette Eglise ont été inhumés:

Nicolas de Verdun, Premier Président du Parlement de Paris, mort au mois de Mars de l'an 1627. Il étoit fils de Nicolas de Verdun Trésorier des Parties Casuelles, & Intendant

des Finances; & de Nicole de l'Aubespine. Il avoit été Conseiller au Parlement de Paris, d'où il fut tiré pour être Premier Président du Parlement de Toulouse, où il s'acquit une grande réputation, & fut ensuite appellé pour être à la tête du premier Parlement du Royaume. Il joüit d'une grande réputation pendant qu'il fut Premier Président du Parlement de Toulouse, mais il en eut beaucoup moins, quand il fut à la tête du Parlement de Paris. Voici comme le Président de Gramond en parle dans son Histoire, livre I. page 19. Verduno *apud Tholosates fama ingens, minus Luteciæ nomen fuit per majus Officium, quod mirandum! omnium consensu meruerat eam dignitatem antequam obtineret, postquam obtinuit minus famâ valuit.*

Thomas Campanella étoit né à *Stylo* dans la Calabre ultérieure, le 5. de Septembre 1568. & non pas en 1564. comme l'a dit M. Baillet. Il n'avoit que treize ans, quand il entra dans l'Ordre de saint Dominique, & dès-lors on remarquoit en lui une supériorité de genie qui, n'étant point accompagnée de retenue, & de so-

lidité, fut la cauſe des malheurs de ſa vie. Il n'avoit pas encore trente ans, lorſqu'il vint à Naples pour y faire imprimer l'Apologie qu'il avoit faite de la Philoſophie de *Teleſius*. Il parloit avec tant de hardieſſe, & ſi peu de diſcrétion, qu'il fût accuſé d'Héréſie, & de crime d'Etat. Il n'en faloit pas tant, pour le faire enfermer dans une dure & dangereuſe priſon, auſſi le fut-il pendant vingt-ſept ou vingt-huit ans, & appliqué ſept fois à la Queſtion qu'il ſoûtint ſans verſer une ſeule larme. Ce fut pendant cette priſon qu'il compoſa un Livre intitulé *Monarchia Hiſpanica*, dans lequel il prétendit donner au Roi d'Eſpagne le moyen de devenir le Maître de l'Europe. Il ſortit enfin de cette dure & longue priſon le 15. May 1626. mais ce ne fut preſque que pour rentrer dans une autre ; car étant allé à Rome, de nouveaux ſoupçons le firent enfermer dans le Château Saint-Ange. Le Pape Urbain VIII. qui l'aimoit, l'en fit ſortir en 1629. le mit au nombre de ſes domeſtiques, & lui donna une penſion conſidérable. Les bontés de ce Pape, & les liaiſons qu'il avoit avec quel-

ques François, augmenterent encore la haine que les Espagnols avoient contre lui, & ce fut pour prévenir de nouvelles persécutions que, déguisé en Minime, il sortit de Rome dans le Carosse du Comte de Noailles, Ambassadeur du Roi, & prit le chemin de France. Etant arrivé en 1634. dans ce Royaume, il fut fort bien reçu du Cardinal de Richelieu, qui lui donna une pension de deux mille livres. Comme Campanella se mêloit d'Astrologie, & que Louis XIII. n'avoit pas encore eu d'enfans de son mariage, le Cardinal Ministre le fit consulter, pour sçavoir si *Gaston de France*, Frere unique du Roi, monteroit un jour sur le Trône? à quoi Campanella répondit: *Imperium non gustabit in æternum.* La Reine étant accouchée en 1638. du Dauphin qui regna ensuite sous les noms de Louis XIV. & de Louis le Grand, Campanella fit une Eglogue qu'il ne fit imprimer qu'en 1639. & qu'il intitula *In portentosam Delphini Nativitatem.* Il mourut le 29. de May de la même année, âgé de 71. ans dans le Couvent des Dominicains de la rue saint Honoré, où il avoit toujours fait sa

résidence, depuis qu'il étoit à Paris. On apprend la datte de sa naissance, par une des notes ajoûtées à l'Eglogue que je viens de citer.

André Felibien, Ecuyer, Sieur des Avaux & de Javercy, Historiographe des Bâtimens du Roi, & qui a donné au Public plusieurs Ouvrages estimés, entre-autres *les Entretiens sur les Vies & les Ouvrages des Peintres, &c.* mourut le 11. de Juin de l'an 1695. âgé de 77. ans ; & *Nicolas André Felibien*, fils d'André, Prieur de saint Estienne de Virasel, qui avoit été Grand-Vicaire de l'Archevêque de Bourges, & Doyen de l'Eglise Métropolitaine de la même Ville, mourut à Paris le 16. de Septembre, & fut enterré ici, auprès de son pere.

La Bibliothéque de cette Maison a eu de foibles commencemens, car ce n'est pas à quoi on pense d'abord, quand il est question de fonder un Couvent. En 1638. à la Naissance du Dauphin, qui a régné depuis sous le nom de Louis XIV. ces Moines s'aviserent, pour l'augmenter, d'une ruse qui ne leur réüssit pas ; ils la dédierent au Dauphin par cette Inscription qu'ils firent mettre sur la porte :

Hæc Principi Delphino Bibliotheca dicata fuit,
die Natali ejus 5. Septembris
1638.

Cette Bibliothéque eſt aujourd'hui aſſez nombreuſe & très-curieuſe, depuis qu'en 1699. M. *Piques* Docteur de Sorbonne, leur a donné la ſienne qui étoit très-riche, ſur-tout en Livres, & en Manuſcrits qui concernent l'érudition, & les Langues Orientales. On compte que cette Bibliothéque eſt à préſent de vingt-cinq mille volumes. On y trouve le Manuſcrit original du *Catéchiſme des Jeſuites*, compoſé par *Eſtienne Paſquier*, écrit de ſa main.

Avant que de ſortir de cette Bibliothéque, on doit faire attention à un Tableau ſingulier & allégorique qui eſt ſur la porte. Les Religieux que j'ai queſtionés, ne m'ont jamais ſçu dire de qui il étoit, mais je ſuis convaincu qu'il eſt de *Nicolas Ninet de Leſtain*, Peintre natif de Troyes, & éléve de Simon Voüet. Au milieu de ce Tableau, eſt une Fontaine d'Architecture, ſur laquelle eſt aſſis *ſaint Thomas*, ſurnommé l'*Ange de l'Ecole*.

Cette Fontaine jette de l'eau par plusieurs tuyaux, & l'on voit des Moines de différens Ordres, & des Ecclésiastiques qui s'empressent tous d'aller remplir leurs tasses de cette liqueur Angélique. Sur le devant du Tableau, est un Jesuite qui tient une petite cruche, & qui par-là feroit croire qu'il a grande envie de s'enivrer de cette eau, mais son attitude est d'ailleurs si distraite, & si peu empressée, qu'on voit bien qu'il n'en veut point faire débauche.

Ce Couvent a servi de demeure à plusieurs Religieux d'une grande piété, & d'une grande érudition.

Le P. *Sébastien Michaelis* a été le Restaurateur de la Discipline réguliere, suivant l'Esprit de saint Dominique, Instituteur de l'Ordre qui porte son nom. Il fut le premier Vicaire Général de la Congrégation qui avoit embrassé sa Réforme, & premier Prieur du Couvent dont je fais la Description historique. Il mourut ici en 1618. dans une grande réputation de sainteté.

Le P. *Jacques Goar*, Parisien, fut Missionnaire Apostolique dans le Levant, où il apprit à fond les différens

Rites des Eglises Grecques. Revenu en France, & dans cette Maison, il ne s'occupa que de son salut, & du soin de faire part au Public de ses sçavantes Recherches. Il donna plusieurs Ouvrages, entre-autres l'*Eucologe* ou *le Rituel des Grecs*. Ce Livre qui est très-estimé, fut imprimé en 1657. & est devenu rare. Le P. *Goar* mourut le 22. de Septembre de l'an 1653.

Le P. *Antoine le Quieu* nâquit à Paris le 23. Février 1601. d'Antoine le Quieu Avocat au Parlement, & de Marguerite le Caron, & entra dans l'Ordre de saint Dominique en 1622. Il a employé toute sa vie à se sanctifier, & à convertir les Hérétiques. Il faisoit tous les ans des Missions aux environs de Geneve, en Provence, en Languedoc, &c. & faisoit toujours des conquêtes sur les Calvinistes. Dans une célébre Mission qu'il fit à *Merindol*, il y fit planter une Croix que les Calvinistes abbatirent, mais le Roi par ses Lettres Patentes du 14. Mars de l'an 1660. ordonna aux Consuls de cette Ville de la rétablir, avec défense aux Habitans de l'ôter, sur peine de la vie. Ce saint homme

mourut le 7. Octobre de l'an 1677. âgé de 76. ans moins trois mois.

Le P. *François Combefis* étoit né à *Marmande* petite Ville sur la Garonne, & du Diocèse d'Agen. Il entra dans l'Ordre de saint Dominique en 1623. & après y avoir enseigné la Philosophie, & la Théologie en plusieurs Couvens, & même dans celui de Paris que je décris ici, il se donna tout entier à l'étude & à la révision des Peres, & des Historiens Grecs, & ce fut pour le soûtenir dans ce pénible travail, que l'Assemblée du Clergé de l'an 1655. le gratifia d'une pension de 500. livres, qu'une autre Assemblée augmenta ensuite du double, ce que le Clergé de France n'avoit jamais encore fait pour aucun Régulier avant lui. On peut voir dans le Dictionnaire de Moreri, & dans la Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques de M. du Pin, la nombreuse liste des Ouvrages que le P. Combefis a donnés au Public. Il mourut le 23. Mars de l'an 1679. dans la 74e. année de son âge, & la 55e. de sa Profession Religieuse.

Le P. *François Penon*, Parisien, étoit grand Humaniste, & grand

Théologien. Il a donné au Public un Abrégé de la Somme de ſaint Thomas, qu'il intitula *Hymnus Angelicus* ; & a laiſſé manuſcrite une Chronologie Univerſelle de toutes les Nations, qui eſt un vrai *Rationarium Temporum.* Il mourut en 1698. âgé de 75. ans.

Le P. *Jacques Quetif*, Pariſien, étoit très-ſçavant en tout genre de Littérature, & fut Bibliothécaire de ce Couvent. Il a donné pluſieurs Ouvrages au Public, dont on peut voir la liſte dans le Dictionnaire de Moreri, & ailleurs, & a laiſſé pluſieurs Manuſcrits de ſa façon, parmi leſquels étoient les Corrections, & les Additions qu'il avoit faites à la Bibliothéque des Ecrivains de ſon Ordre, laquelle a été continuée juſqu'à nôtre tems, & publiée en 1719. par le P. *Echard*, ſon Confrere, & auſſi Bibliothécaire de ce Couvent. Le P. Quetif mourut le 2. de Mars 1698. âgé de 78. ans, dont il en avoit 60. de Profeſſion Religieuſe.

Le P. *Jacques Barelier*, étoit déja Licentié dans la Faculté de Médecine de Paris, lorſqu'il entra dans l'Ordre de ſaint Dominique. Avec toutes les obſervances de ſa Règle, ce pieux Religieux

Religieux conſerva toujours le goût qu'il avoit pour la Botanique. Il fut pendant vingt-cinq ans Aſſiſtant des Généraux de ſon Ordre, & cependant il trouva encore le tems de compoſer un grand Traité intitulé *Orbis Botanicus*, dont il a lui-même deſſiné les Plantes avec beaucoup d'exactitude, & une grande propreté. M. *de Juſſieu*, Médecin, & Profeſſeur en Botanique au Jardin Royal des Plantes, s'eſt, dit-on, chargé de le donner au Public. Le P. Barelier mourut le 25. de Juillet 1673.

Jacques Echard étoit né à Rouen, d'une des meilleures Familles de cette Ville. Etant entré dans l'Ordre de ſaint Dominique, il devint dans la ſuite Bibliothécaire de ce Couvent, & acquit une grande connoiſſance des Livres, & des Auteurs. Il a continué la Bibliothéque des Ecrivains de ſon Ordre, & l'a fait imprimer en 2. vol. in fol. l'an 1719. Le P. Echard mourut le 14. Mars 1724.

Le P. *Michel le Quien*, étoit né à Boulogne ſur Mer, & étoit également diſtingué par ſa pieté, & par ſon grand ſçavoir. Il avoit ſur tout une grande connoiſſance de la Lan-

gue Grecque, & des Langues Orientales. Il a donné deux Ouvrages François contre le Systême de *l'Antiquité des Tems* du P. Pezron, dans lesquels il défend la vérité de la Chronologie du Texte Hébreu. Il a aussi donné une Edition parfaite des Oeuvres de saint Jean Damascene, avec des notes & des dissertations fort sçavantes. Il écrivit enfin contre le P. Courayer sur la Validité des Ordinations Angloises, & mourut dans ce Couvent le 12. de Mars 1733.

Le P. *Jean-Baptiste Labat* a donné la relation de son Voyage aux Isles de l'Amérique, & qui est en 6. vol in 12. & estimé. Il a encore donné au Public une relation de l'Afrique Occidentale, en cinq volumes in 12. & ses Voyages en Espagne, & en Italie, en huit volumes in douze. Il est mort à Paris le 6. Janvier 1738.

Assez près des Jacobins, dans la même rue, mais de l'autre côté, est l'Hôtel de *Noailles*. Cet Hôtel fut bâti pour *Henry Pussort*, Conseiller d'Etat, & du Conseil Royal des Finances, & oncle du fameux Jean-Baptiste Colbert. M. Pussort étant mort en 1697. *Pierre Vincent Bertin*, Receveur Général des Revenus Casuels,

l'acheta la même année. Celui-ci étant mort au mois de Novembre 1711. ses Héritiers le vendirent à *Adrien Maurice*, *Duc de Noailles*, Pair & Marêchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de la Toison d'or, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps, Général des Armées de Sa Majesté, & Gouverneur des Châteaux de Versailles, & de saint Germain en Laye. Ce Seigneur a fait faire à cet Hôtel des réparations si considérables en 1715. qu'il a presque changé de face. La grand-Porte est décorée de deux colonnes Ioniques qui soûtiennent un balcon, l'attique, & l'entablement. Au fond de la cour, est un beau pérystille composé de six colonnes d'ordre Dorique, & orné de quatre niches. Le Jardin est très-propre. Les appartemens sont bien distribués, & meublés avec beaucoup de magnificence, & avec encore plus de goût. Comme le Duc de Noailles n'est pas moins favori de Minerve que de Bellone, on trouve dans cette maison une Bibliothéque nombreuse, & dont les Livres sont d'un goût très-recherché.

LE COUVENT DES FEUILLANS.

Ces Religieux forment une Congrégation particuliere, qui est une Réforme de l'Ordre de Cîteaux, & qui a pris son nom de l'Abbaye de *Feuillans* dans le Diocèse de Rieux, & à six lieuës de Toulouse. Ce fut *Jean de la Barriere*, Abbé de Feuillans, qui fut l'Auteur de cette Réforme, & qui porta si loin l'austérité de cette Regle, que depuis sa mort on a été obligé de la mitiger sur plusieurs articles, & en dernier lieu sur la nudité des pieds. Le Roi Henry III. avoit conçu une estime si particuliere pour ce saint Réformateur, qu'il voulut l'avoir auprès de lui, & le fit venir à Paris avec soixante-deux de ces nouveaux Religieux. Cette sainte Colonie vint à pied de Feuillans à Paris, marcha toujours en Procession pendant cette longue & pénible route, & arriva enfin à Vincennes où le Roi étoit alors, le 11. de Juillet de l'an 1587. mais comme le Couvent que le Roi lui faisoit bâtir, n'étoit pas encore en état de la loger, elle demeura pendant deux mois dans un Prieuré que l'Ordre de Gramont avoit dans le Bois de Vin-

cennes, & qui eſt aujourd'hui occupé par les Minimes.

Le Monaſtere des Feuillans que je vais décrire, eſt ſitué dans la rue S. Honoré, & par ſa ſituation, & par la propreté de ſon Egliſe & de ſon Bâtiment, eſt, après l'Abbaye de Feuillans, la plus belle Maiſon de cette Congrégation.

Le Portail fait face à la Place des Conquêtes, & a pour point de vuë la Statuë Equeſtre de *Louis le Grand*. Il fut élevé en 1676. & eſt décoré de quatre colonnes Corinthiennes iſolées, d'un entablement & d'un fronton. L'on voit ſur cette porte un bas-relief qui repréſente le Roi Henry III. qui reçoit l'Abbé Dom *Jean de la Barriere* & ſes Compagnons. Dans le fronton eſt l'écu des Armes de France & de Navarre, pour faire connoître non ſeulement que cette Maiſon eſt de fondation Royale, mais encore que le Roi ſucceſſeur d'Henry III. a contribué à la perfection de ce ſaint œuvre.

Vis-à-vis ce Portail eſt la porte intérieure du Couvent, laquelle eſt en vouſſure, avec des refands & d'autres ornemens qui font un aſſez bel effet.

A main gauche dans la même cour, est l'*Eglise* dont le Portail est, selon quelques-uns, un chef-d'œuvre d'Architecture, & selon d'autres, quelque chose de fort médiocre. Cette Eglise fut commencée en 1601. par le moyen des aumônes qu'on fit à ces Religieux pendant le Jubilé du commencement du dernier siécle. Le Roi Henry le Grand en posa la premiere pierre, & ordonna que ce Monastere joüît de tous les droits & prérogatives dont joüissent les Maisons Religieuses qui sont de fondation Royale. Ce Bâtiment fut achevé en 1608. & *François d'Escoubleau de Sourdis* Archevêque de Bourdeaux & Cardinal, en fit la Dédicace la même année.

Marie de Medicis donna peu de tems après de fort beaux ornemens d'Eglise, & fit faire le retable du Maître-Autel.

Le Portail restoit encore à faire; mais le Roi Louis XIII. ayant bien voulu entrer pour une somme considérable dans la dépense qu'il convenoit de faire, on l'entreprit, & il fut achevé en 1624. Ce fut le coup d'essay de *François Mansard*, qui devint dans la suite un des grands Architec-

tes que nous ayons eu. Ce Portail eſt compoſé de deux Ordres d'Architecture poſés l'un ſur l'autre. Le premier eſt l'Ionique, & conſiſte en huit colonnes, au milieu deſquelles eſt la grand-porte de l'Egliſe. Dans les entre-colonnes ſont deux groſſes & vilaines figures de pierre qui ont été ſculptées par *Guillain*, & qui font connoître que la Sculpture étoit pour lors en France dans un auſſi pitoyable état, qu'elle eſt devenue parfaite ſous le Regne de Louis le Grand. Le ſecond Ordre eſt compoſé de quatre colonnes Corinthiennes, au milieu deſquelles eſt un grand vitreau. Les angles ſont enrichis de deux pyramides ruſtiques qui ſont abſolument de l'invention de Manſard. Le tout eſt ſurmonté d'un attique, accompagné de deux ſtatues qui ſont auſſi de Guillain, & de quelques amortiſſemens. Bien loin que ce morceau d'Architecture ait réüni les ſuffrages des Connoiſſeurs, on peut dire au contraire qu'il eſt devenu pour eux un ſujet de diſcorde & de diviſion. Selon les uns, on y remarque par-tout un goût excellent, & une maniere vigoureuſe. Les colonnes en ſont belles, bien me-

ſurées & bien entendues. Les pilaſtres n'ont point cette diminution vicieuſe qu'on reproche à nos modernes de leur avoir donnée, malgré les exemples contraires qu'on remarque dans l'arc de Conſtantin, & dans quelques autres morceaux antiques. Les pyramides même ſont regardées comme un enrichiſſement que Manſard a ajoûté à l'Ordre Corinthien. D'autres au contraire ſoûtiennent que l'ordonnance en général en eſt peu réguliere, & trop exhauſſée pour la face de l'Egliſe. Ils trouvent que les pyramides ſont trop courtes, trop maſſives, & qu'elles accompagnent d'autant plus mal ce Portail, que l'Ordre Corinthien n'a jamais été uni avec le Ruſtique *.

* Sauval.

L'intérieur de l'Egliſe eſt propre & orné. Le grand-Autel eſt décoré de colonnes torſes & de pluſieurs figures. Le Tableau repréſente l'*Aſſomption de la Vierge*, & a été peint par *Jacques Bunel.* Il n'a pas quatre pieds de large, & cependant ce Peintre a ſi bien ſçû mettre à profit cette largeur, qu'il y a fait entrer les figures des douze Apôtres, grandes comme nature, & les y a placées ſans les eſ-

tropier, & ſans aucun embarras. La figure de la Vierge eſt de *la Foſſe*; car Bunel qui étoit Calviniſte, ne voulut jamais achever ce Tableau par un caprice pictoreſque, auquel il ſeroit difficile de donner quelque prétexte raiſonnable.

Cette Egliſe a quatorze Chapelles, ſept de chaque côté, dont quelques-unes ſont aſſez ornées pour mériter les regards, & même l'examen des Curieux.

Dans la premiere à main droite, du côté du Maître-Autel, eſt une figure de marbre blanc de grandeur naturelle, portée par un piédeſtal de marbre noir & blanc, laquelle repréſente *Raymond Phelippeaux* Seigneur d'Herbaut, Conſeiller & Secretaire d'Etat de Louis XIII. mort le [illegible] du mois de May de l'an 1629.

La ſeconde du même côté appartient à Meſſieurs *Pelletier*, & l'on y remarque quelques peintures.

La troiſiéme a appartenu à Meſſieurs de *Vendôme*, & l'on y voit une ſtatue de la Vierge, qui eſt de *Jacques Sarrazin*, Sculpteur fameux.

Dans la quatriéme eſt un Tombeau de marbre noir, accompagné de deux

vertus de marbre blanc, & au milieu est un buste aussi de marbre, qui représente *Guillaume de Montholon*, Conseiller d'Etat, mort le 11. May 1622. âgé de 53. ans.

La cinquiéme renferme le Tombeau de *Louis de Marillac*, Marêchal de France, qui eut la tête tranchée en place de Gréve le 10. de May 1632. C'étoit un des plus sages & des plus vertueux hommes de son tems, mais il étoit suspect au Cardinal de Richelieu premier Ministre, & d'ailleurs fort attaché à la Reine Marie de Medicis, dans l'alliance de laquelle il avoit eu l'honneur d'entrer, ayant épousé le 20. Décembre 1607. Catherine de Medicis, fille de Côme de Medicis, & de Diane Comtesse de Bardi. La Marêchale mourut de chagrin le 14. de Septembre de l'an 1631. Voici l'Epitaphe qui est gravée sur le Tombeau de cet illustre Malheureux, qui est aussi celui de sa vertueuse femme:

HIC JACET

LUDOVICUS DE MARILLAC,

Franciæ Marescallus,

& Regiorum ordinum Eques ordinatus,

ſplendore generis, fortitudine geſtorum
& virtutis nec quicquam integræ
ſorte funeſta Clarus.
Obiit anno R. S. M. DC. XXXII.
ætatis LIX.

Jacet unà cum conjuge
CATHARINA DE MEDICIS,
ejus uxor,
quæ miſerè ab illo divulſa
& unicè pro illo ſollicita,
paucis ante viri ſupremum diem
menſibus vivere deſiit.

VIATOR

forti viro, & piæ fœminæ
facilem apprecare ſummum
Judicem Deum.

Sur le jambage qui eſt entre ces deux Chapelles, eſt le *Cenotaphe*, ou Tombeau vuide, de Henry de Lorraine Comte d'Harcourt, & d'Alphonſe de Lorraine ſon fils, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem. Les Corps de l'un & de l'autre ont été inhumés dans l'Egliſe de l'Abbaye de Royaumont; mais ces deux Princes étoient ſi célébres par leurs exploits, qu'on leur a érigé ici ce Ce-

notaphe à l'exemple des anciens. Ce Monument qui est du dessein & de l'exécution de *Nicolas Renard*, Sculpteur originaire de Nancy, fut posé en 1693. & consiste en une forme de Tombeau de marbre noir, porté par un piédestal fort exhaussé, sur le devant duquel est un bas-relief d'or moulu, de même que les festons. Sur le Tombeau est la figure du Tems, couchée au pied d'un grand Obelysque, & auprès est un Livre ouvert, sur l'une des pages duquel on lit ces paroles du III. Chapitre du Livre de la Sagesse : *Spes illorum immortalitate plena est*; & sur l'autre, celles-ci du XLI. Chapitre de l'Ecclesiastique : *Bonum autem nomen permanebit in ævum.* Ces paroles font connoître qu'une grande figure aîlée qui est debout, & qui semble triompher du Tems, désigne l'*Immortalité.* Elle tient d'une main un médaillon sur lequel est le portrait du Comte d'Harcourt, & de l'autre l'épée de ce Prince. A côté de cette figure, & au bas, est un autre médaillon sur lequel est le portrait du Prince Alphonse de Lorraine, tenu par un génie. L'Obelysque est surmonté d'un Globe doré,

sur lequel est un grand Aigle aussi doré, & ayant ses aîles éployées. Au bas de ce Monument est cette Epitaphe :

D. O. M.

Et æternæ memoriæ Serenissimorum Principum Henrici à Lotharingia Comitis Harcuriani, Franciæ Paris & summi Armigeri : & Alphonsi Ludovici hujus filii, Equitis, & Melitensium Triremium Prætoris, Nancæi Primatis. Ob vindicatam à patre Regni gloriam. Represso ad Insulas Lerinenses Hispano fastu, liberato Casali, Taurino expugnato, fusis terrâ marique Hostibus. Et assertam à filio Religionem, victâ apud Rhodum Turcarum Classe, fractis ad Cycladas navibus Bizantinis, fugatis Algeriæ, Bizettæque prædonibus. Hic gentilitiæ in Deum pietatis, in Hostes fortitudinis, in singulos humanitatis hæres clarissimus, paternæ, memoriæ Monumentum hoc vivens poni mandaverat, sed præcipiti morte præreptus, præstantissimo parenti non indignus accessit honoris socius, qui dignissimus exstiterat virtutum æmulus.

Obiit pater anno M. DC. LXVI.
13. *Kalendas Aug. ætatis LXVI.*
Filius vero anno M. DC, LXXXIX.
VI. Idus Jun. ætatis. XLIV.

J. B. DU BIGNON, *Principi à Mathematicis olim, de hinc à Secretis, mærori justissimo obsequens opus absolvendum curavit* 1695.

Les dates de cette Epitaphe sont infidellement copiées dans toutes les Editions de la Description de Paris par M. Brice, & même dans la derniere qui est de l'an 1725. On remarque dans toutes une erreur de dix ans, car le Comte d'Harcourt mourut en 1666. & il comptoit ses années sur celles du siécle.

Dans la Chapelle qui vient ensuite, l'on voit plusieurs peintures de *Simon Voüet*. Le saint Michel qui précipite le Diable dans le fond des Enfers, est regardé comme le chef-d'œuvre de ce Peintre.

Entre les sept Chapelles qui sont de l'autre côté de la Nef, l'on en distingue principalement trois.

Dans la plus proche du Maître-Autel, est un Tombeau de marbre

blanc en forme d'urne, de douze pieds de longueur, ſur douze de hauteur, ſoûtenu par un piédeſtal de marbre jaſpé. Ce fut *Jeanne-Armande de Schomberg*, femme de Charles de Rohan, ſecond du nom, Duc de Montbazon, Prince de Guemené, &c. morte le 10. Juillet 1706. en ſa 74e. année, qui de ſon vivant, ſe fit ériger ce Tombeau, ſur lequel il n'y a ni Epitaphe, ni Inſcription.

La ſeconde appartient à M. de Beringhen premier Ecuyer du Roi, & c'eſt dans celle-ci qu'a été inhumé le Corps du Maréchal d'Uxelles, le 11. d'Avril 1730. Ce Seigneur ſe nommoit *Nicolas du Blé Marquis d'Uxelles*. Il étoit Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de la haute & baſſe Alſace, Gouverneur de la Ville de Straſbourg, Lieutenant Général au Gouvernement de Bourgogne, & Gouverneur des Ville & Citadelle de Châlons ſur Saône. Il mourut à Paris le 10. d'Avril 1730. dans la 79e. année de ſon âge, ſans avoir été marié. Il avoit été Ambaſſadeur Extraordinaire, & Plénipotentiaire au Congrès d'Utreck, Miniſtre du Conſeil de Régence, & Préſi-

dent du Conseil des affaires étrangeres. Au mois de Septembre 1726. le Roi le nomma Ministre d'Etat, & depuis ce jour-là il assista toujours à ses Conseils jusqu'au mois de Décembre 1729. qu'il demanda à Sa Majesté la permission de se retirer.

La Chapelle de *Rostaing* est la cinquiéme de ce côté-ci, & celle de toutes où l'on a moins épargné le marbre. Vis-à-vis l'Autel il y a une colonne de *marbre Portor*, sur laquelle est une Urne qui renferme le cœur d'*Anne Hurault*, fille du Chancelier de Chiverni, & femme de Charles Comte de Rostaing, morte à Paris le 16. d'Avril de l'an 1635. âgée de cinquante-deux ans. Tout auprès est un Mausolée de marbre noir, sur lequel sont deux statues à genoux, de marbre blanc, & qui ont chacune leur Inscription. Sous l'une on lit :

Cy-dessus est la représentation de haut
& puissant Seigneur,
Messire TRISTAN DE ROSTAING,
Chevalier des Ordres du Roy,
décédé le 7. *Mars* 1591. *âgé de* 78. *ans.*

Sous l'autre figure est cette inscription :

Cy-dessus est la représentation de haut & puissant Seigneur,
Messire CHARLES DE ROSTAING,
décédé le 4. Janvier 1660.

Je crois qu'il est à propos de remarquer ici que ce Tombeau n'est que le *Cenotaphe* de Tristan de Rostaing, qui fut enterré en l'Eglise de *Vaux-Apenil* près de Melun; mais Charles de Rostaing son fils, a été véritablement inhumé en cet endroit.

Sur quatre colonnes de bréche noire & blanche dont les chapitaux sont dorés, sont quatre bustes de marbre blanc, qui représentent *Louis*, *Jean*, *Antoine*, & *Gaston de Rostaing*, tous inhumés dans cette Chapelle.

Dans la Chapelle qui est après, on voit la statue à genoux, en marbre blanc, de *Claude de Laubépine*, femme de Mederic de Barbezieres, qui n'étoit pas Marêchal de France, ainsi que l'a dit *le Maire* dans son Livre intitulé, *Paris ancien & nouveau*, mais grand Marêchal des Logis du Roi, & Chevalier de l'Ordre du S. Esprit. Elle mourut le 22. de Juin de l'an 1613. âgée de 63. ans.

Le Chœur est assez propre. Il est

orné de plusieurs grands Tableaux qui représentent la Vie de J. C. & qui sont d'assez mauvaises copies faites d'après *Rubens*.

On lit dans les Antiquités de Paris par *Sauval* *, qu'*au milieu de ce Chœur*, le P. Goulu *qui mourut en* 1627. *est enterré sous une Tombe de marbre noir que le Duc d'Angoulême défunt lui a fait dresser; personnage de mérite sans doute, & à qui ses écrits ont donné de la réputation. Ce Mausolée cependant comme trop superbe pour un Religieux, a choqué tout l'Ordre à ce point, que depuis dans un Chapitre Général, il fut arrêté de ne plus souffrir qu'à l'avenir aucun d'eux eut ni Tombe, ni Epitaphe, comme étant contraire à la simplicité dont ils font profession; & de fait, à la mort de Charles Vialart Evêque de ...... pour ne point faire tort à ces Reglemens, quoiqu'il eut été quatre fois leur Général, son cœur a été enterré dans leur Chapitre avec tant de négligence, qu'ils seroient bien empêchés de trouver l'endroit.*

* Tome 1. pag. 485.

Tout ce narré est si rempli de fautes, que je suis convaincu qu'il n'est point de *Sauval*, & qu'il a été fourré dans ses Mémoires par quelque igno-

rant. *Sauval* entendoit le Latin, étoit exact, & bon critique, & la moindre de ces qualités auroit fait appercevoir à l'Auteur les faussetés qu'il avançoit. L'Epitaphe qu'on va lire, & les Tombes qu'on voit en plusieurs endroits de ce Monastere, feront connoître que *D. Goulu* mourut en 1629. que ce fut César Duc de Vendôme qui lui fit ériger cette Tombe, & que le Chapitre Général des Feuillans n'a rien statué contre cet usage.

Sta quisquis es, & perlege.
R. P. JOAN. GOULU *Parisiis natus,*
ubique notus.
Pietate, probitate, eruditione,
eloquutione ad invidiam usque mirabilis,
vixit heu imò vivit,
quippe dignum laude virum fama
vetat mori.
A militia forensi ad Fuliensem
ingressus, scriptis suis
impugnatam fidei veritatem
impetita Monarchiæ Jura
periclitantem Sanctorum memoriam
mirum quantum ab injuriis temporum
vindicaverit, simulque adulteratam
eloquentiæ puritatem
revocaverit, conservaverit, illustraverit.

Tandem universo Ordini postquam
bis præfuit,
exemploque non minus quam imperio
profuit vix dicas
dignitate functus ne prius
an defunctus sit.
Magnatum amicitias ut meruerit,
ut tenuerit, vel hoc marmor testabitur,
quod illustrissimi Principes
Cesar Borbonius, & Maria Lotharinga
carissimi conjuges Duces Vindocin.
Stampens, Bellofor, Mercorei,
Ponthievræ, &c.
benè merenti mœrentes posuere.
Obiit ann. M. DC. XXIX. *die* V. *Jan.*
Ætatis suæ LIIII.
ORATE PRO EO.

D. Goulu en entrant dans le monde, embrassa la profession d'Avocat; mais étant demeuré court à la premiere Cause qu'il plaida, Dieu se servit de ce début malheureux pour lui inspirer le dessein d'entrer dans la Congrégation des Feuillans. Il y fut reçû en 1604. & parvint dans la suite à la premiere dignité de son Ordre. Il fit quelques traductions d'après le Grec, & quelques Ouvrages de son chef; mais ni les unes, ni les autres ne lui

acquirent pas une grande réputation. Ce qui le fit principalement connoître dans la Littérature, ce furent deux volumes de Lettres qu'il écrivit contre Balzac, & dans lesquelles on trouve plus d'aigreur qu'il ne convient. Comme D. Goulu étoit pour lors Général des Feuillans, en les publiant, il se cacha sous le nom *de Phylarque*, c'est-à-dire, *de Prince des feuilles*, faisant allusion à la qualité qu'il avoit. Cette querelle commença en 1627., & finit par la chûte du Prince des feuilles, qui mourut l'an 1629. Quelque accoûtumé que je sois, à voir que nos Historiens, même les plus habiles, se méprennent tous les jours dans les surnoms des Princes de la Maison Royale; j'avouë cependant que j'ai été fort surpris que l'Auteur de l'Epitaphe qu'on vient de lire, ait donné à *César Duc de Vendôme*, le surnom de *Bourbon*, qui n'a jamais été le sien, & aussi qu'il n'a jamais porté.

Dans le Chapitre sont plusieurs Tombes, pareilles à celle de Dom Goulu, & qui y ont été mises depuis la mort de ce Général. L'on y remarque entr'autres celles de *Dom Roger*, & de *Dom Pradillon*, qui avoient été

l'un & l'autre Généraux de cette Congrégation. Voici celle du premier.

HIC JACET Reverendissimus Pater
D. Petrus à Sancto Francisco.
Nota apud Lemovicos ROGERIORUM
familia quo occumbente
occubuit Fuliensium caput quippe
qui pietate, Religionis zelo, ac eruditione
conspicuus toti Congregationi
bis præfuit pluriesque præfuisset,
nisi primo completo triennio
alteroque à sex mensibus inchoato
è vivis abiens
sui desiderium omnibus reliquisset.
In uno viro habeto plures ut pote in quo
multorum insigniora naturæ præmia
assensu singulorum adunabantur,
mens scilicet fortis, & præcelsa,
pietas sapientiæ ferax,
memoria adeo tenax
ut nullius unquam scibilis oblita
à posteris nunquam sit obliteranda.
ast heu hic vir in tantis maximus
devixit sexagenario minor
anno salutis 1675. *die* XI. *Novembris*
Viator abi, & consule tibi.

Auprès de la Tombe de D. Roger, est celle de *Dom Jean Pradillon* son compatriote. Celui-ci étoit d'*Esmou-*

ſtiers en Limouſin, & fut quatre fois Général de ſa Congrégation. Il avoit de grands talens pour le gouvernement Monaſtique, & étoit très-ſçavant dans nôtre Hiſtoire, & dans la connoiſſance des Généalogies. Il a peu écrit, car je ne connois que deux petits Livres de ſa façon; l'un intitulé, *Praxis Juris Fulienſis*; & l'autre, *la Conduite de Dom Jean de la Barriere*, imprimé en 1699. Voici l'Epitaphe dont ſes Confreres ont honoré ſon Tombeau.

Ad immortalem vitam proficiſcens
mortalitatis ſarcinam hic depoſuit
Reverendiſſimus Pater
D. Joannes Bapt. à S[ta] Anna
PRADILLON *Patria Lemovicus*
vir in multis egregius
quem quater in præſulem ſibi elegerat
tota Congregatio Fulienſis
hunc ad magna natum majoraque
ſpirantem frontis honos & totius corporis
habitus arguebant.
Dignam tali hoſpitio animam
non una virtus, non una ornabat
ſcientia maxime
quæ virum decet aliorum moderamini
invigilantem, fides recta,

sincera pietas prudens Religionis Zelus
temperata justitiæ finibus mansuetudo
divinarum humanarumque Legum
peritia singularis
animorum quamcumque in partem
vellet adducendorum arte prorsus
stupenda pollebat
cujus exercendæ dexteritatem,
& industriam plerique, suavitatem
omnes admirati sunt.
Nullus facile assequetur.
Obiit VII. Kal. Octob. *anno Dñi*
M. DCCI.
Ætatis suæ LXI.

En ce même endroit on voit aussi les Tombes & les Epitaphes de *Dom Eustache de S. Paul Asseline*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, mort Religieux Feuillant, le 26. d'Octobre de l'an 1640. & de *Dom Pierre de S. Joseph*, mort le 10. Juillet 1662. Celui-ci est Auteur d'un Livre intitulé, *Idea Theologiæ*; & d'un autre, sous le titre d'*Idea Philosophiæ*. Quoique ces deux ouvrages soient fort médiocres, ils trouverent néanmoins des Plagiaires, du vivant même de l'Auteur.

Enfin l'on voit aussi dans le Chapitre

tre le Tombeau de *Dom Jérôme*, un des plus fameux Prédicateurs du dernier siécle, & de celui-ci. L'Epitaphe qu'on y lit, & que je vais transcrire, fera connoître ses talens & sa vertu à ceux qui ne l'ont ni connu, ni entendu prêcher.

CONTICESCIT
& hîc novissimæ tubæ clangorem expectat
R^DŪS^ D. HYERONIMUS
à sancta Maria
in sæculo CLAUDIUS GEOFFRIN
qui & ipse quasi tuba
vocem Piis amicam, Impiis
& Peccatoribus terribilem exaltavit
in Domo Domini.
Parisiis, facili ad Scientias ingenio natus
supereminentem aliis Christi Doctrinam
& verbo & opere amplexus est.
Sinceræ vir pietatis, cui vera fides,
& castus Religionis amor
quando ullum invenient parem?
veritatis amans
impetum irruentis in illam procellæ
exul sustinuit.
Eloquentia percelebris
per quinquaginta & amplius annos
Populum, Proceres, Regem ipsum

de Religione allocutus
nulli non placuit, nullum dimisit
sine novo ipsum rursus audiendi desiderio;
Ecclesiæ veluti dulcissimæ matri addictus
ejus Principibus, Pastoribusque
vixit carissimus.
Visitator semel, Assistens iterum
dignitate suis præfuit, profuit exemplo.
Tandem octogenario major
XVI. *Kal. April. ann. Dom.* M. DCCXXI.
Prior Pignerolensis obiit
jamque Verbo Dei pascitur æterno
cujus ad ultimum usque spiritum
& præco fuit, & testis.

Dom *Turquois* autre fameux Prédicateur du dernier siécle, & de celui-ci, a été inhumé dans le Cloître où l'on voit une tombe pareille aux autres, & l'Epitaphe qui suit:

Vixit eheu! immo æternum vivit
R dūs P. D. Ludovicus à Sancto Bernardo TURQUOIS
quem morum innocentia,
quem Religionis Doctrina sublimis
immortali vita apud Deum & Homines
dignum reddiderunt.
In Fano Sti Dionysii apud Parisios natus
accerrimi ingenii, & ad ardua

quæque idonei adoleſcens
in Clauſtri latebris ſapienter elegit
mala Mundi perpeti,
quam vitæ hujus favoribus extolli.
Hinc indefeſſo labori
in Vinea Domini deditus
Philoſophiæ, & Theologiæ Studiis
apud nos diu feliciterque præfuit.
Ad Munus Evangelicæ Doctrinæ
diſſeminandæ vocatus, ea claritate,
ea verborum, rationumque præciſione
quæ virum decet Religionis ſcientiſſimum,
ea eloquentia quæ diſertiſſimo
convenit Oratori,
ſemper, quod rarum eſt,
ad Populum Chriſtianum ſermonem
habuit.
Eccleſiæ Chriſti amantiſſimus,
illius tuendæ puritati vitam ipſam
libentiſſime impendiſſet.
Prioris, Provincialis, Viſitatoris
Muneribus functus,
vitæ Religioſæ quam ex animo diligebat,
Evangelicæ Prædicationis,
cui per trigenta & amplius annos
incubuerat,
Studii Theologici quod nunquam
intermiſit, laboribus fractus
ab immaculati Agni Convivio
ad Æterni Patris amplexus tranſivit

Kalendis Januarii ann. Dom. 1723.
Ætatis 67.

Les deux fameux Prédicateurs, dont on vient de lire ici les Epitaphes, ne sont point les seuls que cette Congrégation ait produits, puisqu'ils ont été précédés par trois autres qui ont prêché encore avec plus d'éclat. Le premier de ces trois est *Dom Jean de la Barriere*, Instituteur de la Congrégation des Feuillans, lequel avoit beaucoup de zéle & de talent pour la Prédication. Le second se nommoit *Dom Bernard de Percin de Montgaillard*. Il étoit né Gentilhomme; & s'étant fait Feuillant, il fut un de ceux que Dom Jean de la Barriere mena avec lui à Paris. Il prêchoit avec tant d'éloquence, qu'il se fit admirer à Paris & à la Cour. Il fut d'abord pour le Roi contre la Ligue; mais après la mort du Duc & du Cardinal de Guise, il se déclara pour la Ligue contre le Roi, son Maître & son Bienfaicteur. Son attachement à ce mauvais parti l'obligea de quitter le Royaume, & de se retirer en Flandres où il mourut Abbé d'Orval. C'est lui qui est nommé *le petit Feuillant* dans l'histoire de

la Ligue. Le troisiéme, & celui de tous qui s'est le plus signalé pour la Prédication, est *Dom Cosme*, Prédicateur ordinaire du Roi, & ensuite Evêque de Lombez. Il se nommoit *Cosme Roger*, & étoit fils d'un Avocat de Paris. Il joignoit à beaucoup de douceur, beaucoup d'esprit, & une sagesse qui ne s'est jamais démentie, ni dans le Cloître, ni dans l'Episcopat.

C'est sur la foi de *Joseph Scaliger* & *d'Isaac Casaubon*, que je vais mettre ici *Dom Jean de S. Paul de Vassan*, au nombre des Sçavans qui ont embrassé la Regle des Feuillans. Une sœur de Messieurs *Pithou* quitta la France au tems du Massacre de la saint Barthelemi, & se refugia à Genéve, où elle épousa le Sieur de Vassan. Son mari étant mort, elle s'appliqua particulierement à l'éducation de deux garçons qu'elle avoit eus de son mariage. L'aîné se nommoit *Jean*, & le puîné *Nicolas*. Lorsqu'ils eurent fait les Humanités & la Philosophie à Genéve, elle les envoya à Leyde pour étudier en Théologie, & leur donna des Lettres de ses amis, & sur tout de Casaubon, qui les recommandoient à

Scaliger. Celui-ci les regarda comme ſes enfans, & leur donna dans ſa maiſon le même accès que s'ils l'avoient effectivement été. Les Vaſſans qui avoient beaucoup d'eſprit, & une grande avidité de ſçavoir, écoutoient attentivement tout ce que diſoit Scaliger, & n'étoient pas plûtôt hors de ſa préſence, qu'ils alloient écrire tous les traits d'hiſtoire & d'érudition qui lui étoient échappés. Parmi les Lettres de Scaliger, & celles de Caſaubon, il y en a où il eſt avantageuſement parlé des Vaſſans. *Jean Vaſſan* fut d'abord Miniſtre de la Religion Prétendue Réformée, puis ſe fit Catholique Romain à la perſuaſion du Cardinal du Perron qui lui procura une penſion. Soit que cette penſion étant mal payée, Vaſſan voulut s'aſſûrer une ſubſiſtance honnête, ou que par un effet de la Grace, il tendit à une plus grande perfection, il prit l'habit de Feuillant dans le Monaſtere de S. Bernard, rue S. Honoré à Paris, le 20. de Septembre de l'an 1614. & y fit profeſſion le 21. de Septembre de l'an 1615. ſous le nom de *Jean de S. Paul de Vaſſan*. On ſçait qu'il étoit fort âgé lorſqu'il mourut,

le 2. Février 1652. mais l'on ignore précisément l'âge qu'il avoit ; les R R. P P. Feuillans ne le sçavent pas eux-mêmes. *Nicolas Vassan* se fit aussi Catholique, mais sa dévotion n'alla pas plus loin. C'est à ces deux freres que le Public est redevable du petit Livre intitulé, *Scaligerana*, qui n'est autre chose qu'un Recueil de ce qu'ils avoient oüi dire à *Joseph Scaliger* dans la conversation. Les Vassans étant venus à Paris, donnerent leur manuscrit à Messieurs du Puy, qui l'ayant prêté à M. Sarrau, celui-ci le copia de sa main en 1642. & après sa mort cette copie passa dans une autre Bibliotheque, & fut ensuite communiquée à *Isaac Vossius*, pendant qu'il étoit à Paris, & lequel l'ayant aussi fait transcrire, l'envoya à *Ulack* Libraire de la Haye, qui l'imprima, mais avec beaucoup de fautes. Peu de tems après, c'est-à-dire, en 1667. on en fit à Cologne une seconde Edition, plus correcte que la premiere. Au reste il ne faut pas confondre ce Recueil fait par les Vassans, avec un autre intitulé, *Prima Scaligerana*, que *Vertunien* recueillit des conversations qu'il eut avec Scaliger, avant que ce

Sçavant se retirât en Hollande ; quoique ce Recueil soit le plus ancien, il n'a été cependant publié qu'en 1669. à Groningue.

Dans le Cloître, il y a quelques peintures qui représentent la Vie de saint Bernard. Elles sont d'*Aubin Voüet*, & méritoient par elles-mêmes peu d'attention, sans compter que le tems les a un peu gâtées. Dans les carreaux du milieu des vîtres, on a peint en apprêt l'Histoire de la Réforme des Feuillans, & par conséquent la meilleure partie de la Vie de *D. Jean de la Barriere.*

La Bibliothéque, sans être des plus nombreuses, est cependant très-curieuse. Le vaisseau n'en est pas bien grand, mais il est décoré d'une ordonnance de Pilastres Corinthiens d'une assez belle menuiserie. Au-dessus des armoires on a mis de suite les portraits de tous les Généraux de la Congrégation, à commencer depuis D. Jean de la Barriere, jusqu'à celui qui l'est à présent. Parmi les Livres imprimés, il y a un gros volume *in folio*, intitulé, *Catholicon*, & *Prosodia.* C'est un Vocabulaire Latin qui fut imprimé à Mayence en l'année

1460. Les noms des Imprimeurs, ni celui de l'Auteur, n'y sont point; mais il est certain qu'il a été imprimé par *Jean Faust*, & par *Pierre Schoeffer*, car il n'y avoit point encore alors d'autre Imprimerie que la leur à Mayence, ni même en Europe. Quant au nom de l'Auteur, il n'est point à la vérité à la tête du Livre, mais on voit dans le corps de l'ouvrage qu'il se nommoit *Joannes Genuensis*, Jean de Genes. On croit qu'il etoit Religieux de l'Ordre de saint Dominique, & qu'il composa cet Ouvrage l'an 1286.

Entre les Manuscrits, j'en ai vû deux qui m'ont paru mériter une attention particuliere.

Le plus ancien est un *in quarto*, écrit sur du vélin, en beaux caracteres, & bien conservés. Il renferme quarante-quatre Sermons de S. Bernard, traduits en François de ce temslà. Le P. *Mabillon* dans sa Préface sur les Sermons de ce Saint, parle de ce Manuscrit, & en vante l'antiquité & la singularité, mais il croit qu'il n'a été écrit qu'après la mort de ce Pere; car dans le titre on lui donne la qualité de *Saint*. De ces Sermons il y en

a six sur l'Avent, six sur la veille de Noël, cinq sur le Jour de Noël, ou sur saint Etienne; un sur saint Jean, un sur les Innocens, trois sur l'Epiphanie, un de l'Octave; deux pour le Dimanche d'après l'Octave; un sur la Conversion de saint Paul, trois sur la Purification, deux de la Septuagesime, six sur le Carême, un sur saint Benoît; un qui est intitulé, *Commun*; un autre qui a le même titre, & qui est la Préface de l'explication du Pseaume LXXXX. & trois sur l'Annonciation. L'on trouve dans ce Manuscrit un nombre infini de termes & de tours, qui nous font connoître l'état où étoit nôtre Langue dans le douziéme siécle. Au reste ce curieux Manuscrit fut donné à *D. Goulu* par *Nicolas le Fevre*, Précepteur du Roi Louis XIII.

L'autre Manuscrit est un Recueil en trois volumes *in quarto*, de tout ce qui se passa dans la Congrégation *de Auxiliis*. Toutes ces piéces ont été recueillies par *Jacques le Bossu*, Religieux Benedictin de l'Abbaye de saint Denis, & Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. Il avoit été Précepteur du Cardinal de Guise, qui

fut tué à Blois, & étoit célebre par sa piété, par sa doctrine, & par le talent de la Prédication. Il fut envoyé à Rome vers l'an 1591. pendant le fort de la Ligue. Le Pape Clement VIII. conçut tant d'estime pour lui, qu'il le nomma un des Théologiens Consulteurs, qui assisterent a la fameuse Congrégation *de Auxiliis*, commencée en 1598. au sujet des contestations qui s'étoient élevées entre les Dominicains & les Jesuites sur les matieres de la Grace *. Clement VIII. étant mort, Paul V. son successeur n'eut pas moins d'estime pour M. le Bossu, qu'en avoit eue son prédécesseur. La Congrégation *de Auxiliis* étant finie, après avoir duré huit ans, M. le Bossu voulut revenir en France, mais le Pape Paul V. le retint absolument à Rome, & lui donna l'absolution de toutes les obligations où il étoit de retourner à son Monastere de saint Denis. Il lui donna même un Evêché que ce pieux & sçavant Religieux remit à Sa Sainteté, voyant qu'il n'en pouvoit obtenir la permission de sortir de Rome. Pour lors ce Pape lui donna quelques petites pensions sur des Bénéfices pour s'entrete-

* Doublet & Dom Felibien.

nir, & le pouvoir de diſpoſer à ſa volonté du peu qu'il auroit, lorſque Dieu l'appelleroit de ce monde. Il donna par ſon teſtament le bien qu'il avoit aux Pauvres, & tous ſes écrits à *Dom Sans de ſainte Catherine*, Religieux Feuillant, ſon ami particulier. Il mourut à Rome le 7. de Juin de l'an 1626. âgé de 80. ans, quatre mois, douze jours, & fut inhumé dans l'Egliſe des Minimes de la Trinité du Mont, où l'on voit ſon Epitaphe. Il n'y a point de doute que c'eſt par le moyen de *Dom Sans de ſainte Catherine*, que ce Manuſcrit a paſſé dans la Bibliothéque des Feuillans de Paris. Etant allé voir cette Bibliothéque, & ſçachant que ce Manuſcrit y étoit, j'en parlai au Bibliothécaire, qui non ſeulement ne m'en parloit point, mais qui même eut bien de la peine à convenir qu'il y fut. Je le priai de me le montrer, ce qu'il fit; mais tout ce que je pus obtenir de lui, fut le tems de tranſcrire une note de ſept à huit lignes qu'un Bibliothécaire de la Maiſon a miſe ſur ce Manuſcrit.

Les Livres des Calviniſtes, des Proteſtans & des autres Hérétiques,

ont été distraits de cette Bibliothéque, & ont été placés dans une espece de petit grenier, qu'à cause d'eux l'on a nommé l'*Enfer*. Ces Livres sont peu considérables, & ont été donnés pour la plûpart à ce Monastere par Dom Jean de saint Paul Vassan.

Il manqueroit quelque chose à cette Description, si je ne parlois pas de l'*Apoticairerie*, qui est la plus propre & la plus ornée du Royaume. Elle fut commencée en 1637. par le Frere *Christophe de S. François*, Religieux de cet Ordre. Le vaisseau n'a que trois toises de long, sur deux toises & deux pieds de large. Le plancher en est d'ailleurs un peu bas, & traversé par une grosse poutre. Toutes les faces de ce lieu sont ornées de tablettes, d'armoires & de tiroirs, dont l'ordonnance est variée par les volets, & les châssis de verre qui les ferment. Des Caryatides en termes séparent les armoires & les tablettes, & un entablement qui regne au pourtour, couronne tout l'ouvrage. Sur les volets de chaque armoire, il y a des bas-reliefs qui représentent les guérisons miraculeuses dont il est parlé dans le

Nouveau Teſtament. Cette Sculpture eſt de *Pierre Dionyſe*, ou de *Sarrazin* le jeune, dont il y a ici des morceaux que ſon frere aîné n'auroit pas dèſavoués.

La Sale qu'on nomme *la Sale du Roi*, eſt à côté de l'Egliſe, & eſt ornée des Portraits de nos Rois & de nos Reines, depuis Henry III. juſqu'à Louis XV. incluſivement. Ceux des Dauphins, fils & petits-fils de Louis le Grand, y ſont auſſi.

Lorſque les Nonces arrivent à Paris, ils vont deſcendre ordinairement à ce Monaſtere, & demeurent quelques jours dans un appartement qui leur eſt ici deſtiné.

Ayant dit au commencement de cet article, qu'on avoit été obligé en dernier lieu de mitiger la Regle des Feuillans en ce qui regarde la nudité des pieds, il eſt, ce me ſemble, à propos de parler du changement qui s'eſt fait dans cette Congrégation ſur ce point de Diſcipline Monaſtique.

Les Feuillans marchoient toujours nuds pieds avec des ſocques, excepté lorſqu'ils alloient en campagne; car pour lors il leur étoit permis d'être chauſſés, & c'eſt de-là qu'eſt venu le

proverbe populaire, *va te promener, tu auras des chausses*. Dans le Chapitre Général des Feuillans tenu à S. Mesmin, auprès d'Orléans, au mois d'Avril de l'an 1714. il fut arrêté à la pluralité des suffrages, que pour se conformer à tous les Religieux qui professent la Regle de saint Benoît, à ceux de Cîteaux, ceux même qui sont les plus réformés, & en particulier aux Peres de la Congrégation d'Italie, & pour obvier à une infinité d'inconvéniens, il fut, dis-je, arrêté qu'à l'avenir les Religieux Feuillans seroient toujours chaussés. Ce Decret de ce Chapitre Général ayant été confirmé par un Bref du Pape Clément XI. en date du quinziéme jour de Juin de l'an 1715. le *P. Michel de S. Jean*, pour lors Abbé de Feuillans, & Supérieur Général de cette Congrégation, commanda & ordonna à tous les Religieux & Religieuses de ladite Congrégation de se chausser; & par son Reglement qui est daté du onze Août 1715. il alla au-devant de tous les inconvéniens qui auroient pû insensiblement s'introduire à l'occasion de ladite chaussure.

LA PLACE DE LOUIS LE GRAND.

MR. *de Louvois* voulant se signaler dans la Surintendance des Bâtimens du Roi, comme il faisoit dans le Ministere de la Guerre, inspira au Roi le dessein de faire une grande Place dans ce Quartier, afin de faciliter la communication de la rue saint Honoré, avec la rue neuve des petits-Champs. Pour l'exécution de ce projet, le Roi acheta l'Hôtel de Vendôme en 1685. toutes les terres & places des environs, & même l'emplacement du Couvent des Capucines, qu'il ordonna qu'on transportat dans la rue neuve des petits-Champs, où elles sont à présent. En 1687. on démolit l'Hôtel de Vendôme, & sur cet emplacement on éleva des façades qui auroient formé une Place la plus grande & la plus magnifique qu'il y eût en Europe. Elle auroit eu quatre-vingt-six toises de longueur, sur soixante-dix-huit de largeur, en trois lignes de bâtimens, car le côté de la rue saint Honoré devoit être tout ouvert, afin de lui donner plus

Tome 2. p. 400.



GRAND.

d'air & plus d'étenduë. Il y auroit eu dans cette Place un Hôtel pour la Bibliothéque du Roi, & pour toutes les Académies Royales, l'Hôtel de la Monoye, l'Hôtel des Ambaſſadeurs Extraordinaires, &c. La mort de M. de Louvois arrivée en 1691. fit diſcontinuer, & même changer ce magnifique projet. On démolit les bâtimens qu'on y avoit élevés, & le Roi céda à la Ville les materiaux, & l'emplacement par ſa Déclaration du 7. Avril 1699. & par le Contract qui fut paſſé en conſéquence le 8. May ſuivant, la Ville s'engagea à faire bâtir dans le Faubourg ſaint Antoine un Hôtel pour la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, & au Quartier ſaint Honoré une Place ſur les nouveaux deſſeins qui en ſeroient donnés.

Jules-Hardouin Manſart ayant donné les deſſeins pour bâtir la nouvelle Place, la Ville vendit les places à pluſieurs Particuliers qui, s'étant enrichis dans les Affaires, ont fait bâtir ici des Hôtels plus convenables à leur fortune, qu'à leur naiſſance, & à leur mérite. Cette Place qui a ſoixante-quinze toiſes de longueur, ſur ſoixante-dix de largeur, a deux avenuës, l'une par la rue ſaint Honoré,

vis-à-vis le Couvent des Feuillans, & l'autre par la rue neuve des petits-Champs, vis-à-vis le Couvent des Capucines. Elle a la figure d'un octogone imparfait, quatre faces étant plus petites que les autres. L'Architecture qui regne au pourtour est d'ordre Corinthien en pilastres, avec des corps avancés revêtus de colonnes, un au milieu de chaque face, qui portent des frontons, dans les timpans desquels on a placé les Armes de France avec leurs accompagnemens. Sur les entablemens, sont des figures assises. Sous ce grand Ordre, il regne par tout un *Stylobate* ou piedestal continu, & orné de refans, dans lequel on a pratiqué, pour chaque maison, une porte en plein ceintre, & dont la clef est couverte par un beau mascaron.

Les Connoisseurs trouvent beaucoup à reprendre dans l'Architecture de cette Place, mais rien n'est plus choquant, ni de plus mauvais goût, que d'avoir décoré les quatre angles rentrans, par des avant-corps avancés revêtus de colonnes qui portent un fronton. Je ne crois pas que jamais aucun Architecte s'avise d'imiter *Jules-Hardouin Mansart* dans cette

maniere de diſtribuer les décorations.

Les chapiteaux, les bandeaux des fenêtres, & tous les ornemens de Sculpture ont été exécutés ou conduits par *Jean-Baptiſte Pouletier*, Sculpteur de l'Académie Royale, mort le 18. Novembre 1719.

La maiſon d'*Antoine Croſat*, pour lors Receveur des Finances de la Généralité de Bourdeaux, fut la premiere achevée de cette Place, & occupée dès l'an 1702. L'année ſuivante la Galerie fut peinte par *Paul de Mattei* Peintre Napolitain dont je parlerai ailleurs. En 1707. on éleva à coté un grand Hôtel que *Croſat* fit bâtir pour le Comte d'Evreux, ſon gendre. Ces deux maiſons ſont du deſſein de *Bulet*, & ont été bâties ſous ſa conduite.

Du même côté, c'eſt-à-dire à main gauche, en entrant par la rue ſaint Honoré, *Luillier*, un des Fermiers Généraux, fit élever une autre belle maiſon en 1702. laquelle en 1706. fut venduë à *Paul Poiſſon Bourvalais*. Celui-ci en a joüi juſqu'en 1717. que le Roi l'ayant priſe en payement d'une partie de la taxe, à laquelle la Chambre de Juſtice avoit condamné

ce Traitant, de même que la maison voisine qui appartenoit à un autre Traitant nommé *Villemarec*. De ces deux maisons on n'en fit qu'une, sur la porte de laquelle est un marbre noir, avec cette Inscription : *Hôtel du Chancelier de France*.

Les autres maisons ont presque toutes été bâties dans la suite par des gens de pareille étoffe, tels que *Bernier*, *Herlaut*, &c. Il restoit cependant encore des places vuides en 1719. mais *Lavv* les acheta toutes avec des feuilles de Chêne, car c'est le nom qu'on donnoit aux Papiers qu'il avoit introduits, & qui ont ruiné tant d'honnêtes & bonnes Familles. Détournons les yeux d'un objet si triste, & occupons-nous à admirer le plus grand ornement de cette Place, c'est-à-dire la Statue Equestre de *Louis le Grand*.

Elle est d'un seul jet, & a vingt pied de hauteur. Cette grande Figure de bronze fut jettée le premier jour de Décembre de l'an 1692. par *Jean-Baltazar Keller*, d'après les desseins, & le modele de *François Girardon*, un des grands Sculpteurs que nous ayons eus. L'on assûre qu'il y entra

ſoixante-dix milliers de métail, & que vingt hommes aſſis le long d'une table, & rangés des deux côtés, ſeroient à l'aiſe dans le ventre du cheval. Ce beau Monument fut érigé le 13. Août 1699. avec beaucoup de ſolemnité. Le piedeſtal eſt de marbre blanc, & a trente pieds de haut, vingt-quatre de long, ſur treize de large. Les faces en ſont ornées par de belles Inſcriptions Latines, qui ſont de la compoſition de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, & qui font connoître ce que ce Grand Roi a fait pour l'Egliſe, pour la France en général, & pour la Ville de Paris en particulier. Les voici :

LUDOVICO MAGNO
DECIMO QUARTO
FRANCORUM ET NAVARRÆ
REGI CHRISTIANISSIMO,
Victori perpetuo,
Religionis Vindici,
Juſto, Pio, Felici, Patri Patriæ,
Erga Urbem munificentiſſimo,
Quam Arcubus, Fontibus, Plateis,
Ponte lapideo, Vallo ampliſſimo

Arboribus consito,
Decoravit,
Innumeris Beneficiis cumulavit;
Quo imperante securi vivimus, neminem timemus.
Statuam hanc Equestrem, quamdiu oblatam recusavit;
Et civium amori,
Omniumque votis indulgens,
Erigi tandem passus est;

Præfectus & Ædiles

Acclamante populo, læti posuere.
1699.



Optimum Principem Deus servet.



CHristianissimus & Ecclesiæ primogenitus,
Religionis antiquæ vindex, eam domi forisque propagavit,
Edicto Nannetensi, quod olim temporum infelicitas extorserat, sublato.
Hæreticorum factionem à Patre afflictam & exarmatam, honoribus, dignitatibus, publicis officiis spoliatam sine bello extinxit.
Templa profanæ novitatis evertit.

Pravi cultus reliquias abolevit.
Ad unitatem Catholicam reversis, ne fidei morumque doctrina, & ad piè vivendum subsidia deforent, providit.
Dociles præmiis conciliavit; egentes sublevavit;
Omnes clementiâ & mansuetudine in officia continuit.
Trecentas Ecclesias à fundamentis erexit, ornavit.
In externam Asiam, Episcopos & Sacerdotes, qui Christum gentibus annunciarent, misit, & liberalissime fovit.
Christianos toto Oriente ab infidelium injuriis securos præstitit.
Loca sancta ut Christianis peregrinis paterent, majestate nominis effecit.
Sepulcrum Domini pretiosissimis donariis decoravit.
Captivos Christianos, etiam hostes, ex barbarica servitute liberavit.
Argentoratensi Ecclesiæ
à Clodovæo & Dagoberto fundatæ
Sacra Patria & Episcopum post annos CLII. reddidit.
Electorem Archiepiscopum Ecclesiæ Trevirensi suæ,
Erfurdiam Moguntinæ, restitui procuravit.
Insanos singularium certaminum furores

sanctissimis legibus,
inexorabilique severitate compressit.
Domos alendis & educandis pauperibus
constuxit & ditavit.
Amplissimè regnare sibi visus est,
cùm Religionem sanctissimam
& castissimam, potestate, legibus,
exemplo, justitiâ, liberalitate, defendit,
stabilivit, firmavit.

ARma semper sumpsit invitus, posuit
volens.
Christiani orbis quater pacator.
Illo regnante & auspice, Scientiis;
Artibus, Commercio floruit Gallia.
Viros doctrinâ insignes ubique
munificentiâ prosecutus,
Scientiarum, Numismatum, Picturæ,
Architectonices Academiam instituit;
Gallicam Academiam adoptavit,
Cunctas contubernales habuit;
Easque, vel difficillimis temporibus,
liberalitate fovit.
Peritissimos artifices, tam exteros quàm
suos, donis invitavit, excitavit præmiis.
Navalibus copiis, utramque Indiam
Gallis aperuit.
Interno mari Oceanum junxit,
Litigiosas ambages foro summovit.
Regnum

Regnum emendavit legibus, moribus ornavit.
Superiorum judicum delectu non ſemel in Provincias miſſo, quod inferiorum vel errore, vel corruptelâ peccatum fuerat, correxit, ac tenuiores à potentiorum injuriis vindicavit.
Extruxit arces aut munivit plus cc.
Hoſtium terrores, imperii firmamenta.
Novos portus fecit, veteres ampliores tutioreſque reddidit.
Milites ſenio aut vulnere invalidos non indecoro dedit frui otio, ac domo excepit Regiæ pari.
Nautas annis aut vulneribus graves honeſta miſſione dimiſit, certumque ſtipendium conſtituit.
Sancyrianas Ædes alendis ac educandis nobilibus puellis dicavit.
Rerum moderator,
Sibi ipſe conſiliarius, Quæſtor, Adminiſter
Quietis, quam dat, vix particeps,
Tot tantaque negotia ſuſtinuit ſolus.
Aditu facilis, comis alloquio, patens ſemper precibus,
Sæpè votis occurrens,
Pater Patriæ,
Omnes caritate ac providentia complexus;

Quantus militiæ, tantus domi,
Unum victoriarum laborumque fructum quæsivit,
Felicitatem populorum.

A Victoriis regnum puer quinquennis auspicatus est.
Annum XVI. ingressus, exercitibus præfuit,
Fortunam victoriamque comites duxit.
Licentiæ militum fræna injecit,
Disciplinamque militarem restituit.
Hostes terrâ marique tricenis præliis fudit.
CCCL. Urbes munitas cepit.
Bataviam una æstate victoriis peragravit,
Germaniæ, Hispaniæ, Bataviæ,
Totiusque fere Europæ conjuratæ;
Pluribus in locis, maximeque diversis, conatus repressit;
Validissimas Urbes expugnavit, exercitus delevit,
Victis pacem dedit.
Socios & fœderatos defendit, servavit.
Arma Othomanica Germanorum cervicibus imminentia, cæsis ad Arrabonem Turcis, depulit.
Cretam obsessam navium & copiarum subsidiis diu sustentavit.

Mare à prædonibus pacavit.
Aſia, Africa & America ſenſere quid
marte poſſet.
Imperii fines longe lateque propagavit.
Naves CXX. triremes XL.
Nautarum præter remiges LX. millia.
Bellum late diviſum atque diſperſum,
quod conjunxerant reges potentiſſimi,
& ſuſceperant integræ gentes,
mirâ prudentiâ & felicitate confecit.
Regnum non modò à belli calamitate,
ſed etiam à metu calamitatis defendit.
Europa damnis fatigata conditionibus
ab eo latis tandem acquievit,
Et cujus virtutem & conſilium armata
timuerat, ejus manſuetudinem
& æquitatem pacata miratur & diligit.

Juſqu'en 1730. le piedeſtal de cette Statue Equeſtre n'a été orné que des Inſcriptions qu'on vient de lire; mais cette année-là on l'enrichit de Cartels, & de Trophées de bronze doré qui ont été ſculptés par *Couſtou* le jeune; & on y a ajoûté les Inſcriptions que je vais tranſcrire.

Dans le Cartel qui eſt du côté de la Chancellerie, on lit:

LUDOVICUS XV.

Franciæ & Navarræ Rex optimus,
Magni Pronepos,
Europæ Arbiter ſuſcepto
è Maria Polona Delphino,
à Præfecto & Ædilibus, proavo
Monumentum abſolvi ſivit
anno 1730.

Ce Cartel eſt tenu par deux enfans qui ont pour ſymbole les attributs de Minerve, tels que le Hibou, la branche d'Olivier, le Serpent, un Livre, &c. Sous la corniche, & ſous ladite Inſcription, paroiſſent des fragmens de Trophées convenables aux Sciences, & aux Arts.

Sur le pilaſtre qui eſt à droite de ladite Inſcription, eſt un Trophée qui repréſente l'Afrique; & ſur le pilaſtre qui eſt à gauche, eſt un autre Trophée repréſentant l'Amérique.

A gauche de la Statue, & à l'opoſite de la Chancellerie, eſt un autre Cartel, avec cette Inſcription:

Cippum cui Equeſtris
LUDOVICI MAGNI
Statua impoſita eſt,
ſplendidis ordine uno latè ſeptum
Ædibus,

restitui, & ornari curarunt
Præfectus & Ædiles. anno 1730.

Cette Inscription, de même que la premiere, est tenuë par deux enfans ou génies, dont l'un tient des Couronnes de Chêne & de Laurier; & l'autre des Pommes du Jardin des Hespérides. Sous la corniche, & à côté de l'Inscription, paroissent des fragmens de Trophées, composés de Massues, de Carquois, de Fléches, & de Couronnes palissades, qui sont les récompensesdes belles actions Militaires.

Sur les piedestaux qui sont à droite, & à gauche de cette Inscription, sont des Trophées qui représentent l'Asie & l'Europe.

A la tête du piédestal, vis-à-vis le Couvent des Feuillans, sont les Armes de France, ornées de palmes & de lauriers.

De l'autre côté, & vis-à-vis l'Eglise des Capucines, sont les Armes de la Ville de Paris, dont le Vaisseau est posé sur la tête d'un Fleuve accompagné de Roseaux, d'Armes, du Livre, du Caducée, & de la Bourse de Mercure, & couronné par son chapeau, attributs qui désignent le Commerce.

Dans les pilastres qui sont aux angles, sont des agraphes où tiennent des chûtes de festons de Chêne & de Laurier, qui tombent le long desdits pilastres, & qui sont des symboles de la Force & de la Victoire.

Après avoir vû cette Place, & être rentré dans la rue saint Honoré, en descendant vers le Faubourg du même nom, on voit une Fontaine qui fut rebâtie en 1718. sur laquelle sont gravés ces Vers de Santeul, qui font allusion à sa situation auprès de quatre Monasteres :

Tot Loca Sacra inter, pura est, quæ labitur unda ;
Hanc non impuro, quisquis es, ore bibas.

Cette Inscription a été imitée par M. Bosquillon, & cette imitation fera plaisir à ceux qui n'entendent point le Latin.

Au pié de ces Lieux Saints l'onde qui coule est pure :
Il faut donc, pour en boire, être exempt de soüillure.

LES CAPUCINS.

Ce Couvent est regardé comme le plus ancien, & le plus considérable

que les Capucins ayent en France. Le Cardinal Charles de Lorraine, ayant connu quelques-uns de ces Religieux pendant qu'il étoit au Concile de Trente, en amena quatre à Paris, & les établit dans le Parc de ſon Château de Meudon, mais ce Cardinal étant mort en 1564. ces quatre Religieux Italiens s'en retournerent dans leur Patrie. *Pierre Deſchamps*, Cordelier natif d'Amiens, ayant quitté les Cordeliers, pour prendre la Réforme des Capucins en 1572. fut le premier Capucin François, & établit un petit Couvent de Capucins à Piquepuce en 1574. avec la permiſſion du Roi Charles IX. & du Pape Gregoire XIII. Peu de tems après vint à Paris le P. *Pacifique de Veniſe* en qualité de Commiſſaire Général de ſon Ordre en France, avec douze de ſes Confreres, Prêtres, & deux Freres Laics, qui allerent deſcendre, en arrivant, au Couvent de Piquepuce, d'où la Reine Catherine de Médicis les tira tous, pour les établir dans le Faubourg ſaint Honoré, au même lieu où ils ſont aujourd'hui. Comme le Couvent que ces Religieux ont à Meudon ne fut fondé par le Cardinal de Guiſe, ne-

veu du Cardinal de Lorraine, qu'en 1576. celui de la rue ſaint Honoré eſt regardé, par les Capucins, comme étant le plus ancien qu'ils ayent en France, & celui de Meudon vient immédiatement après.

Le Couvent que je vais décrire ici, eſt fort ſpacieux, pour être aujourd'hui dans la Ville, car lorſqu'il fut bâti, ce Quartier n'étoit qu'un Fauxbourg. Les bâtimens réguliers ſont moins ſimples que les autres Couvens de Capucins; ils ſont d'ailleurs ſi vaſtes, qu'ils peuvent contenir une Communauté d'environ cent cinquante Religieux. En 1731. ils ont fait rebâtir le Portail & le mur de Clôture qui ſont ſur la rue ſaint Honoré, & en 1735. ils ont fait rebâtir le Chœur de leur Egliſe. On peut dire que dans ce morceau d'Architecture, ainſi que dans la conſtruction du Portail, qui eſt ſur la rue ſaint Honoré, ces Peres ſont ſortis de l'uniformité qui regne ordinairement dans les bâtimens des Couvens de leur Ordre.

L'Abbé de Marolles, dans ſes Mémoires, page 153. & page 154. dit que la ſuperſtition s'attacha à une petite Image de la Vierge, qui étoit

contre une muraille, dans la rue ſaint Honoré, auprès du Couvent des Capucins ; de ſorte, dit-il, qu'on y venoit de toutes parts, & des gens y faiſoient des Pelerinages pieds nuds, & paſſoient des journées entieres à genoux devant elle. Mais qu'enfin les Peres Capucins l'ôterent de-là, & par ordre de l'Archevêque de Paris, la mirent dans une des Chapelles de leur Egliſe.

Leur Egliſe fut dédiée ſous le titre de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, le jour de la Touſſaints de l'an 1610. par le Cardinal de Joyeuſe. Le Tableau du Maître-Autel eſt de *le Brun*, & repréſente l'Aſſomption. La Figure de la Vierge eſt ſi légére, qu'elle ſemble voler. Sa draperie eſt noble & élégante, & les têtes des Apôtres ſont d'une grande beauté ; celle de ſaint Pierre, ſur-tout, eſt parfaite.

La Préſentation par le même Peintre, eſt auſſi un beau Tableau. L'Architecture en eſt grande & réguliere ; la Vierge a un viſage ſi pur, ſi rond, ſi beau, & ſi humilié, qu'on ne peut ſe laſſer de l'admirer. La tête du Vieillard eſt admirable *.

* Sauval.

Les Religieux de ce Couvent ex-

poſerent dans cette Egliſe le 24. de Décembre 1730. un grand Tableau qui repréſente le Martyre de *ſaint Fidelle de Simeringue*, Religieux de leur Ordre. Ce Tableau eſt de *Robert*, Peintre du Cardinal de Rohan.

Dans la Nef, eſt la Tombe du P. *Ange de Joyeuſe.* Il ſe nommoit Henry de Joyeuſe, & porta, en entrant dans le monde, le nom de *Marquis d'Arques*, qu'il quitta pour prendre celui de *Comte du Bouchage.* Il ſervit avec diſtinction, juſqu'au mois de Septembre de l'an 1587. que ſa femme *Catherine de la Valette*, ſœur de Jean-Louis de la Valette, Duc d'Eſpernon, étant morte à vingt-un ans, pour avoir fait trop d'auſtérités, déſolé, & ne trouvant plus rien qui le pût retenir dans le monde, il le quitta le 4. de ce mois, vingt-ſix jours après la mort de ſa femme, & ſe fit Capucin, où il fut nommé le *P. Ange.* Anne Duc de Joyeuſe, & Claude, Seigneur de Saint Sauveur, deux de ſes freres, ayant été tués à la Bataille de Coutras, & *Antoine Scipion de Joyeuſe*, Grand Prieur de Toulouſe, qui étoit le troiſiéme, & qui commandoit pour la Ligue en

Languedoc, s'étant noyé dans le Tarn, à *Villemur*, les Habitans de Toulouse, & la Noblesse des environs solliciterent le P. Ange à sortir du Cloître, & à venir se mettre à la tête des Troupes révoltées, qu'ils mirent sur pied. Ils en obtinrent pour lui la dispense du Pape, & pour lors le P. Ange quitta le Froc, pour reprendre le Casque. Il soûtint la révolte dans cette Province en grand politique, & en grand homme de Guerre, mais le Roi Henry le Grand, s'étant fait Catholique, & ayant obtenu du Pape son absolution, le Duc de Joyeuse commença à capituler avec le Roi son Maître, & en obtint le Bâton de Marêchal de France en 1596. Il maria une fille unique qu'il avoit à Henry de Bourbon, Duc de Montpensier l'an 1599. Pour lors pressé par sa conscience, & par les sollicitations de sa mere, qui étoit très-dévote, & piqué aussi par les railleries du Roi, qui s'égayoit quelquefois aux dépens du Capucin, Marêchal de France, il reprit brusquement l'Habit & la vie de Capucin le 15. Mars de cette même année. Dans la suite, revenant de Rome en

vrai Capucin, c'eſt-à-dire, à pied, & les pieds nuds, il lui prit une fiévre violente, dont il mourut à *Rivoli*, près de Turin le 27. Septembre de l'an 1608. âgé de 41. ans. Son corps fut apporté à Paris, & fut inhumé avec pompe dans le Sanctuaire, devant le Maître-Autel de l'Egliſe de ce Couvent, ſous une Tombe couverte d'une table de marbre noir. Mais comme en 1734. & 1735. les Capucins ont agrandi leur Egliſe, & ont fait bâtir un nouveau Chœur, les Tombes du P. Ange de Joyeuſe, & du P. Joſeph ſe trouvent aujourd'hui dans la Nef. Sur celle du P. Ange, eſt cette Epitaphe :

Hoc Tumulo condita ſunt Oſſa
Reverendi Patris Angeli
DE JOYEUSE,
olim Ducis, Paris, ac Mareſcalli
Franciæ :
& in Provincia Auxitana Proregis,
qui in ipſo ætatis flore,
ut totum ſe Chriſto addiceret,
tot honores, tot opes abjecit,
& Ordinem Capucinorum ingreſſus,
in illo reliquum vitæ tranſegit,
ſingulari pietatis & humilitatis exemplo,

in quo tandem obiit,
cum pro secunda vice esset Provincialis
Provinciæ Franciæ, & Definitor
Capituli Generalis; anno Christi 1608.
Henricia Catharina,
Henrici Montispenserii Ducis vidua,
Patri charissimo mœrens posuit.

Auprès de cette Tombe, est celle du P. *Joseph le Clerc* autre Capucin célébre. Il étoit fils aîné de *Jean le Clerc* du Tremblay, Ambassadeur à Venise, Chancelier du Duc d'Alençon, Président aux Requêtes du Parlement de Paris, & de *Marie de la Fayette*, petite niéce de Gilbert de la Fayette Marêchal de France. Il nâquit à Paris le 4. de Novembre de l'an 1577. & fut nommé au Baptême *François* par le Duc d'Alençon, frere des Rois François II. Charles IX. & Henry III. Le 2. Février 1599. il entra au Noviciat que les Capucins avoient pourlors à Orléans, & il quitta le nom de *François*, pour prendre celui de *Joseph*. Un an après il vint à Paris, pour sa Profession qu'il fit dans ce Couvent le 3. de Février 1600. entre les mains du P. Ange de Joyeuse. Ses talens, & surtout son esprit d'in-

trigue, l'introduisirent auprès du Cardinal de Richelieu, & le lui rendirent même nécessaire. Il en devint le confident, & le principal Ministre. Il fut nommé par le Roi au Cardinalat, mais sa mort arrivée à Ruel le 18. Décembre de l'an 1638. l'empêcha de recevoir du Pape cette éminente dignité. Son corps fut porté & inhumé avec beaucoup de pompe dans l'Eglise de ce Couvent, auprès de celui du P. Ange de Joyeuse, & le Cardinal de Richelieu fit mettre sur sa Tombe une pierre de marbre, avec cette Epitaphe :

D. O. M.

ÆTERNÆ MEMORIÆ

R. P. JOSEPHI LE CLERC *Capucini,*

Hîc jacet cujus virtus nunquam jacebit,
qui ut jugum Domini ab adolescentia
portaret,
nobilis prosapiæ titulos & opes,
invitis parentibus reliquit.
In pauperrimo Ordine,
pauperrimus semper extitit;
Ecclesiam Scriptis & Concionibus
illustravit.
Provincialis Officio in Ordine

tam ſančte quam prudenter functus,
ad publica Negotia,
ſic ita diſponente Deo,
à Chriſtianiſſimo LUDOVICO
verè juſto vocatur:
quo munere Deo, Regi, & Patriæ
feliciter inſerviens,
ſummi ingenii prudentiam & curam,
cum Seraphica devotione,
& mira ſpiritûs tranquillitate
compoſuit, integram
promiſſæ Regulæ obſervantiam
à tribus licet Pontificibus
pro totius Eccleſiæ bono
legitimè diſpenſatus,
ad ultimum vitæ retinuit.
Hæreſim conſiliis & Miſſionibus
in Gallia & Anglia oppugnavit.
Orientis Chriſtianos erexit.
Inter curiæ delicias & opes
auſterus & pauper vixit & mortuus eſt
Cardinalis deſignatus XIV. *Kal. Jan.*
anno Dom. M. DC.XXXVIII.

Il a paru au commencement de ce ſiécle deux vies du P. Joſeph, dont l'une eſt de l'Abbé Richard, Chanoine de ſainte Opportune; & l'autre eſt anonyme, mais on ſoupçonne, avec raiſon, qu'elle eſt auſſi du même

Auteur. La premiere repréſente le P. *Joſeph* tel qu'il auroit dû être, & l'autre tel qu'il étoit.

Outre ces deux hommes illuſtres, les Capucins en ont eu pluſieurs autres qui leur ont fait honneur dans Paris, parmi leſquels on compte le P. *Athanaſe Molé*, frere de Mathieu Molé, Premier Préſident du Parlement de Paris, & Garde des Sceaux; le P. *Jean-Baptiſte Brûlard*, frere du Chancelier de ce nom, & Commiſſaire Général des Capucins en France; le P. *Michel de Marillac*, fils du Garde des Sceaux de ce nom, nommé à l'Evêché de ſaint Malo, & mort le 29. Juillet 1631.; le P. *Bernardin de Crevecœur*, de la Famille des Gouffier, de la branche de Thois, Chevalier de ſaint Jean de Jéruſalem, Abbé de Valloires, puis Capucin, qui préféra les auſtérités de la Profeſſion qu'il avoit embraſſée, à l'Evêché d'Amiens auquel il fut nommé. Le P. *Seraphin de Paris*, l'un des Prédicateurs Ordinaires du Roi Louis XIV. & celui qu'un des fameux Critiques * des mœurs du dernier ſiécle, attendoit impatiemment, & qu'il ne daignoit pas eſperer de ſon ſiécle, mais

* La Bruyere.

qui cependant parut, & l'on vit alors, dit-il, *un Prédicateur qui, avec un stile nourri des saintes Ecritures, expliquoit la Parole Divine uniment & familierement.* La plûpart des Homélies de ce Prédicateur Evangélique ont été imprimées. Il mourut dans ce Couvent le 10. de Septembre 1713. âgé d'environ 77. ans.

LES FILLES DE L'ASSOMPTION.

Au-dessous du Couvent des Capucins, en allant vers le Faubourg saint Honoré, est celui des Filles de l'Assomption, fondé en 1622. par l'union que fit *le Cardinal de la Rochefoucaud* des biens de l'Hôpital des Haudriettes, à cette maison où il mit des Religieuses qui suivent la Regle de saint Augustin, & qui sont soûmises à la Jurisdiction du Grand-Aumônier de France. Je parlerai de la Fondation de l'Hôpital des Haudriettes, en décrivant le Quartier de la Gréve, & je ne dirai ici que ce qui est absolument nécessaire pour faire connoître l'Origine du Couvent de l'Assomption. Il est bâti en partie sur l'emplacement d'un Hôtel que le Cardinal de la Rochefoucaud avoit en cet endroit.

On prétend que, voulant vendre son Hôtel, il conçut le dessein d'établir ici un Couvent de Filles, auquel il transporteroit & uniroit tous les biens de l'Hôpital des Haudriettes, sur lequel il avoit Jurisdiction en qualité de Grand-Aumônier de France. De quarante Religieuses Hospitalieres qu'il y avoit pour lors dans l'Hôpital des Haudriettes, il n'y en eut que six qui entrerent dans les vûës du Cardinal de la Rochefoucaud, & qui présenterent une Requête à cette Eminence au nom de toute la Communauté, le 20. Juillet 1622. dans laquelle, pour plusieurs raisons qui y étoient déduites, elles la supplioient de les transférer ailleurs, & dans un lieu où elles pussent avoir les commodités nécessaires pour l'établissement & l'observation, tant de la Clôture, que des autres Reglemens qu'elle leur avoit dressés. Dès le lendemain, le Cardinal vint visiter leur Hôpital, où il remarqua toutes les incommodités portées par la Requête, en dressa Procès Verbal, & sur le champ il ajoûta son Ordonnance. Aussi-tôt *Berger*, Conseiller au Parlement, & *Hinselin*, Correcteur en la Chambre des Comptes, se

chargerent de la commiſſion de chercher un endroit propre à loger cette Communauté, & peu de jours après rapporterent qu'ils n'avoient point trouvé de lieu qui convint mieux, que l'Hôtel de ce Cardinal, où il avoit jetté les fondemens du Couvent des Filles de l'Aſſomption. Le 4. de Septembre ſuivant, le Cardinal commit ces deux mêmes Officiers pour y faire conduire au plûtôt ces Hoſpitalieres, & en effet, ces Commiſſaires aſſiſtés de quelques Dames diſtinguées par leur rang, & par leur piété, transférerent le 6. de ce même mois quinze Haudriettes au Couvent de l'Aſſomption. Cette Tranſlation fut autoriſée par Sentence de ce Cardinal du vingt de Novembre ſuivant, & cette même Sentence ſupprime l'Hôpital d'Eſtienne Haudri, & en attribue les revenus au Couvent de l'Aſſomption. Le Pape Grégoire XV. & le Roi approuverent la Tranſlation des Haudriettes, & la ſuppreſſion de leur Hôpital; mais celles des Haudriettes qui n'avoient pas voulu être transférées au Couvent de l'Aſſomption avec les autres, ſe pourvurent au Grand-Conſeil, & formerent oppoſition à l'en-

registrement tant des Bulles du Pape, que des Lettres Patentes du Roi, sur quoi intervint un Arrêt du 13. Décembre 1624. qui ordonna que ces Filles seroient rétablies dans leur Hôpital, & rentreroient en possession de tous leurs biens & revenus. Le Cardinal par son crédit fit évoquer l'affaire au Conseil Privé qui non seulement défendit pour lors aux Haudriettes de passer outre, mais qui le 11. Juillet de l'an 1625. cassa l'Arrêt du Grand-Conseil du 13. Décembre 1624.

Dès que le Cardinal de la Rochefoucaud fut mort, les Haudriettes firent intervenir *Adam Haudri*, l'un des descendans de leur Fondateur, & présenterent leur Requête au Parlement le 16. Juin 1645. suppliant la Cour d'empêcher que la mémoire, & les Monumens de la charité de leur Fondateur ne fussent point abolis, & de vouloir bien rétablir dans son Hôpital les Veuves qu'il y avoit fondées. Le 16. Mars de l'an 1646. elles présenterent une autre Requête au Grand-Conseil, pour l'engager à maintenir son Arrêt du 13. Décembre 1624. & en conséquence de leur faire

rendre leur Hôpital, & leurs biens. En 1649. elles firent intervenir Alphonse du Plessis, Cardinal, & Grand-Aumônier de France ; & le 9. Août 1651. elles obtinrent un Arrêt qui condamnoit les Filles de l'Assomption à rapporter les Titres & Papiers, en vertu desquels elles jouissoient des biens & revenus de l'Hôpital des Haudriettes, mais les Filles de l'Assomption se pourvurent par Requête Civile, & même obtinrent des Lettres Patentes du Roi qui autorisoient leur procédé, & celui du Cardinal de la Rochefoucaud ; & depuis, par Arrêt du 11. Décembre, les Parties furent appointées. Enfin le 15. du mois de Juin de l'an 1659. les Administrateurs de l'Hôpital Général intervinrent au Procès, & remontrerent que le Roi, par ses Lettres du mois de Décembre 1657. leur avoit accordé toutes les Maisons, Hôpitaux, revenus, & tous les autres biens des Pauvres de la Prevôté de Paris, soit abandonnés, usurpés, ou employés à d'autres usages qu'à celui de leur Fondation, mais le grand crédit des Filles de l'Assomption leur imposa silence, & ils se laisserent débouter de leur demande.

Les Filles de l'Assomption n'eurent qu'une petite Chapelle jusqu'en l'an 1670. que dans l'Octave de l'Assomption de la Vierge, elles mirent la premiere pierre de l'Eglise qu'on y voit aujourd'hui, & dont le dessein fut donné par *Charles Erard*, ancien Directeur de l'Académie Royale de Peinture de Paris, & mort Directeur de celle que le Roi entretient à Rome, le 25. May de l'an 1689. âgé de quatre-vingt-trois ans. Cette Eglise fut achevée en 1676. & le Mardi 14. d'Août de cette année-là, M. *Poncet*, Archevêque de Bourges, y dit la premiere Messe, & y officia pontificalement le lendemain jour de l'Assomption de la Vierge.

Cette Eglise ne consiste qu'en un Dôme qui a dix toises & deux pieds de diamêtre dans œuvre, c'est-à-dire, soixante & deux pieds. Le tomble de ce Dôme est terminé par un lanternin soûtenu par des consoles. Les Connoisseurs, & ceux qui ne le sont pas, condamnent également les proportions, & l'ordonnance de cet édifice.

Le Portique qui conduit dans l'Eglise est soûtenu de huit colonnes Co-

rinthiennes élevées ſur huit degrés. Leur profil eſt aſſez corect, mais l'entablement, & le fronton de ce Portique, ne répondent nullement aux modules des colonnes qui le ſoûtiennent. On trouve auſſi que la corniche n'a pas toute la ſaillie qu'elle devroit avoir, car les corniches ayant été inventées pour garantir les bâtimens de la pluye, & des autres injures de l'air, celles des dehors doivent avoir plus de ſaillie que celles des dedans qui ne ſont que pour l'ornement.

Le dedans de cette Egliſe eſt de figure ronde, & décoré de quatre arcs, entre leſquels ſont des pilaſtres Corinthiens couplés qui ſoûtiennent la grande corniche qui regne au pourtour. Ceux qui ſe connoiſſent en Architecture, ſont choqués de ce que les modillons de la corniche ne ſont point à plomb ſur les roſes des chapiteaux des pilaſtres, ni ſur les clefs des arcs. Ils trouvent encore mauvais que les maſſifs qui ſont entre les fenêtres de l'attique, ne répondent point aux pilaſtres, ni aux montans qui les ſoûtiennent.

La voûte de cette coupe eſt ornée

d'un grand morceau de Peinture à fresque, qui représente l'*Assomption de la Sainte Vierge*, & qui est de la Fosse. Il est accompagné de roses de couleur d'or, enfermées dans des Octogones enrichis d'oves.

Le Maître-Autel est de Menuiserie feinte de marbre de différentes couleurs. Le Tableau qui est au milieu représente la Nativité, & a été peint par *Houasse*.

Le grand Crucifix qui est vis-à-vis de la porte, est de *Noël Coypel*, & un fort beau Tableau. La seule chose qu'on y trouve à reprendre, c'est que la sainte Vierge, qui est au pied de la Croix, paroît de beaucoup plus jeune que Jesus-Christ son fils.

Au-dessus de la porte, est un morceau de Peinture à fresque, qui est d'*Antoine Coypel*, fils de Noël, & mort premier Peintre du Roi en 1722.

Dans une des quatre petites Chapelles qu'on a ménagées entre les pilastres, est un excellent Tableau de *la Fosse*, qui représente saint Pierre en prison, & consolé par un Ange.

Les Tableaux qui sont dans l'attique, entre les vitreaux qui éclairent ce Dôme, représentent des sujets pris

pris de la vie de *la Vierge*. Celui du Mariage de *la Vierge* avec *saint Joseph* est de *Bon Boullongne*, & fort estimé. Celui de l'Annonciation, est de *Stella*. Celui de la Visitation, est d'*Antoine Coypel*, de même que celui de la Purification, &c.

Le plafond du Chœur des Religieuses a soixante pieds de longueur, & a été peint par *la Fosse*.

De l'autre côté de la rue, étoit l'*Hôtel de Luxembourg* qui avoit appartenu à François-Henry de Montmorency, Duc de Piney *Luxembourg*, Pair, & Marêchal de France, mort le 4. de Janvier 1695. & ensuite à son fils François-Frederic, Duc de Piney *Luxembourg*, Pair de France, qui au mois d'Avril 1719. le vendit à des Entrepreneurs, qui ont percé une rue à qui ils ont donné le nom de *rue neuve de Luxembourg*, & qui communique de la rue S. Honoré à un des bouts de la rue neuve des Capucines, & au Boulevart. Ils ont élevé dans cette rue plusieurs belles maisons qui embellissent ce Quartier, & rapportent de bons loyers à ceux qui les ont fait bâtir, ou qui les ont achetées.

Après la rue neuve de Luxembourg,

vis-à-vis le Couvent de l'Assomption, est celui des Filles de la Conception.

LES FILLES DE LA CONCEPTION.

Ces Filles sont du Tiers Ordre de saint François, & firent bâtir ce Couvent en 1635. Les dépenses qu'elles firent en bâtimens, & le dérangement qu'elles causerent dans leur temporel, les obligerent, pendant les guerres de Paris, d'abandonner leur Couvent. Elles y revinrent peu de tems après, par le moyen des secours que leur donnerent plusieurs personnes de piété. Leur état a été néanmoins fort chancelant jusqu'aux dernieres années du Regne de Louis XIV. Ce Prince connoissant leurs besoins, leur accorda par Arrêt de son Conseil du 29. Mars 1713. une Loterie, qui fut ouverte le 25. Juin 1714. close le 15. Septembre de la même année, montant à la somme d'un million quatre-vingt mille livres de principal, & laquelle a produit à ces Religieuses, à raison de quinze pour cent de bénéfice, une somme très-considérable. Ce Couvent n'a d'ailleurs rien de remarquable.

LA PORTE S. HONORE'.

Cette Porte, telle qu'elle étoit lorsqu'elle a été démolie, le 15. Juin 1733. fut commencée en 1631. puis discontinuée, ensuite reprise en 1633. & enfin conduite en l'état où nous l'avons vûë. Elle étoit bâtie de pierres de taille en forme de pavillon couvert d'ardoises, c'est-à-dire, dans le même goût que celle de la Conférence qui a été détruite en 1730. L'Architecture en étoit lourde, & peu agréable, & c'étoit la seule des anciennes Portes de Paris, qui, sous les Regnes de Louis XIV. & de Louis XV. fut restée sur pied; mais le 15. Juin de l'an 1733. on commença à la démolir, & on ne discontinua point qu'elle ne fut entierement rasée. A la place de ces guichets obscurs & serrés, qui causoient tous les jours des embarras & des accidens fâcheux, la Ville a fait élever des Portes superbes qui seront des monumens du bon goût qui regne à présent dans ce Royaume, ou fait construire des Chaussées également larges & solides.

Le Faubourg S. Honoré a été jusqu'ici peu habité, & peu considérable; les

maisons même qui y étoient, n'avoient aucune beauté, mais il y a vingt-cinq ou trente ans, qu'on commença à y en bâtir de magnifiques, en sorte que c'est aujourd'hui un des beaux Fauxbourgs de Paris.

La grand-rue de ce Faubourg a d'un côté une suite d'Hôtels magnifiques, qui ont des jardins & des vûes sur les Champs Elisées, sur le Cours, & sur la Riviere.

Le premier qui se présente, est l'Hôtel de *Montbazon*, sur la porte duquel sont les Armes acolées de la Maison de Rohan, & de la Maison de la Tour d'Auvergne, parce qu'il appartient à Dame Louise-Julie de la Tour d'Auvergne, veuve de François-Armand de Rohan, Prince de Montbazon, mort le 26. Juin 1717.

La maison qu'on trouve ensuite, a été bâtie en 1718. pour *Louis Blouin* Gouverneur des Château, Parc & Ville de Versailles, & ci-devant premier Valet de chambre du Roi. Elle appartient à la Comtesse de Feuquieres.

L'Hôtel de *la Trimouille* est occupé par le Duc de ce nom, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi.

L'Hôtel de *Goesbriant* est à Louis

Vincent Marquis de Goesbriant, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de Verdun, & du Château du Taureau, & Chevalier des Ordres du Roi.

L'Hôtel de *Charost* est occupé par Armand de Bethune, Duc de *Bethune-Charost*, Lieutenant Général des Armées du Roi, Chevalier des Ordres de Sa Majesté, Chef du Conseil des Finances, & ci-devant Gouverneur du Roi.

L'*Hôtel* d'Henry-Louis de la Tour d'Auvergne, Comte d'*Evreux*, est une grande & magnifique Maison qu'on commença à bâtir en 1718. sur les desseins & sous la conduite de *Mollet* Controlleur général des Bâtimens du Roi, & Architecte. Cet Hôtel est un de ceux qui méritent le plus d'être vûs, tant pour la beauté du bâtiment, que pour le goût & la richesse des meubles. Le Jardin est spacieux & propre, & va se terminer aux Champs Elisées.

L'*Hôtel de Duras* est de l'autre côté de la rue, & presque vis-à-vis de celui d'Evreux. Il appartient à Jean de Durfort, *Duc de Duras*, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Gé-

néral de ses Armées, & Commandant en Guyenne.

En continuant à parcourir la même rue, après avoir passé la fausse Porte S. Honoré, on trouve un Vilage qui est un des fiefs de l'Archevêché de Paris, & qui dans les anciens titres est nommé *Rotulus*, & en françois *le Rolle*, ou *le Roulle*. Quoiqu'il ne soit pas bien grand, on le distingue cependant en *haut & bas Roulle*.

La tradition veut que l'Eglise de ce Vilage, laquelle est sous l'invocation de *saint Jacques* & de *saint Philippe*, ait été originairement la Chapelle d'une Maladerie fondée par les ouvriers de la Monoye du serment de France pour huit d'entre-eux que l'âge & les infirmités mettoient hors d'état de travailler. Un Arrêt du Parlement de Paris du 4. Juillet de l'an 1392. confirme en partie cette tradition, mais ne parle point des Fondateurs, ni du tems que cette fondation fut faite. On y voit seulement que cette Maladerie se nommoit pour lors l'*Hôtel du Rolle*, & que l'Evêque de Paris & les Monoyeurs avoient partagé la nomination des huit Freres Monoyeurs qui occupoient cet Hôpital,

car l'Evêque en nommoit quatre, & les Monoyeurs les quatre autres. Au reste c'est à cet Arrêt que nous devons tout ce que nous sçavons sur cette Maladerie. Cette Chapelle fut érigée en Eglise Paroissiale le premier du mois de May de l'an 1699. pour la commodité des habitans du Roulle, & de ceux des environs, & c'est l'Archevêque de Paris qui en confere la Cure.

Les habitans du Roulle ayant représenté au Roi Louis XIV. que ce seroit pour eux un grand soulagement s'ils étoient déchargés de la Taille & des autres impositions, ainsi que du payement des droits de gros & augmentation sur la vente des vins en gros, & des droits de huitiéme sur la vente en détail, & ayant offert en même tems de payer au Roi les droits d'Entrée, Pied-fourché, Domaine & Barrage, & autres dépendans de la Régie de la Ferme des Aides, ainsi que les habitans de Paris les payoient. Le Roi voulant les traiter favorablement, accepta leurs offres, érigea leur Paroisse en Faubourg de Paris, sous le nom de *Faubourg du Roulle*, aux mêmes Privileges que ceux des

autres Fauxbourgs de Paris, & les déchargea du payement de la Taille, & autres impositions en dépendantes, sans néanmoins que lesdits habitans puissent être assujettis aux Charges & Statuts des Communautés des Arts & Métiers de la Ville de Paris. Les Lettres Patentes qui ordonnent cette érection, sont du 12. de Février de l'an 1722. Par ces mêmes Lettres, le Roi excepte *le Curé* du Faubourg du Roulle du payement des droits d'Entrée jusqu'à la concurrence de six muids de vin seulement par chacun an. Sa Majesté accorda aussi l'exemption des mêmes droits aux deux maisons dites *de la Pepiniere*, jusqu'à la concurrence de douze muids par an.

Le nom *de la Pepiniere* fait assez connoître que c'est un lieu où l'on éleve des fleurs, des arbustes & des arbres pour en fournir aux Tuilleries, à Versailles & aux autres Maisons Royales, quand on le juge à propos. Les deux maisons qui sont ici, servent à loger ceux qui les cultivent, & de serre aux orangers & aux arbustes.

La Ville l'Evêque, *Villa Episcopi*, dans les anciens titres, a pris son nom de ce que l'Evêque de Paris avoit ici

une maiſon de plaiſance, & des granges pour ſerrer ſa recolte, les dîmes & les autres droits qu'il levoit ſur les coultures & les terres du Bourg ſaint Germain.

L'*Egliſe de la Madeleine* eſt la Paroiſſe du Faubourg S. Honoré, & n'étoit originairement qu'une Chapelle fondée par le Roi Charles VIII. laquelle a longtems ſervi d'aide à S. Germain de l'Auxerrois. Ce Roi en poſa la premiere pierre, & y fit inſtituer une Confrerie, à la tête de laquelle lui & la Reine ſa femme ſe firent inſcrire. Cette Chapelle fut érigée en Paroiſſe en l'an 1639. & dès-lors on penſa à y bâtir une Egliſe qui pût en contenir les Paroiſſiens. Le 8. de Juillet de l'an 1660. la premiere pierre de cette nouvelle Egliſe fut benie par M. de *Sevin* ancien Evêque de Sarlat, & Coadjuteur de Cahors, & puis fut poſée par *Anne-Marie-Louiſe d'Orléans*, Princeſſe Souveraine de Dombes, &c. Peu de tems après il y eut un grand différend entre les Curés de la Ville l'Evêque & de ſaint Roch, au ſujet des bornes ou limites de ces deux Paroiſſes; mais un Arrêt du Parlement du 26. Février 1671. le termi-

na, en ordonnant que les clôtures de la Ville ferviroient de bornes aux deux Paroisses. Le Curé & les Marguilliers de faint Roch n'acquiefcerent à ce Jugement qu'à condition que ces bornes ne pourroient être tirées à conféquence contre eux, en cas que dans la fuite la clôture de la Ville fut reculée, ou avancée.

Auprès de cette Eglife Paroiffiale, eft un Prieuré de Benedictines, nommé *le Petit Montmartre*, ou *les Benedictines de la Ville l'Evêque*. Ce Prieuré fut fondé fous le titre de *Nôtre-Dame de Grace*, le 12. d'Avril 1613. par Catherine & Marguerite d'Orléans Longueville, fœurs, qui moururent fans alliances. Elles donnerent pour cet effet deux maifons qui étoient dans un enclos de treize arpens, & demanderent à Marie de Beauvilliers Abbeffe de Montmartre des Religieufes de fon Monaftere pour occuper ce Prieuré. Elle leur accorda la Mere *Marguerite de Veyni d'Arbouze*, depuis Abbeffe & Réformatrice du Val-de-Grace, & huit ou dix autres Religieufes. Cette petite Colonie encouragée par la Mere d'Arbouze leur Supérieure, entra dans le deffein de mener une vie

plus réformée que celle de l'Abbaye de Montmartre, ce que l'Abbesse, sous la direction de laquelle elles étoient encore, ne leur accorda qu'avec peine. Son consentement fut aussi-tôt suivi de celui de l'Evêque de Paris; & dès le jour de Pâques 1615. elles commencerent à observer l'abstinence de la chair, & les jeûnes de la Regle de saint Benoît dans toute la rigueur. Ce bel exemple fut bien-tôt imité par celles de Montmartre, & cette observance a toujours continué depuis dans ces deux Monasteres. Par acte du premier de Juin de cette même année 1615. *Suzanne Habert*, veuve de *Charles Jardin*, Valet de chambre du Roi, donna à cette Maison plusieurs terres & rentes, à condition qu'elle y seroit nourrie & entretenue sa vie durant. Ces deux Monasteres demeurerent unis jusqu'au 20. May 1647. que la désunion s'en fit, & qu'ils passerent un concordat, par lequel les Religieuses de la Ville-l'Evêque promirent de donner à l'Abbaye de Montmartre la somme de trente-six mille livres qu'elles payerent aussi-tôt après la passation de cet acte; & le 7. de Septembre de cette même année, les Lettres

Sauval, & Dom Lobineau.

Patentes que les Demoiselles Fondatrices avoient obtenues dès le mois d'Août 1612. pour le Monastere de la Ville-l'Evêque, furent enregistrées au Parlement. Cette même année il fut passé encore un concordat avec l'Archevêque de Paris pour l'élection de la Prieure, & pour celle des Supérieurs. La Prieure est triennale, & ne peut être continuée que six ans. Son élection doit être confirmée par l'Archevêque, aussi-bien que celle des Supérieurs du Monastere, qui est uniquement soûmis à son obéïssance.

Près des Benedictines de la Ville-l'Evêque dans la rue d'Anjou, est une grande & belle maison que les Plans de Paris nomment *la Maison de Monseigneur de Lorraine*, parce que c'étoit l'Hôtel de *François-Armand de Lorraine* Evêque de Bayeux, mort le 9. Juin 1728. dans la 64e. année de son âge.

VI. *Le Quartier de Montmartre.*

LE Quartier de MONTMARTRE est borné à l'Orient par les rues des Poissonniers, & de Sainte-Anne

exclusivement, jusqu'à l'extrémité des Fauxbourgs; au Septentrion, par les extrémités des Fauxbourgs inclusivement, à l'Occident, par les Marais des Porcherons inclusivement; & au Midi, par la rue neuve des Petits-champs, place des Victoires, & les rues des Fossés-Montmartre, & Neuve-Saint Eustache inclusivement.

Le premier objet qui se présente dans la *rue neuve des Petits-champs*, du côté des Fauxbourgs, est le *Couvent des Capucines*. La Reine Louise de Lorraine, veuve d'Henry III. Roi de France, par son testament fait à Moulins le 28. de Janvier de l'an 1601. institua son héritier universel le Prince *Philippe Emanuel de Lorraine, Duc de Mercœur*, son frere, & le chargea d'employer la somme de soixante mille livres à la fondation d'un Couvent de Capucines dans la ville de Bourges. La Reine Louise étant morte le lendemain 29. Janvier, & le Duc de Mercœur son frere, en 1602. Marie de Luxembourg veuve dudit Duc de Mercœur, se chargea de l'exécution du testament de la Reine sa belle-sœur, & suppléa à la somme de soixante mille livres, qui n'étoit pas

suffisante pour la fondation de ce Couvent. L'Histoire ne nous a point conservé les raisons qui empêcherent que ces Religieuses ne fussent établies à Bourges, ainsi que la Reine l'avoit ordonné. Les Lettres Patentes du Roi Henry IV. pour la construction de ce Couvent dans la ville de Paris, sont du mois d'Octobre de l'an 1602. & disent que telle avoit été l'ordonnance de derniere volonté de ladite Reine ; cependant le 8. du même mois & de la même année, Madame de Mercœur qui devoit être instruite des dernieres intentions de la Reine sa belle-sœur, donna sa procuration à Maître *César Martin* Prêtre, Prieur du College des Lombards, résidant en l'Université de Paris, pour & au nom de ladite Dame, se transporter en la ville de Bourges, & sçavoir sur ce sujet la volonté de l'Archevêque, du Maire & des Echevins de cette Ville. Cette procuration prouve, ce me semble, que la Reine Louise n'avoit point changé de volonté, mais apparemment qu'il s'y rencontra quelqu'autre empêchement. Malgré le testament de la Reine Louise, & la procuration de Marie de Luxembourg, Duchesse de

Mercœur, donnée à César Martin; le Sieur *Brice* a fermé les yeux à la lumiere, & s'est obstiné à soûtenir que ce Couvent avoit été fondé à Poitiers, & que de-là il avoit été transferé à Paris en 1605.

La Duchesse de Mercœur ayant tout l'empressement possible pour faire exécuter les intentions de la Reine sa belle-sœur, disposa toutes choses pour fonder à Paris le Couvent des Capucines. Une des premieres difficultés qu'elle y rencontra, fut de la part des Capucins qui s'opposoient à Rome à cet établissement *, ne voulant *en sorte du monde se charger de confesser & gouverner ces Religieuses*; mais le Pape Clément VIII. le leur ordonna par son Bref de l'an 1603. & ces Moines s'y étant soûmis, il n'y eut plus d'obstacle. La Duchesse de Mercœur acheta pour lors l'Hôtel de Retz, appellé l'*Hôtel du Perron*, situé dans le Faubourg S. Honoré, vis-à-vis les Capucins, & elle fit incessamment travailler pour en faire un Monastere, dont elle posa la premiere pierre le 29. de Juin 1604. & pour ne point perdre de tems à l'établissement des Capucines, elle se retira en une gran-

* Le Cardinal d'Ossat, Lettre 23.

de maison située au Faubourg S. Antoine, nommée *la Roquette*, qui consistoit en deux corps de logis, nommés *la grande* & *la petite Roquette*, & qui étoient accompagnés de basse-cour, de prés & de terres labourables. Elle se logea dans l'un de ces corps de logis avec ses domestiques, & mit dans l'autre douze Filles qui souhaitant d'embrasser la Regle des Capucines, en prirent l'habit de Novices le 14. Juillet de cette même année. Pendant les deux années suivantes, on travailla sans relâche à bâtir l'Hôtel de Vendôme & le Couvent des Capucines, sur l'emplacement de l'Hôtel du Perron. Les lieux réguliers s'étant trouvés en état de recevoir cette Communauté, & la Chapelle ayant été consacrée le 18. Juin 1606. par *Claude Coquelay* Evêque de Digne. La Duchesse de Mercœur fit venir les Religieuses qui la composoient, dans l'Hôtel de Vendôme, où sur la fin du mois de Juillet 1606. les Capucins au nombre de quatre-vingts, les allerent prendre en Procession pour les conduire en l'Eglise de leur Couvent. Le Cardinal *Pierre de Gondi*, assisté de l'Evêque de Paris son neveu, les y at-

tendoit, revêtu de ses habits pontificaux. Après quelques prieres, ce Cardinal leur mit à chacune une couronne d'épines sur la tête, & la Duchesse de Mercœur présenta à chacune des Dames les plus qualifiées qui assistoient à cette cérémonie, une Religieuse à conduire au nouveau Monastere. Les Capucins continuerent à marcher en Procession. Les Religieuses les suivoient; & après elles marchoit le Cardinal de Gondi, accompagné du Provincial des Capucins, & du P. Ange de Joyeuse pour lors Gardien du Couvent du Faubourg S. Honoré. Lorsqu'on fut arrivé en l'Eglise destinée aux Capucines, le Cardinal y célébra le Messe pontificalement; & après le Sermon qu'y fit le P. Ange, les Religieuses furent introduites dans leur Couvent, où elles firent Profession le 21. de Juillet de l'année suivante 1607. Leur Regle est sans doute la plus austere qu'il y ait. Elles ne vivent que d'aumônes, marchant toujours nuds pieds sans soques, ni sandales, excepté dans la cuisine & dans le jardin, n'usent jamais de chair, même dans les maladies mortelles, &c. Aussi est-ce le seul Couvent de

cet Ordre qu'il y ait en France. Ce ſont les Capucins qui non ſeulement dirigent ces Religieuſes, mais qui leur fourniſſent auſſi des Freres Quêteurs.

Elles demeurerent dans le Couvent que la Ducheſſe de Mercœur leur avoit fait bâtir, juſqu'au dix-neuf d'Avril de l'an 1688. qu'elles vinrent prendre poſſeſſion de celui où elles ſont aujourd'hui, & que Louis XIV. leur fit bâtir pour des raiſons que j'ai rapportées dans la deſcription du Quartier précédent. Cette Maiſon a été bâtie ſur les deſſeins, & ſous la conduite de *François d'Orbay*, Architecte. La premiere pierre en fut poſée au mois de May de l'an 1686. & en deux ans elle fut entierement bâtie. Toutes les Cellules des Religieuſes ſont boiſées, & les Cloîtres ſont vitrés par tout. Ce bâtiment a coûté au Roi près d'un million.

Le Portail de l'Egliſe, qui eſt en face d'une des deux ouvertures de la Place de Louis le Grand, eſt orné d'un corps d'Architecture d'Ordre Compoſite, formé par deux colonnes qui, ſous un grand arc, ſoûtiennent un entablement & un fronton. La

construction de ce Portail s'est trouvée si mauvaise, que déja on a été deux fois obligé d'en reprendre l'ouvrage, depuis les premieres assises, & c'est en 1722. qu'on le reprit pour la seconde fois.

Sur le milieu de la corniche de ce Portail, est une Croix, au pied de laquelle sont deux Anges en adoration. Au-dessous du ceintre, est un grand cartouche, dans lequel est écrit en lettres d'or : *Pavete ad Sanctuarium meum, ego Dominus.* Ce cartouche est environné de trois Anges qui, par leur position, & leur attitude, se contrastent d'une maniere également naturelle & agréable. L'un montre l'Inscription, un autre qui est au-dessus du cartouche, le soûtient, & celui qui est au-dessous aide aussi à le soûtenir. Le tout est environné de Chérubins, & porté par des nuées. Toute cette Sculpture est de *Vassé*, & un morceau des plus légers, & des plus beaux qu'il y ait à Paris.

L'Eglise n'est pas grande, mais elle est bien éclairée, & propre. Elle a même des Chapelles qui sont d'une grande magnificence, & qui ont eté enrichies des ornemens qu'on y voit

par les familles de ceux qui y ont leur Sépulture. Le Maître-Autel est orné d'une Descente de Croix, qui est un Tableau des plus estimés que Jouvenet ait peints. *Le Duc de Crequi*, qui affectionnoit ce Couvent, & qui voulut être inhumé dans cette Eglise, ainsi que je le remarquerai, en faisant la description des Chapelles, donna aux Capucines un Corps Saint tiré des Catacombes, & honoré du nom de saint Ovide Martyr, dont le Pape Alexandre VII. avoit fait présent à ce Seigneur l'an 1665. Tous les ans on fait ici la Fête de ce Saint, avec Octave, pendant laquelle il vient un concours extraordinaire de peuple.

Louise de Lorraine, Reine de France, ayant ordonné, par son Testament, qu'on inhumât son corps dans l'Eglise des Capucines du Couvent dont elle ordonnoit l'établissement, ses pieuses intentions ont été suivies, & ses cendres reposent dans un Tombeau couvert d'une simple Tombe de marbre noir qui est au milieu du Chœur de ces Religieuses. L'Epitaphe qu'on lit dessus, est aussi modeste que le Tombeau.

CY GIST
Louise DE LORRAINE,
Reine de France & de Pologne,
qui décéda à Moulins, mil six cents un,
& laissa vingt mille écus
pour la construction de ce Couvent
que Marie de Luxembourg,
Duchesse de Mercœur, sa belle-sœur,
a fait bâtir l'an mil six cents cinq.
Priez Dieu pour elle.

Le cœur de *Philippe Emanuel de Lorraine*, Duc de Mercœur, frere de la Reine Louise, fut inhumé dans l'Eglise des Capucines, où il fut apporté de Lorraine le jour même que ces Religieuses furent introduites dans leur ancien Couvent.

Le corps de *Françoise de Lorraine*, Duchesse de Mercœur & de Vendôme, fut enterré dans l'Eglise des Capucines. Elle mourut à Paris le 8. de Septembre de l'an 1669. âgée de soixante-dix-sept ans.

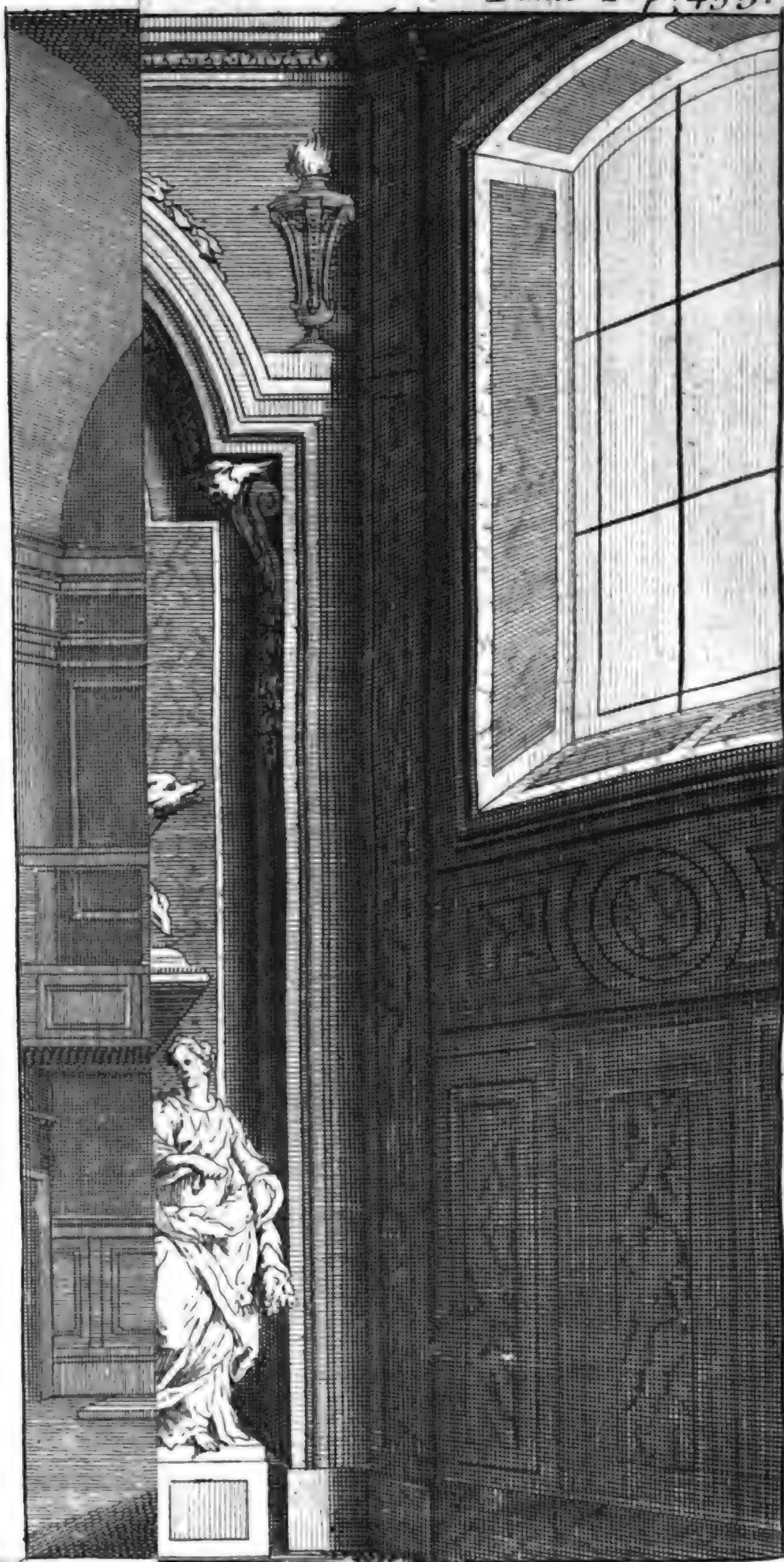
Il y a dans cette Eglise trois Chapelles qui, par les beaux Monumens qu'elles renferment, sont dignes des regards, & même de l'attention des Curieux. D'un côté, est celle de

ſaint Ovide, laquelle renferme le Tombeau de *Charles Duc de Crequi*, Pair de France, &c. qui eſt auſſi celui d'*Armande de ſaint Gelais-Luſignan*, ſa veuve. Le vrai ſurnom de ce Seigneur étoit *Blanchefort*, mais *Antoine de Blanchefort*, un de ſes ancêtres, ayant été inſtitué héritier de tous les biens de la branche aînée de la Maiſon de *Crequi*, par le Cardinal de Crequi ſon oncle maternel, à condition que lui, & ſes ſucceſſeurs porteroient le nom & les Armes de *Crequi*, tous les Blanchefort qui ſont deſcendus dudit Antoine, les ont toujours portés depuis.

Cette Chapelle eſt d'une grande magnificence. Elle eſt toute incruſtée de marbres de différentes couleurs. L'Autel eſt décoré d'un corps d'Architecture d'Ordre Corinthien, de marbre de Barbançon. Au milieu eſt un beau Tableau où Jouvenet a repréſenté le Martyre de *ſaint Ovide*, dont le Duc de Crequi a donné le Corps à ces Religieuſes.

Vis-à-vis cet Autel, ſous une eſpéce d'arc ou de ceintre enrichi de roſons de bronze doré, & d'autres ornemens heureuſement imaginés, eſt un Tom-

Tome 2. p. 455.



CREQUI.

beau de marbre noir, sur lequel est une Statue de marbre blanc qui représente le Duc de Crequi en grand Habit de l'Ordre du saint Esprit, & à demi couché, ayant l'Espérance qui lui soûtient la tête, & un Génie à ses pieds qui pleure sa mort. A chaque angle du grand soubassement, il y a une figure de marbre qui représente une des Vertus. Au bas sont les Armes du Duc de Crequi, & celles de la Duchesse sa femme. De tous côtés on ne voit que Lampes sépulcrales, Têtes de mort, aîles de Chauve-Souris, Faisceaux de Plantes funébres, Clepsydres, & autres ornemens symboliques. Toute cette Sculpture est de *Pierre Mazeline*, & de *Simon Hurtrelle*, l'un & l'autre de l'Académie Royale de Sculpture.

Sur la baze de ce Monument, est l'Inscription qu'on va lire :

A LA GLOIRE DE DIEU

& pour perpétuelle mémoire à la postérité.

CY GIST

CHARLES *Duc de* CREQUI,

Pair de France,

Chevalier des Ordres du Roi,

Premier Gentilhomme de ſa Chambre,
& Gouverneur de Paris.
Il commença à porter les armes
dès l'âge de dix-ſept ans ſous le Regne
de Louis XIII. & après avoir paſſé
toutes les Charges de la Guerre,
il fut fait Lieutenant Général des Armées
par LOUIS LE GRAND,
pour lequel il a toujours eu
un attachement, & une fidélité inviolable
durant tout le cours de ſa vie.
Il a été regardé de toute la Cour
comme un de ſes principaux ornemens,
& dans les grands Emplois du dehors;
en Angleterre, à Rome, & en Baviére.
Il a ſoûtenu partout avec dignité,
la gloire de ſon Maître, & l'honneur
de ſa Nation.
Mais dequoi ſert à l'Homme
de ſe diſtinguer ſur la Terre,
ſi Dieu ne le choiſit pour le Ciel?
La Providence qui l'y deſtinoit,
le prépara à une mort Chrétienne
par une maladie de quinze mois,
pendant laquelle il donna de continuelles
marques d'une réſignation entiere.
Enfin le 13. *de Février* 1687.
muni de tous les Sacremens de l'Egliſe,
& plein de confiance
en la miſéricorde Divine,

Il

il rendit ſon ame à Dieu
dans la 64e. année de ſon âge.
Armande de Luſignan, *Ducheſſe*
de Crequi, *Dame d'Honneur de la*
Reine Marie-Théréſe d'Autriche,
a fait ériger ce Monument
à la mémoire de ſon mari,
avec lequel elle a voulu être enterrée,
afin d'être rejointe avec lui
dans le Tombeau,
en attendant qu'il plaiſe à Dieu
de les rejoindre enſemble dans le Ciel.
Elle a paſſé de cette vie en l'autre
le 11. *d'Août* 1709.
âgée de 72. *ans* 4. *mois.*

De l'autre côté, vis-à-vis la Chapelle que je viens de décrire, eſt celle de la Famille des *le Tellier Louvois.* Elle ne céde point en magnificence à celle du Duc de Crequi, mais elle eſt différemment décorée.

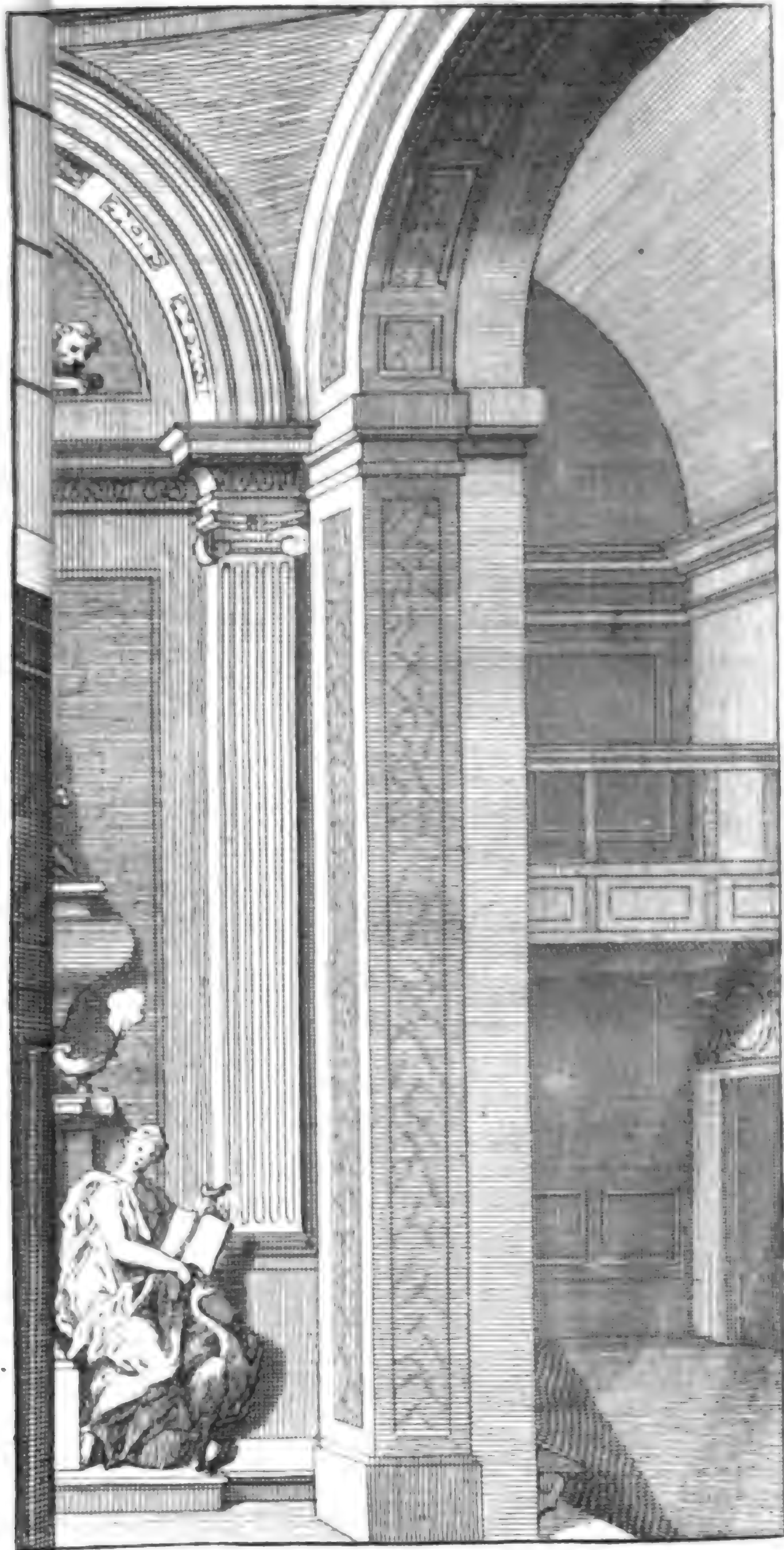
Sur l'Autel, eſt un grand bas-relief de bronze doré d'or moulu, dans lequel on voit Jeſus-Chriſt qu'on met au Tombeau. Au-deſſus eſt un Tableau d'*Antoine Coypel.*

Vis-à-vis cet Autel, eſt le Tombeau du *Marquis de Louvois*, Secretaire & Miniſtre d'Etat, ayant le Dé-

partement de la Guerre, Surintendant des Bâtimens, & Jardins de Sa Majesté, Arts, & Manufactures de France, &c. & un des plus fameux Ministres que la France ait eüs. Ce Marquis est ici représenté par une figure de marbre, en Habit d'Officier de l'Ordre du saint Esprit, dont il étoit Chancelier, appuyée sur le bras droit, & couchée sur un grand *Sarcophage*, ou Tombeau de marbre vert d'Egypte; cette figure est de *Girardon*. Anne de *Souvré* de Courtenvaux, sa femme, est à ses pieds, assise, désolée, & levant les yeux au Ciel pour implorer son secours, & en obtenir la consolation qui lui est nécessaire dans la douleur & l'affliction dont elle est pénétrée. Cette figure est bien imaginée, & bien exécutée. Elle fut modelée, & presque achevée par *Martin des Jardins* qui, étant mort avant que de l'avoir finie, on chargea le nommé *Vancléve* de ce qui restoit à faire. A chaque angle du grand socle qui soûtient ce Tombeau, est une Vertu de bronze, de grandeur naturelle. *Minerve* ayant le Casque en tête, & tenant son Egide, représente *la Prudence*. De l'autre côté, *la*

25.

Tome 2. p.458.



LOUVOIS.

Vigilance est figurée par une Statue qui a une Gruë à ses pieds. La premiere est de *Girardon*, & l'autre de *des Jardins*.

Tous les ornemens qui accompagnent ce Mausolée, & ceux qui décorent cette Chapelle sont de l'invention de Girardon, & d'un goût admirable.

Sur le devant de ce Tombeau, est gravée en lettres d'or, sur un marbre noir l'Epitaphe qu'on va lire :

ICI REPOSE

Haut & Puissant Seigneur Messire François Michel le Tellier, Chevalier, Marquis de Louvois & de Courtenvaux, *Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Commandeur & Chancelier de ses Ordres, Ministre & Secretaire d'Etat, Général des Postes & Relais de France, Surintendant & Ordonnateur Général des Bâtimens & Jardins de Sa Majesté, Arts & Manufactures de France, &c.*

Avant sa vingtiéme année LOUIS LE GRAND *lui donna la survivance de la Charge de Secretaire d'Etat, avec le Département de la Guerre,*

dont pour lors le Chancelier le Tellier *ſon pere étoit pourvu. L'exemple & les inſtructions de ce grand homme le rendirent bientôt capable d'exercer cette importante Charge au gré du Roi, avec un génie également étendu, prudent, & ſolide ; il embraſſa en peu de tems tout ce qui renferme la ſcience difficile de la Guerre, & le vaſte détail des Troupes. A peine avoit-il atteint la trente-uniéme année de ſon âge, que devenu capable des plus grandes affaires, il fut appellé par Sa Majeſté dans ſes Conſeils les plus ſecrets, & honoré de ſa confiance. Appliqué, vigilant, infatigable, prêt en toutes les ſaiſons à exécuter les ordres du Roi, dans les entrepriſes les plus difficiles de Sa Majeſté. Juſte & heureux dans ſes meſures, il ſervit ſon Maître avec une ardeur toujours nouvelle juſqu'à la fin de ſa vie, qui fut terminée par une mort ſubite à Verſailles le 16. jour du mois de Juillet mil ſix cents quatre-vingt-onze.*

Il a vêcu cinquante ans, ſix mois, & ſeize jours.

Dans ce même Tombeau, ont été aussi inhumés les corps de Madame de Louvois sa femme, du Marquis de Barbezieux, & de l'Abbé de Louvois, leurs enfans. Il est à propos de faire connoître ici leurs noms, leurs qualités, & le tems de leur mort.

Feue Madame de Louvois se nommoit *Anne de Souvré*, & étoit fille unique, & héritiere de Charles de Souvré, Marquis de Courtenvaux, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & de Marguerite Barentin. Elle avoit épousé le Marquis de Louvois le 19. Mars 1662. & mourut le 2. Décembre 1715. âgée de soixante-neuf ans, un jour.

Louis François-Marie le Tellier, *Marquis de Barbezieux*, étoit né le 23. Juin 1668. du Marquis & de la Marquise de Louvois, dont je viens de parler. Il fut pourvu en survivance de la Charge de Secretaire d'Etat le 13. Novembre 1685. & de la Charge de Chancelier, Garde des Sceaux des ordres du Roi le 19. Août 1691. Il mourut le 5. Janvier 1701. âgé de 32. ans & six mois.

Camille le Tellier, connu sous le nom d'*Abbé de Louvois*, étoit né en

1670. & étoit Abbé de Bourgueïl, & de Vauluisant, Garde de la Bibliothéque du Roi, & un des membres des Académies Françoise, des Sciences, & des Inscriptions, & Belles-Lettres. Il fut nommé à l'Evêché de Clermont, par le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, mais il remercia, & ne l'accepta pas. Il mourut le 5. de Novembre 1718. âgé de quarante-quatre ans.

Dans la Chapelle qu'on voit ensuite du même côté, est un grand cartouche de marbre blanc dans une bordure de marbre noir. Dans ce cartouche est l'Epitaphe de feu M. *de S. Poüenges*, fils de Jean-Baptiste Colbert, Seigneur de S. Poüenges & de Villacerf, & de *Claude le Tellier*, sœur de Michel le Tellier, Chancelier de France. L'on voit par ce que je viens de dire, que M. de S. Poüenges dont on va lire l'Epitaphe, étoit cousin germain de M. de Louvois, dont il fut aussi premier Commis, mais avec tant de capacité & tant de distinction, qu'il travailloit avec *Louis le Grand* en l'absence de M. de Louvois, & qu'il eut beaucoup de part aux succès & à la gloire du ministere de ce fameux Ministre.

ICI REPOSE

en attendant une heureuse résurrection, haut & puissant Seigneur, Messire GILBERT COLBERT *Chevalier, Seigneur* de S. Poüenges, *de la Principauté de Chabanois, & autres Lieux, Secretaire du Cabinet du Roi, & auparavant des commandemens de la feue Reine Marie-Therese d'Autriche, Conseiller d'Etat, Commandeur, & grand Trésorier des Ordres de Sa Majesté. Il fut élevé & employé dès sa premiere jeunesse aux affaires de la Guerre sous feu Monsieur le Chancelier le Tellier son oncle, alors Ministre & Secretaire d'Etat. Les instructions & l'exemple de ce grand homme seconderent en lui cet amour pour la Personne du Roi, & ce Zele pour le bien de l'Etat, héréditaire dans sa famille, & qui ont toujours paru pendant quarante-quatre ans de services dans les fonctions ordinaires, & dans plusieurs emplois de confiance importans & distingués dont Sa Majesté l'a honoré. Il fut généreux, sincere, libéral, obligeant, sans ostentation, ardent pour ses amis, charitable*

pour les pauvres, bienfaiſant pour tout le monde, ayant toujours préféré le mérite à la faveur, & l'honneur à l'interêt. L'eſtime générale de la Cour & de la Ville, les regrets & les pleurs de tous les Officiers de guerre, ſa réputation chez les Etrangers, & la voix du Peuple font mieux ſon éloge que tout ce qu'on en pourroit dire. Il paſſa de cette vie à une meilleure le 22. d'Octobre 1706. âgé de 64. ans & ſept jours, par une mort chrétienne & édifiante, après s'être préparé à ce paſſage pendant les quatre dernieres années de ſa retraite & de ſa vie par de fréquentes méditations, ſuivies d'une pratique continuelle d'actions de piété, & de charité.

Marie-Renée de Berthemet, veuve de Gilbert Colbert de S. Poüenges, dont on vient de lire l'Epitaphe, mourut le 28. de Février 1732. âgée de 85. ans, ou environ, & fut inhumée dans cette Chapelle auprès de ſon mari.

L'*Hôtel de Pontchartrain* vient enſuite. Il eſt du deſſein de *le Vau*, & fut bâti pour feu Hugues de Lyonne,

Secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres. Il fut acheté en 1703. par Louis Phelipeaux de Pontchartrain, Chancelier de France, & appartient aujourd'hui à Jérôme Phélipeaux, Comte de Pontchartrain, ci-devant Secretaire d'Etat, son fils. Les plafonds des principales chambres ont été peints par *Michel Colonne*, originaire de Boulogne, qui étoit un des Eléves d'Anibal Carache.

La maison de feu M. *de Langlée*, qui a appartenu à Claude le Bas de Montargis, Garde du Trésor Royal, puis au sieur *Jean Lavv*, & enfin au Duc de *Mazarin*, mort en 1731. à qui il fut donné en échange du Palais Mazarin, que le Roi prit pour y mettre les différens Bureaux de la Compagnie des Indes. Comme feu M. de Langlée avoit beaucoup de goût, & qu'il avoit fait bâtir pour lui cet Hôtel, on peut dire qu'il n'y en a pas de plus commode dans Paris. On le nomme encore à présent l'*Hôtel Mazarin*.

Un peu plus haut, mais de l'autre côté de la rue, on remarque une maison décorée en dehors de grands pilastres d'Ordre Composite, & de quelques-autres Sculptures d'assez bon

goût. Cette maiſon a été bâtie ſur les deſſeins de *Gittard* pour le fameux *Jean-Baptiſte de Lully*.

L'Hôtel de *ſaint Poüenges* eſt plus avant, & de l'autre côté de la rue. Il appartint d'abord au ſieur *Bechamel de Nointel*; puis à *Gilbert Colbert* de *ſaint Poüenges* qui le fit décorer avec magnificence & avec beaucoup de goût. Dans la cour, & dans le jardin, il y avoit deux perſpectives qui faiſoient un très-bel effet, & qui étoient de *Rouſſeau*, Peintre fameux pour cette eſpéce de Peinture; mais ces deux morceaux ſont preſque effacés par les injures du tems.

L'HÔTEL DE LA COMPAGNIE DES INDES.

C'étoit auparavant *le Palais Mazarin*, & le plus grand qu'il y eût à Paris, après les Maiſons Royales, le Palais d'Orléans, dit Luxembourg, & le Palais Cardinal, aujourd'hui le Palais Royal.

Cette maiſon fut commencée par *Charles Duret de Chevri*, Préſident en la Chambre des Comptes, & n'avoit pour lors rien qui ne fût convenable à la fortune & au rang du Maître. Elle paſſa enſuite à *Jacques Tubeuf*, auſſi

Président en la Chambre des Comptes, qui l'augmenta d'une grande maison voisine qu'il y joignit. Celui-ci vendit le tout au *Cardinal Mazarin*, qui en fit un des grands Palais qu'il y eût à Paris, & le plus richement meublé qu'il y eut au monde. Il s'étendoit depuis la rue Vivienne, jusqu'à la rue de Richelieu, & renfermoit quatre grands appartemens, une infinité de petits, trois grandes Galeries, une Ecurie la plus grande, & la plus magnifique qu'on eût encore vuë, un Partere fort propre, & un Jardin spacieux.

Les principaux appartemens étoient superbement meublés, & l'on comptoit dans ce Palais plus de quatre cens Têtes, Bustes, & Statues de marbre blanc d'Egypte, de bronze, de porphire, qui étoient des Têtes de tout ce que la Gréce, & l'ancienne Rome avoient de plus rare & de plus précieux. Il y avoit environ cinq cens Tableaux de cent vingt Peintres différens, parmi lesquels il y en avoit sept des plus beaux de Raphaël, trois du Corrége, huit du Titien, deux d'André del Sarte, douze de Louis Carache, cinq de Paul Véronése,

trois du Giorgion, six de Pordenon, vingt-un du Guide, trois de Paul Brille, vingt-huit de Vandeick, plusieurs d'André Mantegne, de Perrin del Vague, &c.

La Bibliothéque étoit dans une Galerie qui regne sur la rue de Richelieu, & avoit été amassée par *Gabriel Naudé*, un des plus sçavans Bibliothécaires qu'il y ait jamais eus. Il avoit fait, par ordre du Cardinal Mazarin, des Voyages en Flandres, en Hollande, en Angleterre, en Italie, & en Allemagne, pour acheter tout ce qu'il trouveroit de plus rare, & de plus curieux en fait de Livres. Elle avoit été aussi considérablement enrichie par l'envie que les Princes, & les Ministres Etrangers avoient de faire plaisir au Cardinal Premier Ministre, & de satisfaire sa curiosité. *Naudé* assûroit que cette Bibliothéque étoit composée de plus de quarante mille volumes, & que c'étoit la plus belle, & la plus nombreuse qu'il y eût jamais eue. Le Cardinal avoit résolu de la rendre publique, mais les troubles qui s'éleverent dans l'Etat contre cette Eminence, renverserent ce dessein, & la Bibliothéque-même. Elle auroit été vendue en

détail dès l'an 1649. ſans les lenteurs affectées de Meſſieurs de *Saintot*, *Doujat*, *Catinat* & *de la Nauve*, Conſeillers au Parlement, & Commiſſaires en cette partie, qui en éloignerent la diſſipation juſqu'à la concluſion de l'accommodement. Le calme fut de peu de durée, & cette Bibliothéque, de même que les autres effets du Cardinal Mazarin, furent encore en danger d'être diſſipés. Ce fut pour tâcher de les mettre à couvert des accidens, que le 13. Février de l'an 1651. le Préſident *Tubeuf* fit ſaiſir le Palais Mazarin, & tous les meubles & effets qui étoient dedans, pour ſûreté de la ſomme de ſix cens quatre-vingt mille livres qui lui étoit dûe par le Cardinal; apparemment que c'étoit le prix de cette maiſon que ce Préſident lui avoit vendue, & qui n'avoit pas encore été payé. Cependant le 29. de Décembre de la même année, le Parlement donna un Arrêt qui ordonnoit la vente du Palais Mazarin, & des meubles qui y étoient. On tâcha encore d'en éluder l'exécution, & de conſerver la Bibliothéque dans ſon entier, & l'on en offrit quarante-cinq mille livres ſous le nom du Sieur *Vio*-

lette, Tréſorier de France à Moulins. Le Préſident de Bailleul, & quelques autres appuyerent fortement ces offres comme étant très-avantageuſes; mais pour le coup leur zéle & leurs raiſons furent inutiles, la Bibliothéque fut vendue en détail, & diſſipée malheureuſement. Le Roi qui étoit pour lors à Poitiers, ayant appris que cette Bibliothéque couroit riſque d'être diſſipée, donna une Lettre de cachet, datée du premier Février 1652. portant ordre à M. *Fouquet* ſon Procureur Général de s'oppoſer à la vente de ce riche tréſor. L'oppoſition vint trop tard, les Livres les plus curieux & les plus rares étoient déja vendus, ou détournés.

L'Ecurie étoit une des plus grandes qu'on eut vûes. Elle avoit près de vingt-ſept toiſes de long, ſur quatre toiſes de large, & étoit éclairée par dix-neuf grandes croiſées. On y entroit par trois grandes portes. Les pilliers, les auges & les rateliers étoient de bois de chêne tourné, & derriere les chevaux regnoit une route ſi large, que cinq ou ſix perſonnes pouvoient s'y promener ſans danger, & à leur aiſe.

Le Cardinal Mazarin ayant marié *Hortence de Mancini*, une de ſes niéces, à *Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye*, & les ayant inſtitués ſes héritiers & légataires univerſels, à la charge de porter le nom & les armes de *Mazarin*, & de ſubſtitution graduelle & perpétuelle, par leur contrat de mariage du 28. Février 1661. & par ſes teſtament & codicile des 6. & 7. Mars ſuivant, & ayant fait des dons & des legs conſidérables à *Philippe-Jules*, *Marquis de Mancini*, ſon neveu, le Palais Mazarin fut partagé en deux après la mort de ce Cardinal principal Miniſtre. La plus grande partie demeura au Duc de Mazarin, & continua de porter le nom de *Palais-Mazarin* juſqu'en 1719. que le Roi en fit l'acquiſition, & le donna à la Compagnie des Indes pour y tenir ſes Bureaux. C'eſt auſſi dans l'enceinte de cet Hôtel, que par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 24. Septembre 1724. on établit une place, appellée *la Bourſe*, dont l'entrée principale eſt dans la rue Vivienne. Cette Place a été établie pour les négociations des Actions, de Lettres de Change, Billets au porteur, & à

ordre, & autres papiers commerçables, des marchandiſes & effets, & pour y traiter des affaires de Commerce, tant de l'intérieur, que de l'extérieur du Royaume. La Bourſe s'ouvre tous les jours, excepté les jours de Dimanches & Fêtes, depuis dix heures du matin juſqu'à une heure après midi, après laquelle heure l'entrée en eſt refuſée à ceux qui s'y préſentent, de quelqu'état & condition qu'ils ſoient.

L'autre partie du Palais-Mazarin échut en partage au Marquis de Mancini, & Duc de *Nevers*, & on le nomma l'*Hôtel de Nevers*, nom qu'il a toujours porté juſqu'à ce que le Roi en fit l'acquiſition, & y établit la Banque Royale. Depuis que cette Banque a été ſupprimée, on a mis ici la Bibliothéque du Roi dont je parlerai, en faiſant la deſcription de la partie de la rue de Richelieu, qui eſt compriſe dans le Quartier que je décris ici.

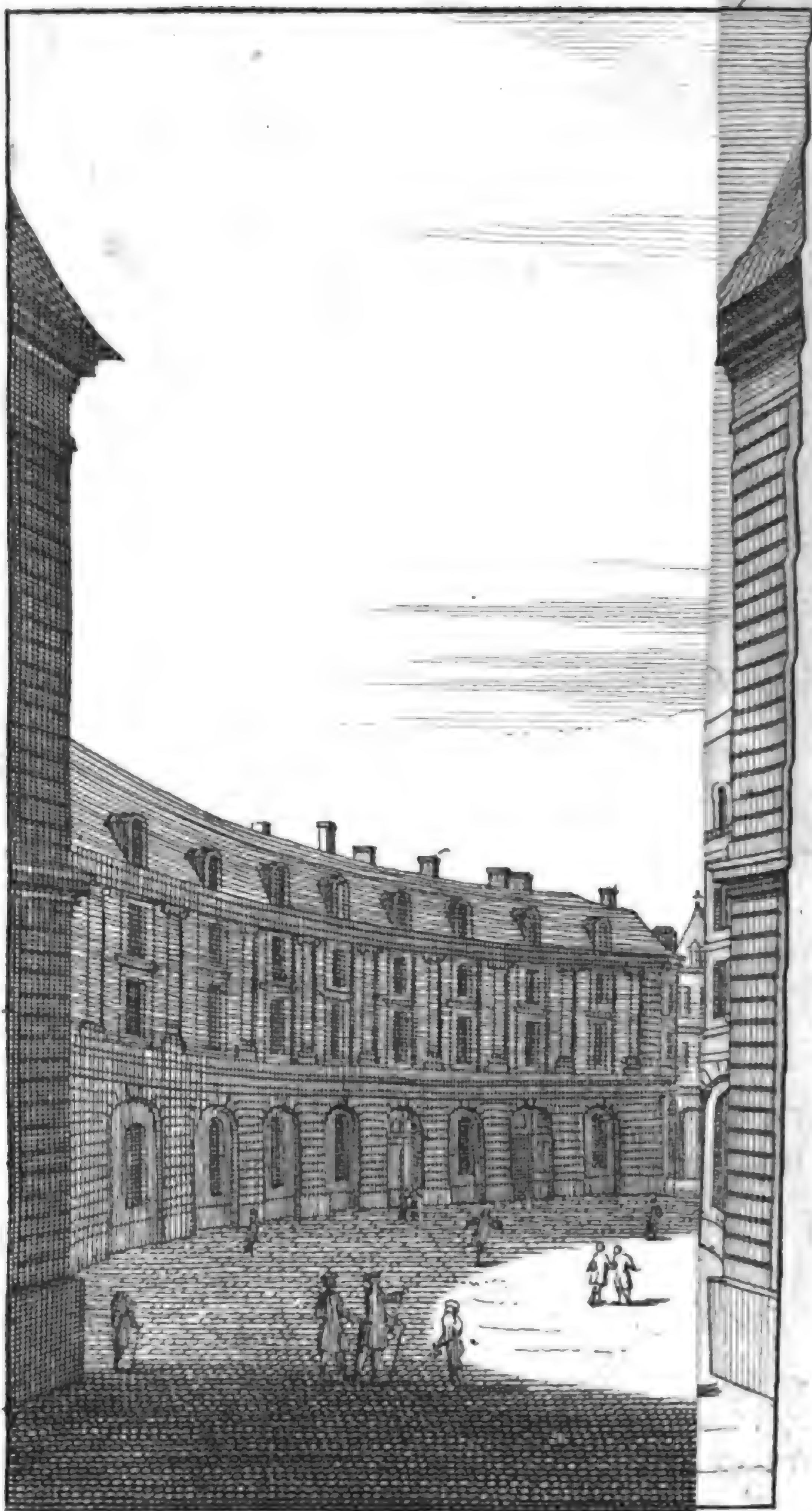
Après le Palais-Mazarin, en continuant d'aller vers la Place des Victoires, on trouve *les Ecuries de S. A. S. le Duc d'Orléans*. Cette maiſon fut bâtie pour *Guillaume de Bautru*, Seigneur du Comté de Serrant, Intro-

ducteur des Ambassadeurs, Ambassadeur lui-même vers l'Archiduchesse en Flandres, Envoyé du Roi en Espagne, en Angleterre & en Savoye, & l'un des Quarante de l'Académie Françoise. Il étoit fils de Guillaume Bautru, Conseiller au Grand-Conseil, & petit-fils de Maurice Bautru, Lieutenant de la Prevôté d'Angers. Bautru étant mort en 1665. sa maison fut vendue à *Jean-Baptiste Colbert*, Controlleur Général des Finances, Secretaire & Ministre d'Etat. Celui-ci pour agrandir sa maison à peu de frais, se fit adjuger la maison de *Bruant des Carrieres*, premier Commis de M. Fouquet, laquelle touchoit à la sienne, & que Bruant des Carrieres avoit achetée cent cinquante mille livres de Marguerite de Ranchin, veuve de Claude Vanel, sous le nom de Jeanne de Chaumont, veuve de Claude Girardin. Comme ce premier Commis de M. Fouquet se retira à Liége dès qu'il vit son Maître arrêté, & que la Chambre de Justice qu'on établît pour lors, avoit condamné la veuve & les héritiers Vanel à payer au Roi la somme de 350000. liv. & la succession de Claude Girardin à cent-vingt

mille livres, M. Colbert se fit adjuger ladite maison, tant sur les héritiers Vanel, que sur les héritiers Girardin, pour cent vingt mille livres, en déduction des sommes par eux dûes au Roi, & s'en fit faire ensuite une donation par Sa Majesté. C'est cette maison qu'on nomma ensuite le *petit Hôtel-Colbert*, & dont on embellît les dedans, lorsque M. de Seignelay, fils aîne de M. Colbert, alla l'habiter. Cette maison a été occupée depuis par *Paulin Prondre*, Receveur Général des Finances de la Généralité de Lyon. L'*Hôtel-Colbert* fut vendu en 1713. à la Marquise de Carte, qui en 1720. le vendit à Philippe Duc d'Orléans Régent du Royaume, qui y mit ses Ecuries. Les Connoisseurs estiment la porte de cette maison.

Ici finit *la rue neuve des petits-Champs* par une espece de patte-d'oye, formée par les rues neuve des petits Peres, de la Feuillade & de la Vrilliere. La rue neuve des petits Peres s'est longtems nommée la rue *Vuide-gousset*; nom qu'on lui avoit donné de sa situation dans un Quartier peu habité, & où l'on couroit grand risque d'être volé lorsqu'on y passoit de

175.



LA

nuit. Comme cette rue eſt le long de la grand-cour des Auguſtins Déchauſſés, dits *petits-Peres*, on lui a donné le nom de ces Religieux, & on a reſtraint celui de rue *Vuide-gouſſet* au petit bout de rue qui va du coin de celle du Mail, à la Place des Victoires. La rue de *la Feuillade* a pris ſon nom de François d'Aubuſſon, Duc de *la Feuillade*, & Maréchal de France, qui a fait faire la Place des Victoires, & ériger la Statue de Louis le Grand qu'on y voit. La rue de la Vrilliere n'étant pas de ce Quartier, je réſerve d'en parler lorſque je ferai la deſcription du Quartier de S. Euſtache.

LA PLACE DES VICTOIRES.

C'Eſt ici l'ouvrage de la reconnoiſſance de *François Vicomte d'Aubuſſon de la Feuillade*, Pair & Maréchal de France, Colonel des Gardes Françoiſes, & Gouverneur de Dauphiné, pour toutes les faveurs & toutes les graces qu'il avoit reçues de *Louis le Grand.* Jamais Particulier n'avoit encore entrepris de conſacrer

à la gloire de ſon Prince un Monument auſſi magnifique, ni d'une ſi grande dépenſe. Dans cette vûe, le Marêchal Duc de la Feuillade acheta en 1684. l'*Hôtel de Senneterre*, & le fit abatre pour y ouvrir cette Place; mais comme cet emplacement ne ſuffiſoit pas, il engagea le Corps de Ville à acheter l'*Hôtel d'Emery*, & pluſieurs autres maiſons qui furent toutes renverſées pour ce deſſein.

Malgré le renverſement de tant de maiſons, cette Place n'eſt pas d'une grande étendue; mais ſix rues qui y viennent aboutir, la dégagent beaucoup, & ſemblent la rendre plus grande qu'elle n'eſt en effet. Sa figure eſt éliptique, ou ovale, & a quarante toiſes de diamêtre. Les bâtimens qui regnent au pourtour ſont d'une même ſymetrie, & ornés de pilaſtres d'ordre Ionique, ſoûtenus ſur des arcades chargées de refans.

Du milieu de cette Place s'éleve un Monument qui a trente-cinq pieds de hauteur, vingt-deux pour le piedeſtal qui eſt de marbre blanc-veiné, & treize pour la figure de *Louis le Grand*. La Statue de ce Prince, & celle de la Victoire, font ici un grou-

pe d'autant plus brillant qu'il eſt de bronze doré. La premiere eſt vêtue du grand habit dont on ſe ſert à la cérémonie du Sacre, habillement qui eſt particulier à nos Rois, & qui les diſtingue des autres Rois. Elle foule aux pieds le chien Cerbere, qui par ſes trois têtes déſigne ici la triple Alliance formée pour lors par les Ennemis de la France. Derriere cette Statue eſt celle de la Victoire, ayant un pied poſé ſur un Globe, & le reſte du corps en l'air. Elle met d'une main une couronne de laurier ſur la tête du Roi, & de l'autre tient un faiſceau de palmes & de branches d'olivier. Sur le plinte, & ſous les pieds du Roi, eſt cette Inſcription en lettres d'or :

VIRO IMMORTALI.

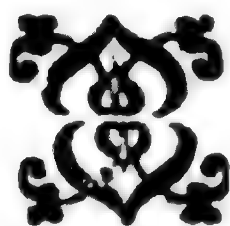
Derriere ces deux figures on voit un bouclier, un faiſceau d'armes, une maſſe d'Hercule, & une peau de lion. Toutes ces choſes forment un groupe de treize pieds de hauteur d'un ſeul jet, & dans lequel il eſt entré environ trente milliers de métail.

Sur les quatre corps avancés du ſoubaſſement qui ſert d'empatement au piedeſtal, on a placé autant d'Eſcla-

ves qui sont aussi de bronze, & ont douze pieds de proportion. Ils sont enchaînés au piedestal par de grosses chaînes; leurs vêtemens, & les diverses especes d'armes qui sont auprès d'eux, font connoître les différentes Nations dont la France a triomphé sous le Regne de *Louis le Grand*. Tous ces ouvrages, de même que quatre bas-reliefs qui remplissent les faces du piedestal, & les deux qui sont sur les faces du grand soûbassement, sont de bronze, & dessinés très-correctement. La corniche du piedestal est soûtenue & ornée par huit consoles aussi de bronze, & a aux quatre faces les Armes de France, entourées de palmes & de lauriers. L'espace qui est au pourtour de ce Monument jusqu'à neuf pieds de distance, est pavé de marbre, & entouré d'une grille de fer haute de six pieds. Quatre grands fanaux ornés de sculpture, éclairoient cette Place pendant la nuit. Ils étoient élevés chacun sur trois colonnes Doriques de marbre veiné, disposées en triangles: & dont les bas-reliefs étoient chargés de plusieurs Inscriptions sur les actions les plus mémorables de Louis XIV.

C'eſt *Martin Vanden-Bogaert*, connu ſous le nom de *des Jardins*, Sculpteur de l'Académie Royale, qui a donné les deſſeins, & qui a conduit la fonte de ce ſuperbe Monument.

Pluſieurs Inſcriptions Latines & Françoiſes qui ſont ici gravées, expliquent les ſujets repréſentés dans les bas-reliefs qui ſont au piedeſtal de la Statue, & même ceux qui étoient ſur les quatre groupes de colonnes qu'on a ôtés. Ces Inſcriptions furent compoſées par *François-Seraphin Regnier des Marais*, Secretaire perpétuel de l'Académie Françoiſe, & homme qui écrivoit également bien en proſe & en vers. Le Maréchal Duc de la Feuillade préféra les Inſcriptions de cet Académicien, à celles que le fameux *Santeul* avoit faites.



INSCRIPTION LATINE Qui sert de Dédicace, & explique la sujet de tout l'Ouvrage.

LUDOVICO MAGNO
PATRI EXERCITUUM
ET DUCTORI
SEMPER FELICI.

DOMITIS HOSTIBUS. PROTECTIS SOCIIS. ADJECTIS IMPERIO FORTISSIMIS POPULIS. EXTRUCTIS AD TUTELAM FINIUM FIRMISSIMIS ARCIBUS. OCEANO ET MEDITERRANEO INTER SE JUNCTIS. PRÆDARI VETITIS TOTO MARI PIRATIS. EMENDATIS LEGIBUS. DELETA CALVINIANA IMPIETATE. COMPULSIS AD REVERENTIAM NOMINIS GENTIBUS REMOTISSIMIS. CUNCTISQUE SUMMA PROVIDENTIA ET VIRTUTE DOMI FORISQUE COMPOSITIS.

FRANCISCUS VICECOMES D'AUBUSSON Dux DE LA FEUILLADE, ex Franciæ Paribus, & Tribunis equitum unus, in Allobrogibus Prorex, & Prætorianorum Peditum Præfectus.

AD MEMORIAM POSTERITATIS sempiternam. P. D. C. 1686.

LA

LA MESME INSCRIPTION en François.

A LOUIS LE GRAND
LE PERE ET LE CONDUCTEUR
DES ARME'ES,
TOUJOURS HEUREUX.

APRE'S AVOIR VAINCU SES ENNEMIS. PROTEGE' SES ALLIEZ. AJOUTE' DE TRES-PUISSANS PEUPLES A SON EMPIRE. ASSURE' LES FRONTIERES PAR DES PLACES IMPRENABLES. JOINT L'OCEAN A LA MEDITERRANE'E. CHASSE' LES PIRATES DE TOUTES LES MERS. RE'FORME' LES LOIX. DE'TRUIT L'HE'RE'SIE. PORTE' PAR LE BRUIT DE SON NOM LES NATIONS LES PLUS BARBARES A LE VENIR REVERER DES EXTREMITEZ DE LA TERRE, ET REGLE' PARFAITEMENT TOUTES CHOSES AU DEDANS ET AU DEHORS PAR LA GRANDEUR DE SON COURAGE ET DE SON GENIE.

FRANÇOIS VICOMTE D'AUBUSSON Duc DE LA FEUILLADE, Pair & Marêchal de France, Gouverneur de Dauphiné, & Colonel des Gardes Françoises.

POUR PERPETUELLE MEMOIRE à la postérité.

INSCRIPTION SUR LA STATUE DU ROY.

TAli se ore ferens, Orbi & Sibi, jura modumque
Dat LODOIX; *famamque affectat vincere factis.*

TEl est le grand LOUIS, en son air, en ses traits :
Tel dans le haut éclat de sa gloire suprême,
Il impose des loix à la terre, à Lui-même ;
Et voit sa renommée au-dessous de ses faits.

INSCRIPTIONS DES BAS RELIEFS du Piédestal.

LA PRESEANCE DE LA FRANCE RECONNUE PAR L'ESPAGNE. 1662.

INdocilis quondam potiori cedere Gallo,
Ponit Iber tumidos fastus, & cedere discit.

EN vain au premier Roi de l'Empire Chrétien,
Tu veux, superbe Espagne, égaler ta Couronne :

LOUIS, jaloux du droit que son sceptre lui donne,
Te force à reconnoître, & son rang, & le tien.

DE PASSAGE DU RHIN.

1672.

Granicum Macedo, Rhenum secat agmine Gallus:
Quisquis facta voles conferre, & flumina confer.

Le Grec fend le Granique, avecque ses drapeaux;
Et le François armé passe le Rhin à nage:
Qui voudra comparer l'un & l'autre passage,
Que d'un fleuve & de l'autre il compare les eaux.

LA DERNIERE CONQUESTE DE LA FRANCHE-COMTE'.

1674.

Sequanicam Cæsar gemino vix vincere Gentem,
Mense valet; LODOIX *ter quintâ luce subegit.*

Et César & LOUIS, dans leur rapide cours,
N'ont rien qui les égale, & rien qui les arrête:
Tous deux ardens à vaincre, ont fait même conquête:
Mais César en deux mois, LOUIS en quinze jours.

LA PAIX DE NIMEGUE. 1678.

AUgustus, toto jam nullis hostibus Orbe,
Pacem agit : armato LODOIX *Pacem imperat Orbi.*

QUand l'Univers est las des fureurs de la guerre,
Le Temple de Janus par Auguste est fermé ;
Il accorde la paix aux besoins de la terre ;
Et LOUIS la commande à l'Univers armé.

LES DUELS ABOLIS.

IMpia, quæ licuit Regum componere nulli,
Prælia, voce tuâ, LODOIX, *composita quiescunt.*

POur bannir les Duels, de l'Empire des Lis,
En vain nos plus grands Rois ont tout mis en usage ;
Le Ciel au seul LOUIS réservoit cet ouvrage ;
Il parle, & pour jamais on les voit abolis.

L'HERESIE DETRUITE. 1685.

HIc laudum cumulus, LODOICO *vindice victrix*
Relligio, & pulsus male partis sedibus Error.

LA gloire de LOUIS est ici toute sainte :
Les Temples de l'erreur qui tombent à sa voix,

L'Eglise qui triomphe, & l'Hérésie éteinte,
De son zele chrétien sont les dignes exploits.

INSCRIPTIONS
pour les Bas-reliefs des Colonnes.

PUGNA ROCRENSIS.

SPes datus in quantas, cui Regni, ævique sub ipso
limine, læta quatit celeres Victoria pennas.

LA BATAILLE DE ROCROY.
1643.

QUe d'espoir aux sujets, de crainte aux Ennemis,
Donne un Roi qu'au berceau couronne la Victoire!
Mais par combien de faits d'immortelle memoire
L'a-t-on vu surpasser ce qu'il avoit promis?

DISCIPLINA MILITARIS RESTITUTA.

DEvictas refer huc, felix, ô Gallia, Gentes,
Militiam tolerare sub hoc assueta Magistro.

LE RETABLISSEMENT de la Discipline militaire.

FRance, si tes guerriers sont vainqueurs en tous lieux,
Rend graces à LOUIS, au Ciel qui l'a fait naître:

C'est à la discipline, aux leçons d'un tel maître,
Que tu dois aujourd'hui ton état glorieux.

SERVATI ARMIS BATAVI.

Rex Batavos armis servat ; sed clade monendi
Quantâ olim, meriti exciderit si gratia tanti !

LES HOLLANDOIS SECOURUS dans la guerre de Munster. 1664.

Des Bataves Louis se rend le protecteur :
Quel châtiment, un jour, pourroit être assez rude,
S'il arrivoit jamais que leur ingratitude
Pût leur faire oublier un tel Libérateur !

PUGNA AD ARRABONEM IN PANNONIA.

Et Thraces sensere queat quid Gallica virtus
Arrabo cæde tumens, & servata Austria testis.

LE COMBAT DE S. GOTARD en Hongrie. 1665.

L'Ottoman qui marchoit fier & victorieux,
N'a-t-il pas du François la valeur éprouvée ?
Le Rab grossi de sang, & l'Autriche sauvée
En seront à jamais des témoins glorieux.

EXPEDITIO PRIMA BELGICA.

Dotales Lodoix *Urbes, reddique negatas,*
Marte palam, & justis ultor sibi vindicat armis.

LA PREMIERE CAMPAGNE en Flandres. 1667. *

POur ſe faire juſtice, & maintenir ſes droits,
LOUIS ſe voit forcé d'avoir recours aux armes :
Tout cede, tout fait joug aux premieres alarmes ;
Et ce n'eſt que lui ſeul qui borne ſes exploits.

* *Tournay, Douay, Lille, Bergues, &c. priſes en 1667.*

JURA EMENDATA.

LEgibus hunc unum decuit, normamque modumque
Ponere, qui leges ſupra, ſe lege coërcet.

LA REFORMATION de la Juſtice. 1667.

LOUIS dans ſes Etats fait refleurir Themis,
Rend aux Loix leur vigueur & leur pouvoir ſuprême ;
Et montre en voulant bien s'y ſoûmettre lui-même,
Qu'il mérite de voir à ſes loix tout ſoûmis.

JUSSA ERIGI ET CONCESSA TOLLI VINDEX LÆSI LEGATI MOLES.

REx memorem infandi caſus dat tollere molem :
Roma, fovere pium, læſumque timere memento.

LA PIRAMIDE ELEVÉE & ensuite abbatue par la permission du Roi. 1664. 1668.

UN même lustre a vû, par même autorité,
La Piramide à Rome, érigée & détruite :
Rome, connois LOUIS; & desormais instruite,
Redoute sa colere, & cheris sa bonté.

TRAJECTUM AD MOSAM CAPTUM.

Fulminat ad Mosam LODOIX; *& milite frustra,*
Defensas denso Trajecti dejicit Arces.

LA PRISE DE MASTRIK. 1675.

SUr la Meuse LOUIS fait entendre sa foudre;
Et tout ce qu'eut Mastrik de nombreux combattans,
Ou reste enseveli, sous ses remparts en poudre,
Ou réduit aux abois, se rend en peu de tems.

PUGNA SENEFENSIS.

IN Gallum juncta arma movent, Germanus, Iberque,
Et Batavus; cedit forti victoria Gallo.

LA BATAILLE DE SENEF. 1674.

COntre le seul François, Germain, Batave, Ibere,
Font marcher fierement leurs bataillons serrés;
Seul il suffit à tous, pour la valeur guerriere;
Et rompt les ennemis contre lui conjurés.

FUSI TRIBUS PRÆLIIS GERMANI.

Ter Gallo adversis ausus concurrere signis;
Ter victus, patriâ jacuit Germanus arenâ.

*LES TROIS COMBATS gagnés en Allemagne.**

Des François en tous lieux, la valeur se signale;
Trois fois le fier Germain se mesure contre eux,
Et trois fois on le voit dans sa terre natale,
Sous le fer du vainqueur, mordre le champ poudreux.

* *Sinzheim.* 1674. *Enshcim.* 1674. *Altheim.* 1675.

PUGNA NAVALIS AD AUGUSTAM SICILIÆ.

Hispanæ & Batavæ concurrit Gallica classis;
Duxque cadit, fractis in quo spes hostibus una.

LE COMBAT NAVAL auprès d'Auguste en Sicile. 1676.

Le Batave & l'Ibere unissent leur pouvoir,
Et sur mer au François disputent la victoire:
Le François est vainqueur, & pour comble de gloire
Fait tomber, sous ses coups, leur chef & leur espoir.

PUGNA NAVALIS
IN PANORMI PORTU.

Ponto iterum Gallus tonat, urget, Iberaque in ignes
Classis abit, simul arma, viros, simul omnia volvens.

LE COMBAT NAVAL au Port de Palerme. 1676.

Sur le champ spacieux de l'empire des Mers,
De nouveau le François, presse, tonne, foudroye :
Les vaisseaux ennemis sont aux flammes en proye,
Et les éclats fumans en volent dans les airs.

VALENTINIANÆ VI CAPTÆ
ET ILLÆSÆ.

Te Duce, te Domino, LODOIX, *prona omnia Gallo,*
Urbes vi capere, & docili quoque parcere captis.

VALENCIENNES PRISE d'assaut, & sauvée du pillage. 1677.

Quels effets surprenans ne doit-on point attendre
Du soldat que LOUIS a pris soin d'enseigner ?
En guerrier intrépide, il sait tout entreprendre ;
En modeste vainqueur, il sait tout épargner.

PUGNA CASSELLENSIS.

Per medias Batavorum acies, Fraterna PHILIPPUS
Arma gerens animosque, ruit Fratre auspice victor.

LA BATAILLE DE CASSEL. 1677.

Plein du feu de LOUIS, l'impatient PHILIPPE
Marche intrépidement au Batave guerrier;
L'attaque avec vigueur, l'ébranle, le dissipe,
Et se couvre le front d'un immortel laurier.

CAMERACUM CAPTUM.

Nullâ unquam propius, nec majus ab Arce periclum:
Victus Iber, victrix domitam vix Gallia credit.

LA PRISE DE CAMBRAI. 1677.

Quelle Place aux François fut jamais plus fatale?
LOUIS pour les venger, la mesure des yeux,
Et jette en la forçant, une surprise égale
Dans l'esprit des vaincus & des victorieux.

INCENSA IN AMERICA BATAVORUM CLASSIS.

Orbe alio victor, per aperta pericula mille,
Infert Gallus ovans, inimicis navibus ignes.

LA FLOTTE DES HOLLANDOIS brûlée à Tabago en Amerique. 1676.

DAns un autre Hemisphere à l'abri de ses forts,
La Flotte du Batave en vain croit se défendre:
Du François attaquée elle est réduite en cendre;
Et d'effroi l'Amerique en tremble en tous ses bords.

CAPTUM IN STUDIUM PACIS GANDAVUM.

HIberno LODOIX, *quam reddere destinat, Urbem*
Marte rapit: tanta est condendæ gloria Pacis!

GAND PRIS, POUR FORCER l'Espagne à faire la Paix. 1678.

POur contraindre l'Espagne à terminer la guerre,
Gand est en plein hyver par LOUIS emporté:
Tant l'ardeur de donner le repos à la terre,
Fait trouver tout facile à son cœur indomté.

RESTITUTUS IN AGROS GERMANICOS SUECUS.

REddere Germanos, LODOIX, *regnata Sueco*
Arva jubet Danosque; Iader stupet, & stupet Albis.

LES SUEDOIS RETABLIS en Allemagne. 1679.

DU vaillant Suedois LOUIS prend la défense :
Les Germains, les Danois disputent vainement.
Par crainte, ou par respect, tout cede à sa puissance :
On voit l'Elbe & l'Oder saisis d'étonnement.

ARGENTORATUM ET CASALE UNA EADEMQUE DIE PARTA.

ERidam & Rheni geminam Arcem, sanguine nullo,
Una eademque dies, LODOICI *adjudicat armis.*

STRASBOURG ET CASAL soumis en un seul & même jour. 1681.

AU seul nom de LOUIS, Casal devient François ;
Strasbourg à son aspect, cede sans résistance ;
Et tel est son pouvoir, que malgré leur distance,
Un seul & même jour les range sous ses loix.

LUCEMBURGIUM CAPTUM.

VIribus haud ullis quondam expugnabile Saxum,
Nunc domitum, Gallos, quâ terruit, Arce tuetur.

LA PRISE DE LUXEMBOURG.
1684.

AUx armes de LOUIS, la nature, ni l'art
Ne peuvent opposer que de foibles barrieres:
Luxembourg tombe enfin; & des mêmes frontieres
Dont il fut la terreur, il devient le rempart.

JUNCTA MARIA.

MIsceri tentata prius, semperque negata
Æquora, perpetuo LODOIX *dat fœdere jungi.*

LA JONCTION DES MERS.

POur joindre les deux mers, on a vû d'âge en âge
Les plus grands Potentats faire de vains efforts:
Mais LOUIS, plus heureux, plus puissant & plus sage,
De l'une & l'autre mer joint pour jamais les bords.

DUX GENUÆ CUM SENATU SUPPLEX.

VAne Ligur, frustraque animis elate superbis,
Justitiam monitus disce, & non temnere Divos.

LES SOUMISSIONS DE GENNES 1685.

DE l'auguſte LOUIS, vain & foible Genois,
Hâte-toi promptement d'implorer la clémence ;
Et pour te dérober à ſa juſte vengeance,
Viens apprendre à ſes piés à reſpecter nos Rois.

PACATA MARIA.

Mille rates Pompeius agens freta libera præſtat ;
Stans celſo in ſolio LODOIX *maria omnia pandit.*

LES MERS RENDUES LIBRES de Pirates. 1685.

MIlle vaiſſeaux Romains, & Pompée à la tête
De Pirates jadis ont délivré les mers ;
Et LOUIS, par ſa foudre, à tonner toujours prête,
Rend des mers en tous lieux les paſſages ouverts.

EX SCITHIA, LIBYA, ET EXTREMA INDIA LEGATI.

INgentem LODOICUM *armis famamque fidemque*
Egreſſum, Scithia & Libye venerantur & Indi.

LES AMBASSADES
des Nations éloignées. *

ATtirez par le bruit du grand nom de
LOUIS,
Le Scithe belliqueux, l'Indien, & le More;
Abandonnent le Nord, le Couchant, & l'Aurore;
Et tous, à son aspect, demeurent éblouis.

* *Les Ambassadeurs de Moscovie, en* 1668. 1681. 1685. *Ceux de Guinée, en* 1670. *Ceux de Maroc & de Fez, en* 1682. *Ceux de Siam, en* 1684. *Ceux d'Alger, en* 1685.

A juger de feu *Germain Brice* par le raisonnement qu'il a mis au bas de ces Inscriptions qu'il a toutes rapportées, on ne peut pas dire que ce fut un homme d'*heureuse mémoire*, car s'il s'étoit souvenu de la premiere qu'il venoit de transcrire, il ne se seroit pas plaint qu'on eut oublié d'y marquer l'année dans laquelle ce Monument fut érigé. On n'y a obmis que le jour du mois de cette dédicace, qui fut le 28. de Mars de ladite année 1686. Ce jour là le Marêchal Duc de la Feuillade, à cheval, & à la tête du Régiment des Gardes Françoises dont il étoit Colonel, fit trois fois le tour de cette Statue, en

présence du Gouverneur de Paris & du corps de Ville. M. *de Bullion* Prevôt de Paris prétendit devoir assister à cette cérémonie à la tête du Châtelet, & marcher à la gauche du Gouverneur ; mais le Roi ayant appris qu'en 1639. lorsque la statue de Louis XIII. fut élevée dans la Place Royale, le Prevôt de Paris ni le Châtelet n'y avoient point assisté, il décida contre eux, & ils ne s'y trouverent point.

Pour rendre ce Monument aussi durable que les ouvrages des hommes peuvent l'être, *François*, *Vicomte d'Aubusson de la Feuillade*, Duc, Pair & Maréchal de France, qui l'avoit fait ériger, donna, céda, transporta & délaissa, hors part, & par préciput & sans charge de raport, par contrat de donation du 29e. jour de Juin 1687. à Messire *Louis d'Aubusson de la Feuillade*, son fils unique, *la Comté de la Feuillade*, *la Vicomté d'Aubusson*, *la Baronie de la Borne*, *premiere Baronie de la Marche*, *la Châtellenie de Felletin*, *scizes en la Marche*, *& la Baronie de Peyrusse scize en Poitou*, *& les Chastellenies d'Abun*, *Chenerailles*, *Jarnage*, *& Drouilles*, *situées audit pays*

de la Marche : lesdites Terres, & Seigneuries, appartenances, & dépendances, valant présentement vingt-deux mille livres de revenu, dont quatorze mille livres provenoient des biens propres dudit Seigneur donateur, & huit mille livres de ceux qu'il avoit acquis du Roi par contrat d'échange du 14. Juin 1686. le tout aux charges & conditions exprimées dans ledit acte, & dont celles que je vais transcrire ici sont les principales.

1. *Que ledit donataire, ni les autres appellés après lui ne pourront vendre, aliener, échanger ni hipothequer lesdites Terres & Seigneuries.*

2. *Que ladite donation demeurera chargée d'une substitution graduelle & perpetuelle à l'infini de mâle en mâle, gardant toujours l'ordre de primogéniture.*

3. *Seront exclus de ladite substitution ceux des mâles en quelque degré, & en quelque ligne que ce soit qui se trouveront engagés dans l'ordre de Prêtrise, Diaconat, ou Sousdiaconat, Religieux Profes, ou Chevaliers de Malte. Et en cas que ceux qui auroient recueilli ladite substitution, fussent promus après l'avoir recueillie à l'ordre de Prêtrise, Diaconat, ou Sousdiaconat, ou qu'ils fissent*

profession dans quelques ordres Religieux ou dans l'ordre de Malte, entend ledit Seigneur donateur que la présente substitution soit déclarée ouverte au profit du degré suivant, du jour de ladite promotion ou profession.

4. *Seront encore exclus de ladite substitution ceux desdits substitués qui auront épousé ou épouseront une femme dont le pere n'auroit pas assez de noblesse pour faire ses enfans Chevaliers de Malte, & pareillement les enfans qui en naîtront, & leurs descendans en quelque degré qu'ils soient.*

5. *Ladite substitution durera tant & si longuement qu'il y aura des enfans & descendans mâles, de mâle en mâle, tant en ligne directe que collaterale dudit Seigneur donateur, par substitution masculine, graduelle, perpetuelle & infinie; à l'effet dequoi le Roi sera très-humblement supplié d'accorder ses Lettres de confirmation, pour déroger à toutes coutumes, loix & ordonnances à ce contraires, même par exprès aux coutumes de la Marche & de Poitou, & aux ordonnances d'Orléans & de Moulins, déclarations & arrêts intervenus sur icelles.*

6. *Les filles tant du Seigneur dona-*

teur, que du donataire, & des substitués, & de tous leurs descendans tant mâles que femelles, soit en ligne directe ou collaterale, demeureront pareillement excluses de ladite substitution, & ne pourront rien prétendre ausdites Terres & Seigneuries.

7. Ledit Seigneur donateur voulant pourvoir à ce que la Statue qu'il a érigée au Roi dans la place des Victoires soit conservée à perpetuité dans son entier, & dans toute sa beauté avec tous ses ornemens, & que les lumieres établies pour éclairer ladite Place soient entretenues, il veut & ordonne que ledit Louis d'Aubusson de la Feuillade son fils, & tous ceux qui étant appellés à ladite substitution jouiront après lui desdites Terres & Seigneuries, soient tenus de faire redorer à leurs frais tous les vingt-cinq ans ladite Statue & les ornemens qui sont à présent dorés, si le Prevôt des Marchands & les Echevins de cette ville de Paris le jugent à propos; comme aussi d'entretenir à leurs frais de toutes réparations grosses & menues tous lesdits ouvrages.

8. Seront pareillement tenus d'entretenir à leurs frais dans les quatre fanaux des lumieres suffisantes pour éclai-

rer ladite Place des Victoires pendant la nuit, & dans toutes les saisons de l'année; comme aussi de payer les gages d'une personne qui sera par eux préposée pour faire allumer lesdites lumieres, faire nétoyer les fanaux, &c.

9. *Et afin que lesdits ouvrages soient conservés, & lesdites lumieres entretenues avec plus de soin, ledit Seigneur donateur desire & demande que de cinq en cinq ans, le cinquiéme du mois de Septembre, fête de S. Victorin, jour de la naissance du Roi* (Louis XIV.) *lesdits ouvrages soient vus & visités par les sieurs Prevôt des Marchands & Echevins de cette ville de Paris, & par deux Experts par eux nommés; & sera dressé procès verbal de ladite visite, & des réparations qui seront à faire ausdits ouvrages, dont sera délivré une expedition audit donataire ou substitué qui jouira pour lors desdites Terres & Seigneuries; & sera contraint de faire faire incessamment lesdites réparations, & de payer les Experts qui en auront fait les devis.*

10. *A la fin de chacune desdites visites, ledit Seigneur donateur, le donataire, ou celui des substitués qui jouira pour lors desdites Terres & Seigneuries,*

sera tenu de faire présenter au Prevôt des Marchands deux médailles d'argent, & à chacun des Echevins, Procureur du Roi, Greffier & Receveur de ladite Ville une médaille aussi d'argent, représentant d'un côté le portrait de Louis le Grand, & au revers le groupe de la Statue que ledit sieur Marêchal Duc de la Feuillade lui a fait ériger. Seront pareillement tenus lesdits Seigneurs donateur, donataire, & substitués, de faire faire à leurs frais sur le même coin une médaille d'or qui sera par eux présentée, & en leur absence par le Prevôt des Marchands le lendemain de ladite visite ou autre jour suivant, au Roi & à ses successeurs Rois pour lors regnans.

11. *Si la ligne masculine dudit Seigneur donateur, tant directe que collaterale, & celle d'*Aubusson Villac *en Perigord, &* d'Aubusson de Poux & de Banieux *en la Marche viennent à manquer, lesdites Terres & Seigneuries appartiendront pour toujours & en toute proprieté à la ville de Paris : ledit Seigneur donateur lui en transportant tout droit de proprieté, fonds, très-fonds, noms, raisons, actions, saisines, & autres droits généralement quelconques ;*

ce acceptant pour ladite Ville, ſous le bon plaiſir du Roi, *& du conſentement de Monſieur Maître* Maximilien Titon *ſon Procureur, & de ladite Ville, Meſſire* Henry de Fourcy, *Chevalier Comte de Cheſy & autres lieux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, & d'honneur en ſa Cour de Parlement, Prevôt des Marchands, & nobles hommes* Mathieu-François Geofroy, *Bourgeois de Paris,* Jean-Jacques Gayot, *Conſeiller du Roi en l'Hôtel de ladite Ville, Maître* Nicolas Chuppin, *Conſeiller du Roi, Controlleur général du marc d'or des ordres de ſa Majeſté, & Monſieur Maître* Jean Sanguiniere, *Conſeiller du Roi au Châtelet de Paris, tous Echevins de cette ville de Paris, pour ce préſens; aux charges & conditions que ledit Seigneur donateur impoſe au Seigneur donataire & aux ſubſtitués.*

Ce contrat de donation & de ſubſtitution, fut paſſé à Paris les jour & an que deſſus pardevant *Mouſle & Lauverdy*, Conſeillers du Roi, Notaires de ſa Majeſté au Châtelet de Paris; & fut enregiſtré au Parlement le 4. Juillet de ladite année 1687.

Le même jour & an, furent auſſi

enregistrées au Parlement les Lettres Patentes du Roi en forme d'Edit, *portant confirmation du contrat ci-dessus, & dérogation à l'article 59. de l'Ordonnance d'Orléans, & à l'article 57. de l'Ordonnance de Moulins, Déclarations & Arrêts intervenus sur icelles, & pareille dérogation aux articles 212. 215. 295. 316. de la Coutume de la Marche, qui sont les articles 2. & 5. du titre des Testamens, 8. & 19. du titre des Donations de la même Coutume; & encore aux articles 215. 219. & 272. de la Coutume de Poitou, qui sont les articles 13. & 17. du titre des Donations, & 5. du titre des Testamens de ladite Coutume, & à toutes autres dispositions desdites Coutumes, Loix, Ordonnances, Edits, Reglemens, Usages, Arrêts & autres choses contraires ausdites donation & substitution, & sans que les présentes dérogations puissent être tirées à conséquence en aucune autre cause, &c.*

Malgré tant de précaution, & tant de bonnes mesures prises pour assurer la durée de ce Monument, à peine *François d'Aubusson de la Feuillade*, Pair & Marêchal de France, fut-il mort, qu'on commença à donner atteinte

atteinte à la fondation qu'il avoit faite. Ce Seigneur mourut la nuit du 18. au 19. de Septembre de l'an 1691. & dès le 20. Avril 1699. le Conseil d'Etat du Roi rendit un Arrêt qui ordonna que doresnavant il ne seroit plus allumé de feux dans les quatre fanaux de la Place des Victoires dont le Roi dispense le Duc de la Feuillade & ses successeurs donataires du feu Maréchal Duc de la Feuillade. Le motif de ce changement est fondé sur l'incommodité que reçoivent ceux qui habitent les maisons de cette Place, de l'attroupement des faineans & vagabonds que causent les feux de ces fanaux, particulierement pendant l'été; & que d'ailleurs cette lumiere ne sert point au Public, ladite Place étant suffisament éclairée par les lanternes qui y sont allumées, ainsi que dans les autres places & rues de la ville de Paris, dans les tems & saisons reglées par les Ordonnances de Police.

Cet Arrêt donna lieu à un autre, car ces fanaux n'étant plus allumés étoient devenus inutiles, & même les grands socles qui portoient les colonnes des groupes sur lesquels

étoient posés lesdits fanaux, étant dégradés, & le surplus en danger d'être volé, le Duc de la Feuillade représenta que pour cette raison & les autres susdites, il étoit à propos de les démolir. Le Roi étant en son Conseil d'Etat tenu à Paris le 23. d'Octobre 1717. permit audit sieur de la Feuillade de faire démolir lesdits quatre groupes, & de disposer des materiaux démolis ainsi que bon lui sembleroit. Cet Arrêt eut son exécution en 1718. & le Duc de la Feuillade donna ces colonnes aux PP. Théatins de Paris.

Sur cette Place est l'Hôtel de M. *de S. Albin* Archevêque de Cambray. Cette maison a autrefois appartenu à *François de l'Hôpital du Hallier*, Marêchal de France, qui y mourut. Elle fut ensuite acquise par *Simon Arnaud*, Marquis de Pomponne, Sécretaire d'Etat au département des affaires étrangeres, puis Ministre, mort le 27. Septembre 1699. âgé de 81. ans. *Nicolas-Simon Arnaud*, Marquis de Pomponne, Brigadier des Armées du Roi, & Lieutenant général au Gouvernement de l'Isle de France, en devint propriétaire après la mort de son

pere, & y a demeuré jusqu'en 1714. qu'il la vendit à *Michel Bonier*, Receveur général des Etats de Languedoc, & qui y dépensa plus de deux cens mille livres pour la rendre digne de loger un Financier. Elle passa ensuite à Me. *Chaumont.* Enfin elle a été achetée par M. *de S. Albin*, Archevêque de Cambray.

LE COUVENT DES AUGUSTINS DE'CHAUSSE'S, *appellés* PETITS-PERES.

Ce Couvent est près de la Place des Victoires, & à l'entrée de la rue de Nôtre-Dame des Victoires; mais avant que d'en faire l'histoire & la description, il faut remarquer que contre le mur de la cour & dans la rue de Nôtre-Dame des Victoires, est adossée une Fontaine publique, où sur un marbre de Dinant, sont gravés ces vers de *Santeul* :

Quæ dat aquas, saxo latet hospita Nympha sub imo :
Sic tu cum dederis dona, latere velis.

Imitation.

La Nymphe qui donne de cette eau

Au plus creux du rocher se cache:
Suivez un exemple si beau,
Donnez, sans vouloir qu'on le sache.
Bosquillon.

La Réforme des Augustins Déchaussés est née en Portugal. Le P. *Thomas de Jesus*, Augustin Portugais, qui étoit de l'illustre Maison d'*Andrada*, en fut l'Instituteur vers l'an 1565. Le P. *Louis de Leon*, autre Augustin & Professeur à Salamanque, l'établit depuis en Espagne; le P. *André Diez* en Italie; & les PP. *Mathieu de sainte Françoise* & *François Amet* la porterent en France. Ces deux derniers qui étoient François & Augustins du grand Ordre, n'eurent pas plûtôt appris que cette Réforme s'étoit introduite à Rome, qu'ils y accoururent pour s'y réformer. Leur esprit, leur modestie & leur régularité, les fit bientôt connoître dans cette Capitale du monde chrétien; & *Guillaume d'Avançon*, Archevêque d'Embrun, qui étoit alors Ambassadeur du Roi auprès du Pape, conçut tant d'estime pour eux, qu'il leur offrit de les établir en France. Ce Prélat étoit Prieur Commendataire de *Villars-Benoît*,

Prieuré ſitué dans le Diocèſe de Grenoble, entre le Fort-Barreau & Montmeillan, & placé ſur une petite éminence, autour de laquelle regne la vallée du *Greſivaudan*. Cette Maiſon étoit poſſédée par des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin; mais les Calviniſtes qui étoient puiſſans dans cette Province, avoient ravagé les poſſeſſions de ce Prieuré, & preſque détruit le Monaſtere. Ce fut ſur cette maiſon ruinée que M. *d'Avançon* jetta les yeux pour y poſer les fondemens de la Réforme qu'il vouloit introduire en France. Il propoſa ſon deſſein au Pape Clément VIII. qui l'approuva, & fit expédier un Bref daté du 23. Novembre 1595. par lequel il permit aux Auguſtins Déchauſſés d'aller s'établir dans le Couvent de Villars-Benoît. Auſſi-tôt l'Archevêque d'Embrun paſſa une tranſaction avec le Général des Auguſtins le 7. Mars 1596. par laquelle il céda le Prieuré de Villars-Benoît aux Auguſtins Déchauſſés, & le Général de ſon côté s'engagea d'y envoyer le P. Mathieu, le P. François Amet & quelques-autres Religieux, pour y établir la Réforme. Tout étant ainſi reglé, ces Religieux

partirent au commencement du mois de Juin de cette année, & arriverent à Villars-Benoît à la fin du mois de Juillet ſuivant. Ils ne s'occuperent pas tant à rétablir ce Monaſtere ruiné, qu'à combattre les nouvelles héréſies qui ſembloient s'être retranchées ſur les montagnes de Dauphiné. Le Pape ayant appris les travaux & le ſuccès de cette Colonie Religieuſe, l'en félicita par un Bref daté du 21. Décembre de l'an 1600. & leur permit par le même Bref de s'étendre par toute la France, de recevoir des Novices & *des fondations*, & les mit en poſſeſſion de tous les droits que le S. Siége a accordé à tous les autres Monaſteres de l'Ordre ; & pour comble de bonté, il pria Henry le Grand de prendre ſous ſa protection cette Réforme naiſſante. Le nombre des Religieux s'étant augmenté en peu d'années, il falut ſonger à établir d'autres Couvens. Ils vinrent d'abord s'établir à Marſeille l'an 1605. & le *Duc de Guiſe* qui ſe déclara leur Fondateur, poſa la premiere pierre de leur Egliſe. Le P. François Amet étant venu à Paris pour préſenter à Henry IV. un nouveau Bref que le Pape Paul V. lui

adressoit en faveur de la Réforme, le Roi le reçut très-favorablement, & lui donna un Brevet daté du 26. Juin 1607. Ce fut dans ce tems-là que *Marguerite de France*, premiere femme du Roi Henry IV. voulant accomplir le vœu qu'elle avoit fait de fonder à Paris un Monastere, en actions de graces du danger évident dont elle avoit été délivrée lorsqu'elle étoit assiégée dans le Château d'*Usson* en Auvergne, & étant singulierement édifiée de la vie & des Sermons du P. François Amet qu'elle avoit choisi pour son Confesseur, & avoit nommé son Prédicateur ordinaire, se détermina de fonder le Couvent qu'elle avoit voué, & d'y établir le P. Amet & les Religieux de son Ordre. Elle fit écrire de sa part au P. Mathieu de sainte Françoise, Vicaire général, occupé pour lors à Avignon, à établir un Couvent de leur Réforme, & lui ordonna de se rendre incessamment à Paris avec quelques-uns de ses Religieux. Ce Pere obéit aux ordres de cette Reine, & convint avec elle sur l'établissement qu'elle méditoit. Elle passa un contrat le 26. de Septembre de l'an 1609. pardevant *Pierre Guil-*

lard & *Raoul Bontemps*, Notaires au Châtelet de Paris, par lequel elle donna, céda, quitta, transporta dès-lors & à toujours, par donation entre-vifs & irrévocable, aux PP. Mathieu de sainte Françoise, & François Amet, acceptans pour les Augustins Déchaussés leurs Freres, une maison contigue à son Palais dans le faubourg S. Germain, & six mille livres de rente perpétuelle, & promit par le même acte de faire bâtir en cet endroit un Couvent, qu'elle vouloit qui fut nommé *le Couvent de Jacob.* Elle stipula dans ce même contrat qu'il y auroit dans ce Couvent vingt Religieux, au moins, dont six seroient Prêtres, & quatorze Freres, qui tous ensemble feroient le Service Divin, selon la pratique de leur Ordre, dans la grande Eglise que cette Reine devoit leur faire bâtir, & qui devoit porter le nom de *la sainte Trinité*, & que les quatorze Freres deux à deux, & en se relevant d'heure en heure, chanteroient continuellement jour & nuit, des Hymnes, Cantiques & Actions de graces, sur les airs qui en seroient faits par ordre de ladite Princesse. Ce contrat de donation & de fondation

fut apporté & insinué au Greffe du Châtelet de Paris le premier de Février 1610. Ladite Reine écrivit aussitôt au Pape Paul V. pour le prier d'approuver l'établissement qu'elle venoit de faire, & de le revêtir de toute son autorité apostolique, ce qu'il fit par un Bref du premier Juillet 1610. Le Roi de son côté par ses Lettres Patentes du mois de Mars de cette même année, avoit déja confirmé cette fondation, & en y ratifiant un Brevet qu'il avoit accordé aux Augustins Déchaussés dès le 26. de Juin de l'an 1607. leur permit d'acquérir & de posséder les biens qu'on pourroit leur donner dans son Royaume.

Les Augustins Déchaussés jouissoient en paix du Monastere & des revenus que la Reine Marguerite leur avoit donnés, lorsque par l'inconstance naturelle au sexe, cette Reine qui étoit d'ailleurs piquée de la liberté & de la vigueur évangelique, avec lesquelles le P. François Amet la reprenoit de ses fautes dans le Tribunal de la Pénitence, révoqua la donation irrévocable qu'elle avoit faite en leur faveur, les obligea en 1612. de sortir du Couvent qu'elle leur avoit donné,

& y mit en leur place des Augustins Chaussés de la Réforme du P. *Rabache*, autrement dite *de Bourges.* Le Bref du Pape Paul V. est manifestement subreptice ; cependant comme la raison du plus fort est presque toujours la meilleure, les Augustins Déchaussés furent obligés d'abandonner ce Couvent, & protesterent de nullité contre ce changement, le 28. de Janvier 1613. pardevant deux Notaires au Châtelet de Paris.

Dans cette triste situation, les Augustins Déchaussés furent contraints de s'en retourner à Avignon & à Villars-Benoît d'où ils étoient venus, mais ils conserverent toujours le dessein de revenir s'établir à Paris lorsque la Providence leur en fourniroit les moyens. En effet ils y revinrent en 1619. & supplierent *Henry de Gondi*, Evêque de Paris, de leur permettre d'établir dans cette Ville un Couvent de leur Réforme, & ce Prélat le leur permit par Lettres du 19. de Juin de l'an 1620. Ces Religieux ayant choisi le faubourg *Montmartre* comme le lieu qui convenoit le mieux à leur dessein, ils y louerent une petite maison avec un jardin, située auprès de

l'endroit où est aujourd'hui *S. Joseph*, de *Jean Charpentier*, Commissaire des Guerres, & ils s'y accommoderent comme ils pûrent. Les Habitans de ce faubourg recevant de grands secours spirituels de ces Religieux, représenterent le 12. de Février 1623. à l'Archevêque de Paris qu'ils n'avoient ni Eglise, ni Prêtres dans leur faubourg, & qu'aussi-tôt que les Portes de la Ville étoient fermées, les malades & les mourans étoient privés de tout secours spirituel, & le supplierent en même tems de vouloir bien permettre aux Augustins Déchaussés de s'établir dans ce faubourg, ce qui leur fut accordé. Ils acheterent pour lors la maison où ils étoient logés, la somme de deux mille sept cens livres. *Jean François de Gondi*, Archevêque de cette Ville, benit leur Chapelle, & leur accorda d'amples pouvoirs pour toutes les fonctions ecclésiastiques, par ses Lettres du 18. Décembre 1624. & du dernier Janvier 1625. Ces Religieux formerent pour lors une petite Communauté, qui s'étant accrue en peu de tems, les obligea d'acheter encore une autre petite maison qui étoit proche la premiere, mais qui cepen-

dant en étoit séparée, ce qui étoit très-incommode. On croit avec beaucoup d'apparence que c'est de la petitesse & de la pauvreté de cet hospice, qu'on donna aux Religieux qui l'habitoient, le nom de *Petits Peres*, qu'on a toujours continué de leur donner depuis. Il y a cependant des Ecrivains qui croyent que ces Religieux ont été ainsi nommés, de ce que le Roi Henry IV. ayant apperçu dans son antichambre les P. P. Mathieu de sainte Françoise, & François Amet qui étoient fort *petits*, il demanda qui étoient *ces petits Peres-là?* Tout cela est si peu important, que le Lecteur peut en croire tout ce qu'il lui plaira. La Communauté grossissant tous les jours, & cet hospice étant d'ailleurs très-incommode par le voisinage des égoûts de la Ville, & des marais qui sont de ce côté-là, les Augustins Déchaussés acheterent au mois de Septembre de l'an 1628. un arpent & demi de terre dans un endroit appellé *les Burelles*, proche le *Palmail*, entre le faubourg Montmartre & le faubourg S. Honoré; puis poussant leurs acquisitions plus loin, leur terrein étoit, avant la fin de l'année, de six

arpens & quarante perches, qui leur coûterent, tant pour l'achat, que pour les droits de lotz & vente, la ſomme de douze mille neuf cens dix-huit livres deux ſols ſix deniers. Ce terrein dont ils vendirent dans la ſuite une très-petite partie à *Louis Barbier*, Secretaire du Roi & Maître d'Hôtel ordinaire de Sa Majeſté, eſt ſitué ſur le fief de *la Grange-Bateliere*, qui eſt connu depuis Philippe-Auguſte. Ces Peres déſirant de faire bâtir un Couvent ſur ce nouveau terrein, réſolurent de ſupplier le Roi Louis XIII. de vouloir bien leur faire l'honneur de s'en déclarer le Fondateur. *Jean de Souvré*, Marquis de Courtenvaux, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de ſa Chambre, Gouverneur de Touraine, & *Guillaume de Simiane*, Marquis de Gordes, Capitaine des Gardes du Corps, demanderent cette grace au Roi, & l'obtinrent. Ce pieux Monarque reconnoiſſant de toutes les graces qu'il avoit reçues du Ciel par la protection de la ſainte Vierge, & lui rapportant toutes les victoires qu'il avoit remportées ſur les ennemis de la Religion & de l'Etat, & ſurtout celle qui

venoit de lui soûmettre la Rochelle, voulut que l'Eglise qu'on alloit bâtir ici, fut sous l'invocation de *Nôtre-Dame des Victoires.* Le 8. de Décembre de l'an 1629. *François de Gondi*, premier Archevêque de Paris, accompagné des Religieux Augustins Déchaussés de cette Communauté, planta une grande croix de bois à l'entrée de l'emplacement où l'on a bâti ce Couvent, & le lendemain, second Dimanche de l'Avent, le Roi accompagné des Princes & Seigneurs de sa Cour, se transporta, environ les dix heures du matin, en cet endroit, où le Prevôt des Marchands, les Echevins & les autres Officiers de Ville s'étoient déja rendus. Aussi-tôt que le Roi fut arrivé, l'Archevêque fit la bénédiction de la premiere pierre & de tous les fondemens; puis le Roi descendit dans les fondemens, où il mit la premiere pierre qui étoit de marbre noir, & quatre médailles d'argent aux quatre coins de cette pierre.

Sur ce marbre étoit gravée en lettres d'or l'inscription qui suit:

DEO OPT. MAX.

LUDOVICUS XIII. *Dei gratiâ*

Francorum & Navarræ Rex Christianissimus, invictus, & ubique victor, tot Victoriarum cœlitus partarum, profligatæque hæreseos non immemor, in insigne pietatis monumentum, F. F. Augustinianis Discalceatis Conventûs Parisiensis hoc Templum erexit, Deiparæque Virgini Mariæ (sub titulo de Victoriis) dicavit anno Domini M. DC. XXIX. *die* IX. *mensis Decembris, Regni verò* XX.

Sur la premiere des quatre médailles qui accompagnoient cette pierre de marbre, est l'image de *la Vierge*, gravée en taille-douce, assise, tenant son Fils Jesus debout sur ses genoux, d'une main, & de l'autre mettant avec son Fils une couronne de laurier sur une *L* couronnée de France, placée entre deux branches de laurier, soûtenues par un petit Ange. Autour on lit cette inscription :

Virgo solo, Cœlo, sibi, nobis laurea donat.

Sur la seconde est l'image en taille-douce de *S. Augustin*, habillé en Augustin Déchaussé, tenant de la main

droite une Eglise, & de l'autre, un cœur enflâmé, percé d'une fléche. Autour est cette inscription :

Quam teneo sacram, me sacra hæc sustinet ædes.

La troisiéme représente le Roi *Louis XIII.* au naturel, ayant une fraise autour du col selon la mode de ce tems-là. Autour est cette inscription :

LUDOVICUS XIII. *Francorum & Navarræ Rex Christian.*

Sur la quatriéme sont les Armoiries de France & de Navarre, surmontées de la couronne de France, & entourées des coliers des Ordres de S. Michel & du S. Esprit. Au-dessus est une *L* couronnée, & mise entre deux palmes. L'inscription est :

Lilia non gignunt lauri, sed lilia lauros.

Cette cérémonie étant finie, on célébra la Messe dans la Chapelle qui avoit été préparée; & après l'Evangile, le Roi y reçut le serment de Henry de Lorraine qu'il avoit nommé à l'Archevêché de Reims. La Messe étant finie, les Augustins Déchaus-

ſés préſenterent au Roi une eſtampe de ſatin blanc, où l'on voyoit l'inſcription qui avoit été gravée ſur la pierre fondamentale, & les médailles qu'on avoit miſes aux quatre coins. Sa Majeſté les reçut avec bonté, & leur promit ſa protection en tout & par-tout : en effet, dans le même mois il fit expédier des Lettres Patentes par leſquelles il ſe déclara Fondateur de leur Egliſe, Couvent & Congrégation, & leur accorda les mêmes privileges, droits, franchiſes & exemptions, dont jouiſſent les autres Egliſes & Maiſons de fondation Royale.

Dès ce tems-là les Auguſtins Déchauſſés commencerent à faire bâtir ici un Couvent ſur les deſſeins que leur en donna un Ingenieur, nommé *Galopin.* Cette Maiſon a été bâtie à pluſieurs repriſes. L'Egliſe fut d'abord là où eſt aujourd'hui la Sacriſtie; mais comme ce vaiſſeau ne ſe trouva pas aſſez grand pour contenir le Peuple qui y venoit, on fut obligé d'en faire bâtir une plus grande, dont *Pierre le Muët*, Ingenieur & Architecte du Roi, donna le deſſein.

Cette Egliſe qui fut commencée en 1656. doit avoir dans œuvre vingt &

une toises, & cinq pieds de longueur, c'est-à-dire, cent trente & un pieds, depuis le Maître-Autel jusqu'au Portail, sur trente pieds de largeur dans laquelle n'est point comprise celle des Chapelles. Entre les deux grandes Chapelles qui sont aux bouts de la croisée, on devoit construire un Dôme. *Liberal Bruant*, Architecte qui avoit de la réputation, conduisit cet édifice jusqu'à six ou sept pieds d'élevation. *Gabriel le Duc*, autre Architecte fameux, en prit la conduite après Bruant, & perfectionna le premier dessein, en y ajoûtant les tribunes qui sont dans les quatre gros piliers qui doivent porter le Dôme, & en plaçant le Maître-Autel d'une maniere commode. Cet édifice qui n'est élevé que jusqu'à l'entablement, doit avoir encore dix-huit ou vingt pieds d'élevation de plus. L'ordre d'Architecture qui regne dans ce qu'il y a de bâti, est l'Ionique qui sera surmonté d'une espece d'attique composé, qui portera des arcs doubleaux & des arriere-corps, d'où doivent partir des lunettes, avec des archivoltes qui renfermeront des vitreaux au-dessus des ceintres des arcades des Chapel-

les. Il s'en faut beaucoup que cette Eglise ne soit conduite au point de perfection où elle doit être selon le dessein. Il reste encore à la pousser jusqu'à la petite porte qui est dans la cour, à l'entrée de la rue de Nôtre-Dame des Victoires, à faire élever le Dôme, à la voûter de pierres, à faire construire six Chapelles & le grand Portail, ce qui coûtera très-considérablement; mais aussi lorsqu'elle sera achevée, elle sera une des plus régulieres de Paris, au sentiment du Cavalier *Bernin*.

Cette Eglise qui doit avoir six Chapelles de chaque côté lorsqu'elle sera dans son état de perfection, n'en a actuellement que trois d'un côté, & trois de l'autre.

Le grand-Autel est placé dans une espece de niche percée; & afin qu'il n'offusque point les deux Chapelles qui sont à ses côtés, il a toute sa saillie dans le chœur par un arc bombé d'un trait sçavant & hardi, dont les pieds droits sont ornés de colonnes Doriques. Ce morceau est d'une grande & excellente maniere, & reçut de grands éloges du Cavalier *Bernin* lorsqu'il étoit à Paris. Le tabernacle est

aussi du dessein de *Gabriel le Duc.* C'est un Temple de la Victoire, isolé & percé à jour des deux côtés, pour être vû de l'Eglise & du Chœur. Le dôme de ce petit Temple est soûtenu par des colonnes & des pilastres d'ordre Corinthien, le tout de menuiserie peinte en or & en marbre fort proprement, & laquelle est de l'ouvrage de deux Freres Converts de ce Convent, habiles artistes. Au milieu de ce petit Temple de la Victoire, est la statue de la Vierge, assise sur des trophées d'armes, tenant son Fils d'une main, & un sceptre de l'autre. Cette figure, celles qui l'accompagnent, & les autres ornemens de sculpture, sont de *Jacquin*, un des bons Sculpteurs de son tems. Au reste ce petit Temple & tout ce qui l'accompagne, n'est qu'un modele, qui, selon le premier dessein, doit être exécuté en marbre, ce qui sera d'une grande beauté & d'une grande magnificence.

La premiere des trois Chapelles qui sont du côté du Couvent, étoit sous l'invocation de *S. Augustin.* Comme ce Saint est le Patron principal de cet Ordre, il étoit juste qu'il eut ici une Chapelle où l'on pût l'invoquer d'une

maniere particuliere. Cependant cette Chapelle n'a ſervi à cet uſage que juſqu'en 1682. que l'on fut obligé d'y ouvrir un paſſage pour la commodité du Public, à cauſe du grand concours de Peuple qui vient dans cette Egliſe ; ainſi l'uſage de cette Chapelle fut pour lors ſuſpendu, & le ſera juſqu'à ce que le bâtiment de cette Egliſe ait été conduit à ſa perfection. Cette Chapelle a quatorze pieds en quarré. Après cette Chapelle, ou paſſage, eſt la Chapelle de *Nôtre-Dame des ſept Douleurs*, elle eſt à un des bouts de la croiſée, & a de même que celle de Nôtre-Dame de Savonne avec laquelle elle fait ſymétrie, ſoixante & cinq pieds de longueur ſur trente-trois de largeur. Cette dévotion eſt la plus ancienne de toutes les dévotions à la Vierge. *Baillet* dit qu'elle commença en Orient, & qu'elle paſſa en Occident du tems des Croiſades. Elle conſiſte à honorer Marie affligée au pied de la Croix. La Reine *Anne d'Autriche* qui étoit très-dévote à la Vierge, conçut le deſſein d'établir ici tout à la fois un Ordre pour les Dames de la premiere qualité, & une autre Confrerie pour les autres Fidé-

les sous l'invocation de Nôtre-Dame des sept Douleurs. Cette Confrerie fut approuvée par Alexandre VII. qui donna un Bref d'Indulgence le 26. May de l'an 1656. qui fut visé par *Alexandre de Hodencq*, grand-Vicaire de Jean-François-Paul de Gondi, Cardinal de Retz, Archevêque de Paris, le 24. d'Octobre de la même année. La Reine suivant toujours son dessein, donna des Lettres Patentes le 20. du mois de Décembre de cette même année en faveur de ces Confreries, dont elle se déclara *la Protectrice, le Chef & la Régente*; & le 24. Mars de l'année suivante, jour de la Fête de Nôtre-Dame des sept Douleurs, elle vint dans cette Eglise, où elle fut reçûe en ces qualités. Les Princesses, Duchesses & autres personnes qualifiées qui accompagnoient la Reine, se firent aussi inscrire dans cette Confrerie.

La troisiéme Chapelle qui est de ce côté, est celle de *S. Jean-Baptiste*, dont le tableau est de la main de *Bon Boullongne*, Peintre dont le mérite est fort connu. On voit dans cette Chapelle le Tombeau de *Jean-Baptiste Lully*. Ce monument renferme les

cendres des deux plus grands Musiciens que la France ait eus jusqu'à présent, c'est-à-dire, de *Lambert* & de *Lully*. Ce dernier avoit épousé la fille de l'autre, & mourut le 22. Mars 1687. *Michel Lambert* étoit né à *Vivonne* petite ville de Poitou, à quatre lieues de Poitiers. Il a été le premier qui nous a fait connoître les beautés de la Musique vocale & du chant, la justesse & les graces de l'expression. Il mourut au mois de Juin de l'année 1696. âgé de quatre-vingt-six ans. Quant à *Lully*, je remarquerai seulement qu'il étoit Florentin; car d'ailleurs ses ouvrages & l'inscription qu'on va lire, le font assez connoître. Le Tombeau dont je parle ici, est du dessein & de l'ouvrage d'un Sculpteur nommé *Cotton*. On y voit aux deux côtés deux pleureuses en marbre blanc, & des trophées d'instrumens de musique. Au-dessus est le buste de Lully en bronze, & accompagné de deux petits Anges de marbre blanc. Au bas est cette inscription:

Ici repose JEAN-BAPTISTE LULLY, *Ecuyer*, *Conseiller-Se-*

cretaire du Roi, Maiſon & Couronne de France & de ſes Finances, Surintendant de la Muſique de la Chambre de Sa Majeſté, célebre par le haut degré de perfection où il a porté les beaux chants & la ſymphonie, qui lui ont fait mériter la bienveillance de LOUIS LE GRAND, *& les applaudiſſemens de toute l'Europe.*

Dieu qui l'avoit doué de ces talents pardeſſus tous les hommes de ſon ſiécle, lui donna pour récompenſe de ſes Cantiques inimitables composés à ſa louange, une patience vraiment chrétienne dans les douleurs aigues de la maladie dont il eſt mort le 22. *Mars* 1687. *dans la cinquante-quatriéme année de ſon âge, après avoir reçu tous ſes Sacremens avec une réſignation & une piété édifiante.*

Il a fondé une Meſſe à perpétuité, qui ſe doit célébrer tous les jours à onze heures dans cette Chapelle; & pour l'exécution de cet article de ſon teſtament, MAGDELEINE LAMBERT *ſa femme en a paſſé contract devant* Molineau *&* Mouſſle, *Notaires à Paris, le*

28.

28. May de la même année; & depuis ayant acquis des R. R. P. P. Religieux de cette Maison par un autre contract passé pardevant Chuppin & Mouftle, *le 5. May 1688. cette Chapelle & la cave au-dessous pour sa sépulture & celle de ses descendants à perpétuité, elle a fait dresser ce monument à la mémoire de son époux, comme une marque de son affection & de sa douleur.*

Priez Dieu pour le repos de leurs Ames.

La Chapelle du *S. Esprit* est la premiere des trois qui sont de l'autre côté de cette Eglise, & est vis-à-vis celle qui a été sous l'invocation de S. Augustin. Elle a appartenu à *François Berthelot*, Fermier général, qui vers l'an 1675. fit faire l'Autel & le retable de menuiserie nue. Ce retable est élevé jusqu'à la fenêtre du fond, & est orné de chaque côté d'une colonne & d'un pilastre d'ordre Corinthien qui soûtiennent une corniche modillonée, au milieu de laquelle est une croix posée sur une espece de piédestal, ou petit fronton. Au milieu de ce retable est un tableau de six pieds de

haut sur quatre de large, qui représente la Descente du S. Esprit, en forme de langues de feu, sur la sainte Vierge & les Apôtres. Ce tableau qui est dans une bordure dorée, a été copié d'après l'*Albane*, par *du Breuil*, l'un des plus habiles copistes de son tems. Aux côtés de cet Autel sont deux niches ceintrées, & qui portent un fronton couronné d'une urne flamboïante. Dans l'une de ces niches étoit la statue de S. François d'Assise, & dans l'autre celle de sainte Anne. Ces deux statues étoient de bois.

La Marquise de l'Hôpital ayant acquis cette Chapelle des Religieux de cette Maison, par contrat passé avec eux le 30. du mois de Décembre de l'année 1702. la fit dès-lors décorer, ainsi qu'on la voit à présent. Le retable fut orné de marbre & de dorures, & les niches furent aussi dorées, après qu'on en eut ôté les deux statues. Les deux entrées de cette Chapelle sont fermées par des grilles de fer bien travaillées. Au-dessus de la principale, il y a un fronton au milieu duquel sont les armoiries du Marquis & de la Marquise de l'Hôpital. L'autre porte de cette Chapelle est sous la voûte

d'un des balcons vis-à-vis l'Autel, & à son issue dans la Chapelle de Nôtre-Dame de Savonne. Au-dessus de cette porte est l'Epitaphe qui suit :

D. O. M.

Piis manibus
nobilissimi viri PETRI RIOULT, *Domini* de Douilly, Estouy, Cohem, Lits, la Rue, S. Pierre, Curzay, Forzon, Boismetayé, *&c.*
Cujus eximiâ in Deum pietate Templa ornata, solemnesque in hoc sing. mensib. preces in honorem sanctissimi Sacramenti fundatæ :
Liberalitate cujus pauperes passim sublevati, beneficentiam experti omnes,
Virtutum splendore Avita nobilitas illustrata.
Hoc amoris sui monumentum mœrens conjux erexit.
Obiit XIX. *Septemb. ann. salut.* M. D. C. LXXXV. *Ætatis* LXII.

Cette Epitaphe ne dit point que cet *ancien Gentilhomme* avoit été Receveur général des Finances de la Généralité de Poitiers, & Secretaire du Roi, Maison & Couronne de France.

La Chapelle est revêtue d'un lambris de menuiserie, & garnie de bancs enfermés par un grillage à pointes, d'environ cinq pieds de haut, & qui partage la Chapelle. Le Tombeau du Marquis de l'Hôpital occupe toute l'embrasure de la fenêtre qui donne sur la rue. Il est de marbre noir, & au-dessus est la figure d'une femme assise, pleurante, & qui tient d'une main un mouchoir, & de l'autre un cœur & un médaillon, sur lequel sont deux têtes qui représentent le Marquis de l'Hôpital & sa femme. Derriere est une pyramide ornée de trophées d'armes, & au haut de laquelle est une urne & les armoiries du Marquis de l'Hôpital. Deux grands rideaux de stuc qui tiennent au ceintre de la fenêtre, tombent des deux côtés du monument, & le laissent entierement découvert. Sur une table de marbre noir qui fait le principal paneau du soûbassement de ce Mausolée, est l'Epitaphe suivante :

DEO OPTIMO MAXIMO.

Perenni memoriæ nobilissimi viri, & Marchionis FRANCISCI DE L'HÔPITAL *Tulli, & Provin-*

cia Tullensis in Lotharingia Gubernatoris & Proregis.

Qui ex antiquâ, & illustri Hospitaliorum familiâ, sanguinis, & nominis splendorem nactus, veram & propriam nobilitatem suis ipse moribus expressit.

IN BELLO

Omnia ducis munia per triginta annos eâ prudentiâ, fortitudine, & fide executus, ut Regis, Regnique gloriæ dignissimè servire videretur.

IN AULA]

Sine ostentatione probus, sincerus sine cujusquam offensione, sine invidia amabilis.

DOMI

Inter suos placidus & hilaris, nulli acerbus, omnium officiorum diligentissimus, erga omnes beneficus, charissimæ uxoris familiam pari cum sua benevolentia, liberosque ex altero conjugio natos paterno amore complexus.

UBIQUE

Religionis cultor verus, & timens Deum, vir fidei inconcussæ, generosæ virtutis, erga omnes comis, & humanus, inimicis etiam, si quos habuit, non infensus, heu! tanta virtus inter varias Martis vices, per tot annos incolumis, decorisque tantum probata vulneribus, inter domesticæ pacis delicias, communem mortalitatis sortem tandem experta. Anno ætatis LXXII. *die Aprilis* XXIX. *ann. redemptæ salutis* M. D. C. C. II.

Amantissimi conjugis memoriæ, ut conjux mœstissima parentaret, monumentum hoc posuit.

Bene precare, viator, & imitare.

Au-dessous on lit :

Dame MARIE MESTAÏER, *veuve des Sieurs* Douilly & Marquis de l'Hôpital, *a fait poser ces Epitaphes à leurs mémoires, & a acquis cette Chapelle pour leur servir de sépulture, à elle & à ses descendans. Elle est décédée le*

Priez Dieu pour le repos de leurs ames.

Les intentions de Dame *Marie Mestaïer* n'ont pas été suivies à l'égard de sa sépulture, car étant morte à *Cursao* en Poitou, elle y a été inhumée. Quant au Marquis de l'Hôpital dont je viens de rapporter l'Epitaphe, il étoit fils de Charles de l'Hôpital, Marquis de Choisy, &c. & de *Charlote*, fille naturelle d'Alexandre de Rohan, Marquis de Marigni. Ce monument est de *Jean-Baptiste Pouletier*, Sculpteur qui étoit de l'Académie Royale de Sculpture.

La Chapelle de *Nôtre-Dame de Savonne* est au bout de la croisée, du côté de la rue, vis-à-vis de celle de Nôtre-Dame des sept Douleurs. Cette Chapelle est toute revêtue de marbre, & décorée d'une architecture Ionique, qui est du dessein du fameux *Claude Perrault*. Voici l'origine & l'histoire de la dévotion à Nôtre-Dame de *Savonne*.

Le Samedi 18. Mars de l'an 1536. un paysan, nommé *Antoine Botta*, du vilage de S. Bernard, près de la ville de Savonne, s'étant arrêté sur le bord d'un ruisseau pour y laver ses mains, apperçut une lumiere extraordinaire qui venoit du Ciel, & enten-

dit une voix qui lui disoit, *leve-toi, ne crains point, je suis la Vierge Marie, vas trouver ton Confesseur, & dis-lui qu'il annonce au Peuple de jeûner trois Samedis : tu te confesseras, & communieras, & le quatriéme Samedi tu reviendras en ce lieu.* Botta obéit ponctuellement; & étant revenu en cet endroit le quatriéme Samedi, la Vierge lui apparut, vêtue d'une robe & d'un manteau blanc, & ayant une couronne d'or sur sa tête. Elle le chargea de faire annoncer le jeûne & la pénitence, que l'énormité des crimes des hommes avoit irrité son Fils contre eux, & que sa colere étoit prête à tomber sur leurs têtes. Le Confesseur de Botta n'eut pas plûtôt appris ce qui venoit de se passer, qu'il monta en chaire, publia l'apparition de la Vierge, & prêcha le repentir & la pénitence. La Vierge parla une troisiéme fois à Botta, & lui ordonna d'aller à Savonne annoncer aussi la pénitence. Le Clergé, les Magistrats & le Peuple de cette ville, allerent en Procession à la vallée de S. Bernard où la sainte Vierge avoit apparu à ce paysan; & pour conserver à jamais le souvenir de ce miracle, on

institua une Fête solemnelle, qui se célebre tous les ans le 18. de Mars, & que le Pape Paul III. autorisa par une Bulle du 4. Août de l'an 1537. Les Magistrats de la ville de Savonne firent ensuite bâtir une magnifique Chapelle auprès du ruisseau, où la Vierge avoit apparu à Botta, qui est desservie par des Théatins. La sainte Vierge y est représentée telle qu'elle avoit apparu, & Botta qui avoit eu l'honneur de l'apparition, est à genoux à côté de la Vierge, habillé d'un just-au-corps de treillis, tenant un bonnet à la main, ayant des guêtres aux jambes, & des sabots aux pieds. Le Sacristie de cette Chapelle est remplie des plus superbes monumens d'or & d'argent. Il y a là auprès un grand Hôpital où l'on reçoit & défraye les Pelerins, & où l'on a soin des malades. Le Roi Louis XIV. & la Reine sa mere, ayant envoyé en 1660. le Frere *Fiacre*, Augustin Déchaussé, d'une grande piété, pour accomplir le vœu que leurs Majestés avoient fait à Nôtre-Dame de *Lorette*, en actions de graces de la Paix des Pyrenées, & le bâtiment sur lequel ce Religieux étoit embarqué, ayant été obligé de

relâcher dans le port de Savonne, ce Frere fut frappé du concours de peuple qui y vient de toutes parts pour honorer Nôtre-Dame de Savonne, & résolut d'introduire en France cette dévotion particuliere. A son retour, il entretint les deux Reines des merveilles de Nôtre-Dame de Savonne, & du désir qu'il avoit d'établir à Paris cette dévotion, si leurs Majestés vouloient l'aider de leurs libéralités, pour faire sculpter à Génes la statue de la Vierge & celle de Botta. Les Reines le lui promirent, & à leur exemple, les Princesses & les Dames qualifiées de la Cour, y contribuerent aussi. Le Frere Fiacre écrivit alors au sieur *Compans*, Consul de la Nation Françoise à Génes, pour le prier de faire travailler incessamment à ces deux statues, qui furent finies à la fin de l'année 1663. & qui arriverent en France au mois d'Avril de l'année 1664. Comme cette année-là on travailloit à établir à Montmartre un Couvent d'Augustins Déchaussés, dans la maison & emplacement que le sieur *Talier*, Prêtre Hibernois, leur avoit laissés à cette condition, le Frere Fiacre conçut le dessein de mettre dans

cette nouvelle Eglise Nôtre-Dame de Savonne pour titulaire; mais l'Abbesse de Montmartre s'étant opposée à cet établissement, & M. *de Perefixe* Archevêque de Paris, ayant refusé d'y consentir, le Frere Fiacre remua ciel & terre pour réussir; mais après dix ans de mouvemens, de prieres, de pénitence & de pelerinages, il fut obligé de se détacher de ce dessein. Ce fut alors, c'est-à-dire, en 1674. que le Roi, suivant la promesse qu'il en avoit faite à la Reine sa mere, ordonna au sieur *Colbert*, Surintendant de ses bâtimens, de faire décorer une Chapelle dans l'Eglise des Augustins Déchaussés, pour y mettre la statue de Nôtre-Dame de Savonne. Ce Ministre chargea *Claude Perrault* d'en donner les desseins, qui furent ensuite exécutés dans les atteliers du Roi, & mis en place. M. Colbert ayant voulu en voir lui-même l'effet, ordonna qu'on y ajoûteroit une autre console pour faire symétrie avec celle qui porte la statue d'*Antoine Botta*. Les colonnes dont cette Chapelle est décorée, sont de marbre de Languedoc. Le fond de l'Autel & le socle, sont de petite brêche. La statue de la

Vierge est de marbre blanc de Carrare, & a six pieds de hauteur. La figure de Botta & les deux consoles, sont aussi de marbre blanc.

La troisiéme Chapelle qui est de ce même côté, est le lieu de la sépulture de *Gédeon du Mets*, Seigneur du Comté de Rosnay, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président honoraire en la Chambre des Comptes, Intendant & Controlleur géneral des meubles de la Couronne, mort au mois de Septembre de l'an 1709.

Cette Eglise qui doit avoir cent trente & un pieds de longueur dans œuvre, n'en ayant encore que cent, & les Religieux n'ayant pas les sommes qu'il en coûteroit pour la mettre dans sa perfection, ont fait construire en attendant, un pavillon de charpente pour l'alonger & pour la fermer. Ce pavillon fait dans son fond une espece d'octogone où sont percées quatre grandes fenêtres. Cependant, malgré toutes les précautions qu'on avoit prises pour rendre cette Eglise aussi longue qu'on l'avoit pu, on s'apperçut bientôt qu'elle ne l'étoit pas encore assez, & on s'avisa de faire construire une tribune qui remplit

toute l'étendue de ce petit pavillon; ce qui fut fait en 1683. des libéralités de plusieurs personnes du quartier. Cette tribune est de charpente, élevée à dix ou douze pieds de terre, ayant la même largeur que le pavillon, & la même longueur, qui est dix-sept pieds; par ce moyen on a encore donné à l'Eglise dix-sept pieds de longueur de plus qu'elle n'avoit, puisqu'il peut tenir autant de monde dans cette tribune, qu'il en tiendroit dans l'Eglise si elle avoit dix-sept pieds de longueur de plus qu'elle n'a.

Le Chœur est placé derriere le grand-Autel, & a quarante-deux pieds de longueur sur trente de largeur. Il est décoré d'une belle menuiserie d'ordre Ionique, avec des formes, du dessein & travail de *Bardou*, fameux Menuisier. On voit au petit Autel de ce Chœur, dans un enfoncement, un crucifix peint par *la Fosse*, ancien Directeur & Recteur de l'Académie Royale de Peinture.

Voilà l'état où étoit l'Eglise de ce Couvent, lorsqu'en 1737. ces Religieux entreprirent de la faire continuer. Ce fut le 23. d'Août de cette année que M. *le Blanc*, Evêque de

Joppé, revêtu de ses habits pontificaux, fit la bénédiction de la premiere pierre de la continuation du bâtiment de cette Eglise, dont la premiere pierre avoit été posée par le Roi Louis XIII. en 1629. adde. p. 641.

On a travaillé d'abord aux six Chapelles qui restoient à faire, & au Portail. Ces Chapelles & la partie de la nef où elles sont, ont été voûtées de pierre, & ces ouvrages ont été finis au mois d'Avril 1739. On a continué tout de suite à voûter de même les anciennes Chapelles & l'autre partie de la nef; puis on détruira le maître-Autel pour en construire un nouveau à la Romaine. On voûteroit aussi le Chœur, si cela étoit possible, mais cela ne l'est point. C'est sur les desseins & sous la conduite de *Silvain Cartaud*, Architecte de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, que tous ces ouvrages s'exécutent. Le Portail mérite à plusieurs égards que j'entre ici dans une description un peu détaillée.

Ce Portail qui a quarante-huit pieds & demi de hauteur sur quarante-sept pieds de largeur, est composé de deux ordres d'Architecture, mis l'un sur

l'autre, & ornés de moulures, de pilastres, figures & ornemens qui ont rapport au sujet. Le premier ordre qui est Ionique, & est posé sur des socles, a vingt-deux pieds, ou environ, de hauteur, depuis le pavé, jusqu'au-dessus de l'entablement Ionique. Le second ordre qui est Corinthien, & est au-dessus de l'avant-corps, a depuis l'entablement Ionique, jusqu'au-dessus de l'entablement Corinthien, environ vingt pieds de hauteur, sans y comprendre le fronton qui couronne l'avant-corps, & qui a six pieds & demi de hauteur. Au reste je dois remarquer que, soit par hazard, ou avec connoissance de l'antique & bonne Architecture, l'Architecte a mis ici l'ordre Corinthien sur l'ordre Ionique, qui est la disposition & l'ordre que les anciens Architectes ont constamment observé dans la construction des Temples, Basiliques, Curies, Cirques, &c.

Au milieu de l'avant-corps du premier ordre, est une arcade ornée d'une imposte & bandeau, & à la clef de laquelle est une gloire composée de têtes de chérubins & de rayons. C'est dans cette arcade qu'est la grand-porte

de cette Eglise, au-dessus de laquelle est cette inscription :

D. O. M.

Virg. Dei-para
sacrum
sub titulo de VICTORIIS.

adde p. 642.

A chaque côté de cette arcade sont deux pilastres Ioniques qui terminent l'avant-corps, & au milieu desquels est une table, ainsi qu'au dessus. Après cet avant-corps, & de chaque côté est une *porte*, ornée de corniche & de chambranle, & ayant une agrafe au milieu, & deux palmes à côté, qui désignent les victoires dont elles sont les récompenses. Après ces petites portes, au-dessus de chacune desquelles est une table saillante qui termine le Portail, est un pilastre au-dessus duquel est une pyramide tronquée, & un amortissement qui joint l'avant-corps. J'ai remarqué, en faisant la description du Portail de l'Eglise des Feuillans, que *François Mansard* avoit été le premier qui avoit employé cet enrichissement à un Portail, & qu'il n'avoit pas été approuvé de tout le monde ; car il y eut des Connois-

ſeurs qui le critiquerent ; mais tout ce qu'on a dit là-deſſus, n'a pas empêché que cet exemple de *Manſard* n'ait été imité ici par *Cartaud*, & cela avec une eſpece de raiſon ; car, outre que cet ornement coûte peu à l'imagination, puiſqu'il eſt tout trouvé, il coûte auſſi moins de dépenſe que ne feroient des groupes de figures qu'on mettroit à ſa place. Le fronton eſt orné dans ſon tympan triangulaire, de l'Ecu des armes de France.

La Sculpture de ce Portail eſt de *Charles Rebillé*, agréé de l'Académie Royale de Sculpture, & de *Fournier*, de l'Académie des Maîtres.

Rentrons dans l'intérieur de ce Couvent.

On garde dans la Sacriſtie de cette Egliſe pluſieurs morceaux d'orfévrerie, & pluſieurs ornemens, qui par leur richeſſe, ou par l'uſage auquel ils ont ſervi, ſont regardés comme très-précieux. Voici ceux qui méritent le plus d'attention.

Un Ange Gardien tenant par la main un enfant qu'il préſente à la ſainte Vierge. C'eſt la figure votive de N... d'*Orléans*, fils de *Gaſton-Jean-Baptiſte de France*, Duc d'Or-

léans, & de *Marguerite de Lorraine*, ſa femme, qui nâquit le 17. d'Août de l'an 1650. & mourut avant que d'être nommé, le 10. d'Août de l'an 1652. Ce groupe qui fut donné par Marguerite de Lorraine Ducheſſe d'Orléans, a ſeize pouces de haut, douze de circonférence, & eſt poſé ſur un piédeſtal de bois d'ébeine, orné d'un reliquaire d'argent, rempli de Reliques.

Un Groupe d'argent doré, peſant environ cent marcs, qui repréſente *ſainte Thereſe*, tenant entre ſes bras *Louis Dauphin*, & le préſentant à la ſainte Vierge. C'eſt l'accompliſſement du vœu que la Reine *Anne d'Autriche* & la Reine *Marie-Thereſe d'Autriche*, ſa belle-fille & ſa niéce, avoient fait pour la naiſſance du Dauphin *Louis*, qui nâquit le premier de Novembre de l'an 1661. Le piédeſtal eſt d'ébeine, orné des armoiries de ces deux Reines, & des plaques d'argent ſur leſquelles ſont leurs chifres. Au pied eſt renfermé dans un petit reliquaire un os de ſainte Thereſe, dont le Roi d'Eſpagne avoit fait préſent à la Reine Marie-Thereſe. Ce Groupe fut apporté dans l'Egliſe des Auguſtins

Déchaussés par l'Abbé *de la Barde*, l'un des Aumôniers de la Reine, le 15. d'Octobre de l'an 1664.

Un riche parement d'Autel de brocard d'or & d'argent, accompagné de deux crédances, & d'une chasuble de la même étoffe. C'est un vœu de *Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere*, femme de Louis de France, Dauphin de Viennois, fils de Louis XIV. surnommé *le Grand*.

L'on y voit aussi une chasuble de gros taffetas violet, qui a servi à feu M. *Bernard*, connu sous le nom *du Pauvre Prêtre*. Le Frere Fiacre qui étoit ami de ce saint homme, ayant souhaité d'avoir l'un des ornemens dont il se servoit dans sa Chapelle, la Présidente *de Lamoignon* acheta cette chasuble après la mort de M. Bernard, & la donna au Frere Fiacre.

Le Couvent des Augustins Déchaussés est un des mieux placés de Paris, étant dans un des beaux Quartiers qu'il y ait, & proche la *Place des Victoires*. Il est d'ailleurs grand, bien bâti, & assez régulier. Il consiste en un corps de bâtiment quarré, & renferme quatre Dortoirs qui se communiquent l'un à l'autre de plain pied, &

où il y a un grand nombre de cellules. Il y a aussi quatre aîles d'un double Cloître l'un sur l'autre. Celui d'enhaut est vitré & orné d'un grand nombre de tableaux de huit pieds de haut sur cinq pieds & demi de large, sans la bordure. Ils sont du dessein & de l'ouvrage du sieur d'*Olivet* Peintre.

Les sujets des tableaux qui ornent la premiere aîle en entrant dans ce Cloître, à main gauche, sont :

Saint Augustin, Evêque d'Hiponne, qui est le Pere des Religieux qui portent son nom. Il mourut en 430.

Sainte Monique, sa mere, morte l'an 389.

Adeodat, fils de S. Augustin, mort aussi en 389.

Saint Antonin, Martyr, mort en 416.

Sainte Perpetue, sœur de S. Augustin, morte en 420.

Saint Alipe, Evêque de Tagaste. On croit qu'il survêquit S. Augustin, dont il avoit été le disciple & l'ami.

S. Posside, Evêque de Calame en Afrique, disciple & l'Historien de S. Augustin. Il survêquit S. Augustin, mais on ne sçait point l'année de sa mort.

Plusieurs Vierges qui souffrirent le martyre en Afrique l'an 432.

Tableaux de la seconde aîle.

Saint Gaudiose, Evêque en Afrique, mort en 435. ou 440.

Saint Martinien & ses Compagnons, Martyrs, en 456.

Saint Prosper, Evêque de Riez, mort en 466.

Sainte Maxime, Vierge & Martyre, en 484.

Saint Liberat & ses Compagnons, Martyrs, en 484.

Saint Gelase, Pape, mort en 496.

Saint Fulgence, Evêque de Ruspe, mort en 529.

Saint Guillaume, Duc d'Aquitaine, & le Restaurateur de la vie Eremitique, mort en 1157.

Tableaux de la troisiéme aîle.

Le Bienheureux *Jean le Bon*, Instituteur de l'Ordre des Ermites de S. Augustin, mort l'an 1245. ou 1249.

Saint Nicolas de Tolentin, mort en 1305.

Sainte Claire de Montefalco en Ombrie, Vierge, Religieuse de l'Ordre des Ermites de S. Augustin, morte en 1308.

Le Bienheureux *Alexandre Oliva*, Religieux Augustin, puis Général de cet Ordre, & enfin Cardinal de l'Eglise de Rome, mort en 1463. le 21. d'Août.

La vénérable *Christine Visconti*, Vierge du Tiers-Ordre de S. Augustin, morte en 1453. ou 1458.

Sainte Rite, de Casse en Ombrie, Veuve, & ensuite Religieuse de l'Ordre des Ermites de S. Augustin, morte en 1456. ou 57.

Saint Jean de S. Facond, mort en 1478.

Tableaux de la quatriéme aîle.

La Bienheureuse *Veronique de Binasque*, Vierge de l'Ordre de S. Augustin, morte en 1497.

Saint Thomas de Villeneuve, Evêque de Valence en Espagne, mort en 1555.

Sainte Limbanie, Vierge Cypriote, & Religieuse de l'Ordre de S. Augustin dans le Monastere de S. Thomas à Gennes.

Le vénérable Pere *Jean de S. Guillaume*, mort en 1621.

La vénérable *Magdeleine du Japon*, morte en 1630.

Le vénérable *François de Jesus*, & Vincent de S. Antoine, mort en 1632.

Le vénérable Frere *Alipe de S. Joseph*, Clerc Augustin Déchaussé, & martyrisé en 1645.

Le vénérable Frere *Fiacre de sainte Marguerite*, mort en 1684.

Le Refectoir est de plain pied à ce Cloître, & a quatre-vingt & onze pieds de longueur, vingt-six pieds de largeur, & dix-sept pieds de hauteur ; le plafond est à anse de panier & en plâtre. Cette piéce est éclairée par douze grandes fenêtres ou croisées, est très-proprement lambrissée, & ornée de douze tableaux, qui ont cinq pieds de hauteur sur huit à neuf de largeur, & représentent pour la plûpart les principaux évenemens de la vie de S. Augustin. Les trumeaux qui sont entre les croisées, sont ornés de beaux cartouches, remplis de sentences choisies, tirées de l'Ecriture Sainte.

1. Dans le fond est un *Crucifix*, peint par feu *la Fosse*, un des habiles Peintres de nôtre tems, & ancien Directeur de l'Académie Royale de Peinture.

2. 3. Aux côtés de ce Crucifix sont

la sainte Vierge & *S. Jean.* Ces deux tableaux sont de *Louis Boullongne*, qui dans la suite a été premier Peintre du Roi, Chevalier de S. Michel, Directeur & Recteur de l'Académie Royale de Peinture.

4. *La Conversion de S. Augustin*, par le même *la Fosse.*

5. *Le Bâtême de S. Augustin*, par le même *Louis de Boullongne.*

6. La mort de *sainte Monique*, par le même *la Fosse.*

7. L'Ordination de *S. Augustin* à la Prêtrise, par le même *Louis Boullongne.*

8. *Saint Augustin* prêchant au Peuple devant son Evêque, par d'*Olivet* qui a peint les tableaux du Cloître.

9. *Saint Augustin* consacré Evêque, par le même d'*Olivet.*

10. *Saint Augustin* disputant contre les Evêques Donatistes, par *Alexandre*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture.

11. *Saint Augustin* faisant des miracles, par *Parrossel*, de l'Académie Royale de Peinture.

12. *S. Augustin* au lit de la mort, par le même *Alexandre*, dont il est parlé ci-dessus.

13.

13. La Translation du corps de *S. Augustin* de l'Eglise de S. Etienne d'Hippone où il avoit été inhumé, en l'Isle de Sardaigne. Ce tableau est de *Galoche*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture, & doit être regardé comme son chef-d'œuvre.

De tout ce que je viens de dire, on doit conclure que ce Refectoir est un des plus grands, un des mieux ornés, & un des plus propres de Paris.

L'*Apoticairerie* est aussi fort proprement ornée de plafonds peints à l'huile, de lambris, d'armoires & de pots de fayence, qui contiennent les drogues diférentes qui sont en usage dans la Pharmacie.

Par le Cloître d'en haut, on entre dans le grand jardin de ce Couvent, qui a plusieurs allées bordées de tilleuls de Hollande d'un plant assez nouveau, & d'une belle venue.

Mais rien n'est plus propre, ni mieux entendu que la *Bibliotheque*. Elle est au-dessus des Dortoirs, & a vûe sur deux jardins qui lui donnent beauconp d'agrément.

Lorsqu'en 1632. les Augustins Déchaussés vinrent habiter cette maison, ils n'avoient que les Livres les plus

néceſſaires, ainſi il n'étoit pas encore queſtion de Bibliotheque, ni de Bibliothéquaire; cependant le nombre des Livres qu'ils avoient, augmentant tous les jours, ils les mirent dans une chambre de leur premier Dortoir, du côté du Cloître, ce qui formoit un petit cabinet ſans beaucoup d'ordre. En 1650. le P. *Bonaventure de ſainte Claire* qui avoit ſoin de ce cabinet, ſe propoſa d'en augmenter les Livres à pouvoir faire une Bibliotheque dans les formes. Comme il avoit la confiance de pluſieurs perſonnes de qualité, il employoit à acheter des Livres les aumônes qu'elles lui faiſoient. Il faiſoit relier ces Livres très-proprement, & faiſoit mettre au bas des doſſiers les noms de ceux qui les lui avoient donnés. En 1666. l'Egliſe ayant été changée du lieu où elle étoit, en celui où elle eſt à préſent, on tranſporta les Livres dans la ſale qui avoit juſqu'alors ſervi d'Egliſe, & ce cabinet commença à prendre forme de Bibliotheque. Le P. Bonaventure étant mort en 1675. le P. *Germain de ſainte Genevieve* lui ſuccéda dans le ſoin de la Bibliotheque, & animé par l'exemple de ſon prédéceſſeur, il acquit un

grand nombre de Livres par le moyen de sa famille & de ses amis : mais elle prit un grand accroissement en 1682. par les Livres de M. *le Goux* Sieur de la Bretonniere, qui étoient au nombre de mille neuf cens volumes, tous rares & curieux, que le P. *Cherubin de la Vierge Marie*, alors Prieur du Couvent de Paris, acheta la somme de trois mille cinq cens livres. La Bibliotheque se trouva si augmentée par cette acquisition, que le lieu destiné pour la placer, se trouvant pour lors achevé & préparé, on l'y transporta la même année 1682. du lieu où elle étoit, qui est à présent la Sacristie. Tous les Bibliothéquaires qui sont venus depuis, ont travaillé avec émulation à l'augmenter & à l'enrichir, mais personne n'y a réussi avec plus de succès que le P. *Eustache de sainte Agnès*, qui, depuis l'an 1715. en est Bibliothéquaire en chef. Ce Religieux est si actif, & a tant de goût pour les Livres, que les premiers emplois de sa Congrégation où il a été élevé, bien loin de le distraire, n'ont servi qu'à enrichir cette Bibliotheque, qui est aujourd'hui composée d'environ vingt-cinq mille volumes, & qu'il augmente encore tous les jours.

Cette Bibliotheque est placée au comble de la Maison au-dessus des Dortoirs. Elle est en Mansarde, & élevée de trois pieds au-dessus du toit commun.

Elle consiste en trois piéces, sçavoir en deux galeries, ou aîles en retour, dont l'une sert d'entrée, & est du dessein de *Gobert*, Architecte du Roi, qui avoit beaucoup de génie pour les beaux arts; & en un corps principal, qui est du dessein du sieur *le Duc*, aussi Architecte du Roi.

La galerie qui sert d'entrée, a quatre-vingt-trois pieds & demi de longueur sur quatorze pieds de largeur, & dix de hauteur. A droite il y a huit travées, & autant à gauche. Dans chacune de ces travées est une armoire de menuiserie travaillée fort proprement, & ayant cinq pieds & demi de hauteur sur sept & demi, ou environ, de largeur. Ces armoires sont placées dans le fond d'autant d'arcades, soûtenues par des pilastres Corinthiens de sept pieds & demi de hauteur, compris la base & le chapitau, sur neuf pouces de largeur, posés sur un piédestal d'un pied en quarré, le tout de menuiserie.

Ces armoires sont surmontées d'une corniche d'ordre Toscan, laquelle a environ deux pouces de saillie, & est revêtue d'un chambrale d'un profil assez riche. Elles contiennent chacune cinq tablettes, & sont fermées par des portes à battans, brisés d'un treillis de laiton. Le haut des arcades ou cintres, est chargé d'inscriptions en lettres d'or, qui indiquent les matieres dont traitent les Livres qui sont enfermés dans ces armoires. Ces travées se communiquent les unes aux autres par de petites portes qui sont ornées des portraits de Papes, de Rois, de Princes, de Cardinaux & d'autres personnes illustres. Enfin cette galerie est éclairée par huit fenêtres de chaque côté, qui sont percées dans l'attique, & sont de forme ovale.

Le vaisseau principal de cette Bibliotheque a cent trente-un pieds & demi de longueur sur dix-neuf pieds de largeur, & quatorze de hauteur. Le plafond est en anse de panier, en plâtre blanchi de blanc des Carmes. Les fenêtres sont percées dans l'attique de six en six pieds de distance, en sorte qu'elles donnent un jour égal à toutes les parties de la Bibliotheque.

Ces fenêtres, ou yeux de bœufs, ont chacune deux pieds ſept pouces de hauteur ſur quatre pieds de largeur.

Au milieu de ce plafond eſt un tableau peint à freiſque en 1703. par *Paul Matteï*, Peintre Napolitain. Ce tableau qui a douze pieds de long ſur huit de large, eſt allégorique, & repréſente *la Religion*, accompagnée de *la Vérité*, qui par les rayons d un ſoleil qu'elle a ſur ſa poitrine, & par un foüet qu'elle tient d'une de ſes mains, tâche d'éclairer & de ramener l'*Erreur* qui eſt dans un coin de ce tableau. Un Ange qui eſt auprès de la Vérité, tient un livre ouvert, où l'on lit ces paroles qu'il adreſſe à l'Erreur : *Quare detraxiſtis ſermonibus Veritatis* * ? Ce tableau fut peint en dix-huit heures à pluſieurs repriſes, & cette circonſtance prouve ſans replique la rapidité du pinceau de Paul Matteï, qui par cet ouvrage s'eſt acquis des tréſors infinis de grace & de miſéricorde; car par reconnoiſſance, les Auguſtins Déchauſſés ont afilié ledit Paul Matteï, ſa femme & ſes enfans, à leur Congrégation, & les ont rendus participans non ſeulement durant leur vie, mais encore après leur mort, de tou-

* Job. ch. 6. V. 25.

tes les Messes, Offices, Prieres, Méditations, Prédications, Abstinences, Jeûnes, Disciplines, Mortifications, Pénitences, Veilles, Pelerinages, & généralement de toutes les bonnes œuvres qui se pratiquent dans ladite Congrégation. Les Lettres de filiation & d'association sont du P. *Cherubin de sainte Elisabeth*, Vicaire géneral des Augustins Déchaussés de la Congrégation de France, & sont datées du 13. de Septembre de l'an 1703.

A chacun des bouts de ce grand vaisseau de la Bibliotheque, on a percé une fenêtre ou croisée, d'onze pieds, trois pouces de hauteur, sur six pieds & demi de largeur, lesquelles sont ornées chacune d'un balcon de fer, & ont vûe, l'une sur le grand jardin, & l'autre sur un des parterres de ce Couvent.

Les faces de ce grand vaisseau sont décorées de quinze armoires d'un côté, & de seize de l'autre, continuées de suite sans interruption, & très-proprement travaillées. Ces armoires qui ont sept pieds de hauteur, renferment chacune six tablettes chargées de livres, & garnies de bandes d'étoffe verte. Des pilastres Corin-

thiens qui ont sept pieds & demi de haut, séparent ces armoires les unes des autres.

Sur les corniches, au milieu de chaque armoire, sont des inscriptions en lettres d'or sur un fond d'azur, qui indiquent les matieres qui sont traitées dans les Livres qui sont renfermés dans l'armoire qui est au-dessous.

Sur ces mêmes corniches, & entre les fenêtres, sont placés les portraits de Louis XIV. des Papes Clément XI. & Clément XII. du Duc du Maine; du Comte de Toulouse; des Cardinaux de Janson, de Noris, Imperiali; du P. Jacques de saint-Gabriel, Religieux de cette Maison, peint par *Rigaud*, & de plusieurs autres personnes illustres.

Le portrait du Roi Louis XIV. a été peint par *Cavin*, Peintre estimé sur-tout pour les bonnes copies, d'après le portrait original fait par *Rigaud*, le plus habile Peintre de nôtre tems pour le portrait. Cavin en fit présent à cette Maison, au mois de Décembre de l'an 1712.

Sur la porte, en dedans du grand vaisseau de cette Bibliotheque, est *un*

Christ en croix de trois pieds de haut sur deux de large, peint par *Cazes*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture d'après *la Fosse*, un des plus habiles Peintres de nôtre tems. Ce tableau est dans une bordure de chêne à moulure à nud, dont les petites baguettes sont dorées.

A droite & à gauche de ces deux principaux corps de Bibliotheque, il y a encore plusieurs cabinets, ou piéces remplies de Livres.

Parmi ce grand nombre de Livres, dont il y en a plusieurs de curieux & de très-rares, on en remarque un qui a ces deux qualités ensemble : ce sont des *Mémoires pour servir à l'Histoire du Roi Louis XIV.* surnommé *le Grand*, rédigés par le feu sieur de Vizé. Ce Livre qui a été donné aux Augustins Déchaussés le 23. de Septembre de l'an 1718. par le sieur *des Granges*, Maître des Cérémonies de France, est en dix volumes *in folio*, reliés en veau, & bien dorés. Ces Mémoires ont été magnifiquement imprimés à l'Imprimerie Royale ; mais comme on n'en tira que quarante exemplaires que le Roi Louis XIV. donna à des Souverains, ou à des Ministres, ils sont très-rares.

L'autre aîle, ou galerie, qui est parallele à celle qui sert d'entrée, a été percée vers l'an 1736. & est remplie de Livres, de même que les deux autres piéces.

Le Cabinet des Médailles & Antiques, fut commencé vers l'an 1701. par les soins du R. P. *Albert de sainte Eugenie*, qui né avec une forte inclination pour l'étude de l'antiquité, s'y étoit rendu habile. Il travailla constamment jusqu'à la fin de sa vie, à former ce Cabinet, tel, à peu près, qu'on le voit présentement. Il mourut le 26. May 1725. âgé de soixante & onze ans.

Ce Cabinet qui jusqu'alors étoit renfermé dans une petite sale de l'Infirmerie, fut transporté en 1727. à côté de la Bibliotheque, avec laquelle il communique par une petite galerie remplie de Livres. Il est actuellement dans un grand pavillon de vingt-quatre pieds en quarré, sur seize & demi de haut, percé de cinq grandes croisées qui y répandent un jour convenable.

Les murs de ce Cabinet sont ornés d'un grand nombre de tableaux, dont la plûpart sont des grands Maîtres; car

on y en voit du *Titien*, de *Michel Ange de Caravage*, de l'*Espagnolet*, de *Vanmol*, *du Mole*, du *Cremonois*, de *Sebastien Bombel*, du vieux *le Fevre*, de *Bourdon*, & d'autres Peintres qui ont excellé parmi ceux de nôtre tems, tels que *la Fosse*, *Paul de Plaisance*, *Pellengrini*, *&c.*

Ce Cabinet est enrichi de cinq suites de Médailles antiques, placées séparément chacune dans son armoire; suites imperiales de grand, de moyen & de petit bronze; suite imperiale d'argent, & suite consulaire d'argent, sans compter un grand nombre de poids Romains; de médaillons d'argent, Grecs ou Romains; de Médailles de Villes, de Gréce, de Syrie, d'Egypte, &c.

Outre un grand nombre de figures de bronze antiques, de bustes & vases antiques de marbre & d'albâtre, de porcelaines de toute espece, répandus & placés avec ordre dans ce Cabinet. On y trouve une armoire particuliere, remplie d'un grand nombre de figures antiques de toute grandeur, en bronze, terre sigillée, mesures Romaines, lacrimatoires, mords de chevaux, instrumens de sacrifices,

&c. Une autre armoire composée de quatorze grands tiroirs, renferme un amas considérable de coquilles rares, & des mieux conservées.

Une troisiéme armoire est destinée aux Estampes, dont ce Cabinet commence à être suffisamment garni.

Le P. *Cyrille* à qui la garde de ce Cabinet est confiée, le fait voir aux Curieux & aux Etrangers avec beaucoup de politesse, d'agrément & d'utilité, car il sçait répandre à propos sur tous ces monumens une érudition également variée & fleurie. Les talens que ce Religieux a pour la Prédication, & qu'il a signalés dans les meilleures Chaires de Paris, n'auroient pas été enfouis dans ce Cabinet, si la délicatesse de son tempérament lui avoit permis de se livrer entierement à ce saint ministere.

Ce Couvent des Augustins Déchaussés a eu plusieurs Religieux, dont la vertu & le sçavoir ont éclaté au dehors.

Denis Antheaume, connu dans la Religion & dans le monde sous le nom de *Frere Fiacre*, étoit né à Marly-la-Ville, dans le Diocèse de Paris, le 21. de Février de l'an 1609. François Antheaume son pere n'avoit d'au-

tre ressource pour vivre que celle de labourer la terre. Dès que son fils eut atteint l'âge de quinze ans, il le mena à Paris, & le mit en apprentissage chez un Potier d'Etain. La douceur de ses mœurs, & la piété qui lui étoit comme naturelle, lui inspirerent le dessein de quitter le monde, & de tendre à un état plus parfait. Il se présenta pour entrer dans la Congrégation des Augustins Déchaussés, & il y fut reçu le 19. de May de l'an 1631. âgé de vingt-deux ans & trois mois. Toute sa vie religieuse n'a presque été qu'une suite continuelle de dévotion, de visions, de revélations, & d'extases qui ont fait connoître combien ce Religieux étoit agréable aux yeux de Dieu qui l'honoroit, dit-on, de ses communications les plus intimes. L'on croit que les priéres que fit ce saint Religieux pour la fécondité de la Reine *Anne d'Autriche* lui firent obtenir de Dieu, & prédire la grossesse de cette Reine, & la naissance du Dauphin, qui dans la suite a regné si glorieusement sous le nom de *Louis le Grand*. Le Frere Fiacre mourut le 16. de Février de l'an 1684. dans la soixante-quinziéme année de son âge, &

la cinquante-troisiéme de Religion.

Pierre Guibours nâquit à Paris, & en entrant dans la Congrégation des Augustins Déchaussés, quitta son nom du monde pour prendre celui d'*Anselme de la Vierge Marie*, sous lequel il est connu dans le République des Lettres. Dès qu'il eut embrassé l'état Religieux, il donna la plus grande partie de son tems à la pratique de sa regle, & l'autre à l'étude de l'Histoire. Il publia en assez peu de tems deux ouvrages Historiques, intitulés *le Palais de l'honneur; & le Palais de la Gloire*. Ces titres fastueux étoient du goût de ce tems-là, & convenoient mieux à la cupidité des Libraires, qu'à la modestie dont le P. Anselme a toujours fait Profession. Il publia en 1674. deux volumes *in quarto*, intitulés *l'Histoire Généalogique & Chronologique de la Maison Royale de France, & des Grands Officiers de la Couronne*. Cet ouvrage dont le Public approuva infiniment le dessein, fera passer le nom du P. Anselme à la posterité. Il parut par la premiere Edition de ce Livre que le P. Anselme avoit plus de lecture que de critique, à moins qu'on ne prenne un excès de charité, pour

un deffaut de diſcernement. A peine ce Livre eut-il paru que le P. Anſelme s'appliqua à le revoir, le corriger & l'augmenter, dans le deſſein d'en donner une nouvelle Edition, mais il mourut avant qu'il y eut mis la derniere main, le 17. Janvier de l'an 1694. âgé de ſoixante-neuf ans dont il en avoit paſſé cinquante dans la Congrégation des Auguſtins déchauſſés. Le P. Anſelme avant que de mourir dépoſa ſon ouvrage entre les mains de celui de ſes amis qui étoit le plus capable de corriger ce qui étoit defectueux, & d'y ajoûter ce qui y manquoit. Cet ami étoit *Honoré Caille ſieur du Fourni*, Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, homme d'un grand diſcernement, ſçavant dans nôtre Hiſtoire, & très-verſé dans la Diplomatique. Celui-ci donna une nouvelle Edition de l'ouvrage du P. Anſelme l'an 1712. en deux volumes in folio; & l'on y trouve en une infinité d'endroits des preuves de ſon ſçavoir, & de ſa critique. Du Fourni étant mort le 20. de Février de l'an 1713. âgé de 83. ans, les Auguſtins Déchauſſés firent rentrer cet ouvrage dans leur Couvent de Paris où il avoit pris

naissance. Le *P. Ange* entreprit de corriger & d'augmenter l'Edition que du Fourni en avoit donnée, & associa à ses travaux le P. *Simplicien*. Celui-ci a donné une nouvelle Edition en neuf volumes *in folio*.

Le P. *Placide de sainte Helene*, étoit né à Paris le 15. de Septembre 1649. & étoit fils d'*Antoine des Marest*, Marchand Passementier. Il prit l'habit Religieux en ce Couvent, le 6. de Juin de l'an 1666. & il fit profession le 7. de Juin de l'année suivante, étant pour lors âgé de 18. ans moins trois mois. Comme *Pierre Duval*, fameux Géographe avoit épousé en 1655. une des sœurs du P. Placide, celui-ci apprit la Géographie qu'il n'étoit encore qu'un enfant. S'étant ensuite consacré à l'état monastique, il ménagea les momens que l'observance réguliere lui laissoit, & les partagea entre la prédication & la Géographie. Il a travaillé avec succès à un grand nombre de Cartes Géographiques qu'il a eu l'honneur de présenter, presque toutes au Roi Louis XIV. qui les recevoit toujours avec bonté, & dit un jour en parlant de l'Auteur, & de ses cartes *Le P. travaille bien, ses ouvrages sont*

beaux, très justes, & me font plaisir. Ce même Prince donna encore au P. Placide des marques de son estime en l'honorant de la qualité de son *Géographe ordinaire*, par Brevet du 20. Janvier de l'an 1705. Le Public a aussi rendu justice aux cartes de ce Pere, & les a trouvées également belles & exactes. Plusieurs Ecrivains qui sçavoient que Duval & le P. Placide étoient alliés, mais qui n'en sçavoient pas davantage, ont écrit que ce Religieux étoit fils de Duval, quoiqu'il ne fut que son beau-frere. Le P. Placide mourut dans ce Couvent le 30. Novembre 1734. dans la quatre-vingt sixiéme année de son âge.

Je ne dois pas quitter ce Couvent sans avertir que tout ce qu'il y a de recherché & de curieux dans la description que je viens d'en faire, je le dois au R. P. *Isidore de sainte Madeleine* qui joint aux vertus, & aux sciences essentielles à sa profession, une connoissance exacte de l'histoire de sa Congrégation.

Je dois remarquer encore que le Roi Louis XIII. par Brevet du 6. Janvier 1638. donna pour armoiries a ce Couvent qu'il venoit de fonder, une

Nôtre-Dame des Victoires d'argent, en champ d'azur, accompagnée de trois fleurs de lys d'or, deux & une; l'Ecusson étant surmonté d'une couronne royale fermée, entouré de deux Palmes, & tenu par deux Anges.

Il manqueroit encore quelque chose à ce que je viens de dire au sujet de ce Couvent, si je ne remarquois que le Pape *Benoit XIII.* ayant été informé que les Religieux Augustins déchaussés étoient partagés en plusieurs Congrégations, d'Espagne, d'Italie, de France & de Portugal; & que les Religieux de ces differentes Congrégations étoient tous differens les uns des autres, soit pour la forme de l'habit, soit pour le chant, soit pour la barbe, les uns en portant une longue, & les autres n'en portant point; les uns ayant le capuce pointu, & les autres rond; les uns chantant en plein chant, & les autres ne faisant que psalmodier; ce Pape voulant que ces Congrégations fussent uniformes en toutes ces choses, il ordonna par son bref du 22. Janvier 1726. l'uniformité dans toutes les Congregations de la réforme des Augustins déchaussés, en quelques lieux du monde qu'elles se trou-

vent, quant au champ qui ſera le Grégorien, quant au capuce qui ſera rond, & quant à la barbe qui ſera razée. Ce Bref, ſur les lettres d'attache du Roi Louis XV. du 19 Juillet 1726. fut enregiſtré au Parlement par Arrêt du 27. du même mois, & de la même année, ſans approbation de la clauſe, *motu proprio*, pour jouir par les impetrans de leur effet & contenu.

Dans l'enceinte de ce Couvent, eſt un appartement qu'on loue de ces Peres, & qu'on nomme *le Dépôt de la Marine*, parce que c'eſt-là qu'on dépoſoit, & qu'on dépoſe encore, certains papiers, qui ſans être de rebut, ne ſont pas néanmoins d'un uſage journalier. S. A. S. feu Monſeigneur le Comte de Toulouſe, Amiral de France, étant chef du Conſeil de Marine, donna à ce dépôt en 1721. un objet plus étendu & plus important, en ordonnant qu'on y apportât toutes les Cartes, les Plans & les Journaux de la Marine, ce qui forma un recueil de Cartes, de Plans, de Journaux de navigation, de Mémoires, de Deſcriptions, de viſites de Rades, Ports, & principaux mouillages des quatre

Parties du Monde. M. le Comte de Maurepas est trop intelligent & trop appliqué pour n'avoir pas continué & soûtenu cet établissement ; en sorte que c'est aujourd'hui la plus belle collection qu'il y ait au monde dans ce genre-là, & la plus utile pour perfectionner les Cartes hydrographiques, & la Navigation.

La rue neuve S. Augustin est parallele à la rue neuve des Petits Champs. Les noms de *rues neuves*, & de *Petits-Champs* que portent plusieurs rues de ce quartier, dénotent qu'il a été un des derniers habités ; en effet, j'ai oui dire en 1715. au Commissaire *la Mare*, Auteur du Traité de la Police, qu'il n'y avoit pas encore cent ans qu'au milieu du terrein qu'occupe aujourd'huy la Place des Victoires, il y avoit un moulin à vent.

La rue neuve S. Augustin est remplie de belles maisons. Le premier batiment remarquable qu'on y voit, lors qu'on entre par la rue de Nôtre-Dame des Victoires, est :

Le Couvent des Filles *de S Thomas d'Aquin*, de l'ordre de S. Dominique. Elles doivent leur établissement en

cette Ville à *Anne de Caumont* femme de François d'Orléans Longueville, Comte de S. Paul, & Duc de Fronſac, laquelle fit venir de Toulouſe à Paris la mere *Marguerite de Jeſus*, avec cinq autres Religieuſes, & une ſœur converſe. La mere Marguerite de Jeſus ſe nommoit dans le monde *Marguerite de Senaux*, & étoit née le 21. de Novembre de l'an 1589. Dès l'âge de quinze ans, elle fut mariée au ſieur de Garibal, Conſeiller au Parlement de Toulouſe, & de leur mariage naquirent pluſieurs enfans qui moururent tous avant que d'avoir reçu le bâteme. Ils furent ſi touchés l'un & l'autre de ce malheur, que d'un mutuel conſentement, ils réſolurent de ſe ſéparer pour ſe donner entiérement à Dieu. Le ſieur de Garibal ſe fit Chartreux, & mourut douze ans après Prieur de la Chartreuſe de Ville franche en Rouergue. Marguerite de Senaux prit l'habit de S. Dominique dans le Couvent de ſainte Catherine de Sienne à Toulouſe, d'où elle ſortit le 22. d'Octobre de l'an 1626. avec cinq Religieuſes de chœur, & une ſœur converſe pour venir à Paris. Elles furent inſtallées le 6. Mars 1627. dans une

maiſon du Faubourg S. Marcel, près la rue des Poſtes, que la Comteſſe de S. Paul leur fondatrice avoit achetée. Elles y demeurerent juſqu'en 1633. qu'elles allerent s'établir dans la rue d'Orléans au Marais; mais ne s'y trouvant pas encore aſſés commodément logées, elles vinrent dans la rue neuve S. Auguſtin, & y firent bâtir vers l'an 1652. le Couvent qu'on y voit.

Le Portail exterieur de ce Monaſtére eſt vis-à-vis de la rue Viviene, & ne répond point à la beauté de ſa ſituation. L'Egliſe a été achevée en 1715. & le frontiſpice orné de colonnes Ioniques, en portique, eſt d'une forme réguliere, & agréable. La Comteſſe de S. Paul leur fondatrice, morte le 2. de Juin de l'an 1642. fut inhumée dans l'Egliſe que ces Religieuſes ont eue dans la rue d'Orléans au Marais, & ſes cendres ont été tranſportées dans celle-ci, lorſque ces filles s'y ſont établies.

L'Hôtel de Gramont a appartenu autrefois à *Monerot* dont le nom eſt encore connu des gens d'affaires. Il eſt grand, & eſt accompagné d'un beau jardin. Les Ducs de *Gramont* qui le poſſedent depuis trois ou quatre gé-

nérations, lui ont donné tout l'agrément, & toutes les comodités convenables aux Hôtels des grands Seigneurs.

L'Hôtel des Marets a appartenu à *Louis Robert*, Seigneur de la Fortelle, Président en la Chambre des Comptes; mais *François Dauvet*, *Comte des Marets*, Grand Fauconier de France, ayant épousé *Marie Robert*, l'une des filles de ce Président, le 22. Décembre 1701. & cet Hôtel étant tombé dans le partage de sa femme, il a toujours porté depuis le nom d'*Hôtel des Marets*. On y remarque, & on y admire trois Plafonds qui ont été peints par feu *Jouvenet*.

La maison de *Perinet*, Fermier Général, a été successivement embellie par quatre Financiers, & c'est en donner une riche idée. Ces Financiers sont, *Cotte-blanche* qui la fit bâtir, *Renouard de la Touane*, Trésorier de l'extraordinaire des guerres, *Augustin Ferriol*, Receveur Général des Finances de Dauphiné, & le sieur *Perinet* Fermier Général, qui en est aujourd'hui le Propriétaire.

L'Hôtel du feu Duc *de Tremes* Gouverneur de Paris, & premier Gentil-

homme de la chambre du Roi a été bâti ſur les deſſeins de *le Pautre*, un des habiles Architectes de ſon tems, pour *de Joachim Seigliere de Boisfranc*, Chancelier de Philippe de France, Duc d'Orléans, dont le Duc de Tremes ayant épouſé la fille, cet Hôtel a fait partie de ſa dot.

L'Hôtel de la feue Princeſſe *Marie-Anne de Bourbon* légitimée de France, & premiere Douairiere *de Conti*, fut bâti pour *Fromont*, l'un des Fermiers Généraux de Louis XIV. Il a appartenu depuis au Maréchal de Lorges ſon gendre, & enſuite au Duc de Lorges ſon petit fils. Ce dernier le vendit à la Princeſſe de Conti; & c'eſt une des plus belles maiſons qu'il y ait à Paris.

L'Hôtel du Duc d'Antin, fut bâti en 1707. pour *François Mauricet de la Cour*, connu ſous le nom de *la Cour des chiens*, parceque *Marie Mauricet* ſa ſœur, avoit épouſé *Pierre Deſchiens* un des plus fameux Financiers de nôtre tems. Ce bâtiment a été conſtruit ſur les deſſeins, & ſous la conduite de *Pierre Levé* Architecte, & a coûté plus de deux cens mille écus à bâtir. Il eſt vaſte, mais tourné d'une manie-

re

te qui lui a fait donner avec juste raison, le nom d'*Hôtel de Travers*. Quoique la Cour Deschiens eut dit plusieurs fois que ses biens passoient *vingt millions*, cependant à sa mort, arrivée au mois de Février 1710. il étoit comptable envers le Roi de plusieurs traités fort considérables, & presque tous les effets de sa succession ayant été divertis, le Roi fut obligé de prendre sa maison, & les autres effets qu'on n'avoit pu cacher. Sa Majesté donna cette maison en payement d'une somme qu'il devoit à S. A. S. Monseigneur *le Comte de Toulouse*, par contrat du 30. Avril 1712. Ce Prince ne trouvant point cette maison assés grande pour lui, la vendit en 1713. à *Louis Antoine de Pardaillan de Gondrin Duc d'Antin*, pour lors Directeur Général des Bâtimens, Jardins, Arts, & Manufactures de France; & ce Seigneur en a fait un des plus beaux Hôtels qu'il y ait à Paris. Le terrein sur lequel il est situé, est dans les censives de l'Archevêque de Paris, des Religieux de S. Denis de la Chartre, du Seigneur de la Grange Bateliere, & des Religieux de S. Victor.

Auprès de cet Hôtel, & dans la mê-

me rue, on a ouvert une fontaine qu'on a décorée d'un ordre Dorique, dont l'attique eſt chargé de ſculptures, & d'un Marbre ſur lequel ſont gravés en lettres d'or les deux vers que voici.

Rex loquitur, cadit è ſaxo fons, omen amemus :
Inſtar aquæ ô cives omnia ſponte fluent.

La rue neuve des Petits-Champs, & la rue neuve S. Auguſtin ſe communiquent par le moyen de ſix rues qui aboutiſſent de l'une à l'autre, & qui ſont en tout, ou en partie du quartier de Montmartre.

La rue de Louis le Grand commence à la rue neuve des Petits-Champs borne la rue neuve S. Auguſtin à un de ſes bouts, & finit au Rempart, ou Cours. Les maiſons qui la forment ſont belles, & nouvellement bâties.

La rue d'Antin conduit de la rue neuve des Petits-Champs à la rue neuve S. Auguſtin, & à la grand-porte de l'Hôtel d'*Antin*, dont elle porte le nom.

La rue Gaillon aboutiſſoit d'un côté à la rue S. Honoré, & de l'autre à la rue neuve S. Auguſtin. Elle s'ap-

pelloit en 1595. la ruelle *Michault Riegnault* ; en 1521. la ruelle *Michault Reignault*, du nom d'un Voiturier nommé *Michel Reignaut*, qui y demeuroit dans un grand logis accompagné d'un jardin. Le nom de Gaillon qu'elle porte à présent, est celui d'une maison appellée en 1578. *la Maison & l'Hôtel de Gaillon*, dont la principale porte étoit dans la rue S. Honoré. De cette rue on en a fait deux, dont celle qui va de la rue S. Honoré à la rue neuve des Petits-Champs, se nomme la rue neuve S. Roch, & est du Quartier du Palais Royal. Celle qui a retenu le nom de rue Gaillon commence à la rue neuve des Petits-Champs, & finit à la rue neuve S. Augustin, & est du Quartier Montmartre. C'est dans cette derniere partie, derriere l'Hôtel de Pontchartrain qu'étoit une des Portes de la Ville, nommée *la Porte Gaillon* qui tombant en ruine fut abatuë en 1700. pour l'ornement & la comodité de ce Quartier.

La rue Sainte Anne a été ainsi nommée en l'honneur *d'Anne d'Autriche* Reine de France. Elle commence à la rue de *l'Anglade*, & se termine à la

rue neuve S. Augustin. Elle est en partie du Quartier du Palais Royal, & en partie de celui de Montmartre. Cette derniere partie commence à la rue neuve des Petits-Champs, & finit à la rue Neuve S. Augustin. Elle a porté les noms de *rue neuve sainte Anne*; de *rue de Lyonne*, à cause de sa proximité de l'Hôtel de Lyonne, aujourd'hui l'Hôtel de Pontchartrain; mais son véritable nom est celui de rue *sainte Anne*.

On remarque dans cette rue une maison occupée par une Communauté de Filles établies pour la propagation de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & qu'on nomme *les Nouvelles Catholiques*. Cette communauté fut instituée le 6. May 1634. par *Jean François de Gondi* Archevêque de Paris; approuvée par une Bulle du Pape Urbain VIII. & autorisée par Brevet du Roi du 4. Juillet 1637. & par Lettres Patentes, en conséquence, du mois d'Octobre 1637. Les premieres filles qui gouvernerent cette Communauté, furent tirées de celle de la Providence, ayant la Sœur *Garnier* à leur tête. Elles demeurerent d'abord dans la rue des Fossoyeurs derriere S. Sul-

pice ; puis dans la rue ſainte Avoye ; & enfin dans la rue ſainte Anne où le Marêchal de Turenne nouvellement converti à la Religion Catholique, leur procura la maiſon qu'elles occupent ; ni le Bevet, ni les Lettres Patentes dont je viens de parler ; n'avoient point été enregiſtrées lorſque Louis XIV. approuvant de nouveau cet établiſſement, fit expédier des lettres de ſurannation au mois d'Octobre de l'an 1649. puis des Lettres Patentes au mois d'Avril de l'an 1673. par leſquelles il confirma de nouveau cet établiſſement, & ordonna que cette maiſon, & celle qui eſt deſtinée pour les hommes nouvellement convertis, joüiroient des Privilèges, franchiſes, libertés, & exemptions dont jouiſſent les maiſons de fondation Royale : à condition néanmoins que leſdites deux maiſons & Communautés ne pourront être changées en maiſons de Profeſſion Religieuſe, mais demeureront toujours en état Séculier, comme elles ont commencé & continué juſqu'alors, & que l'on y vivra ſelon les regles & Statuts déja donnés & à donner par l'Archevêque de Paris. Dans ces mê-

mes Lettres Patentes, il est dit, que Louis XIV. donnoit gratuitement à cette maison une aumône annuelle de mille livres. Ces Lettres Patentes furent régistrées au Parlement le 7. d'Août de l'an 1673. en la Chambre des Comptes le 29. du même mois; & au Bureau des Finances le 28. de Septembre de la même année.

La partie de la rue de Richelieu qui conduit de la rue neuve des Petits-Champs au Boulevart, est comprise dans le Quartier que je décris ici. On apperçoit en y entrant une grande & belle maison qu'on nommoit en dernier lieu *l'Hôtel de la Banque Royale*, & auparavant *l'Hôtel de Nevers*. C'est dans la Galerie de cet Hôtel qu'étoit la Bibliothcque du Cardinal Mazarin qui fut dissipée du têms des troubles que causa son Ministere. Cet Hôtel ayant été aquis par le Roi, on y mit la Banque Royale, & on y fit des réparations très-considérables en 1719. & en 1720. Pour lors on y fit peindre cette Galerie par *Pelegrini*, Peintre Vénitien, qui s'étoit acquis de la réputation par les differens ouvrages qu'il avoit faits en Italie, en Allemagne, & en Angleterre. Le dessein du

Peintre fut de représenter ici par des Tableaux allégoriques les avantages que la France devoit retirer de la Banque Royale, & de la Compagnie des Indes; mais le succès de ce sistême répondit si mal aux espérances dont on avoit flaté les peuples, qu'il doit être regardé comme un des plus tristes évenemens de toute nôtre Histoire; & c'est pour tâcher d'en effacer le souvenir autant qu'il est possible, qu'on a fait détruire il y a quelques années toutes les peintures que Pelegrini avoit faites dans cette Galerie. Le Conseil du Roi ayant rendu un Arrêt le 14. de Septembre de l'an 1721. qui ordonnoit le transport de la Bibliotheque du Roi en l'Hôtel de la Banque Royale, & cela ayant été executé, on lit audessus de la grand-porte de cet Hôtel l'inscription qui suit.

BIBLIOTHEQUE DU ROI.

Cette Bibliotheque est l'ouvrage de plusieurs de nos Rois, ou pour mieux dire c'est celui de *Louis le Grand* & celui de *Louis XV*. qui l'ont tellement augmentée & enrichie, qu'elle est aujourd'hui la plus nombreuse & la plus curieuse qu'il y ait au monde.

Le Roi Charles V. avoit une Bibliotheque qui étoit la plus belle de son tems, mais elle fut dissipée sous le Regne de Charles VI. son fils, ainsi que je l'ai remarqué en faisant la description du Louvre. Le Regne de Charles VII. fut trop tumultueux pour que ce Prince songeat à rétablir cette Bibliotheque. Louis XI. Charles VIII. & Louis XII. en formerent une nouvelle, qui lorsque François I. parvint à la Couronne n'étoit encore composée que de deux mille volumes. Ce Prince qui aimoit les belles Lettres & les Sciences, l'augmenta considérablement, & la fit placer dans son Château de Fontainebleau. Catherine de Medicis l'enrichit beaucoup par les Médailles, & les Manuscrits rares qu'elle apporta de la Bibliotheque de Florence, dans celle-ci. Cette Bibliotheque de Fontainebleau fut dissipée en partie pendant les troubles de la Ligue, & les tristes restes en furent transportés à Paris, & placés dans une maison de la rue de la Harpe, puis dans l'enceinte du grand Couvent des Cordeliers. M. Colbert la fit transporter en 1666. dans la rue Viviene auprès de son Logis, dans la

vûë de l'approcher du Louvre où le Roi *Louis le Grand* avoit dessein de la placer magnifiquement. Elle commençoit pour lors à prendre forme, car *Pierre & Jacques Dupuy*, qui en avoient eu successivement la garde, l'avoient augmentée des leurs qu'ils avoient données au Roi par leurs Testamens. Gaston de France *Duc d'Orléans*, qui étoit mort à Blois, avoit aussi prié le Roi dans son Testament; de vouloir bien accepter sa Bibliotheque, & tout ce que sa curiosité avoit rassemblé dans son Cabinet. Ce fut en conséquence de cette disposition qu'on porta dans la rue Viviene la Bibliotheque de ce Prince pour la joindre & l'incorporer à celle du Roi.

Cette Bibliotheque s'acrut infiniment dans la suite par divers Manuscrits, & par quantité de livres rares & d'estampes dont ce Grand Prince fit faire la recherche & l'acquisition dans tous les Pays du monde par des personnes intelligentes, avec des soins & des dépenses extraordinaires. Les Manuscrits recueillis par *Antoine de Lomenie*, sieur de la Ville au Clerc, Secretaire d'Etat, mort en 1638. avoient été donnés par lui, deux ans

avant sa mort, à son fils Henry Auguste de Lomenie *Comte de Brienne* dont ils portent ordinairement le nom. Ils sont au nombre de 360. volumes magnifiquement reliés. Le Roi les acheta quarante mille livres du fils aîné du Comte de Brienne. *Hyppolite Comte de Bethune*, Chevalier des Ordres du Roi, mort en 1665. donna au Roi par son Testament tous les Manuscrits qu'il avoit rassemblés au nombre de mille cinq cens soixante volumes *in folio*, dont plus d'onze cents regardent l'Histoire de France. On assure que parmi ces volumes il y en a mille de lettres originales de la plûpart des Rois, Reines, Princes, & Princesses, & Républiques de l'Europe; de leurs grands Officiers, & Ministres d'Etat; de négotiations, de traité de paix, d'alliances, d'instructions d'Ambassadeurs, & d'autres piéces curieuses dont on peut tirer de grandes connoissances pour l'Histoire depuis l'an 1300. jusqu'au milieu du dix-septiéme Siécle.

Le 19. Février de l'an 1711. le Roi acheta le Cabinet de *François Roger de Gaigneres*, ancien Gouverneur de la ville & Principauté de Joinville, dans

lequel il y avoit plus de deux mille volumes de Manuſcrits, qui après ſa mort arrivée le 27. Mars 1715. furent portés en partie au Louvre dans le Cabinet où ſont gardés les Regiſtres de la Secretairerie des affaires étrangeres; & en partie à la Bibliotheque du Roi.

L'Abbé de Louvois, qui étoit Garde de la Bibliotheque du Roi, & qui n'avoit rien épargné pour ſon accroiſſement, ſongea encore à l'enrichir dans les derniers momens de ſa vie, car par ſon Teſtament il légua au Roi tous ſes Manuſcrits.

Charles d'Ozier, fameux par ſon ſçavoir dans nôtre Hiſtoire Généalogique, vendit auſſi au Roi ſon Cabinet qui eſt un tréſor précieux pour nôtre Hiſtoire & pour nos Généalogies. Les Manuſcrits *d'Etienne Baluze* ſon auſſi dans cette Bibliotheque, le Roi les ayant fait acheter après la mort de ce Sçavant.

Mais elle doit ſes plus grandes augmentations au Cardinal de Fleury qui a envoyé en Orient par ordre du Roi deux hommes habiles pour y ramaſſer tout ce qu'ils pourroient trouver de Manuſcrits Grecs & Orientaux; ils en ſont revenus char-

gés pour ainsi-dire des dépouilles Litteraires du Levant. On aquit en même tems la Bibliotheque des Manuscrits de M. Colbert, une des plus considérables de l'Europe ; la Bibliotheque de S. Martial de Limoges & plusieurs autres, ensorte qu'en moins de trois ans on a enrichi la Bibliotheque du Roi d'environ dix-mille Manuscrits, qui joints à ceux qui y étoient auparavant, montent au nombre de trente-trois mille, dont quatre mille sont Grecs. Cette Bibliotheque est donc aujourd'hui la plus riche que l'on connoisse puisqu'on y compte environ cent mille volumes imprimés, & trente-trois mille Manuscrits.

Le Cabinet des Médailles & des curiosités étoit autrefois dans le même endroit que la Bibliotheque dont il est de la dépendance, & ce ne fut qu'en 1684. que le Roi ordonna qu'on le transportat à Versailles où il est actuellement. Le seul monument qui resta à la Bibliotheque du Roi, fut celui qu'on nomme le *Tombeau de Childeric* qui fut découvert à Tournay en 1653. par des ouvriers qui creusoient les fondemens d'une maison proche l'Eglise de *Saint Brice*, au de-là de

l'Efcauld. Cet endroit, lors de la mort de Childeric, c'eft-à-dire l'an 481. n'étoit pas encore enfermé dans l'enceinte de cette Ville, & ce Roi fut ici inhumé près du grand chemin, felon la coutume des Romains, & celle des Barbares. Les reftes précieux qu'on trouva dans ce Tombeau, & qu'on voit à préfent dans cette Bibliotheque font, quantité d'abeilles d'or, un ftile d'or avec des tablettes, un globe de criftal, la figure d'une tête de bœuf d'or, des Médailles d'or & d'argent des Empereurs qui avoient gouverné l'Empire devant, & pendant fon Regne; plufieurs anneaux auffi d'or, fur un defquels eft un cachet où la figure de ce Roi eft empreinte. Le vifage en eft beau & fans poil; les cheveux font longs, nattés, & jettés derriere le dos; autour de cette figure fe lit le nom de *Childeric*. Ce Prince étant revenu dans les Gaules pour quelque nouvelle expédition, mourut auprès de Tournay, & fut enterré dans un grand chemin qui conduifoit à cette Ville; de même que le Grand *Alaric* fe retirant après le pillage de la ville de Rome, fut enterré par fon armée dans fon

Camp même. Comme Tournay n'étoit pas à la France en 1653. ce monument, dès qu'il eut été découvert, fut apporté à l'Archiduc *Leopold-Guillaume d'Autriche*, pour lors Gouverneur des Pays-Bas, après la mort duquel il passa à l'Empereur, qui le donna *à Jean-Philippe de Schonborn*, Electeur de Mayence, & celui-ci en fit présent au Roi en 1664.

La Bibliotheque du Roi ayant été transportée à l'Hôtel de la Banque Royale, conformément à l'Arrêt du Conseil dont j'ai parlé ci-dessus, on distribua & l'on orna la grande galerie de cet Hôtel, d'une maniere convenable à y placer les Livres. On la partagea en trois par le moyen d'un grand cabinet qu'on a pratiqué vers le milieu, & on mit dans ces trois piéces des tablettes sculptées très-proprement. Comme cette galerie est fort élevée, on en a partagé horizontalement la hauteur par des balcons qui regnent au pourtour, & qui sont ornés de sculptures & d'une balustrade de fer. Par ce moyen on est à portée de tous les Livres à quelque hauteur qu'ils soient.

On a travaillé (en 1731.) à pra-

tiquer des cabinets, où l'on puiſſe placer, dans le même goût, les Globes du P. *Coronelli*, qui étoient à Marly, & qui ſont à préſent dans cet Hôtel. Chacun de ces Globes occupera deux chambres l'une ſur l'autre. Le pied & un des hémiſpheres du Globe ſera dans la piéce d'en bas, & l'autre hémiſphere ſera dans la chambre au-deſſus, dont le plancher ſera percé exprès, ce qui ſera d'une grande commodité pour ceux qui voudront étudier & examiner ces Globes.

Tout le monde ſçait que ces Globes ont été inventés & conſtruits par le P. *Coronelli*, & conſacrés au Roi *Louis le Grand* par le Cardinal d'Eſtrées. Ils ont onze pieds onze pouces, & ſix lignes de diamêtre, c'eſt-à-dire, trente-quatre pieds ſix pouces, & quelques lignes de circonférence. Ils n'ont dû être regardés comme parfaits que depuis que *Butterfield* a conſtruit de grands cercles de bronze de plus de treize pieds de diamêtre, qui en ſont les horizons & les méridiens. Les inſcriptions qui ſervent de dédicace, ſont gravées ſur des lames de cuivre doré, & font également honneur à l'eſprit & au

cœur du Cardinal d'Estrées. Voici celle du Globe céleste.

A L'AUGUSTE MAJESTÉ
DE LOUIS LE GRAND,
L'INVINCIBLE, L'HEUREUX,
LE SAGE, LE CONQUERANT.

César Cardinal d'Estrées, *a consacré ce Globe céleste, où toutes les étoiles du firmament & les planetes sont placées, au lieu même où elles étoient à la naissance de ce fameux Monarque; afin de conserver à l'éternité une image fixe de cette heureuse disposition, sous laquelle la France a reçu le plus grand présent que le Ciel ait jamais fait à la Terre.*

M. DC. LXXXIII.

L'inscription du Globe terrestre est conçûe en ces termes :

A L'AUGUSTE MAJESTÉ
DE LOUIS LE GRAND,
L'INVINCIBLE, L'HEUREUX,
LE SAGE, LE CONQUERANT.

César Cardinal d'Estrées, *a con-*

ſacré ce Globe terreſtre pour rendre un continuel hommage à ſa gloire, & à ſes héroïques vertus, en montrant les Pays où mille grandes actions ont été exécutées, & par lui-même & par ſes ordres, à l'étonnement de tant de Nations qu'il auroit pû ſoûmettre à ſon Empire, ſi ſa modération n'eut arrêté le cours de ſes Conquêtes, & preſcrit des bornes à ſa valeur, plus grande encore que ſa fortune.

M. DC. LXXXIII.

La garde de cette Royale Bibliotheque fut confiée, après la mort de l'Abbé de Louvois, à M. *Jean-Paul Bignon*, Abbé de S. Quentin en l'Iſle, Conſeiller ordinaire au Conſeil d'Etat, &c. Il fut pourvu de cette Charge le 15. de Septembre de l'an 1719. & en prêta ſerment le 18. du même mois entre les mains de M. d'Argenſon, Garde des Sceaux de France. L'honneur que Meſſieurs Bignon font depuis longtems aux Belles Lettres & aux Sciences, a rendu cette Charge comme héréditaire dans leur famille, puiſque le pere & le grand-pere de

M. l'Abbé Bignon l'ont possedée, & que, selon l'ordre de la nature, M. Bignon, Maître des Requêtes, Intendant de la Généralité de Soissons, & neveu de cet illustre Abbé, doit la posséder un jour, en ayant actuellement la survivance.

Le Roi par Edit du mois de Janvier 1720. a réuni à la Charge de Maître de sa Librairie, celle de Garde de la Librairie du Cabinet du Louvre; puis celle de Garde de la Bibliotheque de Fontainebleau; en sorte que depuis ce tems-là, M. *l'Abbé Bignon est Bibliothéquaire du Roi, Intendant & Garde des Bibliotheques & Cabinets de Sa Majesté, tant du Château du Louvre, que de sa Cour & suite*

Sous M. l'Abbé Bignon, il y a plusieurs Sçavans employés à la Bibliotheque du Roi.

M. *de Boze*, Intendant des Devises & Inscriptions des Edifices Royaux, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, & Secretaire perpétuel de celle des Inscriptions & Belles Lettres, a la garde *du Cabinet des Médailles*, qui est au Château de Versailles.

M. l'Abbé *Sevin* a la garde *des Manuscrits.*

M. l'Abbé *Sallier* de l Académie des Inſcriptions & Belles Lettres, & l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, a la garde des *Livres imprimés.*

M. *Guiblet*, Généalogiſte de l'Ordre de S. Lazare, & des Ecuries de M. le Duc d'Orléans, a la garde des *Titres & Généalogies.*

M. *de la Croix* a la garde des *Planches gravées, Eſtampes, Poinçons, Matrices, Caracteres, Papiers, Maroquins, &c.*

Les Interpretes qui ſont appointés par le Roi, ſont auſſi attachés à la Bibliotheque Royale. Il y en a deux pour les Langues Chinoine & Indienne; deux pour les Langues Arabe & Perſienne; deux pour les Langues Turque & Grec vulgaire; deux pour la Langue Teutonique; deux pour les Langues Eſclavonne, Ruſſe & Polonoiſe; un pour les Langues Angloiſe, Ecoſſoiſe & Irlandoiſe; un pour les Langues Italienne, Eſpagnole & Portugaiſe.

Outre ces Sçavans, il y en a ſix autres, qui ſont prépoſés à la recherche des Livres qui ne ſont point dans cette Bibliotheque.

Cette multiplication d'Officiers,

qui étoit si nécessaire, est de l'invention de M. l'Abbé Bignon, qui porte l'ordre & la magnificence dans tout ce qui est sous sa direction; car jusqu'à lui, il n'y avoit eu à la Bibliotheque du Roi que les trois premiers des Officiers dont je viens de parler.

L'Hôtel de Jars est de l'autre côté de la rue, & a pris son nom de François de Rochechouart *de Jars*, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, & Commandeur de Lagni, qui le fit bâtir sur les desseins du fameux *François Mansard*. La porte de cet Hôtel est un morceau estimé des Connoisseurs. Cette maison a appartenu, depuis la mort du Commandeur de Jars arrivée en 1670. au Cardinal *de Coislin*, premier Aumônier du Roi; puis au Duc *de Coislin*, Evêque de Metz & premier Aûmonier du Roi. Ce dernier le vendit en 1714. à *Olivier de Senozan*, qui est aujourd'hui Receveur général du Clergé, & qui peu content de la distribution de cet Hôtel, n'en conserva que la cage, & fit entierement changer les dedans. Cette maison est revenue depuis au Duc de Coislin, Evêque de Metz.

L'Hôtel de Louvois a été bâti pour François Michel le Tellier, *Marquis de Louvois*, de Barbesieux & de Courtenvaux, Baron de Montmireil en Brie, d'Ancy-le-Franc en Bourgogne, Comte de Tonnerre, Seigneur de Meudon, Commandeur & Chancelier des Ordres du Roi, Secretaire d'Etat au département de la Guerre, Ministre d'Etat, Grand-Vicaire de l'Ordre de Nôtre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, Surintendant & Ordonnateur général des Bâtimens, Jardins, Arts & Manufactures de France, Surintendant général des Postes & Relais de France, &c. Comme il étoit un des plus puissans Ministres que la France ait eus, on ne doit pas douter qu'on n'ait étalé dans cet Hôtel tout ce que l'Architecture a de plus parfait, & tout ce qu'il y a de plus magnifique pour les ornemens & pour les meubles. Il appartient encore aujourd'hui à ses descendans.

Au bout de cette rue, du côté du Rempart ou Cours, on a bâti en 1704. sur les desseins de *Cartault*, une maison pour *Crozat* le cadet: c'est une des plus agréables & des plus curieuses de Paris, tant pour l'Archi-

tecture & son jardin, que par les Peintures de sa galerie, qui est un des chefs-d'œuvres de *la Fosse*, & par les tableaux, les estampes & les desseins des grands Maîtres qu'elle renferme. Il n'y a gueres de Particuliers qui ayent assez de goût & assez de bien pour avoir une maison pareille à celle-ci. Qui croiroit, par exemple, qu'il y a à Paris un Particulier, qui dans l'enceinte de cette Ville, possede un jardin de huit arpens d'étendue?

La rue de *Richelieu* étant terminée de ce côté-ci, c'est-à-dire, du côté du Rempart, par une porte de la Ville, nommée *la Porte de Richelieu*, qui après avoir subsisté plus de soixante ans, fut abatue en 1701. conformément aux nouveaux Plans qu'on avoit faits pour l'embellissement de Paris.

La rue S. Marc va de l'endroit où étoit la Porte de Richelieu, à la Porte Montmartre. On y a bâti en 1704. une grande maison pour *Thomas Rivié*, Secretaire du Roi, sur les desseins de *Lassurance*. Les dedans en sont beaux & commodes, mais la décoration extérieure fait pitié à ceux qui se connoissent en Architecture. *Nicolas*

Desmaretz, Controlleur général des Finances, y a demeuré depuis 1711. jusqu'à sa mort. Depuis quelques années elle porte le nom d'*Hôtel de Luxembourg*, & appartient au Duc de ce nom.

La rue Vivien, ou *Viviene*, est une des six, qui de la rue neuve des Petits-Champs, aboutissent à la rue neuve S. Augustin. *Jacques Tubeuf*, une des créatures de la Reine Anne d'Autriche & du Cardinal Mazarin, y fit élever la plus belle maison qu'il y ait dans cette rue. La cour est grande & bien proportionnée, & le bâtiment est orné de ce côté-ci de pilastres Doriques, qui feroient un bel effet, s'ils n'étoient point sur des piédestaux si exhaussés, qu'ils n'ont aucune proportion avec ces pilastres. Cette maison a appartenu à *Charles Colbert*, *Marquis de Croissi*, Ministre & Secretaire d'Etat, d'où il retient encore le nom, puis à Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Torcy, son fils, aussi Ministre & Secretaire d'Etat sous le Regne de Louis XIV. Le Marquis de Torcy la vendit, du tems de la minorité de Louis XV. au sieur *Fargés*, Entrepreneur général des vivres. Le

Marêchal de Bezons a longtems occupé cette maiſon.

La maiſon de *Melchior de Blair*, l'un des Fermiers Généraux du Roi, eſt encore une des plus remarquables de cette rue. Elle a été agrandie & embellie en 1713. ſous la conduite de *Germain Boffrand*, un des Architectes de ce tems, qui a le plus contribué à l'embelliſſement de cette Ville, par les belles maiſons qu'il a fait élever.

La rue de Nôtre-Dame des Victoires a pris ſon nom de l'Egliſe des Auguſtins Déchauſſés qui eſt ſous cette invocation. Elle commence à la grand-porte extérieure du Couvent de ces Peres, & s'étend le long des murs de leur Egliſe, de leur Couvent & de leur Jardin, & va ſe rendre dans la rue *Montmartre*, auprès de la nouvelle Porte de ce nom. Le Peuple l'appelle ſouvent *la rue des Victoires.*

La rue du Mail a retenu le nom d'un Mail fort long qu'il y avoit ici, & qui a ſubſiſté juſqu'en 1633. J'en ai fait mention ſous le nom de *Palmail*, en parlant du premier terrein que les Auguſtins Déchauſſés acquirent dans l'endroit où ils ſont à préſent.

sent. Cette rue commence à la rue neuve des Petits-Peres, & se termine dans la rue Montmartre, vis-à-vis celle de *Clery*.

La rue de Clery commence à la rue Montmartre, & finit à la rue Montorgueïl, tirant vers la Porte S. Denis. On remarque dans cette rue une grande maison qui a appartenu à *Berthelot de Pleneuf*, puis au Roi, & enfin à feu M. *le Blanc*, Secretaire d'Etat au département de la Guerre, dont la fille unique, veuve du Marquis *de Tresnel* la possede aujourd'hui.

La rue des Fossés-Montmartre va de la Place des Victoires à la rue Montmartre, où elle se termine à l'endroit où étoit l'ancienne Porte Montmartre, qui fut démolie en 1633. & en la place de laquelle on établit la *Boucherie* qu'on y voit encore aujourd'hui. Les Fossés qui défendoient cette Porte, étoient sur le terrein qu'occupent à présent la rue des Fossés-Montmartre & la rue neuve S. Eustache. Lors de la démolition de cette ancienne Porte, l'on en bâtit une nouvelle à plus de deux cens toises au-delà de l'ancienne.

La rue Montmartre a pris son nom

de la montagne, nommée *Montmartre*. Cette rue est de deux Quartiers différens : une partie est du Quartier Montmartre ; & l'autre, de celui de S. Eustache.

Dans cette rue, entre celles du *Croissant*, & du *Tems-perdu*, ou de *S. Joseph*, est la Chapelle de *S. Joseph* qui est une Aide de S. Eustache, & dont le Cimetiere est celui de cette Eglise Paroissiale. C'est dans ce Cimetiere que fut enterré *Jean-Baptiste Poquelin*, dit *Moliere*, Comédien & Auteur de plusieurs Comédies, qui jusqu'ici ont été admirées. Il mourut le 17. de Février 1673. après s'être trouvé mal à la troisiéme représentation du Malade Imaginaire, l'une de ses Piéces. *François de Harlay Chanvalon*, Archevêque de Paris, suivant l'usage de l'Eglise, à l'égard des Comédiens qui meurent dans l'impénitence finale, ne vouloit pas d'abord qu'il fut inhumé en terre sainte, cependant il y consentit, à condition que l'enterrement se feroit sans pompe & sans bruit, par deux Prêtres qui accompagneroient le corps sans chanter. On fit un grand nombre d'Epitaphes pour ce bel esprit ; mais

celle qu'on a trouvée parmi les papiers de *la Fontaine*, m'a toujours paru la plus naturelle, la plus belle, & la plus honorable pour Moliere :

Sous ce Tombeau gissent Plaute *&*
Terence,
Et cependant le seul MOLIERE
y gît ;
Leurs trois talents ne formoient qu'un
esprit,
Dont le bel art rejouissoit la
France.
Ils sont partis, & j'ai peu d'espe-
rance
De les revoir, malgré tous nos ef-
forts,
Pour un long tems, selon toute ap-
parence,
Terence & Plaute & Moliere sont
morts.

Jean de la Fontaine fut aussi inhumé dans le Cimetiere de cette Chapelle, où son ami *Moliere* l'avoit été vingt-deux ans auparavant. *La Fontaine* étoit né le 8. Juillet 1621. à Château-Thierry. Il a été, de l'aveu de tous ceux qui ont du goût, le conteur le plus naïf, le plus in-

génieux, & le plus difficile à imiter que nous connoiſſions. Il fut reçu à l'Académie Françoiſe le 2. May 1684. & mourut à Paris dans la rue Platriére, le 13. Mars 1695.

On rencontre enſuite dans cette rue l'*Hôtel d'Uzès*, occupé par le Duc de ce nom, à préſent premier Pair laïque de France. Cette maiſon a été bâtie au commencement de ce ſiécle, & eſt très-belle.

On trouve enſuite *la Porte-Montmartre*, ou plûtôt la place qu'elle occupoit, car elle a été démolie. Elle avoit été élevée lorſqu'on détruiſit celle qui étoit dans l'endroit où eſt la Boucherie, & de laquelle j'ai déja parlé.

Dans le Faubourg on voit, entr'autres, quelques maiſons qu'on nomme *les Briolets*, & dont je n'ai pû découvrir l'étymologie.

La Chapelle de *Nôtre-Dame de Lorette* eſt auſſi dans ce Faubourg, & eſt une Aide de la Paroiſſe de Montmartre. Les Habitans des Porcherons des Paroiſſes de S. Euſtache & de Montmartre, obtinrent de Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, la permiſſion de faire conſtrui-

re cette Chapelle ſous l'invocation de *Nôtre-Dame de Lorette*, dans le diſtrict de la Paroiſſe de Montmartre, pour y recevoir les Sacremens en cas de néceſſité, & autres aſſiſtances & conſolations ſpirituelles. Cette Chapelle ayant été bâtie & conſacrée, les Habitans deſdites Paroiſſes demanderent en 1646. au même Archevêque de Paris, qu'il leur fut permis d'inſtituer dans cette Chapelle une Confrerie ſous le titre & invocation de *Nôtre-Dame de Lorette*, dont la Fête échet le jour de la Nativité de la Vierge, & d'y faire le même jour & les autres Fêtes de la Vierge, le Service ſolemnel à haute voix, même la Meſſe d'icelle, tous les Dimanches de l'année. L'Archevêque de Paris après avoir vû la déclaration des Curés de S. Euſtache & de Montmartre, leur permit le 13. Juillet d'inſtituer ladite Confrerie, à la charge que les Confreres ne pourront faire chanter la Meſſe à haute voix ſinon les jours & Fêtes de la Nativité de la Vierge, & autres Fêtes de la Vierge ſeulement; qu'on n'y fera point d'Eau-benite; qu'il ne ſera point offert de Pain-beni que leſdits jours, &c.

Il y a tout auprès de cette Chapelle un Cimetiere pour la Paroisse de S. Eustache.

Montmarte, ou *Montmartre*, est une montagne de plâtre & isolée, qui a donné le nom à ce Quartier. Fredegaire l'appelle *Mons Mercori*; Hilduin qui écrivit sous le Regne de Louis le Debonnaire, la nomme *Mons Mercurii*, & *Mons Martyrum*; Abbon, Moine de S. Germain des Prez, qui a fait un poëme du siége de Paris en 886. la nomme *Mons Martis*. Ces différens noms lui ont été donnés de deux Temples qu'il y avoit, & de la tradition qui veut que S. Denis & ses Compagnons ayent souffert le martyre en cet endroit.

On prétend que de ces deux Temples, il y en avoit un qui étoit dédié à *Mercure*, dont on a vû un pan de mur qui étoit resté, & qui avoit tant de hauteur qu'on l'appercevoit de presque toute l'Isle de France. Il y restoit encore une niche remplie par une figure ou idole de deux ou trois pieds de haut. Tous ces restes furent entierement détruits par un orage, le 20. d'Octobre de l'an 1618. L'autre Temple étoit consacré au Dieu *Mars*,

& c'est sans doute de ce Temple que cette montagne est appellée *Mons Martis*, *Montmarte*. On en voyoit encore quelques restes du tems du Roi Henry IV. & surtout une terrasse qui servit à ce Prince pour braquer son canon lorsqu'il assiégea Paris, & laquelle a été démolie depuis.

Flodoard qui écrivoit au dixiéme siécle, & qui ajoûtoit foi à la tradition, qui veut que S. Denis & ses Compagnons ayent été martyrisés en cet endroit, l'appelle *Mons Martyrum*, & voici ce qu'il en dit : *Anno Domini 944... tempestas nimia facta est in pago Parisiaco, & turbo vehementissimus, quo parietes cujusdam domûs antiquissimæ, qui validissimo constructi cemento in monte qui dicitur* Martyrum, *diu perstiterant immoti, funditus sunt eversi. Feruntur autem dæmones tum ibi sub equitum specie visi, qui Ecclesiam quamdam, quæ proxima stabat, destruentes, ejus trabes parietibus incusserunt, ac sic eos subruerunt : vineas quoque ipsius montis evulserunt, & omnia sata vastaverunt.*

On voit par ce passage de *Flodoard*, & par une Charte rapportée par le P. du Breul & par le P. Marrier, qu'il y

avoit une Eglise qui étoit sur le haut de cette montagne, & une Chapelle du S. Martyr *Denis*, bâtie vers le bas; & que cette Eglise & cette Chapelle, avec la troisiéme partie de la Seigneurie, la moitié du labourage d'une charue, le terrein nécessaire au logement de quelques Religieux, le tiers, tant de la dîme que des cens, rentes, tailles personelles des habitans libres, & demeurans dans la Paroisse, furent données en 1096. par *Gautier Payen* & *Hodierne* sa femme, surnommée *la Comtesse*, aux Religieux de S. Martin des Champs. Cette donation fut confirmée par *Bouchard IV.* du nom, Seigneur de Montmorency, dans la mouvance duquel étoit le Fief que Gautier Payen & Hodierne sa femme, donnoient au Monastere de S. Martin des Champs.

Le Roi Louis VI. surnommé *le Gros*, & *Adelaide* sa femme, voulant fonder une Abbaye de Religieuses Benedictines sur la montagne de Montmartre, acquirent de Thibaud, Prieur de S. Martin des Champs, & de toute sa Communauté, l'Eglise qui étoit sur cette montagne, avec toutes ses dépendances, la Chapelle des

Martyrs, la Coulture-Morel, & même la maiſon de Guerri le Changeur, ſituée à l'endroit où a été bâtie depuis la grande Boucherie. Les Lettres qui contiennent ce tranſport, furent données à S. Martin des Champs l'an 1133. & confirmées la même année par *Pierre Maurice*, ſurnommé *le Vénérable*, Abbé de Cluni. Il eſt dit dans ces Lettres, que le Roi avoit donné à l'Egliſe & au Monaſtere de S. Martin des Champs, l'Egliſe de S. Denis de la Chartre, avec toutes ſes dépendances.

L'année ſuivante, c'eſt-à-dire, en 1134. Louis VI. ſurnommé *le Gros*, donna ſa Charte de fondation de l'Abbaye de Montmartre. Il y dit, qu'à la priére de la Reine Adelaïde, ſa femme, il a bâti une Egliſe & une Abbaye ſur le mont, appellé *des Martyrs*, & qu'il donna aux Religieuſes pluſieurs biens, tant à ſaint Cloud, qu'à Clichi, à Chelles, au territoire de Senlis, à Eſtampes, à Melun dans le Gatinois; un four, & la maiſon de Guerri le Changeur, l'une & l'autre ſitués à Paris, & le Bourg qu'il avoit bâti au *Preau-Hilduin*, appellé depuis *le Bourg-la-Rei-*

ne, &c. Il accorda aussi à ces Religieuses le droit de pêche qu'il avoit à Paris, & généralement tout ce qu'elles pourroient acquérir dans son Fief. La fondation de cette Abbaye fut confirmée par une Bulle du Pape Eugene III. datée de l'an 1147. Ce même Pape fit la Dédicace de l'Eglise d'en-haut le 22. d'Avril de la même année, & celle de la Chapelle d'en-bas le premier Juin suivant. *S. Bernard* & *Pierre le Vénérable* furent présens à cette cérémonie, & y servirent même de Diacre & de Soûdiacre à la Messe du Pape. Le Missel couvert d'or, & tous les ornemens qui avoient servi à cette auguste & sainte Cérémonie, demeurerent à la Sacristie, & en ont fait la richesse jusqu'en 1559. que le feu ayant pris à cette maison, la Sacristie & la meilleure partie des Titres furent brulées. Il fut de cette Abbaye comme des autres Monasteres. On y véquit d'abord dans une grande régularité, & cette réputation mérita aux Religieuses de Montmartre l'estime de *Mathilde* premiere femme d'Etienne Roi d'Angleterre, & fille d'Eustache III. Comte de Boulogne, la-

quelle leur donna, du consentement d'Eustache son fils, le droit de prendre tous les ans à Boulogne la quantité de cinq milliers de Harangs. Le relâchement s'introduisit insensiblement, & parvint enfin à un tel point, que vers l'an 1500. il falut absolument y remedier. *Jean Simon* pour lors Evêque de Paris, forma le dessein d'y établir une reforme, mais il mourut sans l'avoir exécuté; & ce fut *Etienne Poncher* son successeur, qui en 1503. mit dans l'Abbaye de Montmartre des Religieuses de l'Ordre de Fontevraud, tirées des Prieurés *de la Madeleine*, lez-Orléans, & de *Fontaines* dans le Diocese de Senlis, qui avoient été nouvellement reformés. L'Abbaye de Montmartre eut encore besoin d'être reformée en 1547. sous l'Episcopat de *Jean du Bellay*; mais celle qui y fut introduite en 1600. a été la plus nécessaire, & la plus difficile à établir. Les guerres dont la Ligue fut la cause, porterent la confusion & le relâchement dans tous les Ordres de l'état. Les Religieuses de Montmartre furent encore plus exposées que les autres à ces désordres lorsque le Roi Henry le

Grand aſſiégea Paris. Les plus raiſonnables ſe retirerent dans la Ville, mais les jeunes reſterent dans leur couvent, & coqueterent avec le Roi, & les Seigneurs de ſa ſuite. On dit que ce Prince fut touché de la figure & de l'eſprit de *Marie de Beauvilliers* qui en étoit Abbeſſe, & qu'ayant été obligé de lever le Siége qu'il avoit mis devant Paris, il la mena à Senlis, une des Villes dont il étoit déja le Maître. Cette Abbeſſe étant revenue de ſon égarement, raſſembla ſon troupeau diſperſé, & entreprit même de lui faire obſerver un genre de vie plus régulier que celui d'autrefois. * Un Hiſtorien dit qu'elle fut dix ans à établir cette reforme, & qu'afin de gagner ſes Religieuſes, elle les aſſocia à la dignité Abbatiale, ayant obtenu du Roi Henry le Grand, qu'après ſa mort, ou ſa démiſſion volontaire, l'Abbeſſe ſeroit éluë de trois en trois ans par les Religieuſes; mais elle ne perſiſta pas long-tems dans cette bonne réſolution, car elle ſouhaita, & obtint pour Coadjutrice *Henriette de Beauvilliers* ſa niéce; & cette Coadjutrice étant morte en 1638. elle fit nommer en ſa place *Catherine Deſcou-*

* Sauval.

bleau de Sourdis sa cousine. Enfin l'Abbesse Marie fut obligée de recevoir *Renée de Lorraine* pour sa Coadjutrice, ce qui excita des troubles qui ne finirent que par la mort de l'Abbesse.

Paris n'a jamais été bloqué ou assiégé que les bâtimens qui étoient sur la montagne de Montmartre n'ayent été ruinés ou fort endomagés. Ainsi l'on doit croire qu'il ne reste plus aucun bâtiment du tems de la Reine Adelaïde, ou s'il en reste quelqu'un, il a tellement changé de face qu'on ne le distingue plus. *Marie de Beauvilliers* Abbesse de Montmartre dont je viens de parler, est celle qui a le plus contribué à rétablir & à augmenter les bâtimens de cette Abbaye. Elle fut puissamment aidée par les libéralités de *Pierre Forget* de Fresne, Secretaire d'Etat, qui avoit épousé Anne de Beauvilliers sa sœur.

Les Religieuses de Montmartre ayant voulu faire agrandir la Chapelle qu'on nomme des Saints Martyrs qui est située au bas de la clôture de leur Couvent du côté de Paris, les maçons qui travailloient aux fondemens des murs nécessaires pour cet agrandissement, trouverent le treiziéme jour de Juillet 1611. au de-là du

chef de ladite Chapelle, du côté du levant, une voute sous laquelle il y avoit des dégrés pour descendre sous terre en une cave, où l'on descendit par le moyen d'un trou que les maçons firent à ladite voute, & d'une échelle. On trouva d'abord un escalier qui avoit cinq pieds & un quart de largeur, par lequel on descendit trente sept marches de vieille maçonnerie de plâtre, gatées & écornées, & au bas desquelles on trouva une cave ou caverne creusée dans un Roc de plâtre tant par le haut que par les côtés & circuit. On mesura cette caverne, & on trouva qu'elle avoit trente-deux pieds de longueur depuis l'entrée jusqu'au bout, tirant vers la clôture desdites Religieuses. Cette cave avoit à son entrée huit pieds de largeur, & en un endroit distant de ladite descente ou entrée, de neuf pieds, elle en avoit seize; & le surplus alloit toujours en étrecissant, ensorte qu'au bout vers la clôture desdites Religieuses elle n'avoit que sept pieds de largeur. Dans cette cave du côté de l'Orient, il y avoit une pierre de plâtre biscornue, qui avoit quatre pieds de long, sur deux pieds & demi de large, prise par son milieu, & sur six pouces

d'épaiſſeur. Au-deſſus de cette pierre & en ſon milieu, il y avoit une croix gravée avec un ciſeau, laquelle croix avoit ſix pouces en quarré de longueur, & demi pouce de l'argeur. Cette pierre étoit élevée de chaque côté ſur deux pierres dures de moilon, & de trois pieds de haut, & appuyée contre la roche de plâtre, en forme de table ou Autel, & étoit diſtante de cinq pieds dudit eſcalier. Vers le bout de cette cave, à main droite de l'entrée, il y avoit dans ladite roche de pierre, une croix imprimée avec quelque poinçon, ou couteau, ou quelque autre ferrement, & ces lettres M A R. enſuite deſquelles il y avoit apparence de quelques autres lettres que l'on ne peut diſtinguer. Au même côté, un peu diſtant de la ſuſdite croix, & au bout de ladite cave, étoit encore imprimée une autre croix dans ladite roche de plâtre, & à main gauche de ladite cave en entrant, à la diſtance de vingt-quatre pieds de l'entrée, ſe trouva ce mot écrit de pierre noire ſur le Roc CLEMIN. & au côté dudit mot *Clemin*, y avoit quelque forme de lettres imprimées dans la pierre avec la pointe d'un couteau

ou autre ferrement, où il y avoit DIO, & autres lettres ſuivantes qu'on ne peut diſtinguer. La hauteur de cette cave en ſon entrée étoit de ſix pieds juſqu'à neuf, en tirant de ladite entrée vers le bout de ladite cave, & le ſurplus juſqu'au bout étoit rempli de terre & de gravois, où il y avoit pluſieurs pierres & tuyaux fort frayés & affermis par deſſus, ainſi qu'une terraſſe; de maniere qu'au de-là deſdits neuf pieds, il n'y avoit de diſtance en la hauteur depuis leſdites pierres & gravois juſqu'au haut que trois pieds en aucuns endroits, & quatre en autres, de ſorte que l'on ne pouvoit s'y tenir de bout.

Quoique dans ce Procès verbal, qui eſt raporté par le P. *Marrier* dans ſon Hiſtoire de S. Martin des Champs, il ne ſoit fait mention que de trente-ſept marches, & qu'il y en ait eu en effet cinquante, c'eſt qu'il y en avoit pour lors treize qui étoient cachées ſous les décombres, & leſquelles ne parurent qu'après qu'on les eut enlevés.

On crut avec raiſon que ce ſouterrain avoit ſervi aux premiers Chrétiens qui n'oſant s'aſſembler qu'en ca-

chette, & dans des caves qu'ils nommoient des Cryptes, des catacombes, &c. ont jetté ici les premiers fondemens de l'Eglise de Paris. *

Cette découverte & cette opinion, reveillerent tellement la dévotion qu'on avoit pour Montmartre, que la Reine *Marie de Médicis*, les Dames de la Cour, & beaucoup d'autres personnes de toutes sortes de conditions y vinrent en foule, & leurs charités furent si grandes, qu'en peu de tems l'Eglise changea de face, & devint à peu de chose près telle que nous la voyons. Je n'ai point parlé des libéralités du Roi Henry IV. envers cette Abbaye, car elles ne méritent point d'être relevées, puisque *Sauval* assure que Marie de Beauvilliers lui avoit dit qu'elle n'avoit pu tirer que mille francs de ce Prince, somme si modique qu'elle ne suffisoit pas pour reparer les ruines que son Armée y avoit faites.

Quoique de tout tems les Religieuses de cette Abbaye ayent été de l'Ordre de S. Benoît, elles portoient néanmoins l'habit blanc, lorsqu'en 1612. Henry de Gondi Evêque de Paris leur permit de reprendre le noir. Le

* V. la vie de S. Denis par le P. *Biner*, Jesuite, page 293. & le P. *Marrier*, Hist. de S. Martin des Champs, pages 320. 321. 322. 323. &c.

même Prélat leur accorda en 1617. de s'abstenir de l'usage de la viande autant que leur santé le pourroit permettre.

La Reine *Adelaïde*, Fondatrice de cette Abbaye, s'y retira en 1153. pour finir ses jours dans la retraite & dans les exercices de piété, & y mourut environ un an après. Son corps y fut inhumé devant le grand-Autel, & son Tombeau n'avoit rien de remarquable sinon qu'il n'y avoit que quatres fleurons à sa couronne Royale, conformément à l'usage de ce tems-là. En 1643. Marie de Beauvilliers Abbesse de Montmartre, fit transporter ce Tombeau dans le chœur des Religieuses; & quelques années après, Renée de Lorraine, pour lors Abbesse de ce Monastere, le fit renouveller & y fit graver l'inscription & Epitaphe modernes que voici.

Ici est le Tombeau de très-illustre
& très-pieuse Princesse
Madame Alix DE SAVOYE,
Reine de France,
femme du Roi LOUIS VI. du nom
surnommé LE GROS,
Mere du Roi LOUIS VII. dit le Jeune,

& fille de Humbert II. Comte de Savoye, & de Gisle de Bourgogne Sœur du Pape Calixte II.

Ci gist Madame Alix, *qui de France fut Reine,*
Femme du Roi Louis sixiéme dit le Gros,
Son ame vit au ciel, & son corps en repos
Attend dans ce Tombeau la gloire souveraine.
Sa beauté, ses vertus la rendirent aimable
Au Prince son époux, comme à tous ses sujets;
Mais Montmartre fut l'un de ses plus doux objets,
Pour y vivre & trouver une mort délectable.
Un exemple si grand ô passant te convie,
D'imiter le mépris qu'elle fit des Grandeurs,
Comme elle sévre-toi des plaisirs de la vie,
Si tu veux des Elus posseder les splendeurs.

La dévotion pour Montmartre à cause de l'opinion où l'on est que S. Denis & ses Compagnons y ont souffert le Martyre, y a toujours été si grande, que de sept ans en sept ans les Moines de S. Denis y viennent en procession avec la tête de S. Denis, & beaucoup d'autres Reliques.

En 1392. le lendemain du Ballet des Sauvages, Charles VI. y vint à cheval en pelerinage, suivi du Duc d'Orléans son frere, de ses oncles, des Princes du sang, & des autres Seigneurs de sa Cour, nuds pieds, pour remercier Dieu d'avoir sauvé le Roi du danger qu'il avoit couru.

En 1534. *Ignace de Loyola* y vint implorer l'assistance de Dieu avant que de commencer l'institution de la Compagnie de Jesus.

Le Cardinal de Berule y conduisit en 1604. *Anne de Jesus* & *Anne de S. Barthelemi*; Carmelites Espagnoles reformées, & compagnes de *Sainte Thérese*, avant que d'entreprendre l'établissement de ces Religieuses à Paris.

Barbe Avrillot, le Cardinal de Bérule, S. François de Sales, M. Vincent de Paul, & l'Abbé Ollier y vinrent aussi avant que d'instituer les Ur-

ſulines, les Prêtres de l'Oratoire, les Filles de ſainte Marie, les Miſſionaires, & le Séminaire de S. Sulpice.

L'Egliſe Paroiſſiale de Montmartre eſt ſous l'invocation de *S. Pierre*, & n'a rien de remarquable.

Cette montagne eſt remplie de carrieres de Plâtre le meilleur qu'il y ait ; & eſt couverte pour ainſi dire de moulins à vent.

Les perſonnes d'eſprit qui vont ſe promener à Montmartre n'en doivent pas revenir ſans avoir vu le pillier, ou colone de pierre que l'Academie Royale des Sciences y a fait planter pour déterminer ſur l'horiſon, le plus exactement qu'il étoit poſſible, les points du midi & du nord, qui ſont ſur la ligne méridienne qui paſſe par le milieu de l'Obſervatoire Royal de Paris. Du côté du midi l'horiſon eſt terminé par le vilage de *l'Hay*, & du côté du Nord par Montmartre.

Cette Académie s'étant propoſée de meſurer en degrez & en toiſes la longueur du Royaume depuis ſon extrémité Septentrionale juſqu'à ſon extrémité Méridionale, & M. Colbert pour lors Protecteur de cette Compagnie, ayant fait connoître au Roi

l'utilité qui resulteroit de cet ouvrage pour la Géographie, & pour la navigation, Sa Majesté ordonna à feu M. Cassini de prolonger la ligne méridienne de l'Observatoire de Paris, jusqu'à l'extrémité Méridionale ; & à feu M. de la Hyre de continuer jusqu'à Dunkerque les opérations que M. Picard n'avoit faites que jusqu'à Amiens. Ces deux Académiciens ayant reçu cet ordre partirent chacun de leur côté, & en 1683. ils avoient poussé leur travail l'un jusqu'à l'extrémité Méridionale du Berry, & l'autre jusqu'à Bethune. Comme M. Colbert mourut cette année, & que l'hiver approchoit, M. de Louvois qui avoit succedé à M. Colbert pour la protection de l'Académie, envoya ordre à ces deux Académiciens de revenir, & pour lors la Méridienne ne fut pas poussée plus loin. M. le Comte de Pontchartrain étant devenu Protecteur de l'Académie donna un nouvel ordre à M. Cassini d'aller reprendre les opérations qu'il avoit discontinuées en 1683. Il partit à cet effet le 20. Août 1700. & continua ses opérations jusqu'au *Canigou* une des plus hautes montagnes des Pyre-

nées, & ſur laquelle il fit élever une Pyramide. Dans le cours de ce voyage, depuis Paris juſqu'au ſommet du Canigou, il forma 48. triagles principaux liez enſemble qui ſervirent à meſurer en toiſes, la longueur de la Méridienne, & à déterminer ſa ſituation par raport aux lieux où il fit ſes obſervations.

Les opérations pour déterminer la ligne Méridienne depuis l'Obſervatoire, juſqu'à l'extrémité Septentrionale ne furent repriſes que ſous la minorité de Louis XV. par ordre du Duc d'Orléans Régent du Royaume. Ce furent M. Caſſini le fils, M. Maraldi, & M. de la Hyre le fils à qui le ſoin en fut confié, & qui en reçurent l'ordre. Depuis l'Obſervatoire juſqu'à Dunkerque ils formerent 29. triangles dont neuf avoient été formés par M. Picard, & vingt qui le furent par ces trois Académiciens.

Les côtes de ces triangles déterminés en toiſes, pourront ſervir de baze certaine & juſte pour dreſſer les Cartes particulieres des Provinces qui ſont de part & d'autre de la Méridienne, & pour les unir enſembe, & en former une Carte générale de la France.

Pour revenir à la Colonne de Pie
qui est sur la butte de Montmartr
je remarquerai qu'elle est une des q
tre-vingt-seize, qu'on avoit rés
d'élever d'espace en espace, dep
Dunkerque jusqu'au Canigou, m
jusqu'ici on s'est contenté d'en av
fait élever quelques-unes.

Sur la fin de l'année 1737. un
ces hommes qui sous prétexte de ch
cher des trésors cachés, & pres
toujours imaginaires, trouvent
trésors véritables dans la bourse
ceux dont ils surprenent la confianc
persuada à quelques personnes q
y en avoit un dans cette montagn
du côté qui regarde le vilage de
Ouën, & au-dessous de la Colon
dont je viens de parler. On se pou
vut d'abord des permissions nécessa
res, & ensuite on creusa & on fou
la dans la montagne. On publia au
si-tôt qu'on y avoit trouvé deux fig
res de bronze de cinq pieds quat
pouces de haut, dont l'une représe
toit *Isis*, & l'autre *Osiris*, des M
dailles ou Isis étoit aussi représentée
dix-sept Cylindres ou bariques de fe
ayant trois pieds de long, sur onz
pouces de diamêtre, dont un aya
é

été ouvert se trouva rempli de Médailles d'or qui avoient d'un côté la figure de *Cibelle*, & de l'autre une branche de *Guy*, avec des caractéres qu'on n'avoit pu déchifrer ; un grand & vaste Temple de figure ronde, soûtenu par dix-huit arcades de marbre, au milieu duquel étoit un Autel d'argent de six pieds de face, & sur lequel on immoloit des victimes humaines ; douze Statuës d'or tenant des boucliers & des épées d'argent ; une espece de Chapelle d'or, ornée de huit Statuës d'argent représentant des femmes de la taille la plus avantageuse, &c. Tous ces trésors d'érudition, & de magnificence, disparurent tout d'un coup, à l'aproche de gens éclairés & sincéres, qui eurent la curiosité de visiter & d'examiner ce souterrain, & qui n'y trouverent que des restes d'un édifice Romain qui probablement sont les ruines de celui qui fut renversé en 944. par cet ouragan effroyable dont il est parlé dans le passage de Flodoard que j'ai rapporté au commencement de cet article. Voilà la Fable *de la Montagne qui accouche d'une souris.*

Additions au Tome II.

Page 6. ligne 4. après le mot mysteres *mettez ce qui suit, mais à la ligne.*

Depuis l'impression de l'article d saint Jacques de la Boucherie, j'ai l dans le livre d'un Philosophe Herme tique, que *Flamel* avoit été enterré saint Jacques de la Boucherie sa Pa roisse, devant le Crucifix. Perrene le, dit le même Auteur, étant mor plus de vingt ans auparavant, Flam se voyant veuf, sans enfans & pr che de sa fin, fit son testament, choisit sa sépulture dans l'Eglise saint Jacques de la Boucherie sa P roisse. Ce testament fut fait le D manche 22. de Novembre 1416. reçu par *Hugues de la Barre* & *Jean la Noë*, Clercs-Notaires du Roi Châtelet. Le même Ecrivain assûre q ledit testament est gardé avec celui Perrenelle dans les archives de l'Eg se de saint Jacques de la Boucheri qu'il y est écrit dans quatre feuil de parchemin, colées les unes à la des autres, comme les volumes anciens; & qu'il contient trente-q

tre articles. Flamel mourut trois ans après, c'est-à-dire, en 1419. car l'avant-propos de son livre est de cette année-là, mais il y a apparence qu'il mourut au mois de Mars de cette même année.

Sur cet avis, je me mis aussitôt en mouvement pour parvenir à voir ledit testament, mais il me fut impossible de percer jusques-là: le Curé me renvoya aux Marguilliers, & les Marguilliers me renvoyerent au Curé, ainsi je n'eus de l'un ni des autres aucuns éclaircissemens sur ce que je cherchois. J'ai éprouvé plus d'une fois pareils traitemens de la part de certaines personnes qui se défiant également d'eux, & de ceux qui cherchent à s'instruire, sont toujours en garde contre ces derniers, & craignent de leur en trop dire : ainsi la vérité demeure inconnue & captive.

Page 152.

Voici un papier qui m'est tombé par hazard entre les mains, & qui non seulement n'est pas un de ceux que le sieur *François d'Orbay*, éléve de *le Vau* & un des principaux membres de l'Académie Royale d'Archi-

tecture, offroit à M. *Boileau Despreaux* de mettre sur table, mais même qui les réfute absolument. Cette piéce est un acte autentique, ayant été vûe, & approuvée ainsi qu'il paroît par une apostille en marge, écrite de la main même de M. *Colbert*, Controlleur général des Finances, Secretaire & Ministre d'Etat, & Surintendant des Bâtimens du Roi. Je rapporterai ici cette piéce ainsi qu'elle est apostillée & figurée; & puis je ferai quelques réflexions, qui peut-être répandront du jour sur ce differend.

Registre ou Journal des déliberations & résolutions touchant les Bâtimens du Roi.

Vû, approuvé au Camp de Charleroy le 7. Juin 1667.

Monseigneur le Surintendant ayant consideré qu'aucun des Architectes tant de France que d'Italie, n'avoit entierement réussi dans les desseins du Louvre qu'ils ont donné, & ayant estimé que cet ouvrage demandoit le génie, la science & l'application de plusieurs personnes qui joignant ensemble leurs differens talens, se secoureroient l'un l'autre & s'aideroient mutuellement, & pour cet effet ayant jetté les yeux sur

Messieurs le Vau, le Brun & Perrault, il les manda & fit venir chez lui le Avril 1667. & après leur avoir expliqué son intention, & fait entendre qu'il desiroit qu'ils travaillassent unanimement & conjointement à tous les desseins qu'il y auroit à faire pour l'achevement du Palais du Louvre, en sorte que ces desseins seroient regardés comme l'ouvrage d'eux trois également, & que pour conserver l'union & bonne intelligence, aucun ne pourroit s'en dire l'auteur particulierement au préjudice des autres. Il leur ordonna de travailler incessamment en commun à former un Plan & une élevation de la façade de l'entrée vers saint Germain.

Suivant cet ordre, lesdits sieurs le Vau, le Brun & Perrault se sont assemblés plusieurs fois pour conferer ensemble, & s'étant trouvés de differens avis, au lieu d'un seul dessein pour la façade, ils en firent deux, dont l'un étoit orné d'un Ordre de colonnes formant un perystile ou galerie au-dessus du premier étage, & l'autre étoit plus simple & plus uni sans Ordre de colonnes. Monseigneur ayant vû ces desseins, & ayant souhaité d'en voir aussi les modelles en bois, cela fut exécuté en appliquant ces deux

façades sur le modele qui est chez M. le Vau ; ensuite de quoi il leur dit de travailler encore tous trois sur chacun de ces desseins jusqu'à ce qu'ils en fussent satisfaits, & de les tenir prêts pour les faire voir au Roi quand il les manderoit, ce qu'ils firent incessamment.

Le 13. May l'ordre vint de porter ces desseins à Saint Germain, où n'ayant pû être montrés à Sa Majesté le même jour, ils lui furent présentés le lendemain par Monseigneur le Surintendant qui expliqua à Sa Majesté tous les avantages de l'un & l'autre de ces desseins. Ensuite de quoi Sa Majesté se détermina, & choisit celui qui est orné d'un Ordre de colonnes formant un perystile. Sa Majesté vit aussi quelques autres desseins de Plans & d'élevations du reste du livre qu'elle remit à résoudre pour une autre fois.

Le 18. du même mois, Monseigneur ayant mandé les Officiers des bâtimens dans son anticabinet où se trouverent Messieurs Varin, le Nostre, le Menestrel & Petit, Messieurs le Vau, le Brun & Perrault, il dit que suivant l'intention de Sa Majesté, le dessein de la façade du Louvre où il y a un perystile lequel il fit voir à toute la compa-

gnie, seroit exécuté, & que pour cet effet les Plans & les élevations en seroient faits en grand pour lui être envoyés & présentés au Roi, & ensuite signés & arrêtés par mondit Seigneur.

Que le Lundi ensuivant on ouvriroit les atteliers du Louvre pour travailler à tout le carré qui sera élevé jusqu'au dessus de la premiere corniche, comme aussi à fouiller les fondations de la façade vers saint Germain, qui sera continuée & poursuivie incessamment.

Qu'il sera fait un modele en bois de cette façade pour être montée sur celui qui est chez M. le Vau, pour mieux voir encore son union avec le reste

Qu'outre ce modele en bois, il en sera fait un plus grand de cette façade, en plâtre ou stuc, réduit de la toise au pied.

Qu'il sera fait des desseins mesurés de chaque partie d'Architecture, qui ne pourront être exécutés par les Entrepreneurs qu'ils n'ayent été signés de Monseigneur.

Que les fondations seront conduites de niveau, & s'éleveront également & par assises.

Qu'il sera fait un dessein au net du dôme vers la rue saint Honoré, & sera envoyé à Monseigneur pour être présenté

au Roi, & ensuite arrêté de mondit Seigneur.

Que la sculpture qui reste à faire au Louvre sur ce qui est bâti, & à laquelle les Entrepreneurs sont obligés, sera estimée, pour le prix en être déduit ausdits Entrepreneurs sur ce qui peut leur être dû de ces ouvrages.

Que M. le Brun aura l'œil sur la sculpture de tout le Louvre, & en fera les desseins qui seront pareillement envoyez à Monseigneur pour être signés de lui.

Que l'Architecture, frise & corniche de la façade vers saint Germain, tourneront autour des pavillons sans continuer plus avant.

Que l'on ouvrira la terrasse de M. Regnard, & sera fait un ouvrage de maçonnerie dans le fossé, suivant le dessein qui en sera fait & arrêté par Monseigneur.

Le 24. May, Messieurs le Vau, le Brun & Perrault s'étant assemblés au logis de Monseigneur, résolurent, suivant l'intention de Monseigneur, de s'assembler tous les Mercredis & Samedis, depuis six heures du soir jusqu'à huit, pour conferer & travailler ensemble à ce qui regarde les bâtimens.

Que Samedi prochain, M. le Vau apportera un Plan au juste de ce qui est bâti sur le devant du Louvre, pour regler l'endroit où se doit faire la fouille pour le mur qui doit porter le perystile.

Qu'il fera faire deux copies du dessein de la façade approuvée par le Roi, un pour M. le Brun, l'autre pour M. Perrault, afin que chacun d'eux fasse un dessein conforme en gros à celui-là, suivant les mesures & proportions qui lui sembleront les plus belles, pour de ces trois desseins en être fait un seul, en choisissant ce qui sera jugé le meilleur de tous les trois.

Le 28. May, M. le Vau donna une copie du dessein à M. le Brun qui promit d'en faire faire une copie pour M. Perrault, afin de travailler à faire chacun leur dessein, comme il est dit ci-dessus.

S'agissant de regler l'intervalle des croisées du corps de logis vers les Peres de l'Oratoire, entre le dôme & le pavillon qui sont à bâtir, & la question étant de sçavoir si on les espacera également entre elles, ou si on les espacera de la même façon qu'elles le sont dans la partie semblable qui est bâtie, où elles sont à distances inégales. Il a été trouvé à propos de les espacer de la même façon

qu'elles le ſont dans la partie ſemblable qui eſt bâtie, où elles ſont à diſtances inégales. Il a été trouvé à propos de les eſpacer de la même façon qu'elles le ſont dans le côté qui eſt bâti ; cette raiſon de ſimetrie d'un côté à l'autre, étant plus forte que celle de l'égalité des tremeaux, & d'autant plus que cette difference qui ſe feroit d'un côté à l'autre, ſeroit non ſeulement blâmée en voyant le bâtiment, mais auſſi en voyant le Plan qui ſera vû dans tous les pays étrangers.

Le Plan de cette face de bâtiment faiſant voir que le dôme du milieu eſt plus large en la partie du dehors vers la rue ſaint Honoré, qu'il ne l'eſt en la partie du côté de la cour, & les fondations en étant faites de la ſorte, on a examiné ſi cette difference n'étoit point une choſe à réformer, & on a remis à Mercredi prochain à prendre une réſolution là-deſſus.

Voilà où finit le Journal des déliberations & réſolutions touchant les Bâtimens du Roi, que j'ai entre les mains, & qui en cet état ayant été porté à M. Colbert qui étoit pour lors au Camp de Charleroy, fut approuvé & apoſtillé de la main de ce Miniſtre, ainſi que je l'ai dit.

Les réflexions qui reſultent de ce Journal, ſont :

1°. M. Colbert nous apprend d'abord qu'aucun des Architectes, tant de France que d'Italie, n'avoit entierement réussi dans les desseins du Louvre qu'ils avoient donnés. Il n'y a point à douter un moment que parmi les Architectes de France, à la tête desquels étoit *le Vau*, en qualité de premier Architecte du Roi, il n'eut aussi donné son dessein. Or s'il avoit été capable de produire le dessein de la façade du Louvre, pourquoi ne l'auroit-il pas fait paroître alors, & auroit-il attendu qu'on l'eut associé avec le Brun & Perrault qui n'étoient point Architectes de profession ?

2°. Louis XIV. qui étoit le meilleur Maître qu'il y eut au monde, comme il étoit le plus grand, ne voulut point deshonorer son premier Architecte, & l'associa à le Brun & à Perrault. *Le Vau* étoit le plus habile Architecte qu'il y eut à Paris, mais je m'explique : c'étoit un de ces Architectes *de tradition*, comme ils sont presque tous. Il avoit parfaitement profité de ce qu'on lui avoit enseigné, & de ce qu'il avoit vû pratiquer, mais nulle imagination, nulle invention au-delà. *Le Brun* étoit un grand Peintre, &

ne se mêloit d'architecture qu'autant qu'elle entroit quelquefois dans la composition de ses tableaux, mais il avoit le génie si beau & si grand qu'il s'étendoit à tous les arts, & qu'il se connoissoit à tous. C'étoit une espece de surarbitre que le Roi avoit nommé pour départager les deux autres. *Perrault* étoit né Architecte, & avoit fortifié ce talent naturel par l'étude qu'il avoit faite de *Vitruve*, dont il a donné au Public une traduction excellente.

3°. On voit par ce Journal que malgré l'ordre que le Roi avoit fait donner à ces trois Messieurs de travailler unanimement & conjointement à tous les desseins qu'il y auroit à faire pour l'achevement du Palais du Louvre, en sorte que ces desseins seroient regardés comme l'ouvrage des trois également, & qu'aucun ne pourroit s'en dire l'auteur particulierement au préjudice des autres. Malgré cet ordre si respectable, il n'y eut pas moyen d'y assujettir ces trois personnes de génie & de caractere si differens. Au lieu d'un seul dessein pour la façade, ils en firent deux, dont l'un étoit orné d'un Ordre de co-

lonnes formant un peryſtile ou galerie au-deſſus du premier étage ; & l'autre étoit plus ſimple & plus uni ſans ordre de colonnes. Or fut-ce le ſieur le Vau & le ſieur Perrault qui donnerent le deſſein à colonnes formant un peryſtile ? En ce cas-là ce ſeroit l'ouvrage de tous les deux également, & le deſſein ſimple & uni ſeroit du ſieur le Brun. Tout cela ne paroît pas vraiſemblable. Ou bien ſeroient-ce le Vau & le Brun qui ſeroient les auteurs du deſſein à colonnes ? & en ce cas-là Perrault ſeroit l'auteur du deſſein uni, tort que perſonne ne lui a jamais fait ; ou enfin c'eſt Perrault qui eſt l'auteur du deſſein à colonnes, & qui a été approuvé par le Brun, & pour lors le deſſein uni reſtera à le Vau, ſans que perſonne lui en diſpute la gloire.

Voilà ce qui réſulte du mérite de Perrault, de l'opinion preſque générale, & du ſentiment de ceux qui ont connu le génie des trois Artiſtes dont il eſt ici queſtion. A cela il faut ajoûter les autres preuves que j'ai rapportées dans l'article à qui celui-ci ſert de ſupplément.

Page 267. ligne 11.

Cette Eglise à la démolition de laquelle on travailloit, & qu'on n'avoit pas assez bien étayée, s'écroula tout à coup le 15. d'Octobre 1739. & écrasa sept Chanoines qui étoient pour lors au Chapitre, & dont l'Abbé Larcher étoit un. Après cet accident funeste, le ministere prit la résolution d'unir son Chapitre à celui de S. Nicolas du Louvre. L'union de droit en fut faite au commencement de l'an 1740. & l'union de fait, le Dimanche 20. jour du mois de Mars de ladite année 1740. Ce jour là les Chanoines de saint Thomas prirent place au Chœur de l'Eglise de saint Nicolas avec les Chanoines de cette derniere Eglise. Lorsque celle qu'on bâtit en la place de celle de saint Thomas, sera entierement construite, on y transferera le Chapitre, & l'on détruira celle de saint Nicolas du Louvre. L'Eglise qu'on bâtit, est du dessein de *Germain*, Orfévre du Roi, & étant sous l'invocation de saint Louis, sera nommée *saint Louis du Louvre.*

Page 338. *après la ligne* 21. *& à la ligne, ajoûtez ce qui ſuit.*

Dans un caveau qui eſt devant la Chapelle de la Vierge, a été inhumée S. A. S. Marie-Anne de Bourbon, *Princeſſe de Conti*, morte à Paris le 3. du mois de May de l'an 1739. Elle étoit fille naturelle du Roi Louis XIV. & de Louiſe-Françoiſe de la Baume le Blanc, Ducheſſe de la Valiere. Sur une grande table de marbre noir qui couvre l'entrée dudit Caveau, on lit l'Epitaphe ſuivante, qui eſt de la compoſition de Meſſieurs *Rollin* & *Coffin*.

D. O. M.

HIC

jacere voluit

Sereniſſima MARIA-ANNA BORBONIA,

Sereniſſimi Armand. Lud. Borbonii

Sang. Reg. Principis

DE CONTY

uxor vidua,

aulâ relictâ,

quam formâ, ingenio, moribus,

ornaverat,

Urbem

omni virtutum genere
decoravit.
In excelso culmine
modesta, simplex, facilis,
in omnes munifica, erga pauperes
prodiga,
in Deum pia maximè
vixit,
in spem immortalitatis futuræ.
Pompam omnem Tumuli
vetuit.
Plebeioque funere voluisset efferri,
ne in ipso fastûs contemptu
fastum extimuisset.

Obiit
die Maii tertia ann. M. DCCXXXIX.
ætatis suæ 74.
Ludovicus-Cesar de la Baume le Blanc
DE LA VALIERE,
Dux & Par Franciæ, tabulis suis
connubialibus hæres institutus
à Serenissima
Principe
Hoc
qualecumque, non tam grati animi sui
quam Religiosissimi obsequii
Monumentum,
mœrens lugensque
posuit.

Page

Page 542. ligne 6.

Sur cette pierre qui fut benite, & posée par M. l'Evêque de *Joppé*, est cette inscription.

D. O. M.

Anno salutis 1737. die vero 23. Augusti, post centesimum & fere octavum annum incœpti ædificii Ecclesiæ August. Discal. Conventûs Regii Parisiensis sub Ludovico XIII. *Galliæ & Navarræ Rege, qui prostrata & captâ Rupellâ, pro gratiis à Deo acceptis lapidem primarium Regiâ, ut decebat, pompa & pietate, manu propria fundavit sub titulo* DOMINÆ NOSTRÆ DE VICTORIIS *anno 1629. die 9ª. Decembris; nunc Regnante* Ludovico XV. *ejus pronepote, primarius lapis Angularis frontis ejusdem Ecclesiæ in dextera parte ad perfectionem tanti operis ab Illust. & Rever^mo^ D D. Hyacintho le Blanc Epo Joppensi benedictus fuit, & collocatus in fundamentis, cæmentoque firmatus, assistentibus P. P. Guillelmo à Sancta Anna, Provinciali, & Michaele Angelo à Sancta Catharina Vicepriore.*

Cette inſcription eſt de la compoſition du P. *Ambroiſe de Sainte Felicité*, Exprovincial & Religieux de cette Maiſon. La ſeule choſe qu'on y trouve à reprendre, c'eſt qu'il ait donné l'épithéte de *premiere* pierre à celle qui eſt le ſujet de cette inſcription. Eſt-ce qu'il ne compte pour rien celle que Louis XIII. poſa lui-même ?

Page 544. *ligne* 7.

Cette inſcription a été composée par M. de *Boze* de l'Académie Françoiſe, Secretaire perpetuel de celle des Inſcriptions & Belles-Lettres, & Garde des Médailles du Cabinet du Roi.

Page 545. *ligne* 17.

Rentrons dans l'interieur de cette Egliſe & de ce Couvent.

Les dimenſions de cette Egliſe, telle qu'elle eſt à préſent, ſont de cent trente-trois pieds de longueur ſur trente-trois pieds de largeur, & cinquante-trois pieds d'élevation depuis le rez de chauſſée juſqu'à la voûte. L'ordre qui y regne, eſt l'Ionique.

Au milieu de la voûte de la croiſée, au lieu d'un dôme qu'il devoit y avoir, ſelon le premier deſſein, eſt une gran-

de coupe ou coupole qui en remplit toute la capacité, & qui est ornée d'un grand cordon, de moulures, d'agraffes & de rosettes. Dans le centre de cette coupole est une Gloire de sculpture, qui est travaillée avec beaucoup de soin, d'étude & de propreté, & qu'on doit regarder comme un ouvrage fini. Dans les pendentifs sont quatre panaches de sculpture qui y font un très-bel effet. Toute cette sculpture est de *Rebillé* de l'Académie Royale de Sculpture.

Les tribunes qui ont été pratiquées dans l'épaisseur des quatre gros piliers destinés à soûtenir le dôme, ont été réformées par le nouvel Architecte. Il les a descendues de deux pieds, leur a ôté la saillie qu'elles avoient dans l'Eglise, à un pied près, & les a resserrées plus en dedans. A la place des belles balustrades travaillées en fer avec beaucoup d'art, on y en a mis de pierres, à jour, & façonnées en jambages ou potelets. Au-dessus sont des especes de culs de lampes en sculpture qui y font assez bien.

L'Orgue est de huit à seize pieds, & a quatre claviers. Il consiste en trente-deux jeux, qui rendent un son très-harmonieux. Il est renfermé dans une

armoire de menuiserie qui est d'une magnifique beauté, & du dessein & travail du sieur *Regnier*, Maître Menuisier à Paris. Elle est décorée de tourelles garnies de leurs tuyaux, & dont les unes sont terminées par des vases, les autres par des instrumens de musique, une autre par un enfant qui tient un livre à la main. Le bas de cette armoire est orné de têtes de Cherubins & d'Anges à demi-corps & de culs de lampes, le tout d'une sculpture délicate, & faite avec beaucoup de goût & de soin. Ce corps d'Orgue est placé sur une tribune de charpente revêtue d'une très-belle menuiserie. Au-dessous est un vestibule pour entrer dans l'Eglise, lequel est orné dans le même goût, c'est-à-dire magnifique, avec sa porte à deux battans, de laquelle on admire la ferrure. Le tout ensemble de cette décoration plaît infiniment.

Cet Orgue est de l'ouvrage de *Sclop*, Facteur qui a la réputation d'être un des plus habiles de Paris.

La Consécration & Dédicace de cette Eglise fut faite avec beaucoup de solennité le Dimanche 13e. jour de Novembre 1740. par M. *Hyacinthe le Blanc*,

Blanc, Evêque de *Joppé*. Pendant l'octave, il y eut tous les jours exposition du Saint Sacrement, & quelque Evêque ou Archevêque y officia. L'Archevêque de Paris accorda quarante jours d'Indulgence à toutes les personnes qui pendant ladite octave, & après avoir été confessés & communiés, visiteroient l'Eglise de *Nôtre-Dame des Victoires*, & y prieroient pour l'exaltation de la foi, l'extirpation des héresies, pour le Roi, pour la Reine, pour le Dauphin & pour toute la Famille Royale.

Fin du second Tome.

Fautes à corriger dans ce Volume.

PAge 9. *ligne* 22. Baffe, *lisez* Basse.
page 19. *ligne* 16. des cinq, *lisez* des quatre.
ibidem lig. 27. *après* Oudry, *mettez un point & une virgule.*
page 22. *ligne* 8. Chrisiani, *lisez* Christiani.
page 62. *ligne* 19. cet Eglise, *lisez* cette Eglise.
page 67. *ligne* 3. au, *lisez* aux.
page 71. *ligne* 1. *lisez* l'Hôtel.
page 73. *ligne* 26 est le Bureau, *lis.* étoit le Bureau.
ibid. *ligne* 27. porte, *lisez* portoit.
page 75. *ligne* 14 fur, *lisez* sur
page 96. *ligne* 22. Refectoire, *lisez* Refectoir.
page 97 *ligne* 23. *après* est, *mettez une virgule.*
page 99. *ligne* 22. du Châtel, *lisez* du Chatel.
Page 100. *ligne* 15. Forests, *lisez* Forez.
page 102. *ligne* 16. illo, *lisez* illa.
page 105. *ligne* 4 *lisez* il mourut.
page 112. *ligne* 22. donné, *lisez* donnée.
page 115. *ligne* 10. redevivæ, *lisez* redivivæ.
page 120 *ligne* 14. naniæ, *lisez* neniæ.

page 129. ligne 11. pour l'Ouvre, lisez pour l'œvre.
page 136. ligne 16. pore, lisez porte.
page 140. ligne 12. qui sont, lisez qui étoient.
Page 143. ligne derniere, de l'Escalier, lis. d'Escalier.
page 151. ligne 27. papier, lisez papiers.
page 162. ligne 6. celle, lisez celles.
page 191. ligne premiere, ou pour, lisez ou par.
p. 212. l. 5. ajoûtez cette Duchesse est morte depuis.
page 221. ligne 14. operas, lisez opera.
page 222. ligne 9. en pilastre, lisez en pilastres.
page 225. ligne 7. Meingrr, lisez Meingre.
page 234. ligne 30. Parais, lisez Palais.
page 235. ligne 5. ses, lisez ces.
page 241. ligne 24. à, lisez a
page 246. ligne 14. rense, lisez rente.
page 250. ligne 26. lisez Perrin.
page 260. ligne 20. des gens, lisez de gens.
page 293. ligne 6. vû, lisez vuë.
page 299. ligne 3. porte, lisez portoit.
page 317. ligne 27. sçai, lisez sai.
page 320. ligne 8. trigenta, lisez triginta.
page 325. ligne 13. ajoûtez après ou une.
ibid. ligne 15. semme, lisez femme.
page 330. ligne 19. mait, lisez mais.
page 340. ligne penultieme, genge, lisez genre.
page 362. ligne 17. estimé, lisez estimée.
page 373. ligne 10. Bizettæque, lisez Bizertæque.
page 397. ligne 14. Christophe, lisez Christophle.
page 417. ligne 7. après elle, au lieu d'un point, mettez un point & une virgule.
pag 465. ligne 17. à qui il fut donné, lisez à qui elle fut donnée.
page 474. ligne 16. de Carte, lisez la Carte.
page 480. ligne 2. lu, lisez le
page 483. ligne 5. de passage, lisez le passage.
page 507. ligne derniere, effacez de
page 508. ligne 21. fit, lisez firent.
page 509. ligne 11. ette, lisez cette.
page 535. ligne 3. Cursao, lisez Cursay.
page 537. ligne 17. le Sacristie, lisez la Sacristie.
page 563. ligne 8. Pellengrini, lisez Pelegrini.
page 576. l. 4. de Joachim Seigliere de Boisfranc, lisez pour Joachim de Seigliere de Boisfranc.
ibid. ligne 12. Fromont, lisez Fremont.
page 595. ligne 5. M. Guiblet n'a plus la garde des Titres & Généalogies, ainsi il faut l'ôter.
page 623. ligne 24. côtes, lisez côtés.
ibid. ligne 29. ensembe, lisez ensemble.

e-h.





